# ÉTUDES DIPLOMATIQUES

FIN DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1746).

## II[1].

### SIGNATURE DES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

Le congrès, depuis si longtemps annoncé, allait donc enfin s'ouvrir. Mais j'ai fait comprendre par quelle raison cette réunion appelée de tant de vœux, et objet, au premier moment, de tant d'espérances, s'effectuait maintenant au milieu d'un défaut de confiance et d'un découragement général. La lenteur affectée que les plénipotentiaires avaient mise à s'y rendre contrastait avec l'activité des préparatifs militaires dont le lieu même, indiqué pour leurs séances, était entouré, et ils semblaient ainsi désespérer eux-mêmes, d'avance, du succès de leurs efforts pacifiques. Les spectateurs s'attendaient donc uniquement à une représentation de parade où toutes les puissances viendraient faire, chacune à son tour, montre de son amour pour la paix, afin d'acquérir par là le droit d'imposer ensuite un nouveau tribut de sang et d'argent aux popu-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

lations épuisées. A peine quelques initiés soupçonnaient-ils ce que l'histoire même n'a appris que dans ces derniers temps, c'est qu'avant que le rideau fût levé, des intrigues particulières étrangères à la pièce annoncée étaient déjà nouées dans les coulisses avec le dessein d'apparaître à l'improviste sur la scène et d'y opérer un véritable coup de théâtre. En réalité, depuis que l'Autriche et l'Angleterre avaient l'une et l'autre, sans se consulter et se prévenir, invité la France à une entente secrète, le congrès était devenu une simple apparence et ne devait plus servir qu'à faciliter des entretiens tenus à voix basse par l'envoyé français tour à tour avec chacun de ses deux collègues, et à enregistrer ensuite, à un jour donné, le résultat inattendu de ces conférences occultes.

Pour bien suivre les incidens divers du drame qui allait se jouer, où devaient se succéder jusqu'à la dernière heure les péripéties imprévues et les surprises, et qui devait finir par une véritable journée des dupes, il est nécessaire de se rappeler quels étaient la situation exacte et l'état d'esprit de tous les acteurs appelés à y prendre part.

Pour commencer par l'envoyé de France, celui-là pouvait se donner facilement, sur tous les autres, l'avantage de la sincérité et de la franchise. C'était un mérite payé peut-être un peu cher, car il le devait principalement à l'extrême modestie des prétentions qu'il avait à défendre. Il arrivait avec une formule connue d'avance, circulant depuis longtemps dans toutes les chancelleries, et présentée à tous les peuples comme un modèle de désintéressement et de loyauté : restitution réciproque de toutes les conquêtes, et en retour du sacrifice très inégal que faisait ainsi la France, une indemnité assurée aux alliés qui avaient combattu avec elle, soit en Italie, soit en Allemagne, c'était tout ce qu'elle réclamait. De ces deux articles, le second était le corollaire indispensable, et à dire le vrai, la compensation très insuffisante du premier. Sans ce complément, l'échange des territoires conquis aurait eu vraiment pour la France un caractère d'abnégation qui aurait mérité un autre nom ; car les restitutions qu'elle offrait de faire, c'étaient les Pays-Bas soumis tout entiers par ses armes et où Maurice régnait en maître ; en outre, la Savoie et le comté de Nice, qui n'avaient pas cessé, pendant toute la guerre, de servir de quartier-général aux troupes espagnoles et françaises. Ce qu'elle demandait à ses ennemis de lui rendre, c'étaient quelques villes du littoral de la Méditerranée enlevées à la république de Gênes son alliée, et le petit duché de Modène, dont le mari d'une princesse française était dépouillé ; enfin, une île de l'Atlantique, le Cap-Breton, occupé par la marine anglaise. Quelque importante que fût cette dernière po-

sition, qui fermait l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et dominait ainsi l'entrée de notre colonie du Canada, on ne pouvait pourtant pas la mettre sérieusement en comparaison avec deux des plus belles provinces du centre de l'Europe. Ce n'était donc pas un excès d'ambition à la France de vouloir ajouter à des satisfactions si modérées la demande d'un établissement pour un Bourbon en Italie, et d'un accroissement de l'électorat palatin en Allemagne. Même, en y mettant ces deux appoints, les plateaux de la balance seraient encore très mal équilibrés. C'est ce que Louis XV appelait, par une expression déclamatoire (que Voltaire a célébrée, peut-être avec un peu d'ironie), traiter en roi et non en marchand.

Muni ainsi d'instructions auxquelles il ne lui était permis de rien ajouter, et dont il n'était guère possible de rien rabattre, il semble que Saint-Séverin n'avait qu'à attendre qu'on le vînt trouver, puis à ouvrir l'oreille et à se décider en faveur de celui des représentans d'Autriche ou d'Angleterre qui s'accommoderait le plus facilement d'un programme si peu exigeant et se chargerait à meilleur compte d'en assurer l'accomplissement.

Une seule chose pouvait lui causer une gêne véritable, et c'était le même embarras qui avait fait le désespoir de la diplomatie de d'Argenson, aussi bien que de Belle-Isle et de Maillebois sur le champ de bataille : c'était l'obligation de ménager, dans ses rapports avec le représentant de l'Espagne, les soupçons et les caprices d'une alliée à la fois ombrageuse et peu sûre, toujours prompte à crier à la trahison, bien que menaçant à tout moment elle-même de fausser compagnie, gardant mal toutes les confidences et pourtant irritée qu'on traitât sans elle dans une cause où elle était intéressée. La nécessité d'user, avec une amie si susceptible et si douteuse, d'assez de réserve pour ne pas lui laisser tout connaître et la mettre en mesure de tout révéler, et cependant d'assez de confiance pour n'être pas accusé de lui tout cacher, la crainte d'en trop dire et de n'en pas dire assez, ne devait pas être l'une des moindres difficultés d'un négociateur qui, ayant un double secret à garder, avait à tout moment une double indiscrétion à craindre. — « De quelque façon, lui écrivait Puisieulx, que vous vous conduisiez avec le ministre d'Espagne, il sera toujours important que vous vous gardiez les motifs de justification et de répondre à ses plaintes, dans le cas où la cour de Vienne viendrait à révéler le secret de notre négociation. C'est ainsi que j'en ai usé avec M. le duc d'Huescar, et j'ai tellement compassé ma conduite et mes discours, que je lui ai tout dit sans pourtant me mettre à découvert. » L'exemple n'était pas aisé à suivre, ni

l'instruction à exécuter. On se souvenait du désordre qu'avaient fait naître à Bréda les incartades de Macanas; son successeur, Massonez, duc de Sotomayor, passait pour un meilleur choix, mais d'une capacité bornée qui ne le défendait ni des séductions qu'on pourrait lui offrir, ni des pièges qu'on pourrait lui tendre.

Quant à l'agent autrichien, ses instructions étaient connues au moins de la France, puisqu'elles avaient déjà été consignées par écrit dans le projet de préliminaires de paix, communiqué à Versailles par le ministre saxon. Malgré quelques réserves qui trahissaient l'embarras d'une subite évolution, c'était, on l'a vu, de la part de Marie-Thérèse, un changement complet d'attitude et d'allures. Avertie des dispositions pacifiques qui avaient fini par prévaloir dans les derniers conseils du cabinet britannique, et convaincue que c'était à ses dépens que ses alliés cherchaient à s'accommoder, elle prenait résolument les devans sur une défaillance qu'elle qualifiait déjà de défection, au besoin même de trahison. D'heure en heure, d'ailleurs, chaque courrier accroissait ses ressentimens et ses méfiances : c'était Charles-Emmanuel qui, informé, pensait-elle, de ce qui se tramait contre elle à Londres, opposait à tous les plans qu'elle proposait pour une nouvelle campagne autour de Gênes, des difficultés, des ajournemens sans cesse renaissans. Il se refusait à toute mesure offensive, il entendait s'enfermer strictement dans ses lignes de défenses : preuve évidente, disait Marie-Thérèse, qu'il voulait séparer sa cause de celle de l'Autriche. D'un autre côté, c'était Cumberland qui, arrivé à La Haye et trouvant partout la trace du dénûment et de l'imprévoyance du gouvernement hollandais, au lieu de s'appliquer à réparer le mal, semblait se plaire à le constater et même à l'exagérer. Tout, en un mot, paraissait à son esprit inquiet l'indice d'un plan concerté pour la réduire à accepter une paix dont les conditions fixées par avance, à son insu, seraient pour elle celles d'une véritable capitulation. Dans cette situation pleine d'angoisses, un arrangement particulier et direct avec la France était plus que jamais à ses yeux son unique recours et son moyen de légitime défense.

En réalité, elle ne tenait qu'à deux choses; d'abord à acquérir, moyennant cette satisfaction donnée à la France, la facilité de reprendre sur ses perfides alliés, et principalement sur le roi de Sardaigne, les larges cessions de territoire qu'elle avait consenties par le traité de Worms, sous l'empire des injonctions de l'Angleterre et en échange d'une promesse qu'elle n'espérait plus voir accomplir. Elle désirait ensuite que la France s'engageât à ne pas confirmer le concours qu'elle avait donné autrefois à la conquête de la Silésie, en y ajoutant une garantie nouvelle pour

assurer l'avenir. De ces deux désirs, aucun n'était incompatible avec l'intérêt sainement entendu de la France. Pour le traité de Worms en particulier et toutes ses conséquences, la France y était restée complètement étrangère ; c'était affaire de famille à régler entre ses ennemis d'hier ; et s'il en naissait un sujet de discorde entre eux, la France n'avait ni à prévenir, ni à regretter ce dissentiment. Elle avait d'autant moins à s'en préoccuper, que, parmi les territoires cédés au roi de Sardaigne par le traité de Worms, figuraient des points importans du littoral de la Méditerranée, tel que le marquisat de Final, enlevé à la république de Gênes, et dont, en vertu du principe de réparation générale qu'elle avait posé, elle devait elle-même demander la rétrocession. Il était plus délicat, sans doute, de retirer à Frédéric la garantie de sa conquête, qu'il ne cessait de réclamer, et qu'on lui avait plus d'une fois vaguement promise, et nul doute qu'il ne conçût de ce refus qui lui serait bientôt connu, et où il verrait un manque de parole, une vive irritation, dont la pensée seule devait faire pâlir Puisieulx. Mais tout le monde ne partageait pas autour de Louis XV ce souci de ne jamais déplaire à Frédéric, qui, chez Puisieulx lui-même, était un effet non pas d'amour comme chez son prédécesseur, mais seulement de crainte. Plus d'un des collègues de ce ministre pusillanime exprimait tout haut sa fatigue de cette alliance prussienne qui avait coûté tant de sacrifices en rapportant si peu de profit et même de sécurité. Des plans d'un système fédératif tout opposé, et dont un rapprochement avec l'Autriche devait être l'élément principal, étaient formés tout haut dans le conseil, et le roi de France, ennuyé de trouver dans un confrère en royauté de date si récente un auxiliaire exigeant et souvent un censeur insolent, laissait développer devant lui ces desseins nouveaux sans y contredire.

On peut croire que Saint-Séverin, très bien en cour et ayant plus d'une manière de savoir ce qu'on y pensait, était lui-même assez enclin à prêter l'oreille à des projets de cette espèce. Quoique dans sa correspondance il se mette toujours en garde pour ne pas laisser apercevoir des préférences qui pourraient déplaire à son ministre, on distingue assez clairement que, dans le choix qu'il avait à faire entre les offres de Vienne et celles de Londres, ses inclinations comme ses espérances étaient portées du côté de l'alliance autrichienne. On voit aussi que le déplaisir de la Prusse, dont il ne prononce jamais le nom, n'était pas ce qui le préoccupait. L'idée d'un rapprochement avec l'Autriche n'était d'ailleurs pas pour lui absolument nouvelle : car c'est d'Argenson lui-même qui, dans le portrait très noir qu'il trace de ce diplomate, nous

apprend que, représentant la France à Francfort, au moment de l'élection de François de Lorraine, il avait donné le conseil de ne pas disputer une reconnaissance qu'on n'avait aucun moyen sérieux de contester. Il aurait très raisonnablement préféré qu'on fît acheter à Marie-Thérèse l'adhésion de la France, au prix de quelques concessions avantageuses : — De quoi, ajoute toujours d'Argenson, Frédéric étant informé, s'était montré fort irrité, sans doute, parce qu'ayant en tête un dessein du même genre, il ne se souciait ni d'être devancé, ni d'être obligé de surenchérir. L'occasion, manquée alors, se présentant de nouveau, il était tout naturel que Saint-Séverin cherchât à la ressaisir, d'autant plus qu'il trouvait cette fois des dispositions tout à fait pareilles aux siennes chez l'envoyé autrichien, le comte de Kaunitz, inspirateur, on l'a vu, encore plus qu'interprète des pensées nouvelles de Marie-Thérèse. Pour ce politique, destiné à une si longue vie ministérielle, la réconciliation de la France et de l'Autriche, qui devait être l'acte le plus éclatant de sa carrière, était déjà son plan favori et, si on peut se servir de ce terme, à propos d'un esprit si peu chimérique, le rêve de son ambition.

Ainsi avec l'Autriche, le désir de s'entendre étant sincère de part et d'autre, la négociation pouvait paraître en bon chemin vers un résultat favorable. Avec l'Angleterre, au contraire, dont les intentions n'étaient encore que vaguement connues, tout faisait craindre à première vue que le compte ne fût beaucoup moins facile à régler. Et tout de suite, pour commencer, on se trouvait transporté sur un terrain absolument différent. Les traités de Breslau, de Dresde et de Worms sur lesquels reposaient les agrandissemens nouveaux de la Prusse et de la Sardaigne, et dont Marie-Thérèse désirait effacer jusqu'au souvenir, avaient tous été conclus sous l'inspiration de l'Angleterre. Le traité de Worms, en particulier, était son œuvre, elle en avait presque dicté les termes. Elle ne pouvait guère se dispenser d'insister pour que des conventions, auxquelles elle avait directement concouru, fussent comprises dans l'acte final qui règlerait l'état de l'Europe. De là, en ce qui concernait au moins le traité de Worms, une difficulté contre laquelle on allait venir se heurter de front, car un des articles de ce traité avait dépouillé sans façon, comme je viens de le dire, la république de Gênes au profit du roi de Sardaigne de presque tout ce qu'elle possédait sur le littoral de la Méditerranée : et la France, soit pour faire honneur au principe général qu'elle avait posé, soit pour ne pas se donner le tort d'abandonner une alliée fidèle et dévouée, ne pouvait manquer d'en demander la restitution. Il fallait s'attendre que Charles-Emmanuel serait aussi éloigné

d'y consentir que l'Angleterre, de qui il tenait cet avantage, serait embarrassée de le contraindre à y renoncer.

De plus, et à un point de vue plus général, la différence qui existait entre le mode d'agir et la situation intérieure des deux cours rendait toute espèce de relation plus difficile à entretenir et à mener à bonne fin avec l'Angleterre qu'avec l'Autriche. Marie-Thérèse, en effet, était maîtresse chez elle, libre de modifier à son gré la direction de sa politique. Les sacrifices qu'elle croyait devoir faire, c'est à elle-même et à elle seule qu'elle avait à en rendre compte. Il n'en allait pas du tout de même à Londres où un cabinet formé d'élémens disparates, placé entre un souverain irascible, un parlement divisé et une presse indépendante, se voyait obligé à tout moment de prévenir les ombrages qui pouvaient s'élever dans la pensée royale ou dans l'opinion populaire. Le parti pacifique, longtemps réduit au silence dans le conseil, venait bien de finir par se faire écouter sous l'empire d'une nécessité pressante; mais c'était un avantage encore faible, très disputé, qui ne pouvait être maintenu qu'à la condition de ne pas imposer trop de sacrifices à l'orgueil britannique : et ce sentiment, toujours très susceptible chez une nation jalouse de sa grandeur, après avoir été un instant très vivement froissé par la victoire de nos soldats, était maintenant plus exalté que jamais par la revanche qui venait d'être prise avec éclat dans deux grandes batailles navales.

Obtiendrait-on facilement, d'une opinion publique surexcitée par des succès récens, l'abandon de cette conquête du Cap-Breton qui en était le résultat sensible, en même temps que le témoignage éclatant, et où on s'était plu à saluer avec joie un premier pas fait vers l'annexion d'une de nos plus belles colonies? Supposé que le public anglais dût se résigner à cette pénible nécessité, il fallait s'attendre que la fibre de la vanité nationale deviendrait plus sensible par là même sur d'autres points. Si le patriotisme n'avait rien gagné, au moins voudrait-il n'avoir rien perdu à la guerre.

Or il était, on l'a vu, deux conditions particulièrement dures que la France avait dû subir dans les mauvais jours de la vieillesse de Louis XIV, — dont elle s'était affranchie avec joie pendant la guerre présente, — mais que l'Angleterre avait toujours annoncé, dans les pourparlers précédens, l'intention arrêtée de lui imposer de nouveau : je veux parler de la destruction du port de Dunkerque et du bannissement du prétendant Stuart et de sa famille. Rien ne faisait croire que le nouveau plénipotentiaire anglais fût d'humeur à se relâcher de cette double exigence. Et cependant ces

servitudes déjà très pénibles, quand elles avaient été imposées par le traité d'Utrecht, le deviendraient plus encore par les événemens survenus depuis que l'effet en avait été suspendu. On avait reconstruit les fortifications du port de Dunkerque, faudrait-il donc laisser les Anglais les raser sous nos yeux, ou travailler à leur démolition de nos propres mains? Puis le représentant de la dynastie déchue qu'on nous demanderait de proscrire, ce n'était plus le prince oublié et vieilli qui languissait à Rome, et dont l'exil et l'âge paraissaient avoir engourdi les qualités viriles : c'était son fils, le jeune rejeton de la souche antique, le brillant guerrier qui avait un instant mis la main sur la couronne d'Écosse, et qui, trahi par la fortune et échappé ensuite à la mort, par une suite d'aventures romanesques, venait de faire sa rentrée avec éclat dans la société parisienne, le front ceint de la double auréole de la gloire et du malheur. C'était celui-là dont la renommée importunait le roi George et qu'à tout prix il voudrait éloigner de sa frontière. Mais pour le roi de France, qui avait publiquement encouragé l'entreprise du jeune héros et qui l'avait aidé de ses vœux, secondé par la promesse de ses secours, quel chagrin, quel dégoût ne serait-ce pas non-seulement d'avoir dû l'abandonner, mais d'avoir encore à l'éconduire! C'était déjà beaucoup de le laisser succomber; mais le proscrire soi-même, n'était-ce pas un comble de honte? La France de Fontenoy subirait-elle ainsi, avec un redoublement d'amertume, des humiliations qui n'avaient paru justifiées que par les désastres de Malplaquet et de Ramillies, et n'y aurait-il point de différence pour elle entre avoir été victorieuse avec Maurice ou vaincue par Eugène et par Marlborough?

Ce n'était pas seulement d'ailleurs l'amour-propre du peuple anglais, c'étaient aussi des intérêts devenus très exigeans et très susceptibles qui imposaient au gouvernement britannique des ménagemens de nature à rendre la tâche des négociations épineuse et leur succès incertain. Il fallait faire droit aux réclamations d'une classe sociale dont l'influence croissait de jour en jour, et qui, engagée dans les spéculations du commerce maritime, tirait de la guerre un profit inespéré et verrait toujours la paix de mauvais œil, à quelque condition qu'elle fût conclue.

Par un singulier contraste, en effet, tandis que le trésor anglais succombait sous le poids des frais énormes causés par des armemens excessifs et par les subsides dus aux auxiliaires étrangers, — tandis que le parlement, composé en grande partie de propriétaires fonciers, se refusait à ajouter, pour faire face à ces dépenses toujours croissantes, de nouvelles charges aux contribuables, — le commerce anglais, loin de souffrir de la prolongation

des hostilités, n'avait qu'à s'en applaudir. Toute rivalité lui était ainsi épargnée, puisque c'était le nôtre et celui de l'Espagne qui, privés de toute défense par la destruction de notre marine militaire, étaient réellement réduits aux abois. Encore quelque temps d'une lutte dans de telles conditions, et les croisières anglaises donnant la chasse sans résistance dans la mer des Indes et dans l'Océan-Atlantique, il ne resterait plus vestige dans ces parages d'un navire parti de Nantes, de Bordeaux ou de Cadix, et le commerce anglais aurait recueilli partout l'héritage de la clientèle laissée vacante.

C'était déjà une grande déception pour ces hardis négocians que de perdre, par le rétablissement de la paix, l'espérance d'une domination absolue dont ils goûtaient déjà la jouissance anticipée. La moindre compensation que le ministère britannique leur dût, c'était d'insister pour rétablir dans son intégrité le régime qui présidait avant la guerre aux relations commerciales des grandes puissances maritimes : régime combiné par l'Angleterre elle-même avec une âpreté rigoureuse dans les grands traités du commencement du siècle, au moment de l'apogée de sa puissance et de sa gloire. C'était à l'Espagne surtout qu'elle en avait imposé le poids, en lui faisant payer cher, par une série de prescriptions vexatoires, aux dépens de sa suprématie dans le nouveau monde, la reconnaissance de la royauté de Philippe V. Parmi ces règlemens que la force seule avait pu faire accepter et qui avaient toujours été supportés avec impatience, il en était de très étranges, tel que celui qui accordait à une compagnie anglaise le droit exclusif d'introduire des esclaves noirs dans toute l'Amérique espagnole ; d'autres qui nous choquent moins aujourd'hui, mais qui paraissaient alors plus contraires aux idées reçues, comme la permission d'introduire chaque année dans les ports de ces mêmes contrées un vaisseau de commerce sous pavillon britannique, au préjudice du monopole commercial revendiqué alors par toutes les métropoles sur leurs colonies. C'est ce qu'on nommait dans la langue diplomatique du temps les contrats de l'*assiento* et du *vaisseau de permission*. Toutes ces exigences ne pouvaient manquer d'être reproduites dans le programme des négociateurs anglais, et nul doute qu'elles ne fussent suivies de vives protestations de la part de l'Espagne, auxquelles la France, pour ne pas délaisser son alliée, serait obligée de s'associer au moins en apparence. Autant de sujets de litige dont la discussion pouvait retarder indéfiniment et peut-être faire échouer toute solution pacifique.

Ajoutons que l'envoyé anglais Sandwich, dont les dispositions personnelles et le caractère étaient connus (puisque Puisieulx lui-même l'avait vu à l'épreuve dans les conférences de Bréda et dans

leurs entretiens particuliers de Liège), n'avait fait preuve, ni dans l'une, ni dans l'autre occasion, d'une humeur bien conciliante. Dans les démêlés intérieurs de sa cour, bien loin qu'il eût pris comme Kaunitz le parti des concessions et de la paix, c'était lui que le roi George avait choisi pour confident de ses pensées belliqueuses, à l'insu et au grand déplaisir de ses propres ministres et pour se mettre en garde contre leurs faiblesses : ce fait ne pouvait être ignoré, puisque c'était le motif même de la retraite d'Harrington et de Chesterfield, qui l'avaient publié avec une certaine amertume (1).

Dût Sandwich arriver cette fois, comme on l'annonçait, animé des meilleurs sentimens pour la paix, il n'aurait pas la liberté de s'y livrer sans réserve, car il allait être suivi et surveillé de près par ses collègues de Sardaigne et de Hollande, le comte de Chavannes et Bentink, qui s'attachaient à ses pas et remettaient leur fortune entre ses mains : l'un et l'autre étaient très inquiets à des points de vue différens de ce que pourrait réclamer et obtenir la France ; l'un ayant l'instruction de son maître de ne rien laisser distraire de ce que la guerre ou les traités lui avaient acquis, l'autre soigneux de ne rien souffrir qui pût compromettre la popularité du stathouder auprès de la faction fanatique et tumultueuse dont il tenait le pouvoir.

On le voit, les deux transactions clandestines et séparées entre lesquelles Saint-Séverin avait à se prononcer, étaient loin de se présenter sous des auspices également favorables. Celle dont Vienne avait pris l'initiative, et dont Kaunitz était l'intermédiaire, se trouvait facilitée d'avance par les dispositions réciproques des deux cours et de leurs agens, et c'était celle aussi dont la conclusion, si elle avait lieu, serait certainement accueillie avec le plus de faveur par l'esprit public en France : car les humiliations infligées par l'Angleterre à notre marine et les souffrances aiguës de notre commerce causaient dans tous les rangs de la société française une irritation qui rendait presque impossible une réconciliation sincère entre les deux peuples ; au contraire envers l'Autriche vaincue sur tous les théâtres et réduite à l'impuissance de nuire, des ménagemens même excessifs avaient un air de condescendance qui flatteraient l'amour-propre national. L'une des deux voies semblait donc tout ouverte, tandis que dans l'autre on n'apercevait qu'obstacles, peut-être pièges et un terme éloigné autant qu'incertain.

Il reste à faire comprendre comment la solution qui semblait

(1) Voir, sur les rapports de Sandwich avec le roi et avec les premiers ministres à l'insu du ministre des affaires étrangères, *Chesterfield's Correspondence*, t. III, p. 220.

inspirer au plénipotentiaire français le moins de confiance et d'attrait fut pourtant celle qu'à la dernière heure il dût lui-même prendre la responsabilité de préférer; et le même récit laissera prévoir que de toutes les manières de terminer cette longue guerre, cette conclusion peut-être inévitable ne devait pas être pourtant la plus propre à établir entre ceux qui y avaient pris part un accord sincère et durable (1).

## III.

Parti de Paris dans les derniers jours de mars, Saint-Séverin s'arrêta à Bruxelles, où il trouva tout préparé pour la rentrée de l'armée française en campagne, et Maurice prêt à mettre la main à l'exécution du plan secret dont, autour de lui, personne n'avait encore confidence. — « Je vois nos deux maréchaux (Saxe et Lowendal), écrit-il à Puisieulx, si pleins de confiance que malgré tous les justes sujets d'inquiétude qu'on peut avoir sans être timide, je croirais presque aux pressentimens : la position me paraît belle. » — Puis il ajoute en réponse à quelques observations

(1) Pour rendre cet exposé tout à fait complet, j'aurais dû faire figurer parmi les résultats de la guerre auxquels la paix devait pourvoir, les faits dont les Indes orientales avaient été le théâtre : la prise de Madras par Mahé de La Bourdonnais et le siège de Pondichéry par les Anglais, qui durait encore au moment de la réunion du congrès. Mais je me suis abstenu de mentionner ces événemens dont la suite seule a fait sentir l'importance, parce qu'au moment où ils ont eu lieu, ils n'attirèrent que peu d'attention en Europe et ne paraissent avoir tenu presque aucune place dans la préoccupation des divers cabinets. Parmi les points discutés entre eux pour le rétablissement de la paix, je trouve partout la prise et la restitution de Louisbourg et du Cap-Breton, je ne rencontre jamais le nom de Madras ou de Pondichéry. Dans l'acte final qui termine la guerre, il est dit simplement que toutes les conquêtes faites soit en Europe, soit dans les *deux Indes*, seront restituées, sans aucune mention spéciale des lieux occupés dans les Indes orientales. — Je ne puis m'expliquer ce silence et cette indifférence (au moins de la part du gouvernement français) que par ce fait que la compagnie des Indes, de qui relevaient nos possessions coloniales dans ces régions, avait déclaré à ses agens qu'elle entendait ne pas profiter de la guerre pour se procurer un agrandissement de territoire. On ne considérait donc de part et d'autre les points occupés que comme des positions militaires dont la paix amènerait tout naturellement l'évacuation. C'est dans cette pensée et pour accomplir les instructions de la compagnie que La Bourdonnais, dans la capitulation de Madras, s'était contenté d'imposer à cette ville une forte contribution et qu'il annonçait l'intention de l'évacuer, quand le gouverneur de la colonie, le célèbre Dupleix, s'opposa à l'exécution d'une clause à laquelle il avait d'abord adhéré. De là, la vive contestation qui s'éleva entre ces deux hommes éminens et qui aboutit pour La Bourdonnais à une si rigoureuse condamnation.. Ce conflit auquel évidemment on ne s'attendait pas et auquel on ne comprit rien en France, acheva de détourner absolument l'attention de ces incidens dont personne alors, pas plus dans le gouvernement que dans le public, ne paraît avoir apprécié la portée.

qu'il était chargé de faire : « Il (Maurice) croit être sûr de son fait et que le coup doit être décisif de la façon dont il l'a projeté (1). »

La force et la victoire étant assurément de tous les argumens qu'un négociateur peut employer les plus efficaces, le plénipotentiaire se remit en route très encouragé par cette assurance, et l'accueil qu'il trouva à Aix-la-Chapelle était plus fait pour le divertir que pour le troubler. Le comte de Kaunitz et lord Sandwich l'attendaient de pied ferme depuis plusieurs jours, évitant, d'ailleurs, autant qu'il leur était possible de se rencontrer et de se parler. Dès qu'ils surent son arrivée, ils accoururent à sa porte, sans attendre les formalités habituelles du cérémonial, l'Anglais avant et l'Autrichien après son dîner, celui-ci même s'excusant de s'être laissé devancer pour ne pas se donner, disait-il, un air d'empressement qui aurait pu paraître suspect. De part et d'autre, on voulut entrer en matière sur-le-champ. Et d'après les comptes-rendus de ces premières entrevues, que chacun des envoyés dut en toute hâte transmettre à sa cour, on ne saurait dire ni duquel de ses collègues Saint-Séverin eut le plus à se louer, ni auquel, en répondant, il fit lui-même meilleur visage. Les dépêches, en vérité, à la différence près qui distingue la vivacité française et la netteté britannique de la lourde phraséologie propre à la chancellerie autrichienne du temps, ont l'air calquées l'une sur l'autre. Mêmes politesses affectueuses de tous côtés et chez les deux ennemis de la France, même assurance non-seulement d'une bonne intention générale à son égard, mais d'un désir de faire affaire en particulier et en secret avec elle, afin d'entrer ensuite, la main dans la main, dans la conférence publique et d'y faire la loi. Saint-Séverin, sans la moindre hésitation, se prête successivement à la pensée de ses deux interlocuteurs. Jamais comédie ne fut plus complète, c'est véritablement don Juan entre ses deux maîtresses. — « Le comte, dit Sandwich, me dit qu'il voyait bien que la paix dépendait des dispositions et des mesures de nos deux cours, que la réalité de la négociation se passerait dans nos conférences privées, et que ce qui se ferait en public ne serait plus qu'une apparence extérieure, puisque la conférence dépendrait entièrement de ce que nous aurions réglé auparavant entre nous. » Et Saint-Séverin répond qu'il est prêt à l'écouter où il voudra, *surtout ici*. — « J'entendais par là, dit-il, dans ma chambre. » — « Le comte de Saint-Séverin, écrit Kaunitz à Marie-Thérèse, a commencé l'entretien par les complimens les plus flatteurs de ma personne.

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 23-27 mars 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle*. — Ministère des affaires étrangères.)

Il proteste que sa cour est disposée à sceller une réconciliation parfaite avec Votre Majesté impériale et royale, et que, quant à lui, dans sa négociation secrète, il a reçu l'ordre formel de se mettre à l'œuvre avec moi loyalement et de tout son cœur. » — Enfin, Saint-Séverin lui-même, sans perdre un instant son sérieux, raconte à son ministre qu'il a donné avec une égale chaleur deux protestations confidentielles pourtant assez difficiles à mettre d'accord (1).

Les deux entretiens, bien qu'assez longs, se terminèrent encore dans les mêmes termes de courtoisie et presque de bonne amitié. Bien qu'on y eût passé en revue à peu près tous les points en litige, la discussion ne prit jamais, dans aucun des deux tête-à-tête, un caractère d'animosité ou d'aigreur. — « Tout s'est passé entre Sandwich et moi, écrit Saint-Séverin, sans la moindre vivacité, au contraire, avec l'air de la plus grande intimité et confiance. » — Avec Kaunitz, c'est aussi bien et mieux encore. — « Toute cette conversation s'est passée en douceur sans la moindre altération de part et d'autre dans le son de la voix ni dans le visage. »

Ce n'était pourtant pas que d'aucun côté on fût arrivé à se mettre d'accord : ce n'est guère l'usage, on le sait, de gens qui traitent entre eux, même de moindres intérêts, d'en venir à s'entendre, dès le premier jour. Personne n'est jamais pressé de dire son dernier mot, et chacun, en prenant position, a soin de garder derrière lui assez de terrain pour pouvoir en céder au besoin, et élève ses exigences à une hauteur dont il puisse ensuite sans trop d'inconvénient les faire descendre. C'est un marchandage qui est presque de rigueur dans tous les genres de trafic. Pour Saint-Séverin (c'était là, je l'ai dit, son avantage), la base des négociations depuis longtemps posée était simple : remise réciproque des conquêtes, et satisfaction modérée pour les alliés de la France. Sur le premier point, Sandwich paraissait cette fois disposé à prêter l'oreille, au moins en ce qui regardait les conquêtes propres à l'Angleterre; car il refusait de laisser toucher à tout ce que le roi de Sardaigne tenait du traité de Worms, soit par concession de l'Autriche, soit aux dépens de la république de Gênes. Sur l'établissement espagnol en Italie et sur les points si délicats de la destruction du port de Dunkerque et du bannissement du préten-

(1) Sandwich au duc de Newcastle, 27 mars 1748. (Record office.) — Kaunitz à Marie-Thérèse, 28 mars. (Archives de Vienne.) — Saint-Séverin à Puisieulx, 30 mars 1748. — (Ministère des affaires étrangères.) — Tout le récit de la négociation que je vais faire est rédigé d'après les dépêches françaises, anglaises et autrichiennes dont la comparaison et le contraste paraîtront peut-être au lecteur aussi instructifs qu'amusans. La plupart des détails sont entièrement inédits.

dant, il ne paraissait encore autorisé à faire aucune concession. Aussi, bien qu'on se fût séparé avec des protestations amicales, Saint-Séverin n'emportait pas de l'ensemble de l'entretien une impression favorable. — « Nous nous sommes parlé clair, disait-il, et si c'est tout de bon, cela n'aura pas plus d'effet qu'à Bréda.

Avec Kaunitz, la dissidence, qui n'était pas moins grave en apparence, prenait un caractère différent. Le contre-projet expédié de Versailles, en réponse aux propositions de Vienne, était loin d'être agréé par Marie-Thérèse et Kaunitz, qui prétendait ne pas le connaître et s'en fit donner lecture par Saint-Séverin, afin de n'avoir pas de réponse positive à émettre séance tenante : mais il ne put l'entendre jusqu'au bout sans pousser de profonds soupirs. La substitution de la Savoie aux duchés de Parme et de Plaisance pour l'établissement de l'infant en Italie lui paraissait surtout inacceptable. Jamais l'impératrice n'y consentirait, non que la proposition ne fût à son avantage personnel, puisque le duché de Parme lui appartenait encore, tandis que la Savoie, bien que conquise en fait tout entière, était en droit sujette de Charles-Emmanuel ; mais on connaissait la droiture de sa conscience, elle aimerait toujours mieux sacrifier ce qui lui appartenait que de traiter de la propriété d'un allié sans son consentement. Assurément, ce que le roi de Sardaigne avait reçu d'elle récemment par le traité de Worms, comme le duché de Plaisance, par exemple, sous une condition qui ne pouvait plus être remplie, elle se croyait en droit de le reprendre et d'en disposer ; mais la Savoie était le patrimoine héréditaire de Charles-Emmanuel : ce serait un vol que d'y toucher. La nuance était assez délicate. On ne s'attendait peut-être pas à avoir à en tenir compte dans une négociation clandestine dont le caractère était d'une loyauté douteuse. Ce n'était pourtant pas un pur prétexte, et Kaunitz connaissait bien sa souveraine. Le mélange du scrupule religieux et de l'ambition royale, et, dans le conflit de ces sentimens d'ordre divers, une subtilité de casuiste appliquée à les concilier : c'était bien là Marie-Thérèse tout entière, telle qu'elle s'était montrée déjà, et telle qu'on devait la retrouver jusqu'à sa dernière heure dans toutes les crises importantes de son glorieux règne.

Pourtant, comme Saint-Séverin laissait entendre que la demande de la Savoie, faite pour être agréable à l'Espagne, ne serait peut-être pas maintenue quand on aurait pu s'expliquer avec l'ambassadeur de Ferdinand VI qu'on attendait encore, il n'y avait donc pas là de difficulté suffisante pour justifier le désappointement visible peint sur le visage de Kaunitz. La vérité est que ce qui blessait l'impératrice et inquiétait son représentant, c'était moins ce

qui était écrit dans le contre-projet que ce qui ne s'y trouvait pas. On avait retranché, sans en faire même mention, l'article secret du projet primitif par lequel la France aurait dû s'engager à ne pas apposer sa garantie au traité de Dresde et à l'incorporation de la Silésie dans la monarchie prussienne, et ce supplément tenant plus au cœur de l'impératrice que la pièce tout entière, il était à craindre que le document ainsi mutilé ne perdît beaucoup de sa valeur à ses yeux.

La nécessité de demander et d'attendre de nouvelles instructions après un entretien important n'est souvent qu'un prétexte pour éluder une explication embarrassante ou attendre un événement décisif; mais quand le télégraphe n'existait pas, c'était un motif de retard qui devait paraître naturel. Dans le cas présent, l'absence des ministres d'Espagne et de Gênes en fournissait un autre qui ne l'était pas moins pour ajourner l'ouverture des conférences publiques. De là un temps d'arrêt de quelques jours pendant lequel, entre ambassadeurs séjournant dans le même lieu et se rencontrant à toute heure, des entretiens privés pouvaient avoir lieu et même n'auraient pu guère être évités sans affectation. Il y en eut plusieurs de ce genre entre Kaunitz et Saint-Séverin, et leurs récits laissent clairement voir qu'il s'établit entre eux une sorte d'inclination réciproque et un sincère désir de s'entendre qui n'apparaissent pas au même degré dans les relations correspondantes imposées avec le ministre anglais par cette négociation en partie double. Les deux agens se mettent en confiance, autant que cela est possible à des diplomates, et se livrent entre eux à de véritables épanchemens. Seulement comme les propos qui leur échappaient dans cette intimité improvisée auraient peut-être paru un peu trop vifs à leurs supérieurs, ce n'est jamais, dans leur correspondance, celui qui les tient, mais bien celui qui les entend, qui les rapporte; ainsi c'est Kaunitz, écrivant à Marie-Thérèse, qui nous apprend que Saint-Séverin ne fait pas difficulté de faire avec lui une critique sévère de la politique de d'Argenson. — « Le comte de Saint-Séverin, dit-il, ne cherche pas à dissimuler la vérité, il reconnaît que le précédent ministère s'est conduit d'une façon absolument indigne envers Votre Majesté Impériale et Royale et a imprimé ainsi à sa mémoire une souillure bien difficile à effacer. »

C'est encore lui qui nous fait savoir que Saint-Séverin convient qu'après la paix conclue, « le système politique de l'Allemagne devra être modifié, qu'il se formera une puissante ligue protestante à laquelle il faudra opposer une ligue catholique capable de le tenir en respect. » — Mais c'est Saint-Séverin qui fait connaître à Puisieulx que Kaunitz s'excuse de ne pouvoir plaider assez chau-

dement à Vienne les intérêts français parce qu'on le soupçonne déjà de trop de partialité pour la France. — « Je suis, dit-il, dans un cas plus embarrassant qu'un autre, on m'accuse d'être tout Français, et les explications que je puis présenter pour assurer de la sincérité de votre cœur sont imputées à de la prévention de ma part. » — Crainte à la vérité un peu affectée, car, pendant qu'il tient ce langage, il a en poche plus d'une lettre autographe de Marie-Thérèse, où, après avoir discuté de nouveau tous les articles des projets et contre-projets en discussion, et l'avoir engagé à tenir bon sur les points contestés, elle finit toujours par conclure qu'à aucun prix cependant il ne faut rompre, parce que les deux puissances maritimes et la Sardaigne *pourraient nous devancer, ce qui serait un péril bien autrement grave.* Plus méfiante et plus irritée que jamais, elle soupçonne l'Angleterre qui accuse l'imprévoyance de la Hollande, et la Hollande qui se plaint de l'avarice de l'Angleterre, « de jouer contre elles un jeu concerté afin de sauver les apparences et de se rejeter l'une à l'autre la balle de la défection (1). »

Quand on se mettait en si bonne amitié avec l'ennemi, il devait être assez incommode de rencontrer les envoyés des puissances avec qui on était encore nominalement en alliance. Aussi rien de plus froid et de plus gauche que les rapports de Kaunitz avec ses collègues d'Angleterre, de Sardaigne et de Hollande. Avec le Sarde et le Hollandais, on s'en tire encore, parce qu'ils se rangent derrière l'Angleterre dans un rôle à peu près muet. Mais avec Sandwich, il faut bien causer, quand ce ne serait que pour faire semblant de se mettre d'accord sur l'attitude à prendre le jour de l'entrée en commun dans la conférence publique. Aucune explication sérieuse n'est pourtant possible entre gens qui s'observent et se soupçonnent mutuellement, chacun ayant à part soi un secret et ne songeant qu'à défendre le sien, ou à surprendre celui de l'autre. Sandwich essaie bien d'entrer en matière en insistant sur la nécessité de la paix et la convenance de la fonder par un acte de désintéressement réciproque. Mais Kaunitz s'empresse de détourner le coup en rappelant que tous les sacrifices ont été faits jusqu'à présent par sa souveraine et qu'aucun des dédommagemens promis n'a été reçu par elle. C'était toucher à la question même du caractère du traité de Worms et du retour exigé par l'Autriche en cas d'inexécution de ses clauses principales ; mais le débat à peine soulevé n'est abordé directement ni de part ni d'autre, chacun sentant que, si on sort du vague, on tourne à l'aigre, et que la dis-

(1) Marie-Thérèse à Kaunitz, 28 mars, 4 avril 1748. (Archives de Vienne.)

cussion pourrait l'amener à dévoiler prématurément le fond de sa pensée et de ses espérances (1). Puis quand Sandwich veut couper court à l'entretien, il parle de la convenance qu'il y aurait à prier le roi de Prusse d'envoyer un représentant au congrès, et Kaunitz de se récrier à l'instant et de terminer à tout prix la conversation.

Quelques jours se passent ainsi, chacun restant en observation et en arrêt, quand subitement une bombe éclate. On apprend que le même jour, presque à la même heure, la ville de Maëstricht s'est vue abordée à la fois, sur la rive gauche de la Meuse, par le maréchal de Saxe lui-même, et sur la rive droite par le maréchal de Lowendal, et que, les deux généraux n'ayant plus qu'à se donner la main à travers le fleuve, cette place forte va être investie avant même qu'on soupçonnât qu'elle dût être attaquée.

C'était le secret de Maurice et le coup de partie qu'il avait tenu si soigneusement en réserve. Il ne pouvait oublier qu'à deux reprises différentes l'ennemi, battu sous les murs de Maëstricht, lui avait échappé parce que, pour des raisons diverses, il n'avait pu achever sa victoire en pressant les fugitifs, l'épée dans les reins, d'une des rives du fleuve à l'autre. La surprise pénible qu'il avait éprouvée, le lendemain de la journée de Lawfeldt, en voyant à son réveil les vaincus de la veille qui le regardaient, presque en le narguant, derrière un infranchissable cours d'eau; ce mécompte, — qu'on lui avait tant reproché, et dont il ne pouvait au fond accuser que lui-même, — lui était resté sur le cœur, et il avait juré de n'être plus pris au même piège. Maëstricht serait à lui (il y allait de son honneur), et il en avait fait la promesse au roi : « La paix se fera dans Maëstricht, » lui avait-il dit; mais la ville, ainsi condamnée d'avance, ne devait apprendre son sort que lorsque, enserrée de toutes parts, il serait trop tard pour qu'aucun de ses défenseurs pût lui venir en aide.

Dans cette vue, toutes les mesures prises par lui-même et sous ses yeux, et dont il paraissait uniquement préoccupé, furent combinées de manière à faire croire que, renonçant à une entreprise qui ne lui avait pas réussi, c'était du côté de la place, très importante également, de Bréda qu'il tournait sa pensée et ses efforts. Ce plan devait paraître même de sa part d'autant plus vraisemblable, qu'il avait opéré la même manœuvre avec succès après Lawfeldt en lâchant Maëstricht pour ne plus songer qu'à Berg-op-Zoom : et c'était de cette place même, sa dernière con-

(1) Sandwich à Newcastle, 29 mars 1748. (Record office.) — Kaunitz à Marie-Thérèse, même date. (Archives de Vienne.)

quête (où il se transporta à plusieurs reprises de sa personne), qu'il faisait mine de préparer l'attaque de Bréda; mais pendant qu'en causant aux ennemis cette illusion, ou en les laissant dans l'incertitude sur ses desseins, il les empêchait de se concentrer aussi bien sur leur gauche que sur leur droite, Lowendal, par ses ordres, partait de Namur et se portait à Givet, aux frontières mêmes de la France. Là il trouvait tout un corps d'armée qui avait passé l'hiver dans le pays messin : à Mézières, à Sedan, à Carignan, à Montmédy, à Longwy, dans la contrée, en un mot, où la Meuse qui la traverse est sur ses deux rives un fleuve français. A la tête de ce puissant détachement, il pénétrait dans le Luxembourg, et, traversant sans résistance cette province entière, où sa présence n'était pas attendue, il rejoignait le fleuve à Liège pour le remonter sur la droite : il arrivait enfin, le 10 avril, à Maëstricht, prenant ainsi la place à revers du côté même où elle passait pour inattaquable.

Il y avait déjà vingt-quatre heures que Maurice l'attendait sur l'autre rive. Dès qu'il avait su, en effet, que le mouvement de Lowendal était commencé et en bon train, jetant le masque et laissant brusquement Bréda et toute cette frontière de la Hollande sur ses derrières, Maurice avait repris en droiture le chemin de Maëstricht et était revenu se camper de nouveau en vue de la ville, à quelques lieues seulement du champ de bataille de l'année précédente. L'erreur de Lawfeldt était ainsi réparée, et on aurait dit qu'il reprenait son opération victorieuse pour la compléter au point même où il avait eu un an auparavant le tort ou le malheur de l'interrompre.

Du reste, l'achèvement se fit de lui-même et sans nouvel effort, car le général autrichien Batthiani, ne se trouvant pas en force pour résister à cette concentration de l'armée française opérée dans des conditions inattendues, n'essaya pas de disputer la partie et se retira, en descendant le fleuve, jusqu'à Ruremonde. Le siège put alors commencer et la tranchée fut ouverte sans obstacle : la ville se trouva cernée et comme elle n'avait pas de secours à attendre, malgré la forte garnison de près de dix mille hommes, moitié autrichienne et moitié hollandaise, qu'elle contenait, sa soumission n'était qu'une affaire de jours et peut-être d'heures. — « Vous allez entendre ronfler le canon, écrivait Maurice à Saint-Séverin, je ne sais si le son de cette agréable musique portera les esprits à des pensées de paix ou à une ardeur martiale. » C'est ce qu'on n'allait pas tarder à connaître (1).

(1) Maurice à Saint-Séverin, 12 avril 1748. (*Correspondance de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères.)

Rien ne peut dépeindre, en effet, le trouble causé par cette surprise vraiment foudroyante, à la fois au quartier-général des alliés, dans la réunion des plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle, et dans tous les centres politiques ou populaires de la Hollande. Là surtout l'épouvante fut générale et se communiqua de cité en cité avec la rapidité d'une chaîne électrique, produisant, comme il arrive quand le peuple est en émoi, les effets les plus opposés. Ici c'était un abattement subit, et le mot de paix, que naguère personne ne pouvait prononcer tout haut qu'au péril de sa vie, s'échappait des poitrines avec l'accent du désespoir. Ailleurs, au contraire, c'était un redoublement d'exaspération et de fanatisme ; et contre l'invasion française, qu'on attendait d'heure en heure, on réclamait les mesures les plus extrêmes, comme la levée de toutes les digues et l'inondation de toutes les provinces maritimes. D'autres voulaient aller en masse se jeter aux pieds du roi de Prusse pour le supplier de ne pas laisser périr le dernier asile de la foi réformée. Puis on demandait avec angoisse ce qu'était devenu le secours des Russes, si pompeusement annoncé par le stathouder et ses amis. C'était une désolation de s'entendre répondre que les Russes étaient bien en marche, mais que, n'ayant pas encore passé la frontière d'Allemagne, ils n'arriveraient pas sur le théâtre de la guerre avant les premiers jours du mois suivant. D'ici là Maurice serait entré, par toutes les portes désormais ouvertes devant lui, et la république n'existerait plus. Au milieu de cet effarement général, le pauvre stathouder ne savait auquel entendre, d'autant plus qu'il avait au même moment des scènes violentes à subir de la part de son beau-frère Cumberland, qui lui reprochait amèrement de n'avoir rien préparé, rien prévu, tenu aucune de ses promesses, et de lui rendre par là la suite des opérations impossible (1).

Et ce n'était pas un des signes des temps les moins apparens et les moins tristes que ce découragement profond dans lequel sembla tomber le général en chef, et dont il ne prit même pas soin de faire mystère. Un ordre de se replier sur toute la ligne fut immédiatement donné par lui à toutes les troupes sous son commandement, et, à voir les termes qu'il employait pour faire part à Londres de cette résolution, on serait tenté de croire que Marie-Thérèse n'avait pas tort quand elle le soupçonnait d'être entré dans les vues secrètes d'une partie des ministres anglais, et, au lieu de se préparer à la résistance, de pousser à la conclusion d'une paix précipitée dans des conditions réglées d'avance. — « Le siège de Maëstricht va son train, écrit-il au ministre Pelham, et nous ne

(1) Chiquet à Puisieulx, 18 avril 1748. (*Correspondance de Hollande.* — Ministère des affaires étrangères.)

sommes pas en mesure de tenter de le faire lever. Dans cette désagréable situation vous verrez, par mes lettres officielles, ce que j'ai proposé aux généraux alliés, et ce que nous sommes convenus de faire. Les mouvemens rétrogrades sont toujours ennuyeux et ont mauvaise apparence, mais ils sont aussi quelquefois salutaires. Je suppose que c'est le cas, et, quoi qu'il en soit, c'est ce que nous pouvons faire de moins mal; car, dans notre situation présente, nous n'aurions pas tardé longtemps sans nous exposer à un affront fatal. » — « Je tiens comme je le dois (dit-il encore dans la même lettre) lord Sandwich au courant de tout... Il n'est pas moins convaincu que nous ne le sommes tous de la nécessité de conclure immédiatement avec M. de Saint-Séverin... Le temps presse, et je suis convaincu qu'il ne laissera pas échapper une occasion favorable (1). »

Très touché d'entendre tenir ce langage par le chef de l'armée, partageant d'ailleurs l'émotion générale, le ministère anglais se décida sans délai à envoyer à Sandwich des instructions nouvelles. On l'autorisa à se montrer plus coulant sur la plupart des points (le bannissement du prétendant seul excepté) qui avaient fait matière à contestation dans la première conférence. Au sujet du port de Dunkerque, on consentait à entrer dans une distinction déjà proposée par d'Argenson et à borner la démolition demandée aux défenses maritimes du port, en laissant subsister les fortifications du côté de la terre auxquelles la France paraissait tenir essentiellement pour la sécurité de sa frontière septentrionale. Quant à l'établissement italien de l'infant, la concession était plus complète, et chose singulière, elle était faite exactement dans les mêmes termes que ceux qui étaient proposés par l'Autriche : à savoir l'érection en principauté indépendante des duchés de Parme et de Plaisance. Quelle était dès lors la différence entre les offres de Vienne et celles de Londres? Elle devenait à peu près nulle, il faut en convenir, en ce qui touchait les conditions immédiates de la paix et celles où la France était personnellement intéressée. Mais voici où commençait la distinction et même la contradiction directe. L'Angleterre réclamait une adhésion explicite sous forme de confirmation ou de garantie, de toutes les cessions territoriales faites soit à la Prusse, soit à la Sardaigne, par les traités de Dresde et de Worms, tandis que l'Autriche mettait un prix égal à ne laisser attacher aucune sanction nouvelle à des stipulations qui lui étaient devenues toutes également odieuses. Ainsi, on n'allait plus disputer pour savoir quels termes la France aurait à accepter pour elle-même le jour de la paix (à cet égard, de guerre

(1) Cumberland à Pelham, 23 avril 1748. (*Pelham administration*, t. Ier, p. 418.)

lasse, on finissait par tomber d'accord), mais dans quelles conditions elle apporterait son concours pour établir un système de paix générale, et, par suite, dans quelle communauté d'intérêts et d'alliance elle se trouverait engagée le lendemain; et c'est sur ce point, regardant au fond l'avenir plus que le présent, que les ennemis coalisés la veille contre elle étaient déjà (et devaient devenir de jour en jour davantage) foncièrement en dissidence (1).

En même temps que ces instructions conciliantes, deux missives partaient également de Londres : l'une à l'adresse du ministre anglais à Vienne pour lui faire part des concessions auxquelles la nécessité forçait de se résigner et le charger de préparer Marie-Thérèse aux sacrifices indispensables; l'autre à la destination du roi de Prusse pour lui demander d'intervenir auprès de la France, au moins par une médiation officieuse, afin d'obtenir qu'elle ne se montrât pas trop exigeante, surtout en ce qui regardait le compte à régler entre la république de Gênes et le roi de Sardaigne. Celle-ci devait être portée et remise en mains propres par le nouveau ministre que George envoyait à son neveu et qui devait, en se rendant à Berlin, s'arrêter sur son chemin à Aix-la-Chapelle. En prévenant de cette démarche le ministre prussien à Londres, Mitchell, le duc de Newcastle lui disait que, si le roi de Prusse leur rendait le service qu'on lui demandait, le roi d'Angleterre lui en garderait une reconnaissance éternelle : — « La triste mine, disait Mitchell, que le duc avait en me parlant, me fait comprendre dans quel embarras est le gouvernement anglais (2). »

L'effet du siège et de la prise désormais certaine de Maëstricht eût été aussi grand à Vienne qu'à Londres, si la surprise n'y eût été moindre; mais Batthiani, campé devant la ville, avait appris ou du moins soupçonné le mouvement tournant de Lowendal avant qu'il fût opéré, et put donner avis d'avance du résultat prévu aussi bien à sa cour qu'à Kaunitz : et, d'ailleurs, ne se laissant pas tromper comme Cumberland par les feintes manœuvres de Maurice, il n'avait jamais cessé de réclamer la concentration sur la Meuse de toutes les forces défensives (3). Aussi dans la disposition où était Marie-Thérèse, l'imprévoyance et la facilité avec lesquelles on laissait se consommer une opération qui pouvait être décisive ne durent lui paraître qu'une preuve nouvelle de la complaisance criminelle qu'elle soupçonnait : c'était évidemment le parti-pris de se précipiter en l'entraînant elle-même dans ce qu'elle appelait une paix *hâtive* et

(1) Newcastle à Sandwich, 19 avril 1748. (*Pelham administration*, t. I[er], p. 414.)

(2) *Droysen*, t. III, p. 44.

(3) Kaunitz à Marie-Thérèse, 4 avril 1748. A cette date, l'ambassadeur fait savoir qu'il est averti par Batthiani qu'un corps d'armée français s'avance par la rive droite de la Meuse.

*déloyale*. Résolue, pour ne pas souffrir cette pression, à gagner de vitesse ceux qui prétendaient l'exercer, elle se décida, quelques jours même avant que l'investissement de Maëstricht fût opéré, à faire un pas de plus pour se rapprocher des vues de la France et faciliter elle-même une solution dont elle voulait dicter et non subir les conditions; ainsi l'opération faite si à propos par Maurice agissait en réalité comme une épée à deux tranchans, frappant à droite et à gauche, et décidait aussi bien Marie-Thérèse que les conseillers de George II à rechercher, on dirait volontiers à courtiser plus que jamais les bonnes dispositions et presque l'amitié de la France.

Seulement le moyen imaginé dans cette vue par Marie-Thérèse est si singulier qu'on aurait peine à le prendre au sérieux si on n'y voyait un trait caractéristique du soin qu'elle mettait à concilier ses principes de moralité et de justice politique avec la défense passionnée de ses intérêts. Puisque la France et l'Espagne tenaient à garder la Savoie dont leurs armées étaient encore en possession, on les autoriserait à y placer l'établissement italien qu'elles réclamaient : mais afin de ne pas exproprier le roi de Sardaigne sans indemnité d'un bien patrimonial, ce serait elle-même, l'impératrice, qui en fournirait sur son propre domaine la compensation. Ce qu'elle proposait ainsi en échange, c'était ce même duché de Parme qu'elle avait offert pour former l'apanage de l'infant. Il devait rester bien entendu que ce troc bizarre serait soumis aux mêmes conditions que l'offre dont il était destiné à tenir lieu, c'est-à-dire que l'effet cesserait et que chacun rentrerait dans son bien propre si l'infant venait à mourir sans postérité ou était appelé au trône d'Espagne ou de Naples. Ainsi, par cette résolution, suivant elle, aussi généreuse que mesurée, tous les droits seraient ménagés, et la transaction, disait-elle en propres termes, toujours due à un sacrifice dont elle faisait les frais, conserverait de sa part le même *caractère de grandeur d'âme*. De malins observateurs auraient pu pourtant faire remarquer que la magnanimité ne coûtait pas cher, puisque, par l'annulation du traité de Worms qu'elle se proposait toujours de réclamer, elle reprenait d'une main à Charles-Emmanuel bien plus qu'elle ne lui offrait de l'autre, et qu'ainsi, la balance faite, l'opération se solderait largement en sa faveur.

Rien n'est plus curieux, et il faut en convenir, plus pénible à lire que l'exposition de ce système compliqué qu'on trouve très largement développé, avec beaucoup de réserves et d'ambages, dans deux ou trois dépêches successives dues probablement à la plume de quelque commis principal de chancellerie. Mais de loin en loin la forme pesante et embarrassée est tout d'un coup relevée par des expressions à la fois vives et lumineuses, tenant souvent

de la satire et de l'invective. On reconnaît la main et on croit entendre la voix de l'impératrice elle-même. Elle dénonce et elle raille sans pitié l'*hypocrisie artificieuse* de la Sardaigne et les *pleurnicheries* de la Hollande. Mais dès que le nom de l'Angleterre est prononcé, son irritation ne ménage plus rien : « Le plan que l'Angleterre nous propose, dit-elle (elle le comprenait à travers la réserve de Sandwich), est conçu de telle façon qu'on pourrait le croire rédigé à Versailles plus qu'à Londres. Sans doute, le contre-projet de la France renferme certaines choses qui sont pour nous menaçantes et nuisibles; mais peut-on le mettre en parallèle avec les conditions que veut nous imposer l'Angleterre? Un établissement de l'infant Philippe à nos dépens et toutes les concessions du traité de Worms gardant toute leur valeur! et par-dessus le marché, on complète ce fameux projet par la proposition que le roi de Prusse serait associé à l'œuvre de la paix générale... Dites au comte de Saint-Séverin que sa cour aussi bien que nous doit tirer de ce qui se passe une leçon et un avertissement. Si jusqu'à ce jour la France s'est montrée hostile aux intérêts de notre maison, ce sentiment a imposé aux deux nations des sacrifices incalculables, et d'autres ont su les mettre à profit. Encouragés par les bénéfices du passé, ils se disposent à opérer de même dans l'avenir et à susciter des agitations nouvelles... L'objet principal de la réconciliation qu'il s'agit de sceller, est précisément de déjouer ces manœuvres... A la vérité, si nous acceptons les propositions françaises, un soupçon peut s'élever (car ils sont peu nombreux, ceux qui sont en situation de pénétrer des secrets d'État) : on croira dans le monde que si nous nous sommes réconciliés avec la France, ce n'était point par nécessité ni pour éviter d'être sacrifiés par nos alliés, mais pour notre avantage personnel. Aussi la France doit-elle comprendre la légitimité de nos scrupules,.. elle peut avoir une confiance inébranlable dans nos sentimens d'amitié, mais il faut qu'elle montre elle-même l'esprit de justice et de loyauté qui inspire notre politique... Il faut faire comprendre à la France que l'Angleterre et la Prusse travaillent, à l'envi, à l'affaiblissement des grandes puissances catholiques, par conséquent que nos intérêts communs exigent des mesures propres à tromper de telles manœuvres... Le cardinal de Fleury a pleinement reconnu que c'est la Prusse qui a provoqué le bouleversement dont l'Europe est victime depuis la mort de notre vénérable père. Les révélations qu'il a faites après la conclusion des préliminaires de Breslau peuvent être invoquées pour appuyer ces considérations. Toutefois, c'est la voix et non la plume qui doit servir en pareil cas... Le système anglais est percé à jour, il consiste à assurer à nos dépens la grandeur de la Prusse et de la Sardaigne. On opposerait ces deux rois à la maison de

Bourbon, l'un en Allemagne avec ses partisans et l'autre en Italie... On peut se résigner à subir la volonté de l'ennemi quand la nécessité l'exige, et alors le sacrifice a ses limites ; mais c'est trop en vérité que de vouloir nous sacrifier du même coup sans nécessité à la Prusse et à la Sardaigne, et c'est cependant ce que l'Angleterre veut et elle ne s'en cache pas (1). »

La Prusse et la Sardaigne, ce sont donc là les deux mots qui reviennent à toutes les lignes, les deux craintes, je dirais volontiers les deux fantômes qui hantent par des visions vraiment prophétiques l'imagination de l'héritière de Charles-Quint; c'est la menace de ces deux ambitions rivales qu'elle aperçoit et qu'elle poursuit dans les deux traités dont l'un lui a en quelque sorte subtilisé, par une promesse restée vaine, une partie de son patrimoine italien, tandis que l'autre lui arrachait, avec la Silésie, comme un lambeau de sa chair.

Aussi la première de ces conventions détestées, elle entend la déchirer à l'heure même. — « Je suis prête à accomplir le traité de Worms *stante reciproco*, s'écrie-t-elle (dans un langage bizarrement mêlé de formules juridiques et d'images passionnées), pourvu qu'on l'accomplisse aussi à mon égard. Sinon, je suis déliée de tout engagement, je le déclare *devant le monde entier*. » Quant à l'autre traité que la force lui a imposé et l'oblige encore de subir, au moins ne veut-elle pas souffrir que l'adhésion de la France vienne y ajouter une valeur de plus, et elle exige encore dans ces nouvelles instructions, comme dans les précédentes, un engagement à cet égard, sinon sous la forme solennelle d'un article de traité, au moins par une déclaration verbale, dont une attestation resterait entre ses mains.

Ce nouveau terrain ainsi nettement établi, elle attend de pied ferme la demande annoncée du ministre anglais, porteur d'une mission qui lui est connue d'avance. Ce ministre était toujours notre ancienne connaissance, sir Thomas Robinson, que le lecteur de ces études, s'il a bonne mémoire, peut se rappeler avoir déjà vu à plusieurs reprises, chargé de la tâche ingrate de réclamer de l'impératrice des cessions territoriales, et par suite aux prises avec elle dans des discussions orageuses. Mais, cette fois, il arrivait plus résigné qu'inquiet, certain d'avance qu'il n'obtiendrait rien, et s'attendant à ne pas être écouté jusqu'au bout. Il savait parfaitement comment l'impératrice comprenait le traité de Worms, elle-même lui en ayant plusieurs fois donné l'interprétation. Il comptait donc qu'au premier mot qu'il prononcerait sur la nécessité d'une cession nouvelle en Italie, on lui répondrait que la consé-

(1) Marie-Thérèse à Kaunitz, 9, 13, 18 avril 1748. (Archives de Vienne.)

quence devait être le retrait de toutes les précédentes. C'est ce dont le ministre Uhlfeldt le prévint, quand il vint demander une audience, en l'engageant à y renoncer parce qu'elle serait superflue. Il tint bon cependant et obtint qu'une heure lui fût indiquée pour le lendemain. Dans l'intervalle, il aurait désiré s'entretenir avec l'empereur, qu'en plusieurs circonstances il avait trouvé d'un abord plus facile que Marie-Thérèse; mais François eut soin de partir et de rester en chasse toute la journée. Introduit au palais, Robinson remarqua qu'il n'était pas reçu dans la salle ordinairement réservée aux audiences, mais dans une galerie que la princesse devait traverser pour aller à la messe et où elle passait, accompagnée des gens de sa suite. — « Il n'est pas aisé, écrit-il à son ministre, de dire ce qui se passa alors. Vous m'avez rappelé vous-même que j'avais eu plusieurs fois à m'acquitter d'instructions d'une nature aussi délicate. C'est bien aussi le reproche qu'elle m'a fait. — C'est donc vous, m'a-t-elle dit, qui avez eu tant de part au sacrifice que j'ai fait de la Silésie, vous qui avez contribué plus que personne à amener les cessions conditionnelles que j'ai faites au roi de Sardaigne, c'est vous qu'on charge de me convaincre... Je ne suis ni un enfant, ni une sotte (*neither a child, nor a fool*). Les récits qu'on vous fait de l'état de la Hollande sont exagérés... On peut se défendre encore, il y a assez de force pour résister. Si vous voulez faire la paix tout de suite, eh bien! faites-la, je verrai si je dois y adhérer : je puis aussi négocier pour moi-même, et pourquoi n'ai-je pas le droit de faire mes propres affaires? Mes ennemis me font de meilleures conditions que mes amis; au moins ils ne me refuseront pas une paix dont ils ont aussi besoin que moi uniquement pour un peu plus ou un peu moins de territoire à céder au roi de Sardaigne, ou pour l'interprétation d'un traité. Et qui vous dit que l'Espagne désire Parme et Plaisance? Je sais qu'elle préfère la Savoie. Remettez-moi dans l'état où j'étais avant la guerre, et c'est moi qui ferai l'établissement de l'infant. Mais votre roi de Sardaigne; il faut donc que tout soit pour lui!.. Bon Dieu, comme cette cour nous a traités!.. Et puis, il y a encore votre roi de Prusse: en vérité, tout ce qui se passe rouvre les anciennes blessures et en fait de nouvelles. — Ce ne sont là, milord, que des échantillons de ce qu'elle m'a dit: c'est mon devoir de rapporter ces propos tels qu'ils sont, et c'est bien assez en vérité sans que le besoin soit d'y rien ajouter. »

« Je lui ai répondu que je la suppliais de vouloir bien faire les plus mûres réflexions elle-même, de tenir conseil avec l'empereur, d'entendre ses ministres, et si j'osais le dire, je la conjurais de se laisser fléchir pour son salut, pour celui de sa famille, et enfin pour celui de toute l'Europe. »

A force d'instances il obtint enfin qu'elle lui demandât comment il entendait les conditions de l'établissement de l'infant. Mais la réponse suscita une nouvelle explosion de colère, car il n'eut pas plus tôt dit que le nouveau duché en cas de vacance prévue devrait retourner à ses *anciens possesseurs* : — « Les anciens possesseurs! s'écria la princesse (Plaisance donc au roi de Sardaigne), non! non! je perdrai plutôt ma tête que d'y consentir. » Et elle fit de la main un geste significatif.

En sortant, l'impératrice se vantait elle-même à ses ministres de la manière dont elle avait traité l'ambassadeur du roi d'Angleterre. — « A ce qu'elle m'a dit aujourd'hui, écrivait Uhlfeldt à Kaunitz, elle l'a bien *remboursé*; il avait voulu l'attendrir, comme il a fait autrefois lorsqu'il s'agissait de faire la paix avec le roi de Prusse, mais elle lui a dit que, pour la troisième fois, elle ne se laisserait ni attendrir, ni tromper. » — Aussi, quand Robinson, en désespoir de cause, essaya encore de frapper à la porte de quelques-uns des ministres, il trouva partout, ou l'accès fermé, ou un accueil d'une froideur glaciale. — « Cette cour, écrivait-il, est comme un homme mourant qui sait bien que le dernier moment doit venir, mais veut lutter jusqu'à la dernière heure (1). »

Mais pendant ces allées et venues et cette agitation dans le vide, la scène changeait à Aix-la-Chapelle et se précipitait vers un dénoûment dont ni Autriche, ni Angleterre, ne pouvaient plus déterminer le caractère à leur gré. Non cependant que le plénipotentiaire français se fût trouvé en mesure de profiter, autant qu'il eût été en droit de le faire, du puissant renfort que lui apportait l'intervention armée, mais au fond non moins diplomatique que militaire, de Maurice. Il restait astreint par la lettre impérieuse de ses instructions à un programme de générosité déclamatoire que plus d'une fois, se sentant porté par la fortune, il dut, j'imagine, intérieurement maudire. L'ambassadeur d'Espagne étant arrivé, l'ouverture des conférences générales ne pouvait tarder. Quelle entrée brillante lui eût été réservée, s'il eût pu prendre l'attitude qui lui appartenait! Personne de ceux auprès de qui il prenait séance ne pouvait ignorer que chaque coup de canon tiré à Maëstricht portait une angoisse mortelle dans le cœur de la Hollande consternée. Tous savaient également que le commandant en chef de l'armée alliée déclarait lui-même sa partie perdue d'avance. Chaque courrier apportait les nouvelles d'une retraite dont la précipitation prenait le caractère d'une déroute. Le ministre de France entrait donc

(1) Robinson au duc de Newcastle, 1er mai 1848. L'entrevue rapportée est du 26 avril, le récit, d'abord expédié en chiffres, n'est envoyé que cinq jours après par courrier. (*Correspondance de Vienne*. — Record office.) Uhlfeldt à Kaunitz, 27 avril 1748. — D'Arneth, t. III, p. 483.

dans une réunion de diplomates en désarroi, portant le trouble et l'effroi sur leurs visages et pressés de le prendre à part pour lui conter leurs griefs réciproques et préparer le tour qu'ils comptaient se jouer l'un à l'autre. Enfin, il arrivait (suivant la vive expression employée autrefois par d'Argenson lui-même) pour plaider les *mains garnies*, c'est-à-dire possédant, par la conquête de deux des plus belles provinces d'Europe, le gage assuré d'avance de toutes les satisfactions que le droit de la guerre permet au vainqueur de réclamer. On se demande, en vérité, quel parti n'aurait pas tiré de cet ensemble de bonnes fortunes un ambassadeur à qui la confiance de son souverain aurait permis d'élever la voix au ton que justifie le sentiment de la force. Mais Saint-Séverin ne recevait de Versailles aucun encouragement de cette nature. Les dépêches ministérielles, bien loin de l'autoriser à émettre des prétentions nouvelles qui auraient donné lieu à des contestations ou à des retards, ne respiraient que la hâte d'en finir pour fermer la bouche aux critiques impatientes du public parisien, aux gémissemens du commerce en souffrance et aux réclamations suscitées par les exigences d'un fisc aux abois.

Ce cri de douleur poussé par ceux de qui on aurait pu attendre des chants de victoire causait dans l'Europe attentive une surprise assez générale : on en trouve l'expression dans les lettres de Frédéric, qui savait mieux que personne comment on doit faire la paix après une victoire : on dirait un grand artiste qui éprouve une irritation dédaigneuse à voir dénaturer par une main timide ou maladroite une œuvre dont il sent ce qu'il saurait faire si l'exécution lui en était confiée. — « A dire le vrai, écrit-il à Chambrier, les Français me paraissent bien superficiels à cette heure. La France, pour un de ses vaisseaux pris en dernier lieu par les Anglais, n'est ni perdue, ni ruinée. Fait-elle jusqu'ici la guerre sans succès? Tout autre puissance ne serait-elle pas glorieuse d'avoir pu faire ce que cette dernière a fait jusqu'à présent? Toutefois, pour quelques vaisseaux qu'elle perd sur mer, la voilà qui jette de hauts cris et se voit réduite à telle crise où elle se trouvait en l'an 1709... Il est étonnant, au suprême degré, écrit-il encore, de voir l'impatience de la France... pour sortir de la guerre présente, pendant un temps où elle se trouve dans une situation qui ne laisse pas de lui promettre beaucoup de succès favorables par la continuation de cette même guerre. Il me semble qu'elle pourrait fort bien se tranquilliser plus qu'elle ne le fait sur l'état actuel de ses affaires, évitant surtout de marquer du faible... et si elle se conduisait ainsi, son rôle n'en serait que plus brillant, et elle ne

manquerait pas de faire la paix à son gré en voyant accomplir ses volontés (1). »

Ne pouvant prendre sur lui l'initiative d'aucune proposition nouvelle, Saint-Séverin dut se borner à attendre, en gagnant du temps, et en disputant sur des points de détail tantôt avec Kaunitz, tantôt avec Sandwich, le contre-coup que ne pouvait manquer de produire soit à Londres, soit à Vienne, l'effet de terreur et de surprise répandu par l'investissement inattendu de Maëstricht. Il n'eut pas du reste à user de patience bien longtemps ; on vient de voir que des deux cours partirent presque au même moment, et sous l'impression d'une crainte pareille, des instructions modifiées dans un sens de conciliation et de rapprochement. La communication autrichienne, expédiée, ainsi que je l'ai dit, avant l'anglaise (puisqu'elle avait devancé l'arrivée de Lowendal devant Maëstricht), parvint aussi la première à Aix-la-Chapelle, et Kaunitz la porta, dès le soir même, à Saint-Séverin avec d'autant plus d'empressement que le même courrier lui apportait l'expression de la vive irritation causée à Marie-Thérèse par les premières ouvertures de l'Angleterre, et que ses relations avec Sandwich prenaient de jour en jour un caractère d'aigreur et d'animosité croissante.

Une conférence s'engagea dans la demeure du ministre français et dura la nuit presque entière. Après des débats par moment assez animés, après beaucoup d'insistances faites par Kaunitz sur un ton tantôt menaçant, tantôt pathétique, on se sépara sans être arrivé encore à une entente complète, mais avec l'espérance fondée des deux parts que, les différends se réduisant à de légères dissidences, on ne tarderait pas à tomber d'accord.

Tout d'abord, l'étrange invention de l'impératrice qui consistait à substituer la Savoie au duché de Parme pour l'établissement de l'infant, en offrant ce duché même, comme compensation, à Charles-Emmanuel, fut acceptée sans difficulté par Saint-Séverin. C'était plutôt, à la vérité, comme une preuve d'un sincère désir de concorde que comme un arrangement définitif puisqu'on pourrait toujours espérer que l'Espagne retirerait l'exigence qui pouvait rendre cet échange nécessaire. Mais où l'entente fut moins facile à établir, ce fut au sujet de la précaution que Kaunitz tenait toujours à prendre contre toute garantie que la France pouvait être appelée à donner au traité de Dresde et à la conquête de la Silésie.

Saint-Séverin consentait bien, avec une facilité assez inattendue, à donner de bouche à bouche et d'homme à homme, à cet égard, toutes les assurances désirables, mais il se refusait absolument à

(1) Frédéric à Chambrier, 6 et 30 avril 1748. — (*Pol. Corr.*, t. VI, p. 74, 89.)

en laisser une attestation écrite. — « A quoi bon? disait-il. La France n'a pas été mêlée aux traités de Dresde ni de Breslau, dont elle a souffert et dont elle n'a eu connaissance qu'après qu'ils étaient conclus : elle n'a pas à retirer une adhésion qu'elle n'a pas donnée. Son silence équivaut à l'abstention qui lui est demandée. — A quoi Kaunitz répondait comme le fit dans une occasion pareille un diplomate aussi fameux que lui : « Si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant. » Mais Saint-Séverin fut inflexible, tout en donnant à son engagement verbal une telle netteté que Kaunitz, sans être autorisé à s'en déclarer satisfait, dut laisser voir qu'il y reconnaissait une valeur véritable.

Une autre difficulté était plus grave ; mais celle-là même prouvait qu'on regardait comme possible, et même comme probable, le cas où on pourrait s'accommoder sur toutes les autres ; car il s'agissait uniquement de fixer les conditions et les délais dans lesquels devrait s'opérer, une fois les préliminaires de paix signés, la restitution promise des Pays-Bas. Kaunitz la demandait immédiate. Saint-Séverin entendait l'ajourner jusqu'à la signature de la paix générale, et donnait pour ce retard la meilleure raison du monde. La remise des Pays-Bas ne devait-elle pas avoir essentiellement pour contre-partie la restitution pareille des conquêtes de la marine anglaise en Amérique? Comment l'un des objets de l'échange serait-il donc livré avant l'autre? Or, à l'égard de ces conquêtes anglaises, l'Autriche ne pouvait rien promettre de certain, ni surtout rien exécuter à elle seule, puisque ni Louisbourg, ni le Cap-Breton n'étaient en sa possession. Sans doute il était moralement certain que l'Angleterre, délaissée par son principal auxiliaire, ne pourrait longtemps continuer, au moins sur terre, une lutte trop inégale qui exposerait sa fidèle amie la Hollande à tous les maux d'une invasion. Son adhésion à des préliminaires signés sans elle, ou plutôt contre elle, ne pouvait manquer d'avoir lieu tôt ou tard ; mais sans la refuser, elle pourrait la faire attendre, et quelques mois lui suffiraient pour achever sur mer ce qui restait de la marine de la France, et en prolongeant l'agonie de son commerce, le condamner à une ruine irrémédiable. Et dans cet intervalle, que de difficultés pourraient s'élever avant que les bases de paix qu'on allait poser fussent converties en articles de traités définitifs ! Jamais créancier prudent s'est-il dessaisi d'un gage avant le remboursement?

Kaunitz, de son côté, éprouvait une répugnance qu'on peut concevoir à rester ainsi, pour l'un des objets les plus importans de la paix qu'il allait signer, à la discrétion de l'Angleterre, et cela, au moment où il était en train de l'offenser peut-être mortellement.

Ce fut Saint-Séverin qui proposa de trancher le différend par la moitié, en offrant de ne garder en dépôt que la partie maritime des provinces flamandes, pourvu qu'on lui procurât au moins l'accession de la Hollande et que la France se trouvât n'avoir plus, du côté de la terre, ni opérations de guerre à poursuivre, ni représailles à craindre.

Ce n'étaient là pourtant que des propos officieux qu'il fallait encore renvoyer à l'examen et soumettre à l'approbation des deux cours, et cependant, tous les plénipotentiaires étant arrivés, on n'avait plus de raison à donner pour retarder la séance solennelle de l'ouverture du congrès. Ce fut encore Saint-Séverin, homme de ressource, qui se chargea de trouver au moins un prétexte pour motiver un nouveau délai. Le ministre de Gênes, le marquis Doria, demandait à être accueilli avec tous les honneurs rendus aux représentans de têtes couronnées, et sa prétention soulevait d'assez vives contestations. Saint-Séverin déclara qu'il ne pouvait se prononcer sur la question sans en référer à Versailles, ce qui donnait le temps d'attendre le retour des courriers. Kaunitz s'engagea de son côté à apporter avant la fin du mois, date extrême, une réponse décisive. On ne pouvait évidemment s'y préparer, de part et d'autre, avec plus de désir et d'espérance de la recevoir favorable (1).

Ce qui prouve avec quel empressement Saint-Séverin était à ce moment porté à conclure presque à tout prix avec l'Autriche, c'est le ton même des communications qu'il avait à faire à son ministre. Dans le compte-rendu de la conversation, dans l'exposé qu'il présente des difficultés soulevées et des moyens qu'il a lui-même proposés pour les résoudre, il s'exprime avec une réserve calculée qui déguise ses vrais sentimens. Il se méfie évidemment que Puisieulx, toujours en crainte et en susceptibilité du côté de la Prusse, pourrait lui reprocher de témoigner à l'ennemie de Frédéric une complaisance excessive et compromettante. Mais dans une autre lettre moins officielle, il se plaît à peindre la situation générale sous des couleurs très sombres, nullement en rapport avec la réalité des faits qu'il avait sous les yeux, et dont l'exagération a évidemment pour but de faire considérer les offres

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 22, 23, 26 avril 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères.) — Kaunitz à Marie-Thérèse, 19-24 avril 1748. (Archives de Vienne.) — J'ai supprimé de ce compte-rendu tous les détails relatifs à des sujets de discussion peu importans (la restitution des capitaux pris aux Génois, le partage de l'ordre de la Toison d'or entre l'Espagne et l'Autriche); aucun de ces objets n'ayant figuré, comme on le verra, dans les arrangemens de paix définitifs, j'ai cru inutile d'en fatiguer l'attention du lecteur.

autrichiennes comme une ressource précieuse à saisir contre les embarras qu'on doit prévoir. De gros nuages, suivant lui, se rassemblent à l'horizon. « Les Russes, dit-il, n'arriveront pas de sitôt, mais enfin ils arriveront... le mouvement des cercles (germaniques) *chemine* et prend forme et consistance : le nombre des ennemis augmente tous les jours, et bien que dans mon maintien et mes discours, j'affecte toute la tranquillité possible, je vous avoue qu'il s'en faut beaucoup que *je ne le sois* (*sic*). Un seul événement peut nous jeter dans des embarras et des malheurs affreux. » C'est tout au plus, en vérité, s'il ne prévoit pas le cas où on serait obligé de défendre l'Alsace contre l'invasion allemande.

Évidemment, rien n'est sérieux dans de telles craintes et n'a pu lui paraître tel. Les Russes, que Marie-Thérèse a cessé de presser, avancent avec une lenteur magistrale ; la diète germanique, dont elle n'a jamais pu secouer l'inertie, est moins disposée que jamais à se mettre en mouvement. On ne peut donc voir dans ces terreurs affectées que la malice d'un agent qui se fait un jeu de la pusillanimité de son supérieur. Mais sa véritable pensée est celle-ci : « Je finirai par une réflexion, c'est que, si nous ne concluons pas avec la cour de Vienne, cette assemblée-ci embarrassera, embrouillera les affaires au lieu de les avancer : les soupçons, les méfiances, les mystères se succèderont et se multiplieront à l'infini. » Réflexion très judicieuse et qui lui suffirait pour justifier son inclination pour l'Autriche s'il ne voulait se défendre du soupçon de partialité (1).

Si cette insistance, faite autant au nom de mauvaises que de bonnes raisons, ne produisit pas tout de suite sur l'esprit de Puisieulx toute l'impression que Saint-Séverin pouvait désirer, au moins l'effet fut-il assez grand pour jeter l'esprit du timide ministre dans une extrême perplexité, entre la crainte de laisser échapper une occasion favorable et l'inquiétude d'offenser Berlin. Des notes de sa main jetées en marge du récit de Saint-Séverin, et traduites ensuite dans ses dépêches en termes plus mesurés, portent la trace visible de ce trouble. Il semble bien reconnaître que tout se réduit désormais avec l'Autriche à des termes sur lesquels on pourrait s'entendre. Il serait encore préférable de traiter avec l'Angleterre, « mais il est à craindre qu'elle ne soit instruite de notre négociation avec l'Autriche, et que son dessein ne soit plutôt de l'embarrasser que de conclure avec nous. » — Puis vient le point capital de l'engagement demandé au sujet de la Silésie. Saint-Séverin est pleinement approuvé de n'avoir pas voulu laisser à cet égard un

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 17-26 avril 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères.)

mot écrit, car le roi ne *veut connaître ni en noir, ni en blanc, les traités de Worms et de Breslau, qui lui sont aussi odieux qu'à la reine de Hongrie, mais par d'autres raisons.* Mais le silence même suffira-t-il? *Quoi que nous fassions sur cet article, le roi de Prusse en aura connaissance et nous en saura toujours mauvais gré; c'est ce qu'il faudrait éviter!* Bref, il finit par laisser à Saint-Séverin une sorte de blanc-seing pour conclure ou rompre suivant les circonstances. — « Le roi, écrit-il dans un billet particulier, me charge de vous dire qu'il ne vous fera pas pendre pour avoir pris quelque chose sur vous. » Et deux jours après : « Le roi ne craindra jamais de vous mettre à votre aise et de vous confier son ultimatum (1). »

Quand ces instructions ambiguës arrivèrent à destination, Saint-Séverin avait déjà pris quelque chose sur lui et quelque chose même de très important et de très décisif, mais dans un sens tout opposé à ce que lui-même avait fait prévoir.

Voici, en effet, ce qui s'était passé. Dans une conférence tenue à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, entre tous les plénipotentiaires, au sujet des prétentions du ministre de Gênes, Saint-Séverin remarqua que Sandwich le recherchait avec une certaine affectation. — « Je ne m'y fiais nullement, dit-il, ne croyant pas qu'il y ait rien à faire avec l'Angleterre. » Et effectivement dans leurs dernières rencontres, Sandwich s'était montré encore assez raide, surtout sur les sujets qui, touchant à un point d'honneur royal, excitaient les plus légitimes susceptibilités de la France. Saint-Séverin désira pourtant savoir d'où provenait ce changement apparent d'humeur et demanda lui-même un rendez-vous pour le lendemain, « afin de récapituler, dit-il, les divers points sur lesquels on était soit en accord, soit en dissidence. » A la veille d'une rupture possible et même probable, c'était une bonne précaution, ne fût-ce que pour préparer de quoi la motiver et la justifier.

Mais, dès le premier moment de l'entretien, quelle ne fut pas sa surprise de trouver le ton de l'Anglais sensiblement radouci, et dans l'énumération des sujets de litige, de se voir offrir non sans doute des concessions tout entières, mais du moins des atténuations qui enlevaient à la plupart des prétentions britanniques ce qu'elles avaient d'aigu et d'impérieux; en un mot, une moitié du chemin fait et une espèce d'invite, à lui adressée, pour faire l'autre! Ce changement à vue, nous le savons, résultait de l'effet produit par l'événement de Maëstricht, et Saint-Séverin dut s'en douter, mais la transaction était pourtant si brusque qu'il demanda le temps

(1) Puisieulx à Saint-Séverin, 17-24-26 avril, 1[er] mai 1748 et *passim*.

de la réflexion, en emportant une note écrite des avances qui lui étaient faites (1).

Rentré chez lui, sa surprise restait extrême, mais son embarras n'était pas moindre. Des deux solutions que, depuis plusieurs semaines, il tenait en balance, on a vu que son penchant, aussi bien instinctif que raisonné, était pour celle qui amenait la réconciliation avec l'Autriche, et il se croyait arrivé à la veille de l'obtenir. Mais le dernier débat même qu'il venait d'avoir avec Kaunitz, sans le détourner de cette solution préférée, en avait mis pourtant à découvert le côté faible : il avait bien fallu reconnaître que le résultat était destiné à rester imparfait et incertain tant qu'à l'arrangement convenu manquerait l'adhésion de l'Angleterre, qui pouvait ne l'accepter que tardivement et à regret. C'était le désavantage de l'Autriche que, dans une négociation dont les échanges réciproques étaient la base, elle avait tout à recevoir et rien à donner. L'Angleterre avait, au contraire, un objet des plus précieux à offrir, puisqu'elle tenait ses conquêtes maritimes, et n'avait qu'à ouvrir la main pour nous les rendre. De plus, l'Angleterre, même abandonnée par l'Autriche, pouvait encore prolonger la lutte avec ses escadres; l'Autriche, privée des contingens piémontais en Italie, hollandais et britanniques en Flandre, ne pouvait disputer le terrain même un seul jour. En un mot, avec l'Autriche, la paix n'était encore qu'une promesse faite sous condition et à échéance ; avec l'Angleterre, c'était une jouissance immédiate, apportant à la France une joie et une surprise dont lui-même Saint-Séverin aurait tout l'honneur. La tentation était donc forte de profiter de cette occasion inespérée pour tout terminer d'un seul coup. Mais, d'un autre côté, ne s'était-il pas trop avancé lui-même ? N'avait-il pas engagé son gouvernement trop avant pour qu'il fût honorable et même possible de reculer ? Et si, pendant qu'il se lancerait sur une piste nouvelle, arrivait de Vienne la réponse favorable qu'on pouvait espérer, dans quelle situation serait-il alors placé ? Comment refuser d'accepter ce qu'il avait lui-même proposé et provoqué ? Vouloir courir les deux chances à la fois, n'était-ce pas s'exposer à les perdre l'une et l'autre ?

Pour ne pas se trouver pris de la sorte dans les fils croisés d'une double intrigue, il ne fallait pas moins à Saint-Séverin que cette habileté dont ses amis, comme ses détracteurs, faisaient honneur à la race dont il sortait; et de fait le tour d'adresse et le trait d'au-

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 25 et 26 avril 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle*. — Ministère des affaires étrangères.) — Sandwich à Newcastle, 28 avril 1748. — (*Treaty Papers*. — Record office.)

dace qui allaient lui servir à sortir d'embarras, s'ils ne le placent pas tout à fait à côté des plus célèbres compatriotes de Machiavel, lui donnent un air de famille avec les types connus de la comédie italienne.

Tout d'abord, il s'empressa d'aller retrouver Kaunitz. — « Avez-vous enfin, lui dit-il, une réponse satisfaisante? Et quand l'attendez-vous? » — Kaunitz lui fit remarquer que le délai convenu n'était pas expiré et qu'avant huit jours, il ne pouvait compter (1) qu'on lui accusât réception de son rapport. Saint-Séverin témoigna alors la plus vive impatience, « me répétant, écrit Kaunitz à Marie-Thérèse, avec les protestations les plus chaleureuses que non-seulement lui, mais le marquis de Puisieulx et la cour de France en général et tout le monde n'avait qu'un désir, un désir loyal de se réconcilier de préférence avec ma cour, et ajoutant que, depuis que les difficultés principales relatives à la Savoie étaient levées, il serait déplorable qu'un nouvel incident vînt à la traverse. » — Ses affirmations étaient si nettes et paraissaient si sincères, que Kaunitz, à qui certains mots échappés à Sandwich avaient inspiré des soupçons, se tint pour parfaitement rassuré (2).

Saint-Séverin était donc sûr d'avoir huit jours devant lui avant d'être mis au pied du mur par la réponse de Vienne. Huit jours, c'était suffisant pour mener à bien une affaire, mais à la condition de n'avoir à attendre ni retour de courrier de Versailles, ni surtout des communications avec Londres sujettes à tous les hasards d'une traversée maritime. Aussi, entrant brusquement chez Sandwich, au moment où celui-ci fermait la dépêche qu'il allait faire porter pour rendre compte de son premier entretien : « Je viens, dit-il, vous poser une question décisive. Pouvez-vous, oui ou non, conclure avec moi ici-même et sur-le-champ? Si vous ne pouvez pas le faire immédiatement, il sera trop tard, et tout est manqué. — « Il me dit alors, écrit Sandwich, qu'il avait des preuves positives que les cours de Vienne et de Madrid mettaient la main à un traité particulier, assurant un large établissement à l'infant, aux dépens du roi de Sardaigne, qu'il était certain que l'envoyé d'Espagne s'était rendu secrètement la nuit dernière chez le comte de Kaunitz, qu'ils hâtaient leur négociation autant que possible, que, si nous ne prenions pas les devans sur eux, c'étaient eux qui nous devanceraient et rendraient tout ce que nous faisions impraticable... Il conclut que, si nous voulions prévenir cette trahison et la confusion qui en résulterait, je devais abandonner tous les points qui

(1) On était au 27 avril et il indiqua le 6 mai comme la date qu'il attendait.

(2) Kaunitz à Marie-Thérèse, 3 mai 1748. (Archives de Vienne.)

restaient contestés entre nous et en particulier ce qui regardait Dunkerque et le marquisat de Final, sans quoi il devait m'avertir que, cette occasion perdue, on n'en pourrait retrouver d'autres, vu que le temps nécessaire pour attendre le retour de nos courriers suffirait à nos alliés pour achever d'embarrasser nos affaires et que si je ne lui donnais pas une réponse à ce moment même (le seul qui nous restât), il serait obligé lui-même de prendre d'autres mesures et de considérer notre négociation comme terminée (1). »

La vérité m'oblige de convenir que, toute recherche soigneusement faite, je n'ai pu découvrir un mot de vrai dans le fait allégué par Saint-Séverin. Ni Autriche, ni Espagne ne songeaient à préparer une si noire trahison, et du prétendu traité passé entre eux pas plus que de l'entrevue nocturne de leurs ambassadeurs, il n'y a pas le moindre vestige dans les correspondances de Kaunitz, qui ne l'aurait certainement pas laissé ignorer à Marie-Thérèse. Saint-Séverin lui-même, qui probablement ne tenait pas à se vanter de son artifice, n'en touche pas un mot à son ministre; le tout était donc, pour parler comme Molière, tiré de l'imaginative de Saint-Séverin. Seulement la loyauté de l'Espagne n'était pas en bon renom; on l'avait accusée plusieurs fois, et on la soupçonnait toujours de vouloir faire ses affaires à elle seule : le dessein qu'on lui prêtait n'avait donc rien en soi d'invraisemblable; de plus, l'attitude inquiète de son ministre, le duc de Sotomayor, honnête homme d'un esprit borné et ombrageux qui, ne recevant de Saint-Séverin que des demi-confidences, se doutait qu'on ne lui disait pas tout et s'agitait pour savoir davantage, donnait une certaine apparence à la supposition.

Sandwich donna donc tête baissée dans le piège, non pourtant sans quelque trouble de conscience. — « Je conviens, dit-il, que ce langage de M. de Saint-Séverin me mit dans un grand embarras, car je voyais toutes les raisons possibles d'être convaincu de la vérité de ce qu'il me dit sur les négociations de la cour de Madrid et de Vienne. Il était dur cependant, soit de prendre sur moi d'agir sur des points importans en dehors de mes instructions, soit d'être celui qui aurait refusé une offre de paix, dans un moment où tous les rapports que je reçois me montrent que les sujets de Sa Majesté en ont besoin... et où l'affection que Sa Majesté porte à son peuple la lui fait désirer. »

La conséquence fut qu'on se mit à l'œuvre séance tenante, et

(1) Sandwich au duc de Newcastle, 28 avril 1748. (*Treaty Papers*. — Record office.)

que, sur le bureau même du ministre anglais, des préliminaires de paix en neuf articles furent rédigés et mis en forme de manière à pouvoir être signés aussitôt que transcrits.

Naturellement, Saint-Séverin, ayant trouvé pour agir sur son collègue un moyen de pression qui opérait à souhait, ne le laissa pas respirer, et se fit faire largement la meilleure part dans les arrangemens convenus. Ainsi la restitution complète de toutes les conquêtes dans les deux mondes est stipulée sans aucune réserve. Final et son territoire sont restitués à la république de Gênes sans compensation ou indemnité d'aucune sorte pour le roi de Sardaigne ; enfin l'établissement assigné à l'infant est grossi du petit duché de Guastalla, dépendance naturelle de Parme, mais dont le nom n'avait pas même été prononcé. Au sujet du port de Dunkerque, il n'était guère possible d'aller au-delà de ce que d'Argenson avait autrefois accepté; ainsi il fallut se contenter du maintien des fortifications territoriales en acceptant la destruction des défenses maritimes. Seulement il demeura entendu que l'accomplissement de cette triste obligation serait laissé à la bonne foi du gouvernement français, et qu'aucun commissaire anglais n'en devrait surveiller l'exécution, et Sandwich ne craignit pas de dire tout bas : « Vous en ferez ce que vous voudrez; nous ne vous ferons pas la guerre pour cela. »

On n'obtient pourtant jamais tout ce qu'on veut en ce monde, et il fallait craindre jusqu'au dernier moment que Sandwich, dont l'inquiétude était visible, fût poussé par un excès d'exigence à un coup de désespoir, et à aucun prix il ne fallait le laisser sortir de la chambre. Il fallut donc lui céder sur deux points : l'exclusion de Charles-Édouard du territoire français dut être accordée; on voila seulement la rigueur de cette condition par cette forme adoucie qu'on étendait à tous les descendans du prétendant, les engagemens pris à son égard dans les traités antérieurs. De plus, parmi ces traités préexistans que la guerre avait suspendus et que, suivant une formule générale dont on convint, la paix allait remettre en vigueur, figuraient les prescriptions commerciales touchant, et à dire le vrai, blessant particulièrement l'Espagne. Sandwich exigea et obtint qu'on en mentionnât nommément le rétablissement, soit qu'il eût à cet égard des recommandations formelles au nom des intérêts du commerce anglais, soit que Saint-Séverin, venant de dénoncer la mauvaise foi du roi catholique, ne se trouvât plus en mesure de plaider sa cause.

De l'ensemble de ces dispositions résultait naturellement la confirmation implicite (sauf les quelques modifications consenties) de tout l'état territoral créé en Italie par le traité de Worms, et en

Allemagne par celui de Dresde. On aurait pu se dispenser de le dire : deux articles spéciaux furent pourtant consacrés à donner une forme expresse à cette garantie. C'était frapper Marie-Thérèse du coup le plus rude aux deux points les plus sensibles. Saint-Séverin, qui ne l'ignorait pas, ne sentit pas trembler sa main en le lui infligeant, et malgré les assurances contraires qu'il venait de lui faire porter par Kaunitz, il ne paraît pas s'être fait beaucoup prier pour y consentir.

Enfin, par un article qui dut rester secret, il fut réglé que, si quelques-unes des puissances intéressées dans ces arrangemens y refusaient ou même faisaient attendre leur assentiment, l'Angleterre et la France procéderaient à l'exécution, sans plus tarder, sauf à ceux qui auraient tenu à rester en dehors à perdre le bénéfice des dispositions arrêtées en leur faveur.

Pour compléter et assurer ce succès d'une œuvre mystérieuse qui ressemblait plus à un complot qu'à une négociation, le mieux aurait été de signer tout de suite et de conclure ainsi l'affaire à deux et sans prévenir personne. Sandwich se refusa absolument à cette mesure précipitée, donnant pour motif qu'on lui avait enjoint de ne rien faire qui pût faire accuser l'Angleterre d'avoir trompé ou trahi ses alliés. Ce refus faillit même un instant tout compromettre, parce que Saint-Séverin, de son côté, reculait avec une inquiétude visible devant la nécessité de communiquer quoi que ce soit à l'Espagne à qui sa conscience devait lui reprocher d'avoir fait tort. Mais Sandwich, qui avait autant que lui envie d'en finir, ne se montra pas trop difficile sur la manière de lever son scrupule, car il consentit que le document rédigé et prêt à être souscrit fût présenté par chacun des contractans à l'adhésion de ses alliés, sauf en cas de refus à passer outre sans admettre ni changement, ni discussion (1).

Vingt-quatre heures furent réservées pour remplir cette formalité, dont, à vrai dire, l'exécution ne devait pas être agréable à faire. Avec le ministre de Hollande, à qui on dut s'adresser le premier, la difficulté, bien que réelle, ne fut pas des plus grandes, Bentink ayant l'instruction générale de ne pas se séparer de l'envoyé d'Angleterre. Le cas, pourtant, lui parut imprévu et extrême, et l'acte de subordination qu'on lui demandait bien considérable ; il aurait voulu obtenir un délai pour se munir d'une autorisation nouvelle. Saint-Séverin lui ferma la bouche en lui promettant de faire rendre par la France à la république toutes les faveurs com-

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 29 avril 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères.) — Sandwich au duc de Newcastle, 28 avril 1748. (*Treaty Papers.* — *Record office.*) — La parole de Sandwich relative à l'exécution de la clause de Dunkerque est tirée d'une dépêche postérieure (du 4 mai).

merciales dont elle jouissait avant la guerre, et en lui faisant savoir à l'oreille que la mine était déjà placée sous les remparts de Berg-op Zoom, et que, si on perdait seulement un jour, la république serait privée d'une de ses plus importantes barrières.

Par ce mélange de caresses et de menaces, on obtint qu'un troisième contreseing fût placé à côté de ceux que portait déjà le document préparé. Ce premier pas fait, non sans quelque peine, Saint-Séverin aurait encore désiré en rester là. Il lui en coûtait, on le conçoit, et son trouble le laissa voir, d'aller trouver Kaunitz, qu'il avait leurré de fausses espérances, ainsi que le ministre d'Espagne, qu'il venait d'accuser à tort, et de s'exposer de leur part à un accueil injurieux. Mais Sandwich, qui n'avait rien de pareil à se reprocher, ne comprenant rien à cette hésitation tardive, y crut voir un piège pour se dégager après l'avoir compromis, et, n'entendant pas raillerie, se fâcha cette fois tout de bon. D'ailleurs, avec le sang-froid britannique, une fois son parti pris, il allait tout droit au but, et l'idée qu'on pût y faire plus de façon ne lui entrait pas dans l'esprit. Son impatience fut telle que peu s'en fallut que, même à cette dernière heure, une rupture ne pût s'ensuivre. — « Cet Italien, disait-il plus tard en rapportant cet incident final, est bien l'homme le plus difficile à traiter que j'aie rencontré ; il change à tout moment de langage. » De gré ou de force, il fallut donc que Saint-Séverin se décidât à l'accompagner chez Kaunitz, qui, par un singulier hasard, avait convié ce jour-là tous les plénipotentiaires à dîner.

L'air d'intimité, joint à l'apparence d'embarras que Kaunitz remarqua, dès leur entrée, chez ses deux collègues, lui donna tout de suite à penser, et il se proposait de les sonder l'un et l'autre après le repas ; mais ils semblèrent s'être donné le mot pour se retirer tous deux en sortant de table. Trois heures après, tous les autres convives étant partis, il voyait revenir Sandwich tenant à la main la pièce de conviction, dont il fut invité à prendre connaissance.

La surprise, la confusion, la colère dont l'empreinte dut passer successivement sur le visage de Kaunitz pendant cette lecture sont plus aisées à imaginer qu'à dépeindre. — « Jamais, finit-il par s'écrier, ma souveraine n'acceptera ces conditions, et jamais je ne me déciderai à les lui proposer. » — Puis il ajouta qu'avant de prêter foi à un fait d'une telle gravité, il lui fallait le témoignage verbal et personnel du ministre de France. — « Allez donc le trouver, » lui dit Sandwich, offrant en même temps de l'aider à obtenir de meilleures conditions, mais sans lui laisser aucun espoir d'y réussir.

Chez Saint-Séverin, où Kaunitz se rendit sur-le-champ, nou-

velle scène, au premier moment un peu différente: car, malgré l'heureux succès de sa manœuvre, Saint-Séverin ne put se défendre de quelque embarras quand, obligé de convenir que Sandwich avait dit vrai, il dut s'entendre rappeler par Kaunitz ses protestations contraires si nettes et si récentes. Mais il n'était pas homme à perdre aisément contenance, et il ne se mit même pas beaucoup en frais d'imagination pour trouver une excuse, car il lui suffit d'avoir recours, avec un très léger changement de mots, au même tour qui lui avait déjà si bien réussi; ce fut encore (peut-on le croire?) sur l'Espagne et la nécessité de couper court à ses intrigues qu'il se rejeta. C'était encore l'Espagne qu'il avait prise en flagrant délit de négociation secrète (non pas avec l'Autriche cette fois, comment le soutenir à Kaunitz?), mais bel et bien avec l'Angleterre. L'Espagne allait traiter avec l'Angleterre, c'était fait : il n'était arrivé que juste à temps pour l'en empêcher. En vérité, si on n'avait sous les yeux les dépêches anglaises et autrichiennes à mettre en regard, on aurait peine à croire à tant d'aplomb; mais, après en avoir douté un moment, le trait est vraiment trop plaisant pour n'en pas sourire (1).

Le lendemain tout était connu, et une pierre, lancée dans une fourmilière, ne donne qu'une faible idée du trouble qui se répandit à l'instant dans tout le personnel diplomatique réuni à la porte du congrès pour en attendre l'ouverture. Au premier moment personne, absolument personne, ne voulait s'associer à un acte aussi subrepticement improvisé : Bentink partait sans rien dire pour éviter de s'expliquer, sous prétexte d'aller rendre compte au stathouder; Kaunitz rédigeait une protestation en règle et épanchait tout haut sa douleur. Le ministre d'Espagne tombait littéralement des nues : il était arrivé tout gonflé d'espérances et de prétentions; il s'était même flatté d'en obtenir la restitution de Gibraltar; on lui imposait au contraire le retour au joug humiliant des contrats de *l'assiento* et du *vaisseau de permission*. La surprise, seule, retenait sur ses lèvres l'expression de sa fureur. Le ministre de Sardaigne, Chavannes, qui avait remis avec pleine confiance aux mains de Sandwich les intérêts de son souverain, sommé maintenant de sacrifier Plaisance à l'infant et Final à la république de Gênes, se lamentait avec l'amère expression de l'amitié trompée.

(1) Voici les deux textes : « Il me dit, écrit Sandwich, le 28 avril, qu'il avait des preuves positives que les cours de Vienne et de Madrid étaient sur le point de conclure un traité de paix. » — Kaunitz, de son côté, écrit le 30 avril : « Sa confusion (à Saint-Séverin) était telle qu'il ne trouvait qu'une excuse, les négociations secrètes entre l'Angleterre et l'Espagne étaient fort avancées, il y avait lieu de s'inquiéter : l'Espagne pouvait prévenir la France. Voilà pourquoi il n'avait pu différer davantage à s'entendre avec milord. » (Kaunitz à Marie-Thérèse. — Archives de Vienne.)

Il n'en fallait pas moins, dès le lendemain, envoyer la pièce et chercher une ratification à Versailles et à Londres. On peut supposer avec quelle anxiété les trois signataires, on aurait dit volontiers les trois complices, attendaient la réponse qui leur ferait connaître l'impression causée par leur brusque opération à leur cour et dans leur patrie. Au premier moment, Saint-Séverin voulait partir lui-même pour aller plaider sa cause, en passant d'abord par Maëstricht pour y gagner, s'il le pouvait, le maréchal de Saxe. Réflexion faite, il se borna à envoyer son premier secrétaire, Tercier, agent déjà très estimé (le même qui devait être destiné plus tard aux premiers emplois du ministère), en le chargeant d'ajouter à sa dépêche toutes sortes d'explications et de justifications verbales, et en lui remettant de plus des lettres pour le comte d'Argenson, le maréchal de Noailles et plusieurs personnages influens de la cour. Il avait soin d'ailleurs, dans sa dépêche, de n'exprimer son inquiétude qu'en la déguisant par l'accent de la joie et même du triomphe : « J'ai cru devoir, disait-il, prendre la balle au bond et terminer à la fois toutes les querelles de terre et de mer. Je désire que le roi soit content. J'ai craint, jusqu'au dernier moment, qu'il arrivât chose qui culbutât l'édifice. C'est la peur que j'ai faite à lord Sandwich d'un accommodement opposé (il n'en indique pas autrement la nature) qui l'a forcé à doubler de jambes. Plus je lis et j'examine mes instructions, plus je trouve que j'en ai rempli tous les objets au-delà de ce que je pouvais espérer... J'aurais bien voulu supprimer l'article qui regarde le prétendant et celui du *vaisseau de permission :* le sieur Tercier a été témoin de la violente agitation où ils m'ont mis; j'ai été vingt fois sur le point de rompre, mais je n'ai vu que le bien de la chose... Je suis au comble de la joie d'avoir été l'instrument d'un ouvrage aussi glorieux pour le règne de Sa Majesté qu'à la France (1). »

La crainte que Saint-Séverin devait éprouver au fond de l'âme, bien qu'il n'eût garde d'en parler, c'était qu'ayant tout fait lui-même pour préparer son ministre à l'accommodement avec l'Autriche, et même réussi à l'y résigner, on trouvât singulier que ce fût lui aussi qui, du soir au lendemain, proposât de passer du blanc au noir. Tant de promptitude et de souplesse dans les mouvemens ne sont pas des qualités communes et peuvent surprendre ceux qui n'en sont pas doués au même degré : aussi la première impression de Puisieulx fut-elle celle d'un homme qui, entré péniblement dans un ordre d'idées, a quelque peine aussi à en sortir. La nouvelle lui arriva, à la vérité, au moment même où il ter-

(1) Saint-Séverin à Puisieulx, 29 avril, 1er mai 1748. (*Conférences de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères.)

minait une dépêche qui résumait avec les avantages de la solution autrichienne toutes les précautions dont on devait pourtant l'entourer, ce ne fut qu'en *post-scriptum* qu'il dut mettre : — « Vous venez de faire un grand ouvrage et bien brusquement : il ne reste plus qu'à y donner de la solidité. » — Puis tout de suite les inconvéniens apparaissent, et l'approbation n'est plus donnée qu'avec réserve. L'affaire du prétendant, quoique « plus *désagréable que désavantageuse*, sera pourtant difficile à accepter. Et quelle *incartade* va nous faire l'Espagne? ». Aussi dans les dépêches suivantes, il demande encore s'il est décidément impossible d'obtenir pour cette exigeante alliée des conditions plus favorables (1).

Mais le temps était déjà passé où les événemens qui intéressent tout un peuple pouvaient être décidés à huis-clos et de sang froid par ceux qui les gouvernent et où l'opinion publique, pour se prononcer, attendait qu'on lui dictât ses jugemens, et, pour les exprimer, qu'on lui donnât la parole. A peine le bruit de l'arrivée du message porteur de la paix fut-il répandu à Paris que le sentiment public se fit jour avec une vivacité qu'on ne put contenir. C'était la paix conclue n'importe avec qui, et on pensait tout bas : n'importe à quelles conditions. — « Le courrier, dit le chroniqueur Barbier, est le secrétaire d'ambassade de M. le comte de Saint-Séverin d'Aragon, qui a causé une grande joie et une grande nouvelle dans Paris, hier dimanche, 5 mai, que la paix était faite. Tout le monde a couru chez ses amis, au spectacle, à la promenade, bien qu'il ne fît guère beau, pour apprendre les détails. » — L'élan fut plus vif encore et plus impétueux dans les provinces et principalement dans les villes de commerce où la souffrance était cruelle et où la paix annonçait une résurrection inespérée. Dans la Guyenne, entre autres, la dernière récolte ayant été mauvaise, et tous les arrivages de blé par mer étant interrompus, on se croyait menacé de la famine. — « Le jour où ce bienheureux courrier arriva à franc étrier (dit un récit du temps) à Bordeaux, criant partout la grande nouvelle, les boutiques des boulangers étaient quasi-assiégées par un grand nombre de personnes attendant le moment où le pain serait tiré du four pour en avoir : à peine de tout ce monde en resta-t-il la dixième partie. Le reste s'en fut courant comme des fous, dansant, chantant, s'embrassant, criant : « La paix est faite ! » et oubliant qu'il avait besoin de pain (2). »

Il n'y avait pas moyen de résister à une pression pareille. Saint-

(1) Puisieulx à Saint-Séverin, 2 mai 1748. (*Correspondance de Bréda et d'Aix-la-Chapelle*. — Ministère des affaires étrangères.)

(2) Journal de Barbier, mai 1748. (Voir *Revue historique*, n° de juillet, année 1791, p. 203.)

Séverin reçut donc après quelques jours d'hésitation un assentiment sans réserve. — « Vous avez eu de grandes difficultés, disait Puisieulx, vous en sortez triomphant. » Le ministre était encouragé par l'opinion du contrôleur général qui disait que, si la guerre avait duré, il voyait l'enfer ouvert devant lui, et par l'approbation du comte d'Argenson, dont le sentiment avait en sa qualité de ministre de la guerre un prix tout particulier. — « Le besoin de nos affaires intérieures l'exigeait, lui écrivit-il, et le peu de confiance que nous pouvons avoir dans nos alliés semblait en imposer la loi; nos succès militaires ont été heureux, mais cet État a besoin de repos, et de reprendre de nouvelles forces en ajoutant à l'expérience qu'il vient d'acquérir l'esprit d'ordre et de discipline dont tant de motifs ont encore à l'écarter! » Et effectivement il ne savait que trop que les derniers contingens, levés à grand'peine, étaient composés de chétives recrues dont grand nombre désertaient en campagne.

Une adhésion plus significative encore était celle du marquis son frère, qui oubliait qu'il n'avait pas cessé d'être prophète de malheur depuis sa disgrâce et qui, pour se consoler de n'avoir pas été l'auteur de la paix, voulut au moins l'avoir prédite : — « Je prévoyais bien, dit-il dans son journal, que la paix suivrait bientôt, dans le désarroi où étaient nos ennemis. Voici des préliminaires signés et un armistice établi (1). »

En Hollande, la satisfaction ne fut pas moindre, et le prince de Nassau ne fut pas celui qui la ressentit le moins vivement; car la rapidité même de la solution le tirait d'un embarras cruel. Comme toutes les popularités factices, la sienne était fort compromise: car il ne réussissait plus à satisfaire ni les partisans fanatiques de la guerre, qui l'accusaient de l'avoir mal préparée, ni les timides et les pacifiques, qui avaient subi son avènement à regret et, parlant maintenant tout haut, y voyaient la cause de la ruine prochaine de leur patrie. Dans ce conflit, la proposition de rendre son pouvoir héréditaire (actuellement en délibération dans les divers États) courait grand risque de n'être pas adoptée. A Groningue, la résistance était déclarée et des mouvemens insurrectionnels déjà prêts à l'appuyer. La résolution de l'Angleterre mettait fin à tout débat, car personne, même les plus belliqueux, ne pouvait sincèrement lui demander de rester en guerre sans cette unique et indispensable amie. Aussi le contentement général s'exprima sans détour,

(1) Le comte d'Argenson à Puisieulx, 4 mai 1748. (*Correspondance de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.* — Ministère des affaires étrangères. — Journal et Mémoires de d'Argenson, t. v, p. 248.)

et le chargé d'affaires de France à La Haye, Chiquet, voyait arriver chez lui notre ancienne connaissance Van Hoey, naguère ministre à la cour de France, l'ami personnel de d'Argenson, et qui n'avait jamais cessé (peut-être peut-on se le rappeler) de travailler de concert avec lui au maintien de la paix dans des vues à la fois chrétiennes et philosophiques. — « Vive le roi, s'écriait ce brave homme dans un véritable état d'exaltation, le plus puissant des rois et le plus sage des hommes! Quel bien pour la France et pour ma chère patrie! Puisse la France, puissent les hommes, pendant un temps infini, admirer de telles vertus et en recueillir le fruit salutaire (1)! »

Et peu de jours après, le chargé d'affaires, admis à la cour du stathouder pour la première fois depuis l'entrée des troupes françaises sur le territoire de la république, y était comblé de complimens et presque de caresses. « Plusieurs, dit-il, allèrent jusqu'à me dire qu'ils avaient versé des larmes de joie à la première nouvelle qu'ils avaient eue de la signature de la paix, quoiqu'ils en ignorassent encore les conditions, et que ces sentimens s'étaient tournés en admiration de voir tant de modération et de désintéressement de la part du roi. Vous voyez, ajoutait-il, que si Sa Majesté n'a pas étendu les frontières de ses États, elle a fait de plus solides conquêtes encore en se conciliant l'estime et l'affection d'un peuple chez qui nous avions beaucoup perdu en perdant l'une et l'autre. »

« Vous voilà à votre aise, » disait Sandwich à Saint-Séverin et à Bentink qui lui montraient les témoignages d'approbation qu'ils avaient reçus, « mais moi je ne le suis pas. » — Effectivement, l'assentiment du cabinet britannique fut le dernier qui parvint à Aix-la-Chapelle. Non que là, pas plus qu'ailleurs, la résolution définitive fut un instant douteuse. Mais entre la nation anglaise et son gouvernement, les sentimens et les rôles se partageaient précisément à l'inverse de ce qui se passait en France. Ce fut le public qui reçut l'annonce de la paix avec une certaine froideur. La classe puissante des commerçans se voyait arracher à regret une proie certaine, et après avoir salué avec joie dans la prise du Cap-Breton les prémisses de la conquête du Canada tout entier, c'était une déception de renoncer à un accroissement de l'empire colonial, dont on jouissait déjà en espérance. Il fallut quelques jours et la hausse marquée des fonds publics pour faire taire tous les mécontens. Le ministère, au contraire, et ses amis, ne savaient que trop à quels embarras financiers la continuation de la guerre les expo-

(1) Chiquet à Puisieulx, 7-17 mai 1848. (*Correspondance de Hollande.* — Ministère des affaires étrangères.)

sait, et les difficultés qu'ils auraient à obtenir du parlement une aggravation de charges devenue indispensable; et Cumberland ne leur avait laissé aucune illusion sur la faiblesse des ressources militaires dont il disposait. La paix les délivrait d'un cruel souci : et il n'y eut qu'une impression parmi ceux qui avaient connaissance du secret de la politique; c'était la surprise que la France se fût contentée de pareilles conditions, et n'eût pas été tentée de mieux profiter du bon vent qui s'élevait en sa faveur. La peinture de cet état d'esprit assez complexe est faite en termes piquans et dans ses moindres nuances dans une lettre de Chesterfield, où respire une joie maligne d'avoir eu raison avant tout le monde et peut-être aussi quelque regret d'avoir quitté le pouvoir avant que la démonstration fût faite. — « Ma prophétie est accomplie, écrit-il à son ami, le ministre d'Angleterre à La Haye, je vous en félicite aussi bien que moi, car si une partie de ma prédiction n'était pas réalisée, c'eût été l'autre, c'est-à-dire notre ruine inévitable. Si les Français n'avaient pas signé les préliminaires au moment où ils l'ont fait et s'ils avaient voulu profiter des avantages qu'ils avaient entre les mains, nous étions perdus. Beaucoup de personnes sont étonnées ici de la modération de la cour de France et ne peuvent s'en rendre compte d'après les règles connues de la politique. De profonds historiens qui veulent toujours donner de grandes causes à tout événement auront de la peine à en assigner une pour celui-ci. Moi qui aime à voir les choses sous un jour plus simple et qui cherche plutôt les causes dans les faiblesses que dans la sagesse des hommes, voici comment je m'en rends compte : le roi de France est un prince tranquille et sans ambition qui était fatigué de la guerre et particulièrement de la vie des camps à laquelle il ne pouvait renoncer, l'ayant une fois adoptée, tant que la guerre durait. Les courtisans français ne sont pas assez maladroits pour ne pas conformer leurs sentimens aux désirs du prince, sans s'inquiéter de savoir s'ils sont contraires ou non à l'intérêt public. Changez le mot de paix en celui de guerre et le même principe vous expliquera pourquoi nous avons, nous, continué la guerre quand il était clair que nous n'étions pas en état de la soutenir. Mais quelles que soient les causes de l'événement, nous l'échappons belle, et nous tous en général, et quatre personnes en particulier : le duc de Cumberland échappe à la défaite et à la disgrâce, le prince d'Orange échappe à être déposé et le duc de Newcastle et lord Sandwich à être... Bien loin donc de blâmer la paix, ajoute-t-il, je suis cordialement satisfait qu'elle soit faite : j'étais pour la faire plus tôt et par conséquent meilleure... mais ma démission est peut être ce qui l'a

amenée en ouvrant les yeux au pays... La république est sauvée d'une ruine complète et l'Angleterre de la banqueroute (1). »

Dans cette satisfaction générale de la première heure, un seul osa laisser voir son mécontentement. Ce fut Maurice, qui n'avait pas caché son désir de pousser jusqu'au bout une campagne si heureusement commencée. Personne n'ignorait qu'il aurait vu avec plaisir la négociation se prolonger sans aboutir, pour lui donner le temps de changer et d'étendre, par quelque coup d'éclat, le terrain étroit et ingrat où elle était placée. On savait qu'il pressait vivement le roi de se rendre à l'armée, pensant que la présence royale rendrait toute concession excessive impossible. « Nous demandons la paix comme des lâches, lui avait-on entendu dire, et nous ne pouvons pas l'obtenir. » Aussi Saint-Séverin, se rendant parfaitement compte de la surprise pénible que la signature précipitée des préliminaires allait lui causer, avait eu soin, en stipulant l'armistice qui en était la conséquence naturelle, d'excepter de la suspension d'armes les opérations engagées devant Maëstricht, afin de ne pas priver le maréchal, avec la prise de cette place célèbre, du couronnement de ses exploits.

Il n'était que temps : quand la nouvelle de l'armistice parvint au camp, tous les travaux du siège étaient terminés, et il ne restait plus qu'à commencer l'attaque décisive. Si l'on en croit même le récit, toujours sujet à caution, du brillant chevalier de Valfons, depuis vingt-quatre heures déjà le signal aurait pu être donné. Seulement, c'étaient les gardes-françaises qui, d'après leur tour de service, auraient dû, ce jour-là, ouvrir le feu, et Lowendal fit remarquer que la moindre perte, dans ce corps d'élite, ferait crier tout Paris. — « Demain, dit-il, ce sera le tour des Suisses ; leurs morts passeront inaperçus, car on n'entendra pas les cris de leurs montagnes. — Vous pensez à tout, avait dit Maurice en riant. A demain donc (2) ! »

Mais le lendemain on vit arriver un aide-de-camp du duc de Cumberland, accompagné d'un officier hollandais, annonçant tout haut que la paix était faite et comptant que le siège serait levé sur-le-champ. Maurice, ne pouvant dissimuler son impatience, le prit de très haut et déclara que, si la ville n'arborait pas à l'instant le drapeau blanc pour demander à être admise à capitulation, les opérations ne subiraient aucun retard. « Vous êtes des faibles et des vaincus, dit-il, c'est à vous de recevoir la loi que je vous impose. » Le Hollandais insista pour obtenir un délai de quarante-

(1) Chesterfield à Dayroll, 13 mai 1748. (*Correspondance générale*, t. III, p. 261-263.)
(2) Valfons, *Souvenirs*.

huit heures afin de recevoir des états-généraux la permission de se rendre, et Maurice n'y consentit qu'à la condition que des otages lui seraient immédiatement remis.

Le 10 mai, enfin, tous les articles de la capitulation étant réglés, l'armée française eut la satisfaction de voir défiler devant elle les Autrichiens et les Hollandais qui formaient la garnison, l'arme au bras, n'emportant avec eux que quelques pièces de campagne et laissant au vainqueur tout le matériel de défense. Le maréchal de Lowendal prit possession de la ville, et Maurice, en faisant lui-même son entrée, alla droit à l'église faire chanter le *Te Deum*. La soumission ainsi bien constatée, l'armistice put être proclamé, à son de trompe, à la tête des deux armées.

Pendant les relations nécessaires pour préparer ce glorieux cérémonial, il n'était sorte d'empressement et d'honneurs qui ne fût témoigné au maréchal par Cumberland lui-même et par les représentans du stathouder. Ce n'était pas seulement de la politesse, c'était presque de la déférence. Tant d'égards, sans dissiper sa mauvaise humeur, qui restait visible, en adoucirent pourtant l'expression. — « Ces messieurs, le duc de Cumberland et le stathouder, écrivait-il au roi, ne savent où donner de la tête. Je suis joliment avec eux, et ils m'écrivent des lettres des plus polies. » — Et il ajoutait d'un air résigné : — « Voici enfin le chemin de la paix, j'en suis bien aise! » — A Saint-Séverin, il se décidait enfin à faire compliment, mais d'un ton qui sentait encore l'épigramme. — « Je n'ai jamais douté, lui disait-il, de la satisfaction que le roi et le royaume ont naturellement de ce que vous venez de conclure, et je suis persuadé que vous ne pouviez rien faire qui leur fût plus agréable; mais comme il est *dans les hommes* (*sic*) d'être inconstans et qu'ils désirent la guerre quand ils ont eu la paix pendant quelque temps, je suis persuadé qu'ils auront regret à la conclusion de celle-ci. Mais vous ne pouviez et vous ne pouvez faire autrement : ainsi mes réflexions là-dessus ne sont qu'un radotage inutile (1). »

Puis, quelques jours après, ne pouvant contenir son déplaisir, il épanchait son humeur dans le sein du ministre Maurepas, le membre du conseil royal avec qui il entretenait la relation d'amitié la plus familière. Il se rattachait à l'espérance que, si les négociations qui devaient suivre venaient à ne pas aboutir, la restitution promise n'aurait pas lieu, et il annonçait très clairement l'intention de ne pas rendre pour sa part un pouce de terrain, tant qu'il

(1) Maurice de Saxe à Saint-Séverin, 11 mai 1748. (*Correspondance de Bréda et d'Aix-la-Chapelle*. — Ministère des affaires étrangères.)

resterait un moyen et une chance quelconque de faire autrement.

« Je ne suis qu'un bavard en fait de politique, disait-il, et si la partie militaire m'oblige quelquefois d'en parler, je ne vous donne pas mes opinions pour bien bonnes; ce que je crois savoir et vous assurer est que les ennemis, en quelque nombre qu'ils viennent, ne peuvent plus pénétrer en ce pays-ci, et qu'il me fâche de le rendre, car c'est en vérité un bon morceau, et nous nous en repentirons, dès que nous aurons oublié notre mal présent. Je n'entends rien à la finance, et ne connais pas nos moyens: ce que je sais est que l'argent en Angleterre n'était à la fin de la grande guerre qu'à 4 pour 100, et qu'il était ces jours passées à 14 et à 15 pour 100, de quoi il n'y a point d'exemple ; et comme le crédit est la seule chose qui soutient les Anglais et les Hollandais, je conclus qu'ils sont à bas, et qu'ils n'en peuvent plus. Ce n'est pas comme chez nous, nous avons une force intrinsèque, et quoique l'argent nous manque, nous allons encore longtemps, et je crois que ce n'est pas faire un mauvais marché, que de se mettre mal à son aise pour acquérir une province comme celle-ci, qui vous donne des ports magnifiques, des millions d'hommes, et une barrière impénétrable et de petite garde : telles sont mes pensées. Au demeurant, je ne connais rien à votre diable de politique; je vois, je sais que le roi de Prusse a pris la Silésie, et qu'il l'a gardée, et je voudrais que nous puissions faire de même; au bout du compte, il n'est pas si fort que nous, il est beaucoup plus mal posté, on peut le prendre par les pieds et par la tête, et il a de furieux voisins qui ne l'aiment assurément pas plus que nous : nous n'avons rien de tout cela, et il me paraît difficile, ou plutôt impossible, que l'on nous fasse rendre ce que nous tenons.

« Voilà, monsieur, ce que je pense. Vous ne laissez pas que de me tranquilliser beaucoup, et si les fanfreluches des négociations commencent une fois à se mêler, nous en avons pour dix ans sans tirer un coup de fusil ; c'est votre affaire, la mienne est de prendre et garder, et je vous réponds de m'en acquitter en conscience ! Je vous promets aussi de combattre jusqu'au trépas pour des vérités que je ne comprends pas; c'est à vous de prêcher et de bien établir les principes, les détailler, les prouver, que les hérésies soient confondues, et qu'on écrive de part et d'autre plus de volumes là-dessus qu'il n'y en avait dans la bibliothèque d'Alexandrie, et que n'en ont écrit tous les pères de l'église! Je vous promets d'attendre tranquillement sur le Demer, jusqu'à ce que la vérité soit triomphante. Les ennemis ne s'enrichiront pas pendant ce temps-là, s'ils restent armés, et cette position leur coûtera

plus qu'à nous; s'ils désarment, nous désarmerons aussi, et songerons à l'épargne. Battez-vous donc bien, monsieur. Que Dieu donne de la force à votre plume. Je vous proteste que je n'ai nulle envie d'interrompre vos occupations, mais jusqu'à ce que tout cela soit évident; ne rendons rien, ou ne rendons guère (1). »

Si Saint-Séverin eut, dès lors, connaissance de cette répugnance assez bien motivée du grand homme de guerre, c'était un *memento homo* dont, dans toute la jouissance de son succès, il pouvait avoir besoin. Lui-même cependant, il faut lui rendre cette justice, pressentait déjà qu'une fois passé le premier instant de soulagement, quand on viendrait à comparer les fruits réels de la paix avec les efforts que la guerre avait coûtés, on les trouverait médiocres, presque nuls, et qu'un retour d'opinion pourrait s'ensuivre assez peu favorable à ceux qui y attachaient leur nom; aussi à défaut d'avantages matériels, il en indiquait d'autres, d'une nature différente que la France était sûre au moins de recueillir. — « Ce que je vois de meilleur dans cette affaire, écriva't-il dès le 2 mai, c'est que de longtemps les cours de Vienne et de Sardaigne n'oublieront pas le tour que les puissances maritimes viennent de leur jouer, et je mets le comble au commencement de méfiance et d'aigreur qui sont établis parmi nos ennemis (2). »

La réflexion était juste, et les éclaircissemens qui me restent à donner pour compléter ce récit feront voir, en effet, que, si les pacificateurs s'étaient proposé de dissoudre toutes les anciennes alliances, et de laisser ainsi tous les États d'Europe dans un état de défiance et d'hostilité réciproque, le résultat était complètement atteint. Mais une paix dont l'effet principal était de jeter de nouvelles semences de discorde et de préparer par là de nouvelles luttes, était-ce une paix véritable et méritait-elle d'être appelée de ce nom?

Duc de Broglie.

(1) Le maréchal de Saxe au comte de Maurepas au camp sous Maëstricht, 15 mai 1748. *Lettres et Mémoires du maréchal de Saxe*, publiés par Grimoard, 1791, t. v, p. 263.

(2) Saint-Séverin à Puisieulx, 2 et 3 mai 1748. (*Correspondance de Bréda et d'Aix-la-Chapelle*. — Ministère des affaires étrangères.)

# LE

# JOURNAL DE M^LLE DE SOMMERS

DEUXIÈME PARTIE (1).

J'étais fatiguée : nous nous sommes assises sur un banc, Sky entre nous, par terre, de son long; j'ai pris l'attitude obligée d'un auditeur attentif, et voici ce que miss Grey m'a raconté :

## *Histoire du capitaine Paumier.*

Au temps de l'arrivée de M. de Lostange au régiment, le capitaine Paumier était ce qu'on appelle un « vieux dur à cuire, » rigoureux dans le service, aigre dans ses rapports avec les autres officiers, somme toute, très peu aimé, pour ne pas dire détesté.

Il avait surtout en horreur ce qu'il appelait les beaux fils, c'est-à-dire les jeunes officiers ayant de la fortune, et qui servaient dans la cavalerie pour avoir une sorte d'occupation.

M. de Lostange, jeune, riche, titré, fut tout de suite l'objet de son antipathie. Mais comme, très régulier dans son service, et bien loin d'être un jeune fou, il avait la conduite la plus mesurée et ne donnait aucune prise sur lui, comme surtout il n'était pas dans

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

l'escadron du capitaine Paumier, l'antipathie de celui-ci serait probablement restée à l'état latent, sans un incident amené, avec une intention malicieuse, par quelques jeunes officiers.

Un jour, après le déjeuner, en arrivant au Café militaire, où il allait d'ailleurs fort rarement, M. de Lostange trouva toutes les tables occupées. Comme il cherchait une place, on lui montra dans un coin, près de la fenêtre, une table restée libre. Le coin était frais, retiré, et sans se demander pourquoi la place n'était pas occupée, il alla s'y installer. Il y était depuis quelques minutes, et en pleine lecture, lorsqu'il s'entendit interpeller, et, en levant les yeux, vit devant lui le capitaine Paumier qui, les sourcils froncés, l'air de plus mauvaise humeur que d'habitude, lui réclama sa place d'une voix brusque, et en termes polis peut-être, mais assez malheureux.

M. de Lostange, en voyant le capitaine, s'était levé tout de suite, par déférence. Tout le monde avait fait silence : on attendait la scène prévue. M. de Lostange resta un instant interdit; puis, reprenant son sang-froid, et après une légère hésitation, il répondit d'un ton très poli, mais très tranquille :

— Mon capitaine, nous ne sommes pas ici au régiment, où je vous dois l'obéissance militaire. Ici je ne vous dois que le respect, et ne suis pas près de le perdre, mais vous me réclamez cette place que rien ne désignait comme la vôtre, dans des termes assez peu flatteurs pour moi, et qui m'obligent à la conserver, quand, autrement, je me serais empressé de vous la rendre.

Le capitaine devint fort rouge, et ouvrit la bouche pour une réplique qui aurait achevé de tout gâter; mais, heureusement, il eut, juste à temps, assez de présence d'esprit pour comprendre qu'il s'était mis dans son tort et allait s'y mettre encore bien plus.

Il se contenta donc de dire, d'une voix saccadée :

— A votre aise, monsieur, à votre aise.

Et, devenu cette fois pâle de colère, il passa dans une autre salle du café.

Il y eut, à la table des jeunes officiers, un léger murmure qui devint un rire étouffé au moment de la sortie du capitaine, et M. de Lostange se rassit. On vint, au bout d'un instant, le féliciter d'avoir « maté cette vieille bête, » et tout en resta là.

Quelques jours après, il reçut de Puisaye une lettre lui annonçant un voyage de son père qui devait passer, à une certaine date, à une heure de chemin de fer de la garnison : on le prévenait naturellement afin qu'il pût prendre ses dispositions pour se rencontrer et rester avec lui le plus longtemps possible.

Or, il se trouva que le voyage de M. de Puisaye tombait à un

moment où son fils allait être de semaine, et que, par une véritable fatalité, tout justement à la même époque, M. Paumier, de son côté, allait être aussi de semaine comme capitaine. C'était donc à lui qu'il faudrait demander une permission d'absence pour la journée. La chose était plus que malaisée. Beaucoup y eussent renoncé ou eussent pris un autre moyen.

M. de Lostange n'hésita pas un instant, et, le jour même, aborda le capitaine à la caserne et lui fit sa requête à l'avance. Le capitaine cligna ses petits yeux gris et eut un sourire de triomphe.

— Mais, lieutenant, dit-il, je ne me trompe pas, c'est vous qui...

— C'est moi, mon capitaine, qui ai eu le malheur, dernièrement, d'être obligé de vous refuser une place au café.

— C'est bien cela.

Et la permission fut refusée. M. de Lostange s'inclina et répondit :

— Très bien, mon capitaine, je m'y attendais.

— Comment, lieutenant, vous vous y attendiez ! Faites-moi donc le plaisir de me dire ce que vous entendez par là ?

— J'entends, mon capitaine, que, nouveau venu au régiment, je ne connais pas comme vous les exigences du service ; telle chose qui me paraissait sans importance, peut en avoir ; une permission que je considérais comme facile à accorder, peut être difficile ; en un mot, une véritable faveur pour laquelle on ne peut compter que sur la bienveillance de son supérieur, et lorsque, comme moi, on a eu le malheur de se l'aliéner, on doit être certain d'échouer.

Le ton, la forme, et le fond, tout, dans la réponse, était irréprochable.

Le capitaine Paumier, qui avait espéré de prendre son subordonné en faute, sentit que, de ce côté du moins, la victoire lui échappait.

Il grommela entre ses dents, sans faire de réponse distincte, et M. de Lostange s'éloigna en saluant.

Le soir même, il reçut une permission venant du colonel lui-même. C'était son père qui, à ce moment à Paris, et comptant avancer son voyage de deux jours, avait écrit directement au colonel à tout hasard, afin d'être sûr que toute espèce d'obstacles seraient écartés.

L'histoire s'ébruita, et mit M. de Lostange dans le plus grand embarras. Le capitaine Paumier était désagréable et grincheux, mais excellent officier, parfait honnête homme, le type même de l'honneur militaire. Simple engagé volontaire, sans instruction réelle, sans aucune espèce de protections, il avait monté en

grade lentement, péniblement, et en voyant passer devant lui des camarades plus jeunes, mais sortis de Saint-Cyr ou de Saumur. De là, chez lui, un fond de jalousie un peu excusable, et qui se manifestait par son aigreur.

M. de Lostange n'ignorait aucune de ces particularités. Il réfléchit mûrement, et prit sa résolution ; et lorsque, le soir à la pension, on le félicita sur son succès, il étonna tous ses camarades en déclarant qu'il n'y avait aucun succès, puisque, avant de profiter de sa permission, il lui restait à obtenir l'agrément du capitaine Paumier.

On lui cria qu'il était fou, que c'était inutile, que le capitaine Paumier était un vieil entêté, qu'il ne le connaissait pas, etc.

— Messieurs, dit-il, il est possible que je ne connaisse pas le capitaine Paumier, mais je connais mon devoir, et certainement je n'y manquerai pas. Le capitaine Paumier n'est pas trop agréable dans le service, c'est vrai, et je le sais aussi bien que vous; mais c'est un brave officier, plein d'honneur, notre ancien à tous, et aux services et à l'âge de qui nous devons de la déférence. En remportant une espèce de petite victoire sur lui, je considère que je manquerais beaucoup à ce que je lui dois, beaucoup à moi-même, et encore plus aux véritables sentimens de l'esprit militaire. Réfléchissez, mes chers camarades, et vous verrez que, au fond, je n'ai pas tort. Du reste, cela va être fait tout de suite.

Et, prenant son képi, il se dirigea vers la porte. Au moment où il soulevait la portière qui séparait la salle des lieutenans d'une espèce de petit fumoir communiquant avec la salle des capitaines, il se trouva face à face avec le capitaine Paumier, qui était à un pas de l'entrée.

Sa figure, dure d'habitude, avait à ce moment une expression un peu moins rébarbative.

M. de Lostange l'aborda et lui fit sa demande.

— Vous dites que c'est à votre insu qu'on a écrit au colonel?

M. de Lostange leva la tête, le regarda bien en face, et d'une voix ferme :

— A mon insu, mon capitaine.

— Mais vous avez l'autorisation du colonel, qu'avez-vous besoin de la mienne? Vous pouvez vous en passer.

— Pas sans vous manquer d'égards, mon capitaine!

Le capitaine Paumier mâchonna son cigare, cligna de l'œil, et dit :

— Je vous donne votre permission.

Puis, au moment de lui tourner le dos :

— Lieutenant, vous avez une façon de comprendre vos devoirs

que j'approuve. Il est malheureux que tout le monde ne pense pas comme vous.

Le soir, à la sortie de la pension, le hasard fit que M. de Lostange rencontra le capitaine Paumier dans l'escalier. Le capitaine venait de recevoir une lettre de sa sœur, et il avait une figure presque souriante.

Comme M. de Lostange se rangeait pour le laisser passer, le capitaine s'arrêta et lui dit brusquement :

— Vous êtes un brave jeune homme, Lostange, un très brave jeune homme, et le père Paumier n'est pas pour l'oublier!

M. de Lostange s'inclina, et, moitié sérieux, moitié riant, répondit :

— Mon capitaine, je prie surtout le « père Paumier, » comme vous l'appelez, de ne jamais oublier le respect que j'ai pour lui.

— Et un farceur par-dessus le marché, ajouta le capitaine en riant, et en lui frappant sur l'épaule ; je ne m'en serais pas douté.

— Ma foi, mon capitaine, ni moi non plus!

Le capitaine Paumier partit d'un air enchanté, en sifflotant une fanfare ; et, à compter de ce jour, sans en avoir l'air, sembla rechercher M. de Lostange qui ne l'évita pas : tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, le capitaine Paumier lui adressait la parole et d'un ton aussi aimable qu'il le pouvait. Peu à peu, ils en vinrent à causer ; puis, quand ils se rencontraient dans la rue, à faire un bout de chemin ensemble. Ce furent ensuite des promenades à cheval le matin ; enfin une liaison en règle s'établit.

M. de Lostange, très recherché de la jeunesse élégante du régiment, fort reçu dans la haute société de la ville, réservait toujours une part de son temps pour le vieux capitaine Paumier, qu'il voulut même emmener dans le monde avec lui. Le capitaine, qui n'avait jamais été ainsi invité par personne, refusa, mais lui sut un gré infini.

A un bal de la préfecture, où il ne put se dispenser d'assister, il fut présenté par M. de Lostange à quelques-unes des dames qui donnaient le ton. A sa grande surprise, il fut accueilli de la façon la plus gracieuse ; au lieu de morgue et de ce qu'il appelait de la bégueulerie, il trouva de la bonne grâce et une politesse parfaite, sans aucune apparence d'airs protecteurs. Il revint enchanté, et sans y prendre goût pour cela, commença de sentir son caractère s'adoucir.

Au fond, très au fond de lui, il y avait un fort brave homme, d'un cœur excellent, et ce brave homme commença de surgir, et de se laisser voir.

Un matin qu'il se promenait à cheval dans la campagne avec M. de Lostange, il lui dit tout à coup :

— Vous ne mentez jamais, vous, Lostange?

M. de Lostange rougit.

— Je ne crois pas, mon capitaine.

— Quelle grosse bête je suis! je viens de vous blesser; n'y faites pas attention, je n'avais aucune mauvaise intention. Je le sais bien, que vous ne mentez jamais; c'est pour cela que j'ai un service à vous demander.

— Lequel donc?

— Écoutez, je n'ai confiance qu'en vous. Puis, avec vos protections et toutes vos connaissances, vous n'avez pas besoin de moi, et cependant, personne n'a jamais été avec moi comme vous. Vous êtes riche, vous êtes comte, et vous savez bien que je ne suis qu'un vieux diable sans le sou; et, bien loin de me laisser de côté comme les autres, vous êtes toujours avec moi; même, si je voulais, vous m'emmèneriez partout.

— C'est vrai, mon capitaine.

— Cela m'a fait croire que vous avez quelque chose pour le vieux Paumier, et cela me touche, mon ami, bien vrai, cela me touche.

Et l'œil du vieux brave brilla d'un éclat inaccoutumé.

— C'est pour cela, comme je vous le dis, que je veux vous demander un service, — des renseignemens, quoi. Il n'y a que vous qui m'inspiriez assez de confiance pour que je vous les demande, et, enfin, — pour tout dire, — il n'y a que vous de qui je pourrais les entendre sans que cela me... sans que cela me chiffonne, comprenez-vous, Lostange?

— Je comprends. Demandez, mon bon capitaine, demandez!

— C'est bien répondu, ça, Lostange, très bien répondu; quand vous me parlez ainsi, vous me feriez aller au bout du monde! Ah! si on m'avait quelquefois parlé comme cela; — mais j'ai toujours été seul depuis l'âge de dix-huit ans; je n'ai jamais eu que ma sœur qui m'ait aimé, — et aussi je l'aime bien, la pauvre fille! — Mais nous sommes toujours loin l'un de l'autre, et enfin... Tenez, le jour où vous m'avez demandé, pour la seconde fois, cette sacrée permission que je vous avais si bêtement refusée, je venais de recevoir une lettre d'Adèle, de ma sœur, et je venais d'entendre, à travers la portière, tout ce que vous aviez dit de moi. J'ai été tout remué, parole d'honneur! Je me suis dit qu'il y avait des, — comment dirai-je, des idées, — non, des...

— Des sentimens?

— Oui, des sentimens que je ne connaissais pas. C'est ce

qu'Adèle me répétait toujours. De ce que vous avez dit de moi, il y a une chose surtout que j'ai retenue, c'est que je ne suis pas agréable dans le service. Eh bien, Lostange, voilà ce que je veux vous demander. Expliquez-moi donc comment je ne suis pas agréable, car, si vous l'avez dit, c'est que c'est vrai.

— Mais, mon bon capitaine, je suis trop jeune pour vous rendre ce service-là, je n'ai pas comme vous l'expérience de la vie. Vous en savez bien plus que moi là-dessus et sur beaucoup d'autres choses.

— C'est-à-dire que cela vous ennuie.

— Ennuyer n'est pas le mot. Cela me gêne, cela m'embarrasse, je suis trop jeune pour cela, et surtout, je n'ai pas l'expérience qu'il faudrait.

— Cela vous gêne, mais cela ne vous ennuie pas?

— Oh! nullement.

— Bien vrai?

— Bien vrai!

— Je vous crois. Eh bien! s'il n'y a que votre expérience, cela n'a pas d'importance. Vous en savez plus à votre âge que bien d'autres. Alors, dites-moi ce que je vous demande.

— Mais c'est que, vraiment, je ne puis pas.

— Mais si c'est pour me rendre service?

— C'est vrai, et cette idée-là doit primer tout. Laissez-moi réfléchir.

— A la bonne heure, et réfléchissez tant que vous voudrez.

M. de Lostange réfléchit et il se sentait de plus en plus embarrassé quand il lui vint une inspiration.

— Écoutez, mon bon capitaine, faisons ceci. Interrogez-moi; je ne sais pas grand'chose, mais je suis sincère, et je sens à peu près juste. Racontez-moi vos histoires, vos rapports avec nos camarades; je vous dirai l'effet que cela me produira; je tâcherai de vous l'expliquer de mon mieux; et de cette façon, vous arriverez peut-être à savoir ce que vous voulez.

Ainsi fut fait. L'entretien fut long, et dans cet entretien, M. de Lostange s'appliqua uniquement à expliquer au capitaine, au fur et à mesure des récits, en quoi sa conduite s'écartait de la conduite généralement suivie, et à lui faire voir comment, avec un fond excellent, il arrivait à se tromper dans sa manière d'agir. Pas une seule fois, par respect pour son âge, il ne lui dit ce qu'il aurait dû ou ce qu'il devrait faire, et en même temps, il le relevait pour ainsi dire à ses propres yeux, en lui faisant voir que, nulle part, il n'obéissait à de mauvais sentimens, mais partout, uniquement à de mauvais raisonnemens.

Le capitaine Paumier l'interrompait, de temps en temps, par des exclamations :

— C'est vrai! c'est vrai pourtant! C'est bien cela. Comment pouvez-vous deviner tout cela!

Il rentra à la ville enchanté, et en serrant fortement la main de M. de Lostange, lui dit :

— Vous m'avez rendu un fier service, car j'ai la tête dure! Mais (se frappant le front) une fois que ça y est, ça y est! — Ça y est bien et ça n'en sortira plus!

Dès lors, insensiblement, la conduite du capitaine Paumier changea. En plusieurs circonstances, il se montra moins cassant, plus conciliant même. Il était en délicatesse avec plusieurs de ses camarades : il fit des espèces d'avances ; et comme, avec le caractère franc et ouvert des militaires, les rancunes mesquines ne sont pas de mise, ces avances furent reçues avec surprise d'abord, puis avec cordialité. Les punitions cessèrent de pleuvoir sur les hommes, et furent infligées avec indulgence et discernement.

Parmi les jeunes officiers, c'était à qui ne lui demanderait rien. Deux d'entre eux eurent cependant à s'adresser à lui pour de légères faveurs, des niaiseries, mais enfin ils furent bien reçus, et obtinrent très facilement ce qu'ils demandaient.

La fête du capitaine Paumier tomba vers ce temps-là. Il répondait au nom, peu goûté aujourd'hui, d'Adolphe. Il invita tous les officiers de son escadron à un grand dîner.

L'invitation fut faite avec rondeur et bonne grâce : on vint par curiosité, et on n'en eut pas de regret.

Tout se passa avec la plus grande cordialité. Au dessert, on servit du champagne. Le plus âgé des officiers porta la santé du capitaine Paumier. Elle fut reçue et portée avec applaudissemens.

Le capitaine Paumier se leva, rouge et ému, mais les libations n'y étaient pour rien, car il n'avait bu que de l'eau rougie. « Mes chers camarades, dit-il d'une voix un peu hésitante, c'est la première fois que je vous ai ainsi réunis autour de moi. Je vous remercie d'avoir accepté mon invitation, j'en suis vraiment heureux. Je n'aime pas les longs discours, et d'ailleurs, je ne pourrais pas vous en faire. Laissez-moi à mon tour porter un toast : à notre union à tous, à l'amitié que nous tous, devons avoir les uns pour les autres. La vôtre me fera bien plaisir, je m'en aperçois aujourd'hui ; il n'est jamais trop tard pour bien faire ; j'ai du temps de perdu à rattraper, je suis sûr que vous m'aiderez. A votre santé à tous! A la santé du régiment! »

Le petit discours fut reçu avec acclamations. Chacun quitta sa place pour venir serrer la main du capitaine Paumier, qui avait

de vraies larmes dans les yeux. Il ne s'était pas rassis, et tenait toujours son verre.

Quand le silence se fut rétabli :

— Maintenant, dit-il, je vous propose la santé du plus jeune de nous, d'un digne jeune homme, d'un brave jeune homme, que déjà nous estimons tous, pour qui j'ai, moi, bien de l'amitié ; et laissez-moi ajouter qu'en le recevant, le régiment n'a pas fait une mauvaise recrue !

Ce furent de nouveaux applaudissemens, et M. de Lostange prit la parole :

« Mes chers supérieurs, dit-il, mes chers camarades, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me recevant au milieu de vous. Je vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli. Je remercie en particulier le digne et brave officier, l'homme d'honneur, au fond si bienveillant, qui nous reçoit en ce moment, le capitaine Paumier enfin, que nous apprenons à aimer, et je le prie de croire que je suis plus fier que je ne le puis dire de l'intérêt qu'il veut bien me porter. Je pourrais vous proposer sa santé de nouveau. J'aime mieux en porter une autre à laquelle il sera plus sensible, celle de sa digne sœur que, tous, nous avons entendu nommer, et que, sans la connaître, nous respectons tous. A la santé de la sœur du capitaine Paumier ! »

Du coup, les deux larmes du capitaine, qu'il ne retenait que par miracle, tombèrent sur ses joues, et on ne sait ce qu'il aurait répondu, si la porte de la salle à manger ne s'était ouverte toute grande, laissant passer le colonel du régiment, suivi du lieutenant-colonel et des commandans.

Il y eut un mouvement de surprise, qui n'avait peut-être rien de très joyeux ; cela ne dura guère.

Le colonel s'avança vers le capitaine Paumier et lui dit avec rondeur :

— Capitaine Paumier, nous avons su que vous réunissiez une partie de nos camarades, et nous avons tenu, ces messieurs et moi, à vous apporter, à propos de votre fête, les félicitations du régiment, et surtout à vous exprimer l'estime que nous avons tous pour vous ; nous attendions depuis longtemps l'occasion ; elle s'est offerte, et nous la saisissons. Vous aurez bien par là deux ou trois verres de trop qui nous permettent de boire à votre santé?

A cette fois, ce fut de l'enthousiasme. On déboucha de nouvelles bouteilles, et ce fut un contentement général.

Dans la soirée, le colonel trouva moyen de s'approcher de M. de Lostange, et lui frappant sur l'épaule avec bonne humeur :

— Lieutenant Lostange, dit-il, vous faites des merveilles !

— Moi, mon colonel!

— Ta, ta, ta, ta! Vous avez trop de tact, je dirai même trop de délicatesse, pour avoir l'air de me comprendre, mais au fond, vous m'entendez. Bravo, jeune homme! A la première occasion, j'en écrirai à Puisaye, — je sais là quelqu'un à qui cela ne déplaira pas!

M. Paumier a pris sa retraite avec le grade de commandant, trois ans après le départ de M. de Lostange.

Chaque année, il vient passer quinze jours au château. Il est reçu de la meilleure grâce par le marquis et la marquise qui ont trop de savoir-vivre pour ne pas bien exercer l'hospitalité. — Mais, en dehors des heures de repas, il est toujours avec M. de Lostange ou avec Marguerite qu'il adore et qu'il appelle par son nom. Pendant son séjour ici, le frère aîné qui d'habitude sort chaque matin à cheval avec sa sœur, a toujours, par le plus grand des hasards, quelque chose à faire à cette heure-là, en sorte que le commandant a le plaisir de sortir seul avec Marguerite qui est sous sa sauvegarde. Parfois, ils emmènent avec eux, comme ordonnance, Daguerle, un ancien soldat du régiment, qui est ici comme garde-chasse (encore une trouvaille de M. de Lostange), et dont l'enthousiasme, dans ces circonstances, ne connaît pas de bornes.

Tous les soirs, après le dîner, le commandant et M. de Lostange s'enferment dans le fumoir, Marguerite entre eux deux. Le commandant tire Jeannette, une horrible vieille pipe noire qu'il affectionne ; M. de Lostange, de son côté, en a une de belle taille; et pendant deux heures, au milieu des nuages de fumée, ce sont des éclats de rire sans fin causés par des histoires de régiment, très écoutables, d'ailleurs, et que le commandant raconte avec un entrain de soldat.

Dans les premiers temps, le commandant avec sa vieille redingote, toujours propre, mais un peu râpée, et ses allures raides, se trouvait comme dépaysé au milieu de la société qu'on reçoit ici. Mais M. de Lostange et Marguerite donnant le ton, l'amabilité générale l'a vite mis à l'aise, et quand il vient maintenant, plus d'une fois, je le vois regarder Marguerite et son frère avec attendrissement; puis il vient à moi, avec qui il a fini par se mettre en confiance, et me dit avec énergie :

— Voyez-vous, mademoiselle miss Grey, ce sont mes enfans! Mes vrais enfans! Je prends de la joie ici pour toute l'année.

L'histoire était finie : je n'ai fait aucune réflexion. J'ai seulement dit à miss Grey quelques banalités de circonstance, puis nous nous sommes levées pour aller déjeuner.

Dans la journée, il a plu à verse. Marguerite m'a proposé, faute de mieux, de monter visiter la bibliothèque, et j'ai accepté.

Elle est considérable et tient une partie du second étage; c'est une suite de grandes pièces précédée d'une galerie où sont les portraits de famille. J'ai commencé par les portraits. Ils ne remontent pas plus haut que 1525, mais sont intéressans. Un d'eux surtout m'a frappée.

C'est le portrait d'un cavalier Louis XIII de grande mine, avec de longs cheveux bruns, la moustache relevée, un col bordé de guipure s'étalant sur la cuirasse, le poing droit à la hanche, la main gauche posée négligemment au pommeau de l'épée. Le visage est d'une gravité sérieuse qui surprend chez un homme aussi jeune (il semble à peine avoir trente ans); et sous la paupière un peu voilée, l'œil ferme et franc a une sorte de douceur assombrie.

— Celui-ci, m'a dit Marguerite, est François-Maximilien, dit le chevalier de Lostange.

— C'est une figure intéressante!

— Oui, il est mort jeune, à trente-sept ans, et n'a pas été heureux: c'était un grand caractère. Il est le premier qui se soit appelé Maximilien, de Sully, son parrain. Avant lui, les Puisaye portaient tous le nom de François, depuis qu'en 1540 le roi François en avait tenu un sur les fonts. A partir du chevalier de Lostange, on les a nommés tour à tour François-Maximilien et Maximilien-François. Mon père est François-Maximilien IV, mon frère aîné Maximilien-François VI.

Nous avons passé ensuite dans la bibliothèque qui est fort belle. Au-dessus de la cheminée, dans chaque salle, l'écusson aux armes, de gueules au chevron d'argent, avec la devise des Puisaye : Dieu et Notre-Dame, et, au sommet de l'écu, leur cri d'armes: « Puisaye au comte! » (le titre de marquis est de 1680).

Dans la salle du milieu, d'un côté, une armure complète d'un Puisaye du quinzième siècle; de l'autre, un trophée entourant une demi-cuirasse qui a appartenu au chevalier de Lostange.

Devant chaque fenêtre, une vitrine avec des sceaux, des chartes et des autographes. La dernière salle a une baie énorme d'où la vue est magnifique. On découvre toute la campagne dans un rayon de six lieues.

Les livres, pour la plupart anciens, sont rangés avec symétrie, et d'une manière très commode pour le lecteur. Il y a environ huit mille volumes, parmi lesquels des ouvrages précieux et des provenances historiques.

Tout bien examiné, nous avons pris le télescope et cherché des points de vue. La pluie nous gênait beaucoup, mais, malgré tout,

c'était très amusant. En quittant la bibliothèque, nous avons repassé naturellement devant les portraits. J'ai encore regardé celui du chevalier de Lostange.

— Décidément, ai-je dit, c'est celui qui me plaît le plus.

Marguerite a éclaté de rire en battant des mains.

— Qu'est-ce qui te prend?

— Rien!

Et elle m'a sauté au cou; puis toujours riant:

— Allons chez moi voir mes chiffons.

Et nous sommes allées voir les chiffons.

Les autres fois, quand j'allais dans la chambre de Marguerite, tout était fermé à cause du soleil. Aujourd'hui, avec le temps gris, les persiennes et les rideaux étaient ouverts, il y avait grand jour, et j'ai été tout étonnée de voir sous le portrait de son frère, entre les deux fenêtres, un fragment d'ancien panneau qui m'avait échappé jusqu'ici. Il est noir par le temps, et porte, en lettres d'or une inscription latine au bas de laquelle Marguerite a mis sa signature.

— Je n'avais jamais remarqué cela, Marguerite, qu'est-ce que c'est?

— Une inscription sur bois que mon frère a rapportée de Venise, où elle se trouvait autrefois, dans je ne sais quel palais, placée sous une statue du lion de saint Marc. La traduction est « à l'ombre de tes ailes, » la devise de la Seigneurie en temps de guerre. Je l'ai demandée à mon frère, qui me l'a donnée, j'ai mis ma signature au bas, et l'ai placée entre son portrait et le mien, au-dessous du sien, au-dessus du mien. Comprends-tu?

J'ai compris; puis, en levant les yeux sur le portrait de son frère, j'ai fait une exclamation.

— Ah çà! c'est donc le jour des étonnemens.

— Qu'est-ce que tu as?

— Mais ce portrait, c'est...

— Mon frère il y a six ans.

— Oui, mais...

— Eh! oui, c'est, ou plutôt c'était le vivant portrait du chevalier de Lostange, car maintenant sa figure a changé. — Comment ne t'en étais-tu pas aperçue?

J'ai senti que je rougissais.

— Ma foi, non! En effet, il y a beaucoup de ressemblance: voyons les chiffons.

Quand nous avons eu vu tous les chiffons, c'est-à-dire mis tous les tiroirs en désordre, Marguerite a pris une petite clé dans son secrétaire, et m'a dit gravement:

— Maintenant, mon frère revient demain. Il faut que j'aille

donner un coup d'œil à sa chambre, et épousseter. Viens avec moi, tu verras sa chambre.

— Mais, ma chère, je ne tiens nullement à voir cette chambre.

— Comme tu voudras ; mais je t'assure qu'elle est jolie.

Depuis Ève, Pandore et Psyché, on sait ce que peut la curiosité sur les femmes. J'ai faibli, et nous sommes allées dans la chambre de M. de Lostange.

Marguerite, en arrivant, a ouvert les fenêtres, pris un gros plumeau, et en a déniché un autre beaucoup plus petit, qu'elle m'a mis dans les mains ; puis, voyant mon air stupéfait :

— Mais j'espère bien, *by Jove!* (c'est le juron de son frère), j'espère bien que tu ne vas pas rester les bras croisés! époussète! morbleu! (elle a dit morbleu!), époussète!

Quand une fois on a fait la première concession, il n'y a pas de raison pour ne pas faire toutes les autres. J'ai épousseté. Au fond, cela m'amusait ; je regardais, j'inspectais, tout en époussetant, et à la fin, j'éprouvais un véritable plaisir.

La chambre de M. de Lostange, située au premier étage (étage très haut), a la forme d'un carré long, et doit être une ancienne salle d'attente ou antichambre. Elle est élevée de plafond, fort grande, presque vaste, et tendue en drap rouge, relevé d'une large bordure de tapisserie ancienne.

La porte, cachée à l'intérieur, par une lourde draperie de velours violet, ouvre au milieu d'un des côtés longs du carré ; en face, sont les trois fenêtres garnies de rideaux de damas cramoisi, recouverts, au quart de la hauteur, d'un bandeau de tapisserie rappelant la tenture : au panneau de droite, la cheminée de marbre jaune, longue et large ; à celui de gauche, une immense bibliothèque de palissandre ciré à deux corps.

Dans chaque entre-deux des fenêtres, une glace Louis XV pose sur une console de marbre blanc à pied de bois sculpté doré ; et à droite de la cheminée se trouve, mis en pied, le lit, ancien, de chêne foncé et luisant, à colonnes torses, drapé de courtines d'une riche et vieille étoffe raide de soie brochée rougeâtre.

L'aspect général, au premier coup d'œil dont l'impression ne fait que se confirmer d'un examen plus détaillé, est grand, tout à la fois très seigneurial et très original ; on y sent l'homme de monde et d'épée, le seigneur d'esprit lettré, de goûts artistiques affinés, d'habitudes élégantes, en même temps que certains détails jettent dans l'ensemble, pour dire ainsi, une note mélancolique, et révèlent la religion de la vie du cœur, qui se plaît à la tristesse des vagues souvenances, à la poésie du passé, évoquée ici par une

aquarelle pâlie, là par un bouquet desséché, lié de faveurs passées et jeté dans une coupe d'émail, un peu partout par ces mille riens qui n'ont de prix que par le souvenir, mis bien en évidence et qu'on sent soignés avec amour; enfin et surtout par de chères effigies, des portraits bien-aimés...

D'abord, sur la cheminée, entre deux grands vases de Rouen pleins de fleurs, une noble et touchante figure, le beau buste de marbre de la mère de M. de Lostange, première femme du marquis de Puisaye; et, de chaque côté de la glace, des portraits de famille en miniature.

Puis, sur un secrétaire ancien de forme basse, placé entre la cheminée et une des fenêtres, deux portraits de Marguerite, l'un à cinq ans, l'autre à seize, et, au mur à droite et à gauche du secrétaire, d'autres portraits, d'officiers en uniforme de cuirassiers, d'anciens camarades de régiment. Parmi eux, Marguerite m'a nommé le commandant Paumier.

Au centre de la pièce, au-dessous d'un vieux lustre de cuivre, une immense table-bureau de style Louis XVI, avec son large rebord de cuivre contourné et aplati, et, aux angles, de belles figurines ciselées: sur cette table, tout un attirail de plumes, de paperasses, de livres de prédilection, de couteaux à papier de toutes les formes, un énorme encrier de cuivre, et des presse-papier des quatre coins de l'Europe et de toutes les époques, parmi lesquels un fragment de plaque de marbre rapporté de la Voie Appienne, et portant un commencement d'inscription romaine bien conservée; à la place d'honneur, au milieu de cette belle confusion d'objets, de nationalités et d'âges, un petit bronze japonais marron clair, représentant un singe assis, d'un air mélancolique, sur un tronc d'arbre. C'est une véritable œuvre d'art. Ce singe a l'air si triste, si profondément plongé dans de sombres pensers, qu'il donne de la pitié, et qu'on se demande à quoi il peut bien songer. Je m'étais oubliée à le contempler.

Marguerite, qui s'en est aperçue, m'a dit:

— Tu vois le bibelot favori de mon frère: il prétend que ce singe est son image, que c'est tout lui, l'air aussi gai et engageant.

Pour le coup, je dois avouer que le comte de Lostange ne peut être accusé de se surévaluer.

J'ai oublié, adossé à l'extrémité de la table-bureau, et recouvert d'une étoffe orientale de satin blanc, chargée de riches arabesques de velours grenat, le piano de la mère de M. de Lostange; enfin, à la tête du lit, un ivoire admirable, un christ italien du XVI^e^ siècle, et sous le christ, deux sabres d'officiers de cavalerie dans les poignées desquels sont enroulés de gros chapelets de buis. Ce sont

les sabres de deux amis, morts aujourd'hui : les chapelets viennent de la grande Chartreuse.

Dernier détail : sur la portière de velours, cousue en travers, une bande de parchemin gaufré, avec ce distique en onciales bleues et rouges entourées d'enluminures :

O bienheureuse solitude,
O la seule béatitude!

C'est la traduction d'une inscription latine, relevée à la Chartreuse au-dessus de la porte de la cellule d'un père.

Une preuve de bon goût à la louange de M. de Lostange, et que je serais injuste de passer sous silence : il y a dans sa chambre, c'est-à-dire chez lui, des portraits de tout le monde, excepté de lui-même.

Tout étant épousseté, Marguerite a inspecté les armes, et découvert une tache d'encrassement sur un pistolet. Elle a pris, dans une petite armoire, un chiffon de laine, une bouteille d'huile, et un tournevis. En un instant, le pistolet a été démonté, nettoyé, huilé, remonté, et mis en place.

— Tu connais donc tout cela?

— Oui, quand mon frère n'a pas le temps, c'est moi qui entretiens ses armes. Je tire même souvent au pistolet avec lui.

— Tu sais tirer?

— Oh! oui, et il prétend que je tire mieux que lui, mais la vérité, c'est que je triche; je tiens le pistolet à deux mains, parce qu'il est trop lourd, et cela assure le coup. Maintenant, reposons-nous.

Je me suis assise, et Marguerite, elle, s'est installée dans le grand fauteuil qui est devant la table du milieu.

Elle a pris sur cette table une toque anglaise de *horse-guard,* un souvenir de lord Keith, et se l'est mise sur l'oreille, puis une grosse pipe à fourneau jauni, qui se trouvait près de la toque, et a commencé de tirer des bouffées à vide, le coude sur le bras du fauteuil, la tête dans la main; et d'une grosse voix :

— Allons, mignonne, causons! — *By Jove!* — je suis en train de flâner. Non, joue-moi quelque chose, — n'importe quoi, — ce que tu voudras. — Ah! où est ce bon pendard de Sky! — Sky! Sky!

Et elle a couru à la fenêtre et sifflé dans un manche de fouet.

Sky, que ses affaires avaient apparemment appelé dans le quartier, est accouru le nez en l'air. Marguerite a pris une grosse balle de laine à moitié rongée, et la lui a jetée, en criant : « Ap-

porte! » puis elle est revenue s'asseoir. Au bout d'une minute, la porte a reçu une violente secousse, comme si on essayait de l'enfoncer, et Marguerite m'a dit :

— C'est le chien, — ouvre-lui, mignonne, dépêche-toi!

J'étais décidée à tout : j'ai ouvert.

Sky m'a jetée de côté ; heureusement, une chaise m'a secourue, c'est-à-dire reçue.

Après les premières caresses, elle a dit :

— Il cherche sa peau d'ours ; donne-la-lui, elle est roulée là, à gauche de la table. Avance-moi le crachoir !

J'ai obéi : Marguerite a envoyé un jet de salive dans le crachoir. Au bout d'un instant :

— Tu ne dis rien ; il n'y a pas moyen de causer avec toi ; prends ma place. Je vais faire le sabbat : viens, Sky!

Elle m'a fait asseoir dans le fauteuil, avec des poignets de fer, a retiré la toque, et me l'a plantée sur l'oreille : puis, elle m'a tendu la pipe.

Cette fois, je me suis révoltée; cela n'a servi de rien.

— Oui-da! parce qu'elle est mouillée !

Elle l'a essuyée sur la tête de Sky, dont la personne est, paraît-il, destinée à ces sortes d'usages.

— Tiens! la voilà propre!

Et elle m'a mis de force le tuyau entre les lèvres. Il a fallu que je mette mon coude sur le fauteuil, ma tête dans ma main, et que je tienne un couteau à papier dans la main droite.

Tous ces rites accomplis, Marguerite a commencé de jouer à la balle avec Sky; elle s'en est vite lassée, et s'est mise au piano.

— Viens chanter, Sky!

Elle a improvisé une mélodie insensée. Sky, assis près d'elle, s'est mis à hurler; mais cela n'a pas duré non plus, et l'endiablée Marguerite s'est jetée dans un fauteuil, en disant à Sky :

— Tu as des chagrins, viens me conter tes peines!

Elle a mis sur ses genoux une des énormes pattes de Sky, et *les lamentations* ont commencé.

— Oui, c'est un beau chien, un très beau chien; mais il a des chagrins, de gros chagrins, le monde ne le comprend pas! Ah! c'est bien malheureux: le monde est bien vilain! Pauvre chien! — Ah!.. il n'y a que maîtresse qui le comprenne!

Sky a d'abord écouté en silence, puis le sentiment de ses misères l'a gagné, il s'est apitoyé sur sa propre destinée, et a recommencé à hurler de plus belle. Plus il hurlait, plus Marguerite gémissait, et la scène en était là, quand la porte s'est ouverte toute grande, et... derrière la porte est apparue la figure sèche et froide

de M$^{me}$ de Puisaye, et derrière M$^{me}$ de Puisaye, la bonne figure souriante de maman, qui est restée abasourdie en me voyant.

Étonnement général.

J'ai laissé tomber la pipe, que j'ai rattrapée bien juste, et me suis levée ; Marguerite a éclaté de rire, et sans rien perdre de son assurance :

— Entrez, mesdames ! — Charmée de vous faire les honneurs de mes appartemens. (Tout cela d'une grosse voix.) Puis, faisant vers maman deux grandes enjambées. — Asseyez-vous, madame, — *s'accomodi! prego!* — sans complimens!

Maman n'a pas pu garder son sérieux, mais la marquise est restée impassible, et m'a dit d'un ton presque sévère :

— Vous n'êtes pas à votre place ici, mon enfant, et dans quelle tenue êtes-vous!

Je me suis regardée dans la glace, et me suis aperçue alors que j'avais gardé sur la tête la fameuse toque, qui d'ailleurs, je dois le dire, m'allait très bien. Je l'ai retirée et j'ai balbutié.

La marquise m'a interrompue :

« Oh! si vous écoutez Marguerite...

— Elle vous en fera faire bien d'autres, a interrompu Marguerite à son tour, Marguerite est folle, absolument folle : il n'y a rien à faire avec elle. Ah! Dieu, quel tourment que cette enfant-là!

Heureusement, maman a pris notre parti. Elle a entraîné M$^{me}$ de Puisaye, et nous sommes restées maîtresses du champ de bataille. Nous avons refermé les fenêtres, et monté nous habiller pour le dîner, car il y a du monde aujourd'hui. Rien à noter au dîner. Les invités sont des voisins de campagne assez insignifians.

J'ai oublié un fait très important. Tantôt, pendant que j'étais dans la chambre de Marguerite, je lui ai dit, en regardant le portrait de son frère :

— C'est curieux, c'est certainement un effet de lumière ; mais quand on regarde ce portrait d'une certaine façon, on dirait qu'il y a une cicatrice au côté droit de la tête.

Marguerite m'a assuré, et Dieu sait si elle avait raison, qu'elle ne voyait rien de cela ; que, du reste, son frère n'a pas de cicatrice. Me voici donc un peu tranquillisée sur ce fameux rêve, auquel je pense par instans. La soirée a passé très vite ; on a fait d'assez bonne musique.

« A l'ombre de tes ailes ! »

La devise est jolie, et Marguerite en a fait une heureuse application.

Quelle sécurité, quel bonheur ce doit être pour une jeune fille, de sentir planer au-dessus d'elle, dans la vie, l'affection tutélaire puissante d'un frère! Si j'avais eu un frère, je l'aurais aimé de tout mon cœur. Mais en aurait-il valu la peine? J'en doute. Je suis bien jeune, je sais bien peu du monde, mais je n'ai pas encore rencontré de frère aimant sa sœur d'une affection bien profonde; je n'en ai même jamais entendu mentionner. J'ai beau faire : je serais tentée d'envier Marguerite. En attendant, M. de Lostange revient demain : Marguerite va reprendre sa gaîté. — Il y aura des réceptions au château. Mon bras va tout à bien. Là-dessus, bonsoir, il est déjà tard...

« A l'ombre de tes ailes! » C'est décidément joli.

2 septembre.

M. de Lostange est revenu ce matin, et comme don de joyeux avènement, il y a eu ce soir, après le dîner, entre M. et M^me^ de Puisaye et leur aimable fils et beau-fils, une discussion au cours de laquelle celui-ci a fait plusieurs déclarations importantes, et que je puis reproduire presque textuellement, parce qu'elles m'ont beaucoup frappée.

J'ai tort d'ailleurs de tourner tout ceci en dérision, car, ainsi qu'il paraîtra tout à l'heure, j'ai joué, moi, ce soir, un rôle assez ridicule.

Il s'agissait d'une famille des environs avec laquelle on est en froid depuis longtemps, et à qui cependant on venait d'envoyer une invitation.

Donc, au milieu du croisement des répliques plus ou moins animées de M. de Puisaye, et des ripostes aigres de la marquise, M. de Lostange, d'un ton presque toujours ironique, sauf à un certain moment, a tenu à peu près ce langage :

— J'estime que, dans la vie, notre manière d'être avec les gens doit être le reflet, la traduction, si vous aimez mieux, de nos sentimens pour eux : à cette condition seulement, on est honnête et vrai. Or, quand vous recevrez les Maurière, que ferez-vous? Vous leur direz une foule de choses dont vous ne pensez pas un mot, et ils vous répondront de la même façon.

Vous prétendez couvrir cela du prétexte de la politesse et je trouve que vous commettez une grosse erreur. La politesse réside aux égards mérités qu'on témoigne aux gens, aux devoirs qu'on leur rend à juste titre, enfin, à la bonne grâce dont on leur parle, et qui nous fait ne leur dire que des choses agréables, en évitant

celles qui leur pourraient déplaire : elle ne consiste nullement à échanger des faussetés avec eux. Sans quoi, quelle jolie idée cela donnerait des rapports dans la société, de ne pouvoir s'aborder et entretenir des relations qu'à la condition de se mentir éternellement les uns aux autres! Nous n'en pouvons être réduits là, et c'est affaire à nous de nous y prendre autrement.

Dans les relations officielles, pour ainsi parler, tous les rapports sont de cérémonie et de politesse pure, mais, en cela, ils sont vraiment sincères. Dans l'amitié, ils sont affectueux et là encore sincères, parce qu'on s'aime mutuellement. Dans les connaissances seules, espèce bâtarde qui ne participe ni des unes ni de l'autre, les rapports sont faux, parce que cela singe l'amitié et n'en a rien.

Je comprends que Louis XIV, le plus honnête homme de son temps, comme on disait alors, et le premier gentilhomme de tous les temps, et qui était au-dessus du mensonge, prévienne son fils que, dans les traités, on met des assurances qui sont de pure forme et sans valeur, et reçues comme elles sont données ; je comprends encore, si vous voulez, la distinction subtile de Frédéric II entre la parole d'un roi et celle d'un homme privé : mais tout cela a trait au général. J'admets que la diplomatie ait sa langue à elle, et, s'agissant de traités qui obligent des millions d'êtres humains, j'admets, sans trop approfondir toutefois, qu'il y ait des faussetés de convention tacite ; mais nous, qui vivons dans le particulier, ne sommes pas couverts par ces immunités, et ne pouvons nous en prévaloir. Nous sommes réduits au vulgaire du langage ordinaire, et le plus simple respect de nous-mêmes devrait nous empêcher de jamais dire une seule phrase affectueuse qui ne fût pas l'expression d'un sentiment vrai, et de profaner ainsi la langue du cœur, — cette langue si belle que, pour tous, elle doit être sacrée!

J'irai même plus loin ; on devrait regarder comme une indélicatesse morale tout témoignage d'affection non sincère donné par la parole, car il est destiné à induire les autres en erreur en leur faisant croire à l'existence chez nous, pour eux, de sentimens qui n'y sont pas ; or, il n'est pas très probable, c'est vrai, mais enfin il est possible que ces gens nous croient, et ainsi nous les trompons.

Vous dites que je n'admets pas les connaissances ; non, et je m'en vante. Les connaissances ne sont amenées que par un besoin de sociabilité. C'est la ressource des gens qui s'ennuient, et ne peuvent se suffire à eux-mêmes. On doit se suffire à soi-même, et sans besoins de société, n'avoir que des besoins de cœur, et, par suite, que des amis, qui suffisent d'ailleurs d'une façon mille fois plus honorable et plus charmante aux besoins de société.

Vous venez de prononcer le nom de misanthrope, mais savez-

vous ce qu'il y a au fond du cœur d'un vrai misanthrope? Un amour profond de l'humanité, qui, blessé, s'est replié sur soi-même.

Là-dessus il s'est levé.

— Oui, a dit son père, et à ton compte on vivrait comme des ours!

— Mon père, a répondu M. de Lostange en riant, les ours sont de braves bêtes, très calomniées, et qui méritent meilleur bruit qu'elles ne l'ont, quoique d'ailleurs ils soient capables de danser, ce qui leur nuit un peu dans mon esprit!

Et, sur cette belle péroraison, il est sorti.

Maman était évidemment passée dans son camp, et, de simple politesse et par égard pour la marquise, avait seulement glissé quelques phrases conciliantes.

Marguerite, contre son habitude, gardait un silence dédaigneux.

Moi, tout naturellement, je désirais ne pas laisser échapper l'occasion de faire une sottise, et je pétillais du désir de parler.

La marquise s'en est aperçue, et se trompant, croyant trouver en moi une alliée, m'a interpellée.

Je suis restée un instant sans répondre, puis :

— Madame, j'ai hésité, non que mon opinion ne soit pas faite, mais je me demandais s'il était convenable, avec mon peu d'expérience, d'oser l'exprimer; mais puisque vous m'engagez de parler, je vais le faire.

Là-dessus j'ai commencé l'éloge des idées de M. de Lostange, d'abord avec modération; puis, peu à peu, me laissant entraîner par mon sujet, je me suis, pour ainsi parler, emportée, rendant pleine justice à ses idées, et m'exprimant avec une animation dont je n'avais même pas le sentiment exact, et pas trop mal, à ce qu'il paraît.

Marguerite bondissait de plaisir sur sa chaise. Quand nous sommes remontées, elle m'a embrassée avec enthousiasme, et a voulu me reconduire chez moi. Nous nous sommes assises et nous avons causé.

Elle m'a dit :

— C'est bien, Madeleine, ce que tu as fait là! C'est brave!

— Mais non, je t'assure, c'est tout naturel; j'estime ton frère, et je trouve qu'il avait raison.

— Oui, il avait raison; mais tout le monde ne le comprend pas, et toi tu le comprends.

— Peut-être, quoique je ne sois qu'une égoïste sans cœur.

Pourquoi dis-tu cela?

— Parce que c'est l'opinion de ton frère sur moi.

— Qui te l'a dit?

— On ne me l'a pas dit, mais on te l'a dit!

— Qui?

— Lui!

— Comment le sais-tu?

— C'est mon secret; mais, sache-le, si je parais tout cela, que je ne suis pas, ou plus encore, si tu veux, ce n'est pas de ma faute. J'ai perdu mon père tout enfant, et il faut à une jeune fille, à partir d'un certain âge, la direction forte et sérieuse d'un homme. Je serais tout autre, si j'avais eu comme toi une éducation supérieure, donnée par un homme,.. pas inférieur! Maman est admirablement bonne; mais, malgré tout le respect que j'ai pour elle, je ne me sens pas maîtrisée, comme tu l'es.

— Mais je t'assure que je n'en ai jamais souffert.

— Je le crois bien! — tu n'es pas à plaindre : je voudrais bien être comme toi.

— Alors, tu l'aimes bien, mon grand frère, mon frère Lostange?

— Oh! oh! je ne dis pas cela. Diable! il s'en faut; mais au moins je lui rends justice.

Et là-dessus nous nous sommes quittées.

Restée seule, j'ai ouvert ma fenêtre et me suis promenée un instant dans ma chambre.

J'étais encore tout excitée, tout exaltée; mais, peu à peu, le calme s'est fait dans mon esprit, et je suis arrivée à me demander quel transport subit m'avait saisie de parler ainsi. On m'eût dit, une demi-heure auparavant, ce que j'allais faire, que je ne l'aurais pas cru. J'ai cédé à une impulsion soudaine, et mal m'en a pris, après tout, malgré les complimens de Marguerite; car maman n'était que surprise, mais le marquis et surtout la marquise paraissaient fort peu satisfaits. Encore une ou deux belles inspirations comme celle-ci, et je m'en ferai des ennemis, et pour qui? Pour un personnage qui veut bien admettre que je suis une femme *fine!* C'était bien la peine, hier soir, de prendre de si belles résolutions de fermeté inflexible!.. et de dignité offensée qui ne pardonne ni n'oublie!

3 septembre, 5 heures du soir.

J'ai aperçu ce matin de ma fenêtre Marguerite qui causait avec son frère dans le jardin. Elle semblait raconter. Je crois que c'était ma belle défense d'hier. Le frère était très sérieux. Il paraissait fort étonné, et faisait de temps en temps la moue, avec

les mouvemens de sourcil d'un homme qui dit : « Tiens! tiens, tiens, je ne m'en serais jamais douté! » Il ne lui a échappé aucun de ces gestes qui indiquent une approbation; il paraissait plutôt songeur que satisfait. Le frère et la sœur se sont séparés à la porte du vestibule. J'ai compris que M. de Lostange allait monter, probablement pour aller dans une des chambres du premier; et, ma foi, j'ai voulu prendre sur le vif l'impression produite par mon coup de tête. J'ai saisi un livre et dégringolé l'escalier, espérant de le rencontrer. Cela n'a pas manqué. Il avait l'air soucieux et m'a fait un beau, un très beau salut, peut-être plus prolongé, plus courtois que d'habitude, mais en même temps plus cérémonieux, et avec un air de réserve très prononcé. Voilà une belle récompense!

Au déjeuner, même conduite, même froideur, à peine un mot par-ci, par-là, et quand il y était obligé.

En sortant de table, tout le monde a passé au jardin. Sky, qui ne m'avait pas vue de la journée, est venu à moi, et m'a fait une belle « léchade. »

Étonnement de son maître, qui m'a dit :

— Vous êtes donc bien ensemble, mademoiselle?

— Comme vous voyez, monsieur.

— Mais certainement, a dit Marguerite, Sky et Madeleine sont de grands amis maintenant. Madeleine le gâte tant! En ton absence, il était toujours avec elle.

Le frère n'a nullement paru ravi; il a fait seulement un geste poli et un hochement de tête, comme quelqu'un qui constate sans approuver. Nous sommes parties de notre côté, Marguerite et moi, et nous avons emmené Sky.

Un instant après, Marguerite est entrée dans une plate-bande pour cueillir des fleurs. Je suis restée avec Sky, qui fait profession de mépriser les fleurs; il était d'humeur joueuse, et nous avons commencé une partie. Au beau milieu de nos jeux, j'ai éprouvé tout à coup le besoin de me retourner; il paraît que c'est une sorte de phénomène qui se produit quelquefois, et j'ai aperçu, derrière une charmille, et semblant se cacher, M. de Lostange qui tout en fumant, me regardait jouer avec Sky. Sa figure s'était métamorphosée, et avait pris une expression dont je ne l'aurais jamais crue capable. Il avait un bon sourire, et, il n'y a pas à dire, ce n'était pas Sky qu'il regardait, c'était bien moi. La preuve, c'est que, lorsqu'il s'est aperçu que je l'avais vu, il a repris sa figure morose, et s'est éloigné. Singulier homme! C'est inexplicable. Je vais m'arrêter, car on dîne plus tôt aujourd'hui; il y a un bal ce soir.

3 heures du matin.

Ah! monsieur de Lostange, vous êtes bien prudent, bien mesuré dans votre conduite; il n'importe. Je ne vous déplais pas, c'est le mot de l'énigme, et le fin mot, pour ainsi parler, de toutes ces grosses malices. Le regard que j'ai encore surpris chez vous, ce soir, me l'a appris.

Quand je suis entrée dans le premier salon, il n'y avait presque personne. J'étais en grande toilette, sous les armes, tout en blanc, fort peu décolletée, mais j'avais mis à ma coiffure un temps invraisemblable, et je sais que j'avais réussi. Rien que des roses blanches dans les cheveux, et qui n'y faisaient pas trop mal. Mes épaules ne sont pas noires, et je sais que j'ai de jolis bras : il est vrai qu'à cause de mon accident j'avais des manches demi-longues. Vous m'avez fait un grand salut bien froid; puis, quand j'ai été passée, l'expression de votre regard a changé, vous avez cessé de dissimuler, car vous dissimulez, et le regard que vous avez jeté sur moi avait cette même expression charmée de tantôt. Vous avez cru que je ne le verrais pas, mais vous avez compté sans les glaces; et, comme il y en avait une en face de moi, j'y ai jeté les yeux sans y songer, et l'événement prouve que le hasard m'a bien servie.

Vous devez être très acceptable, monsieur de Lostange, quand vous vous y mettez; vous étiez bien ce soir, et vous avez un certain air seigneurial, je dirai même féodal, qui vous sied. Au moment du fameux regard, votre figure a cessé d'être indifférente, je dirais renfrognée, si je ne craignais de vous manquer de respect, monsieur de Lostange; elle a pris une expression gracieuse, et même bonne; vos yeux sont très éloquens, quand ils veulent, et perdent cette expression de froideur et d'ennui que vous leur imposez d'habitude.

Vous avez paru de très sombre humeur toute la soirée, et je vous ai bien vu me regarder, chaque fois que je dansais avec Jules de Puisaye. Vous n'aviez pas l'air content. Vous ne m'avez pas fait danser, parce que danser est au-dessous de vous : c'est bon pour des fous comme moi et les autres; et vous ne m'avez pas adressé un mot, parce que c'est votre habitude ou votre tactique? A quoi sert-elle? A rien; je vous ai deviné.

J'étais jolie, ce soir : jamais, m'a dit maman, qui ne me gâte pas de complimens, jamais je n'ai été aussi à mon avantage. Je ne sais si ç'a été l'effet de ce regard surpris, et à l'expression tout

involontaire duquel il n'y avait pas à se tromper. Mais je me sentais merveilleusement dispose, et j'avais de l'éclat. Tant pis pour vous; car, si je ne vous déplais pas, mon aspect, ce soir, n'était pas pour diminuer l'impression favorable que mes faibles attraits, je ne dirai pas mérites, ont pu faire sur vous.

J'ai de beaux yeux, monsieur de Lostange, c'est ce que j'ai de mieux; et maman m'a encore dit que ce soir ils avaient une expression qu'elle ne leur avait jamais vue. J'avais le diable au corps, enfin, et si vous avez cru trouver en moi une petite pensionnaire, vous avez eu tout le loisir de vous détromper. Je savais que j'étais très bien, la mieux du bal avec Marguerite, et je jouissais sans scrupule, c'est bien naturel, de mon petit triomphe.

Comme vous n'êtes pas là pour me lire, je puis avouer que votre regard m'avait fait plaisir, et qu'il était pour beaucoup, tout bien compté, dans mon « diable au corps. » Mais pourquoi? Voilà ce que, avec toute la sincérité possible envers moi-même, je ne puis m'expliquer. Je n'ai nulle antipathie pour vous, c'est bien sûr, nulle sympathie non plus, c'est tout aussi sûr : voyons, est-ce bien aussi sûr? Oui, j'ai beau réfléchir, c'est certain. Alors, pourquoi? Je crois que votre regard m'a flattée, j'en ai eu du plaisir; vous êtes bon juge, et votre approbation ne me laisse pas indifférente. D'abord, vous êtes incapable de flatterie; puis là, c'était involontaire. Cependant cette explication ne me satisfait pas. Bien d'autres que vous, ce soir, m'ont regardée et admirée; cela ne m'a pas fait le même effet. Vous, vous m'avez un peu exaltée; je le suis encore; comment, m'étant indifférent, pouvez-vous avoir sur moi cette influence singulière? Je m'y perds. Vous ne me plaisez pas, et cependant je tiens à votre opinion, probablement parce que je ne puis vous refuser mon estime, ni de n'être pas un homme sans quelque mérite. D'ailleurs, dans l'état de nos relations, vous êtes un peu mon ennemi, je veux dire la partie adverse, l'adversaire, voilà le mot, car ma conscience m'oblige à reconnaître qu'au fond vous n'êtes pas mon ennemi; vous avez des idées, des sentimens trop,.. trop nobles, ma foi, le mot y est, pour être l'ennemi de quelqu'un qui ne vous a rien fait, encore moins d'une jeune fille à qui vous devez la vie de votre sœur; cela ne fait pas question. Jusqu'à présent, je n'ai jamais désiré de plaire à personne. Mais à vous, c'est une autre affaire. Connaissant vos idées sur les femmes, ce serait un vrai triomphe, et il me semble que je le vois poindre.

Quelle victoire, monsieur de Lostange, si cette petite personne égoïste, orgueilleuse et sans cœur, allait vous plaire! Il est vrai qu'avec un homme de votre trempe, car je ne vous déprécie pas, je ne le saurais jamais. Jamais je ne connaîtrais l'étendue de mon

succès, jamais je n'en aurais la preuve. Bah! qui sait! en voulant bien! Mais, avant tout, faut-il vouloir bien?

Ici, en m'interrogeant à fond, je sens que je suis partagée entre deux sentimens. La raison, qui me dit que c'est inutile, et pas justifié; et le penchant, qui m'y pousse, et qui me dit que je suis femme, que c'est de bonne guerre, et qu'enfin j'y trouve du plaisir. C'est ce plaisir qui me chiffonne, comme dirait le commandant Paumier. Je ne puis en découvrir la source; car, lorsque vous m'avez regardée ainsi ce soir, mon cœur s'est mis à battre : j'ai rougi d'abord, et pâli ensuite; et il paraît que je suis restée un peu pâle toute la soirée, malgré la chaleur qui était étouffante.

Et, en ce moment, que fais-je? Je m'occupe de vous, et discute contre vous. Dans tout ceci, il y a plus que de l'amour-propre satisfait; mais ce qu'il y a, je ne puis le définir; cela m'intrigue et me préoccupe. Voyons, récapitulons mes rapports avec M. de Lostange, et mes sentimens, au fur et à mesure de la succession de ces rapports.

La première fois que je l'ai vu, j'ai été frappée de la distinction de sa personne, et j'ai senti en lui je ne sais quelle autorité qui s'impose, qui m'a déplu, parce qu'elle m'a gênée. Lors de l'affaire du théâtre, je l'ai pris en antipathie très décidée. Mais, en toute équité, c'est moi, ce jour-là, qui, sans être provoquée, avais commencé les hostilités. Puis est arrivé l'accident de la gare. Je le vois encore, quand il est entré dans le salon, et s'est incliné devant moi. J'ai dû forcer mon regard pour avoir l'air dédaigneux. Le bouleversement de ses traits, son émotion, m'avaient interdite, et quand il m'a eu remerciée, je me suis sentie subjuguée. Cette impression a disparu assez vite; mais, le lendemain, il a fait sa course chez le docteur Leroy, un véritable tour de force d'équitation, je l'ai compris d'abord, et j'en ai eu la preuve depuis.

Cette fois, la simplicité dont il agissait, cette sorte de courtoisie presque austère avec laquelle il m'a saluée en quittant le salon, son action même, et le remords pour moi de l'avoir d'abord soupçonné d'indifférence, m'ont remuée au profond du cœur. Je me rappelle que Marguerite m'a entraînée devant la glace, et que j'ai été moi-même étonnée de l'expression de mon visage.

C'est que, pour la première fois de ma vie, j'ai eu envie de pleurer sans aucune cause de chagrin, et c'est lui qui m'a fait éprouver cette sensation.

Et le soir de ce même jour, quand le sang-froid m'est un peu revenu, dans mon parti-pris obstiné et que je n'osais m'avouer, de lui trouver quand même des torts, j'ai, de nouveau, été injuste à

son égard, en lui reprochant, à part moi, cette espèce de mystère qu'il mettait à sa conduite, et en l'attribuant à des motifs d'orgueil et de dédain.

C'était absurde! il n'y avait chez lui qu'un désir poussé très loin, mais, par cela même, d'autant plus délicat et lui faisant plus d'honneur, d'échapper aussi longtemps que possible à des remercîmens, que, en raison de ce que j'avais fait pour sa sœur, il estimait ne pas lui être dus : il y avait, en outre, une horreur extrême de tout ce qui semble viser à l'effet. Par suite, nouveau sujet de regret pour moi. Plus tard, j'ai été terriblement vexée lorsque j'ai entendu son entretien avec Marguerite; vexée, mais, au fond, sans lui en vouloir. D'instinct, j'étais disposée à me donner tort. La preuve, c'est que je me suis mise à causer avec miss Grey, à caresser Sky; c'est donc que je reconnaissais qu'il avait un peu raison; d'ailleurs, maman, si bonne, mais si droite, me l'avait fait pressentir.

Depuis, tous les récits de miss Grey, de Marguerite, m'ont inspiré pour lui une haute estime, un sentiment de... considération (je ne sais pas si considération n'est pas trop faible); je serais honteuse d'avoir pour lui le respect qu'a Marguerite, mais c'est une bien, bien haute estime que je cache tant que je peux, et c'est probablement pour cela que je me suis sentie heureuse, un peu fière même, ce soir, de voir son regard me suivre avec cette expression charmée! Mon cœur battait terriblement.

Ah! si M. de Lostange avait été mon frère, comme je me serais retournée,.. comme j'aurais couru à lui pour lui crier : — Oui! regardez-moi toujours ainsi! Que ce soit ma récompense, — car, en me parant, je n'ai pensé qu'à vous! Mon regard vous suit partout, je sens quand vos yeux s'arrêtent sur moi; vous m'avez mal jugée, et je fais tout ce que je peux pour devenir meilleure : encouragez-moi, j'en ai tant besoin! Vous avez réveillé mon cœur; il s'est ouvert, et je serais heureuse...

Sotte que je suis! Qu'est-ce que je dis! Je suis folle : je m'arrête. Comment ai-je pu penser de pareilles enfances! — Voici le jour qui vient. Je vais essayer de dormir,.. le pourrai-je?

4 septembre.

Je me suis éveillée tard, la tête toute pleine de mes idées de cette nuit. La femme de chambre a dû venir ouvrir mes volets; j'étais engourdie, et en proie à toutes les torpeurs de la paresse. Je venais à peine de me lever que j'ai entendu Marguerite frapper

à ma porte ; puis elle est entrée en chapeau de jardin, un gros bouquet de feuilles à la main :

— Comment, paresseuse ! pas habillée encore ! — Je suis sûre que tu viens de te lever ?

— Et toi, déjà sortie ?

— Il y a une heure que je suis dans le parc.

— Et la fatigue d'hier ?

— Le grand air et l'exercice l'ont mieux dissipée qu'une heure de sommeil en plus. Ouvre donc tes fenêtres, laisse entrer l'air, inonde-toi d'eau froide, habille-toi en deux temps et descends au jardin. Vois, est-ce que j'ai l'air fatigué ?

— Non, c'est vrai ! tu es un peu pâle, mais tu as l'air d'être pleine d'entrain. Allons, je vais faire comme toi !

Je me suis piquée d'amour-propre, et une demi-heure après j'étais au jardin ; je m'en suis bien trouvée ; c'est une leçon pour l'avenir.

Au déjeuner de midi, tout le monde, ou à peu près, était très gai. On a, tout naturellement, beaucoup parlé de la soirée d'hier. J'ai reçu des complimens. Jules de Puisaye, qui avait été plusieurs fois mon danseur, a tourné fort bien les siens.

M. de Lostange aime beaucoup la friture ; il y en avait ; il a beaucoup tourné ses goujons dans le sel ; c'est tout ce qu'il a tourné.

On a servi ensuite du jambon fumé : autre bonheur, il l'adore.

Enfin, comme les bonheurs vont généralement de compagnie, on est venu lui annoncer, à table, qu'un tonnelet de bière anglaise lui arrivait du chemin de fer.

Il a fallu que, séance tenante, on lui tirât deux potées de ce *pale ale*, breuvage des dieux.

Il en a offert une à miss Grey, et a bu l'autre avec des roulemens d'yeux et des airs béats.

La terre entière avait disparu, mais non pas Spring, qui, en mettant ses deux pattes sur le genou de son maître, lui a donné une distraction qui a causé la perte de quelques gouttes de la précieuse liqueur, et a emboursé, en conséquence, un coup de serviette bien appliqué.

Au dessert, M. de Lostange, tout entier à son *pale ale*, a rappelé à miss Grey, avec un visage joyeux, l'histoire de cet étudiant anglais qui dans un examen, interrogé quel était le plus grand bienfaiteur de l'humanité, nomma, sans hésiter, Bass, le grand brasseur d'*ale*.

M. de Lostange était décidément en belle humeur.

En se levant de table, il a passé au salon avec tout le monde.

Marguerite a achevé de le mettre en joie, en lui versant plus que sa ration de café dans cet horrible verre.

Elle a eu, en récompense, trois ou quatre tapes sur l'épaule à la disloquer, mais où elle est habituée et dont elle semble très fière.

Spring lui-même, devenu fort prudent, a eu aussi sa part, cependant. Son maître a généreusement oublié le coup de serviette qu'il lui avait donné, et lui a fait des largesses de sucre.

Maman causait sur le canapé avec M$^{me}$ de Puisaye, et M. de Puisaye ébauchait une sieste sur un journal.

Cependant, tout a une fin en ce monde, même le café du plus grand verre possible.

M. de Lostange a fait quelques pas dans le salon comme un homme qui ne sait à quoi se décider : puis, après avoir coup sur coup avalé plusieurs verres de liqueur, joyeux, en paix avec le monde extérieur, et désirant faire quelque chose pour les autres, il a dit, voyant sa belle-mère quitter maman :

— Madame, je vais prendre votre place et faire ma paix avec M$^{me}$ de Sommers qui me bat froid, je ne sais pourquoi.

Et le digne seigneur s'est, en effet, assis à côté de maman sur le canapé, qui a gémi du coup, et donné à maman trois ou quatre bonnes secousses.

Je jouais aux dames avec miss Grey, et Jules de Puisaye était sorti fumer.

J'étais certaine que la colère de maman contre M. de Lostange ne tiendrait pas longtemps. Au bout de cinq minutes, maman riait de tout son cœur de je ne sais quelles histoires qu'il lui racontait, avec sa gravité habituelle, en faisant précéder chaque récit de quelque phrase atténuante comme « si j'osais, je vous dirais, » ou « si vous voulez bien me le permettre, je vais vous conter; » mais, naturellement, osant toujours, et considérant toujours la permission comme accordée.

Au quatrième récit, maman l'a arrêté, et lui a dit aussi sérieusement qu'elle a pu :

— Mais, pour l'amour de Dieu, que vous ont donc fait ces pauvres femmes que vous en parlez ainsi?

— Mais, madame, je ne dis pas de mal des femmes, je me contente de vous faire des récits vrais, où elles figurent, et c'est vous qui en dites du mal, puisque vous trouvez que c'est les déprécier que de les représenter au vrai.

— Mais avec vos idées, comment ferez-vous pour vous marier, monsieur de Lostange?

— Comment je ferai, madame? Mais je ne me marierai pas...

— Jamais?

— Jamais.

— M. de Lostange n'est pas partisan du mariage, madame de Sommers, a dit miss Grey avec son flegme habituel.

— Pour les hommes, miss Grey ; mais pour les femmes, c'est autre chose.

— C'est vrai, monsieur de Lostange, mon exposition était incomplète.

— Comment, a dit maman, très attentive, vous trouvez qu'un homme ne doit pas se marier?

— Oui, madame.

— Et pourquoi cette exception en faveur des femmes?

— Parce que, dans l'état actuel de la société, la femme ne vit vraiment, ne jouit de l'existence, qu'à partir du jour de son mariage. Le mariage, pour elle, c'est non-seulement l'existence, mais la liberté, c'est-à-dire tout ce qu'elle en peut avoir ; l'importance dans la vie, enfin un rôle à jouer. Pour l'homme, au contraire, le mariage, c'est l'enchaînement partiel de cette liberté, une contrainte imposée à ses allures, le commencement des ennuis et des soucis de la vie, sans aucune compensation. Il se met à lui-même des entraves, accepte des responsabilités, et, je le répète, s'expose à d'innombrables chagrins sans compensation. C'est-à-dire sans compensation équivalente à ce qu'il perd. C'est un marché boiteux et dérisoire, en ce sens qu'il donne presque tout pour ne rien recevoir en échange. Du reste, comme à propos de responsabilités, il ne me déplait pas de faire partager les miennes à des penseurs d'une autorité incontestée, je vous rappellerai ce que dit, au sujet du mariage, un auteur bien connu dans son chapitre *des Femmes :* « Il y a peu de femmes si parfaites qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme, ou de trouver heureux celui qui n'en a point. »

D'un commun accord, miss Grey et moi nous étions arrêtées de jouer.

— Je voudrais, lui ai-je dit tout bas, entendre les théories de M. de Lostange : cela me semble monstrueux.

— Hélas ! non.

— Vous trouvez qu'il a raison?

— Oui, et c'est là le grand malheur !

Très intriguée, j'ai donc écouté de toutes mes oreilles :

— Vous pensez donc bien du mal des femmes, monsieur de Lostange?

— Oh ! madame, pas tout le mal possible ; un peu moins de mal que les femmes elles-mêmes !

— Que les femmes elles-mêmes?

— Sans doute, madame, et je n'ai jamais entendu aucun homme parler aussi mal des femmes, je ne dis pas au particulier, ce qui s'expliquerait par la jalousie, mais au général, et les déchirer autant que les femmes elles-mêmes, quand elles ont un accès de sincérité. Voilà pourquoi je m'exprime ainsi.

— Et que reprochez-vous aux femmes?

— Madame, ce sujet est tellement scabreux, et il y aurait si mauvaise grâce à mal parler des femmes devant vous, et en m'adressant à vous, que je vous prie de m'en dispenser.

— Nullement, vous êtes le dernier homme que j'en dispenserais.

— Et vous, madame, la dernière femme devant qui je pourrais attaquer les femmes, parce que, en vous voyant, j'oublie les défauts des autres.

— Oh! oh! monsieur de Lostange, un compliment! qui l'eût cru!

Nous nous sommes toutes mises à rire, mais maman n'était évidemment pas mécontente.

— Allons, monsieur, il faut en prendre votre parti. Je veux, une fois pour toutes, savoir ce qu'on reproche à notre pauvre sexe, et comme je vous sais un homme, au fond, nullement malveillant, il n'y aura pas dans vos opinions l'exagération qu'un autre y mettrait.

— Mais, madame, si je parle, c'est pour dire ce que je pense, pour être sincère.

— C'est ainsi que je l'entends. Nous vous écoutons.

Il s'est mis à rire, a réfléchi un instant, puis a pris son parti en disant :

— Madame, vous m'ordonnez, comme jadis une reine illustre à un héros fameux, de renouveler d'ineffables douleurs : j'obéis, mais je vous conjure, avant de commencer, de n'oublier pas que c'est sur votre désir, sur votre volonté expresse, que je parle et que je dis ce que je pense.

— Et tout ce que vous pensez!

— Tout ce que je pense, madame! mais c'est impossible!

— Nous l'exigeons cependant. N'est-ce pas, mesdemoiselles, dites que vous l'exigez?

— Oui, maman, nous l'exigeons, bien entendu.

— Vous voyez, monsieur de Lostange, il n'y a plus à s'en dédire.

— Soit, madame, mais pour me rendre la tâche plus facile, je vous prierai de me laisser scinder la question en deux parties que je pourrai par suite traiter tout à fait à part l'une de l'autre. J'espère que vous me permettrez cette exigence?

— Je vous la permets.

— Par quoi dois-je commencer? par la question femmes, ou là question mariage?

— Parlons d'abord des femmes.

— Soit. Madame, vous voulez savoir?

— Ce que vous leur reprochez.

De nouveau il a hésité : je ne le perdais pas de vue. Enfin il a parlé longtemps, si longtemps que je ne veux même pas essayer de me rappeler tout ce qu'il a dit.

Ce que je n'ai pas oublié, c'est l'expression de sa physionomie. D'ironique, elle était devenue très sérieuse, presque sombre. Il n'y a plus eu d'humeur que je qualifierai de goguenarde, mais je ne sais quoi d'amer, d'irrité. Ce n'était pas un homme, à ce qu'il paraissait, qui laissât courir son esprit, et donnât carrière à une de ces boutades qui lui sont habituelles. Il semblait que ce fût un homme qui consultât ses souvenirs, et tournât, d'une main nerveuse, les feuillets du livre de sa vie, pour les parcourir d'un regard découragé, las et irrité, c'est décidément le mot. Sa voix même avait changé. En commençant, nous nous attendions à des paradoxes comme il sait en faire. Nous avons compris ensuite qu'il en allait tout autrement, et pour le coup maman était devenue très sérieuse ; si je l'avais définie, je l'aurais qualifiée d'un peu inquiète plutôt que de curieuse. J'ai dit que la voix de M. de Lostange avait changé : d'abord sèche, sans modulations, à la fin elle était tout à fait âpre. Il a fait alors un effort, et ébauché un sourire pénible.

— Madame, a-t-il dit à maman, je crois que je ferai bien d'en rester là. Vous vouliez ce que je pense, j'ai été trop loin. Quant au mariage, remettons cela à un autre jour ou aux calendes, je crois que c'est préférable.

Je trouvais qu'il avait raison ; à ma grande surprise, maman n'a pas été de cet avis. Elle faisait bonne contenance, mais il était facile, à moi tout au moins, de voir qu'elle était fort peu satisfaite. Cependant elle a répondu :

— Je ne vous tiens pas quitte du mariage. Seulement là, j'aurai probablement à vous rappeler que, si la femme a des défauts, l'homme n'en est pas exempt, et que je ne sais auquel des deux on peut accorder le triste avantage de l'emporter sur l'autre sous ce rapport.

— Madame, vous n'aurez pas à me le rappeler, car si vous exigez que je vous expose mes idées théoriques sur le mariage, je me contenterai, sans chercher qui vaut le mieux de l'homme ou de la femme, je me contenterai de faire le tableau fidèle, exact, de ce qu'on peut appeler la vie de ménage, c'est-à-dire la vie de deux êtres unis par le mariage.

Ce qu'il a fait, en y mettant plus d'âpreté encore peut-être qu'à faire le portrait des femmes.

— Mais, a dit maman, monsieur de Lostange, comment vous qui n'êtes pas marié, connaissez-vous si à fond le secret des intérieurs?

Il a regardé maman, un peu surpris, puis il a répondu fort tranquillement :

— J'ai eu, madame, plusieurs amis mariés ; je ne suis pas bavard, et ne recherche les confidences de personne. Ç'a été peut-être la raison pour qu'on m'en fasse volontiers. J'ai eu, entre autres, un ami, une assez bonne intelligence, avec un cœur bien fait. Il avait épousé une jeune fille qu'il adorait, et à qui il avait fait la cour assez longtemps pour espérer de la connaître. Au bout de huit jours de mariage, il était fixé sur le caractère de l'angélique créature : de ce côté, il y avait désillusion complète. Toutes les autres désillusions sont venues ensuite. Je le vois encore, au bout d'un certain temps, morne, fatigué, découragé, me disant :

« — Vous ne savez pas ce que c'est qu'un ménage où règne la discorde ; c'est l'enfer sur la terre, sans aucun espoir d'amélioration ; pour connaître ce qu'on aura à souffrir, il suffit de se rappeler ce qu'on a souffert dans le passé. Pas un chagrin ne m'a été épargné! »

De nouveau, M. de Lostange était devenu très sombre. Il a fait un effort pour secouer des idées importunes, et a ajouté :

— J'attribue la mésintelligence, dans presque tous les ménages, à la façon dont on élève les femmes. Si vous le voulez, madame, je vous raconterai un jour dans quel esprit j'ai tâché d'élever ma sœur. La note sera plus gaie, et peut-être en paraîtrai-je moins noir à vos yeux.

Il s'est levé, a salué, est descendu au jardin.

— Hé bien! miss Grey, a dit maman, voilà de jolies théories, qu'en dites-vous?

— Madame, je les connaissais, a répondu l'impassible miss Grey.

— Et elles ne vous font pas horreur?

— Je les trouve navrantes.

— Mais très fausses!

— Non, madame, je ne les trouve pas fausses ; elles sont attristantes, déplorables ; c'est tout.

— Mais c'est impossible! Vous trouvez tout cela vrai?

— Madame, avant de venir à Puisaye, j'ai passé près de deux ans dans six familles différentes, que j'ai quittées successivement parce qu'elles me déplaisaient. Dieu sait ce que moi, fille d'un clergyman, j'y ai vu, remarqué, observé ou découvert, entendu

dire ou raconter. Voilà pourquoi je partage les idées de M. de Lostange.

— Et quelle jolie peinture du cœur humain il fait!

— Elle est un peu poussée au noir, peut-être, mais exacte.

— Heureusement que tous les hommes ne pensent pas ainsi, miss Grey!

— Oui, madame, heureusement, ou malheureusement, car, si ces vérités étaient plus connues, on dirigerait autrement l'éducation des jeunes filles.

Miss Grey est partie à son tour, et j'ai dit à maman :

— Vous voilà toute désappointée, maman?

— Non, mais toute stupéfaite. Je ne comprends pas M. de Lostange, je ne m'explique pas sa colère, contenue, il est vrai, cette sorte de rage sourde en parlant des femmes.

— Mais, maman, comme il le disait hier, au fond du cœur de tout misanthrope, il y a un amour profond de l'humanité, et un désespoir vrai, par suite, de la voir si mauvaise.

— Cela ne suffit pas; il y a autre chose chez M. de Lostange. Il y a des momens... enfin, allons prendre l'air.

5 septembre.

En parcourant ce journal, je m'aperçois qu'il ne parle réellement que de deux ou trois personnes. Tous les épisodes, ou plutôt tout le détail de ma vie où ces personnes n'interviennent pas, n'est même pas mentionné : tant pis! Ce journal n'est destiné qu'à moi; j'y cause avec moi-même; c'est l'unique plaisir que j'y trouve, et je ne cause que de ce qui m'intéresse; il me semble que c'est bien naturel.

Que m'importent la cour plus ou moins déguisée que me fait Jules de Puisaye, les démêlés de la marquise et de ses enfans, et les invités du château, voisins en général peu intéressans?

Je suis tout étonnée d'ailleurs du charme qu'on peut trouver à transcrire ses pensées, à exprimer par le menu ses sentimens les plus intimes. Il semble qu'on ne soit plus seul, et qu'on parle à un ami confident. C'est une distraction bien innocente, et je continuerai de la prendre tant que je pourrai.

Maman et moi avions quitté hier M. de Lostange animées des sentimens les plus défavorables; maman désillusionnée, et presque en colère : moi, au fond, raisonnablement outrée, quoique le défendant en apparence.

Aujourd'hui, changement de décor complet. Décidément, on passe

sa vie à détester cet homme incompréhensible et à... je ne sais trop quel est le mot qui convient. Maman, c'est certain, l'adore aujourd'hui, quoi qu'elle dise; moi, oh! moi, ma foi, bien sincèrement, je ne le déteste plus, oh! mais plus du tout.

Au déjeuner, il a été comme toujours très cérémonieux avec moi, très froid avec tout le monde, parlant fort peu; très renfrogné enfin, il faut bien que j'arrive à employer le terme. C'était peu encourageant; mais il pleuvait; maman ne savait que faire; la marquise avait une grande conférence avec le maître d'hôtel pour un dîner qu'on va donner; Marguerite avait, par permission fraternelle, à écrire à quelqu'un que je soupçonne fort de commander « un des vaisseaux du roy; » miss Grey avait à me donner deux ou trois revanches au noble jeu des dames.

C'est pourquoi, malgré la mine rébarbative de M. de Lostange, ou peut-être dans un secret espoir que la bonté remarquable du café, qu'il avait daigné signaler, et le verre exceptionnellement plein, par suite, qu'il en avait bu, l'avaient peut-être un peu « mollifié, » maman s'est hasardée à lui dire :

— Monsieur de Lostange, vous me devez un récit.

Il a fait une grimace très expressive que, fort heureusement, maman n'a pas vue, a jeté un coup d'œil sur la pluie qui tombait à verse, et s'est résigné. Il s'est incliné, a dit : — Madame, je serai trop charmé. — Et de l'air joyeux d'un homme qu'on mène pendre, s'est assis devant maman qui brodait au milieu de la pile de coussins de la causeuse.

Miss Grey m'a fait un signe mystérieux. Je l'ai suivie dans le petit salon dont nous avons laissé la porte ouverte, et elle m'a dit :

— Il y a ici un phénomène acoustique que tout le monde connait au château. Les murs du grand salon répercutent la voix de telle façon, qu'en se plaçant dans l'angle de cette fenêtre, on entend jusqu'au moindre mot qui se dit par là, quelque bas qu'on parle. Nous ne commettrons aucune indiscrétion en écoutant la conversation de M. de Lostange avec M^me^ de Sommers qu'il aurait eue devant nous, et n'étant pas gêné par notre présence, il sera plus lui-même, et vous pourrez mieux le juger.

J'aurais pu répondre à miss Grey que je connaissais les particularités acoustiques du petit salon, ou plutôt de la petite bibliothèque, car c'est son vrai nom; je n'avais qu'à me souvenir de l'entretien de Marguerite avec son frère.

Je me suis assise dans l'angle de la fenêtre. En face de la porte se trouve une de ces grandes glaces en deux morceaux comme on les faisait jadis, qui monte du parquet au plafond. On y voit tout

le grand salon : la causeuse où maman était assise se trouve entre deux fenêtres. M. de Lostange était assis de trois quarts devant maman : je le voyais donc presque de face, et ne perdais pas un de ses jeux de physionomie.

Quant aux paroles, elles arrivaient aussi nettes que dans les fameuses vasques de porphyre du musée des antiques. Je n'ai pas besoin de dire que j'étais tout yeux et tout oreilles.

M. de Lostange s'était assis d'un air de soumission à la destinée. Il a regardé tristement vers la fenêtre et a dit : « Quel temps ! » et là, je l'ai vu étouffer un tout petit bâillement.

— Avez-vous monté à cheval ce matin, monsieur?

— Oui, madame, avec Marguerite.

— Avez-vous été loin?

— Non, madame, nous sommes restés deux heures seulement dehors.

— Eh! bien, monsieur de Lostange, c'est de Marguerite que vous vouliez me parler.

— De Marguerite, madame, et à quel propos?

— A propos de son enfance, de son éducation.

Le farouche visage du sire de Lostange s'est adouci.

— Que devais-je vous dire, madame?

— Mais me faire le récit de la façon dont vous avez élevé votre sœur.

Il a de nouveau regardé du côté de la fenêtre. C'est son habitude de toujours chercher des yeux un grand espace, comme s'il voulait y retrouver le passé, ou, en s'isolant du présent, y chercher l'avenir. Le charme continuait à opérer. Ses traits s'étaient détendus, et l'œil devenait songeur.

— Ah! oui, — pauvre mignonne!

Cela a été dit très doucement et à demi-voix.

— Vous l'aimez bien, votre sœur!

Pas de réponse, d'abord, un hochement de tête ; ensuite, toujours très bas, avec la même douceur :

— C'est toute ma vie!

Il y a eu un silence. Maman le regardait, et je voyais que déjà elle était attendrie. Lui, regardait toujours vers la fenêtre : ses yeux avaient pris comme un éclat humide.

— Hé bien! monsieur de Lostange?

Il semblait ne pouvoir se décider ; mais à ce moment, ayant, sans y songer, tourné la tête, il a rencontré le regard de maman. Maman est profondément bonne ; elle semblait suivre des yeux le travail de la pensée qui s'opérait en lui, et en vérité, je le répète, elle était tout attendrie. Il s'en est aperçu : sa figure a pris

aussitôt une expression de courtoisie; il s'est incliné; et, d'une voix qu'une légère émotion rendait un peu plus grave :

— Vous êtes bonne, madame!

— Non, mais vous aimez bien votre sœur et je vous approuve.

— Je vous remercie, madame.

Cette fois, la glace était tout à fait rompue, et il a ajouté :

— Je ne sais par où commencer.

— Le plus loin possible.

Il a eu un sourire... point désagréable.

— Je remercie mon auditoire, madame.

— D'un seul auditeur!

— Madame, un orateur chrétien a dit: « C'est beaucoup d'avoir un seul auditeur! » Je vais donc remonter bien loin.

— Vous me ferez plaisir.

Maman avait laissé sa broderie. La tête un peu penchée en avant, avec son aimable et douce expression de visage, le menton dans la main droite, le coude dans la main gauche, elle était bonne à regarder, et me charmait, moi, sa fille.

— Madame, ma mère ne s'était jamais remise de la naissance de ma sœur. Elle a pris une maladie de langueur, et nous l'avons perdue quand Marguerite avait trois ans et demi. J'étais au service : après avoir donné tout le temps qu'on m'a accordé à un chagrin... qu'aujourd'hui encore le temps a à peine atténué, je suis retourné au régiment. Je laissais ma sœur bien entourée : d'ailleurs à cette époque, je ne savais pas combien je m'attacherais à elle un jour, et sa vue m'était presque pénible. Elle nous coûtait si cher!

Je suis resté deux ans sans revenir au château qu'à un anniversaire, pour y passer une heure et repartir.

Enfin, au bout de ce temps, j'ai demandé un congé; je vous fais grâce d'une foule d'impressions et de détails qui n'ont rien à faire ici (on sentait une émotion sourde gronder dans sa voix); mais, un matin, j'étais dans ma chambre; j'ai commandé qu'on m'amène l'enfant. Elle s'est assise sur le tapis, devant moi; elle jouait toute seule avec je ne sais quoi; je la regardais sans lui parler; elle n'avait pas peur de moi; depuis huit jours que j'étais arrivé, je l'avais beaucoup caressée, sans arriver à vaincre cette antipathie injuste que je ressentais pour elle.

Tout à coup,.. elle lève la tête et me regarde, et dans ces grands yeux d'enfant, je vois luire... une expression... que je connaissais trop bien! — et dans son petit sourire, je retrouve un sourire, — jamais oublié! Je me suis caché la figure dans les mains, — la petite alors s'est levée, — elle est venue se mettre contre moi, —

et a essayé de me passer un bras autour du cou. J'entends encore cette petite voix argentine :

— Pourquoi tu pleures, Lostange? Pleure pas, Lostange! Je serai bien gentille, — tu verras, Lostange, toujours gentille!

Je l'ai enlevée dans mes bras, je l'ai étouffée de baisers, — elle sanglotait, et voilà comment je me suis mis à l'aimer.

Maman, en écoutant, pleurait ouvertement; miss Grey avait les yeux humides, moi aussi; bref, tout le monde, hors M. de Lostange qui, d'ailleurs, était livide et semblait étouffer. Il s'est levé, est allé à la fenêtre tambouriner sur les carreaux, ce qui semble chez lui un indice d'émotion: puis il est revenu prendre sa place et a continué :

— Tout cela n'est pas trop gai : il y avait longtemps que je n'avais repassé ces souvenirs.

J'avais un congé d'un mois. Tous les jours, je me faisais amener l'enfant dès le matin. Je ne la quittais plus. Cette petite créature mutine, endiablée, incapable de rester en place, était, dans ma chambre, tranquille, paisible, — jouant sans bruit toute seule, me suivant partout de ses grands yeux doux et confians, docile à l'incroyable. J'avais demandé qu'on la fît manger à table. Elle était près de moi; parfois elle s'endormait après le dîner; je la mettais sur mes genoux, et je la regardais dormir. On me plaisantait un peu autour de moi. On ne se rendait pas compte que tout ce que j'avais refoulé de chagrin depuis deux ans, s'adoucissait peu à peu, quand j'avais ma petite sœur près de moi, quand je la regardais endormie, quand, en s'éveillant, je voyais ses yeux, vagues de sommeil, me chercher, et quand, m'ayant vu, ou m'ayant senti près d'elle, elle se rendormait avec confiance, en poussant un gros soupir, et parfois en murmurant mon nom.

Au bout de trois semaines, je me suis aperçu, fort heureusement, du danger que je courais si je continuais de m'absorber tout entier dans l'affection de ma sœur, qui devenait mon idole. Peut-être même, par contre-coup, aurais-je nui à sa santé. J'ai changé; j'ai secoué les impressions de tristesse qui m'obsédaient. Je me suis mis à jouer avec elle, et me suis attaché à la rendre bruyante avec moi. Le jour de mon départ est arrivé ; elle savait ce départ. Quand je l'ai vue commencer à pleurer, avec ce que j'éprouvais déjà moi-même, ç'a été trop, et j'ai faibli. Il m'est venu une idée insensée; j'ai supplié mon père : il est très bon, au fond, et il savait que j'avais été fort malheureux. J'ai emmené avec moi pour un mois Marie, la vieille Marie, une ancienne femme de chambre de ma mère, qui m'a élevé, et que vous verrez un jour (elle est dans son pays en ce moment), et avec la vieille Marie, j'ai emporté ma petite Margue-

rite dans mon appartement de garçon, dans une ville de garnison. Comme je n'étais gêné par aucune difficulté budgétaire, j'avais trois pièces assez propres, meublées de vieux meubles de famille qui avaient fait leurs preuves; ce n'était pas très beau, mais c'était possible... Je n'ai jamais été bien gai.

Ici, maman crut devoir faire un geste poli, et murmurer quelque chose de flatteur; mais M. de Lostange resta impassible, et continua.

— Ce n'est pas une question d'intelligence, c'est une question de tempérament: j'avais des camarades qui avaient bien plus de valeur que moi, et qui savaient être gais dans leurs plaisirs, et sérieux dans leurs travaux. Moi, je ne le savais pas. A l'époque où j'avais ramené Marguerite, il y avait deux ans que je vivais complètement retiré, sans voir personne, hors de mon service, que le capitaine Paumier, un vieil ami à moi que vous verrez ici. Comme je n'étais pas un mauvais camarade, et n'avais jamais cherché à faire société à part, on ne m'en voulait pas, on me laissait tranquille; et comme enfin on savait que j'avais quelques raisons trop sérieuses de vouloir m'isoler, on m'avait témoigné, en diverses circonstances, des égards auxquels je ne m'attendais pas, et dont j'avais lieu d'être touché.

A partir de l'arrivée de ma petite sœur, tout a été changé dans ma vie. D'abord il eût été mauvais pour l'enfant, assez délicate. quoique bien portante, de tomber dans un intérieur triste. Il faut aux enfans, dit-on, du vent et du soleil : j'ajouterai et de la gaîté. Puis je me sentais transformé. J'avais enfin quelque chose à aimer. On vit avec son intelligence, mais on vit de son cœur. Le mien, désormais, avait sa pâture, et cette affection, bien loin d'être une offense pour une chère mémoire, était au contraire de l'obéissance à ses recommandations dernières.

Mon intérieur si sombre est devenu gai.

Marguerite, je viens de vous le dire, était d'un bon tempérament, mais délicate, un peu pâle; d'ailleurs vive et très diable, au besoin. Je me suis appliqué d'abord à entretenir cette dernière disposition : jouer, rire, agir et parler librement, tout en gardant le respect à l'occasion, et surtout en obéissant au premier ordre. Ç'a vraiment été la vie même qui est entrée chez moi : ce petit rire perlé y résonnait comme le chant clair d'un pinson.

Quant à l'ordre dans mon appartement, et à la bonne tenue, c'est devenu naturellement lettre morte; et qui n'a pas vu mon cabinet, que je lui avais abandonné, et où les ménages, les poupées sans tête et les têtes sans poupées, un bassin avec des canards, deux lits pour les poupées, une armoire à glace à l'usage d'icelles,

et un chariot, avaient tout envahi, n'a rien vu : sans oublier de mentionner la poupée du capitaine Paumier, qui, sur un bahut ancien, au milieu d'objets de quelque valeur, étalait effrontément son impudence.

— Comment, a dit maman en riant, une poupée au capitaine Paumier?

— Non, madame, mais venant de lui. Le capitaine Paumier était alors un grognard un peu rude, mais le cœur le plus excellent, et qui m'avait pris en quelque sympathie.

Il s'était mis à raffoler de Marguerite, et un matin, je le vis arriver portant un paquet enveloppé dans du papier jaune avec des épingles. Il avait l'air satisfait, et je ne sais quoi de fier que toute sa modestie ne parvenait pas à cacher.

Dès son entrée, Marguerite s'était plantée devant lui ; on ouvrit le paquet, et nous en vîmes sortir, en triomphe, un monstre de poupée dont je renonce à vous donner une idée exacte.

Figurez-vous une de ces bergères comme on en faisait jadis, vêtue de gaze, avec un énorme chapeau jaune tout plat, orné d'une plume verte, posé sur le haut de son horrible tête: enfourchée sur un bâton de bois blanc, et tenant, bien écartés, ses longues mains et ses énormes pieds.

Impossible de vous dépeindre le capitaine, redressant le chapeau, lissant la plume, et rectifiant, avec gravité, l'écartement des pieds.

Marguerite était d'abord indécise, mais me voyant m'enthousiasmer, elle se mit à pousser des cris, et à prodiguer au monstre les noms les plus tendres, pendant que le capitaine, jouissant modestement de son triomphe, me disait à demi-voix, avec confiance :

— N'est-ce pas que pour quelqu'un qui n'en a pas l'habitude, je n'ai pas mal réussi?

Pauvre commandant! pas mal réussi! Il avait déniché ce jour-là un phénomène comme il n'y en avait jamais eu sous le soleil!

Je l'obligeai à nous rester à déjeuner, pour assister au baptême de la poupée, qui au dessert, fut ondoyée, baptisée, arrosée, et fortifiée enfin de tous les sacremens, fut installée sur le bahut à une place d'honneur.

Quelques jours après, en mon absence et à la prière de Marguerite, Schmidt, mon ordonnance, un grand cuirassier dévoué comme un chien, et bête comme un oison, qu'elle tutoyait et faisait tourner en bête de somme, perça un trou dans le coin de la bouche de la poupée, et y planta une pipe microscopique ; et le

lendemain enfin, toujours en mon absence, et encouragé par mon silence, il agrémenta la vilaine figure de la poupée d'une superbe paire de moustaches fournie par mon encrier. C'était insensé!

La première fois que vint le capitaine Paumier, il fut abasourdi du nouvel aspect de son présent; il avait presque envie de se fâcher. Mais Marguerite, les enfans ont des idées impossibles, lui prouva que ainsi, sa fille, avec la pipe et les moustaches, lui ressemblait un peu à lui, capitaine Paumier : il se sentit flatté ; je proposai, pour cette circonstance, un second baptême qui fut accepté avec enthousiasme et copieusement arrosé; et tout fut pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En ce temps-là, Sky n'était pas né, et j'avais un beau braque très jeune et très joueur. Lui et l'enfant faisaient le meilleur ménage, s'amusaient fraternellement des mêmes pantins, et bien plus fraternellement encore, partageaient les mêmes gâteaux, auxquels parfois, ils donnaient alternativement chacun un coup de dent. Dès cette époque, j'ai donné à ma sœur, toute petite qu'elle était, l'habitude d'aimer les animaux, d'être bonne avec eux, d'être polie avec les domestiques et de prendre avec eux le ton qui convient, de toucher sans maladresse les objets destinés à des usages sérieux, comme des fouets, des harnais, à table naturellement les couteaux, et dans un autre ordre, même des armes. C'était elle qui me débarrassait de ma cravache ou de mon sabre, qu'elle traînait comme elle pouvait ; mais cela la rendait serviable, sérieuse et attentive. Je lui appris à devenir aumônière, et à donner sur l'argent de sa petite bourse. Je la faisais travailler régulièrement tous les jours, — lire, écrire, un peu d'histoire sainte, et les après-midi je l'emmenais promener.

Dès qu'on avait vu avec moi cette jolie petite fille, toujours bien tenue, et qu'accompagnait, en outre, sa vieille gouvernante de bon aspect, ç'avait été, parmi les dames de la société où j'avais été autrefois, à qui l'attirerait, la connaîtrait et lui ferait fête. Le colonel était en relations avec ma famille. Il m'avait fait assez souvent des invitations, et s'était montré fort bienveillant pour moi, surtout depuis deux ans.

Sa femme, très gracieuse et très bonne, avait deux fillettes de l'âge de Marguerite. Elle voulut avoir ma sœur; tout le monde suivit, et bientôt je fus gêné d'invitations que je ne refusais pas toutes, d'ailleurs, parce que, je le répète, il faut aux enfans de la société. Les après-midi, nous les passions au jardin public. Je lisais tout en fumant, pendant que Marguerite jouait avec ses petites amies. Généralement, la vieille Marie était assise près de moi, armée d'une foule de jouets et de châles. J'eus occasion, dans ce

jardin, de donner à ma sœur la première leçon de mépris du respect humain.

Un jour que ses compagnes habituelles n'étaient pas là, deux petites filles appartenant à une famille fort riche, mais encore plus vaniteuse, — tout ostentation, et sentant ses parvenus de loin, — vinrent lui demander de jouer, et la partie était déjà en train, quand deux autres petites filles, simplement mises, mais de très convenable aspect, vinrent demander de prendre part aux jeux. Je vis de loin les deux nouvelles amies de ma sœur, qui n'étaient que velours, soie et plumes, toiser dédaigneusement les petites robes de laine des nouvelles venues, et après un court conciliabule avec ma sœur, il y eut un refus sec, et les deux petites filles, piteuses, un peu honteuses, allèrent s'asseoir près de leur mère qui n'avait rien perdu de la scène.

C'était une femme d'un certain âge, — l'air d'une veuve, physio nomie distinguée, avec une mise correcte, mais très simple, et je ne sais quoi de peu heureux dans l'aspect général. Je fis signe à Marguerite de venir : elle ne me comprit pas ; j'avais un de ces fouets de chasse que les officiers portent souvent, et je me rappelle qu'avec une impatience que le fait ne comportait vraiment pas, j'en frappai le dossier de ma chaise. Marguerite accourut épouvantée et je lui dis assez rudement :

— Va chercher tes jouets et ne dis pas adieu à tes deux compagnes.

Puis, quand elle les eut rapportés :

— Va demander à ces deux petites filles là-bas de jouer avec toi, dépêche-toi.

Marguerite alla faire sa requête : ce fut la mère qui répondit, et je devinai un refus.

Marguerite revint piteuse à son tour, et je lui dis :

— C'est bien fait : cela t'a-t-il fait plaisir qu'on te refuse?

Elle s'assit le cœur bien gros ; pour fort peu, elle se serait mise à pleurer.

Au bout de dix minutes qui me parurent très longues, je dis à la vieille Marie :

— Retourne avec Marguerite près de ces petites filles ; tu t'adresseras à la mère, tu lui diras que je serais très heureux de voir ma sœur jouer avec ses enfans ; que du reste, si elle ne le permet pas, Marguerite sera punie et ne jouera pas de la journée.

Je vis la mère écouter avec étonnement la vieille gouvernante, qui s'était mise au port d'armes et fit bien la commission ; puis il y eut un joli regard, un aimable sourire, un geste de caresse pour ma sœur, et un instant après la partie commençait. Tout naturel-

lement, cette dame tourna les yeux de mon côté, et j'en pris occasion de saluer. Ah! j'oubliais, — faiblesse du cœur humain. Au bout de quelques minutes, je trouvai un prétexte pour appeler Marguerite et j'en profitai pour l'embrasser. Le soir en rentrant, je lui expliquai quelle faute elle avait commise.

J'étais vraiment heureux de ma nouvelle vie: que de bonnes heures j'avais, et, comme le temps coulait!

Que de délicieuses soirées j'ai passées, surtout, et que je ne retrouverai jamais, assis et lisant, près du lit de ma petite sœur endormie. Je mettais sur l'abat-jour de la lampe, du côté de son lit, une feuille de papier foncé qui tamisait encore plus la lumière, et cependant, me permettait de la voir. Tout en lisant mes livres favoris, en prenant des notes, en écrivassant, je levais de temps en temps les yeux... et je la regardais dormir! Cette angélique petite figure, calme, souriante dans son sommeil, me donnait des ravissemens. Renversé dans mon fauteuil, je la regardais, j'écoutais le souffle égal de sa respiration; un sentiment de paix du cœur, de joie pure, élevée, m'envahissait lentement; puis, je laissais mon imagination voyager, je regardais dans le passé, rapidement, sans m'y attarder, et surtout, je voyais dans l'avenir. Qu'étaient toutes les joies du monde, ces plaisirs vides, bruyans, artificiels, tout de convention, auprès des joies si pures, de ces plaisirs inexprimables du cœur, que me donnait la vue de cette jolie petite enfant endormie, endormie en murmurant mon nom, et qui, en se réveillant, allait peut-être le dire encore! Et cela était mon bien, ma chose, mon joyau, mon trésor, bien à moi par la mort de ma mère, à la seule mémoire de qui j'en devais compte!

Peu à peu, il me semblait que mon âme s'élevait; je me berçais de chimères, d'espérances, ces rêves de l'homme éveillé, suivant la jolie expression de saint Basile! Parfois, c'étaient mes heures de triomphe, elle s'agitait un peu, puis se réveillait à demi, et m'appelait. En une seconde, j'étais près d'elle. Sans même ouvrir les yeux, elle tendait ses petits bras; puis elle avait ce mouvement obstiné, persistant, tout d'instinct, des petits oiseaux qui veulent quand même une place sous l'aile de leur mère, et poussent leur tête pour se la faire de force. Elle mettait sa tête dans mon cou, en appuyant et la poussant doucement de droite à gauche, comme si elle voulait l'y faire entrer; et lorsqu'elle avait enfin trouvé la position qu'elle cherchait, restait immobile, se rendormait, et la respiration reprenait son cours régulier, les petits bras qui s'étaient serrés se détendaient peu à peu, et je m'éloignais sur la pointe du pied. Un soir, cependant, elle m'avait si bien emprisonné, qu'il m'a été impossible de me dégager; ne pouvant pas rester ainsi courbé,

j'ai dû me mettre à genoux, attendant la délivrance, mais sans hâte, je vous jure ; je n'ai jamais eu de momens plus délicieux dans ma vie. Je me rappelle encore la figure stupéfaite de la vieille Marie, survenant sur ces entrefaites et me demandant :

— Êtes-vous malade, François ? Qu'est-ce qu'il y a ?

Moi, agitant la main, répondant à demi-voix :

— Chut ! elle dort et ne veut pas me lâcher.

Et la vieille Marie, levant les bras au ciel, et disant :

— Seigneur ! Et c'était jadis un si mauvais garnement ! Ah ! si madame pouvait voir cela !

Quoi qu'en dît la vieille Marie, madame, je n'avais jamais été un bien mauvais garnement ; à ce moment, j'en étais un peu moins un que jamais, voilà tout. Cependant, il y avait de temps en temps des soirs où je me laissais entraîner ; je ne pouvais toujours refuser, et depuis deux ans, je ne faisais autre chose. C'était un dîner d'officiers, ou une soirée suivie d'un souper. C'était bien rare, et quand je rentrais au milieu de la nuit, je commençais par me mettre la figure dans l'eau ; puis, avant de me coucher, j'allais bien doucement, sur la pointe du pied, embrasser ma sœur, et je me sentais tout honteux de la sotte soirée que j'avais passée, quand je regardais ce calme petit visage, et quand je pensais aux premiers regards affectueux et joyeux qu'auraient pour moi ces beaux yeux d'enfant en s'ouvrant.

Et le lendemain matin, en tirant les rideaux de ma chambre, la vieille Marie me disait d'un ton bourru :

— J'ai eu bien du mal à l'endormir hier soir, François ; elle ne voulait pas dormir ; elle vous appelait toujours, et à minuit, elle était agitée, elle s'est réveillée : j'ai cru qu'elle ne se rendormirait jamais !

Et moi, avec le sentiment de mes torts, je baissais la tête sans répondre, et bien au fond, j'avais le ciel dans le cœur. Cependant, je finissais par m'enhardir, et je répondais :

— Laisse-moi tranquille ! Si je t'écoutais, je ne sortirais jamais, ce n'est pas une vie. Tiens, fouille dans la poche de derrière de mon habit, la poche de droite, j'ai rapporté des sucres de pomme.

Le sucre de pomme est la seule faiblesse de la vieille Marie, avec son tabac à priser ; et je l'entendais grommeler, en s'en allant :

— Quel méchant garçon ! il n'y a pas moyen de lui en vouloir !

Cette époque, madame, a été la plus heureuse de ma vie. Je n'aurai plus jamais ces joies intimes, profondes, qu'on trouve à s'occuper d'un petit être qui tient tout de vous. Ma sœur, aujourd'hui, me donne des joies d'un autre ordre ; son développement intellectuel, ses grâces de jeune fille, dont je suis fier, les fruits

d'une éducation suivie avec soin, enfin l'affection profonde, le dévoûment sans bornes qu'elle a pour moi, sont de douces récompenses. Mais malgré tout, je me surprends parfois à regretter son enfance, et je suis injuste, injuste envers elle, et égoïste dans mon affection. Je crois que le cœur humain est ainsi fait !

Pour reprendre mon récit, j'avais promis à mon père de garder Marguerite un mois : trois mois se passèrent. Il fallut enfin la laisser partir, mais j'obtins qu'elle reviendrait au temps des vacances. Je trouvai, à ce moment, une institutrice d'un certain âge que les vacances mêmes laissaient libre, et qui se chargea de la faire travailler plus sérieusement et de l'accompagner partout, indépendamment de la vieille Marie. Ce fut un temps de fête pour tout le monde. Je pris l'habitude d'aller assez souvent soit au château, soit à Paris. Je me faisais rendre compte de son éducation; elle m'écrivait fidèlement toutes les semaines, pour me conter sa vie; c'était déjà de ma part une surveillance, mais mal commode, à cause de l'éloignement. A l'époque de sa première communion, je vins naturellement à Paris. Elle était très grandie : c'était le moment où la vraie éducation allait commencer. Ma fortune avait besoin d'être mieux administrée; mais surtout je sentais qu'après les chagrins que j'avais eus, il me fallait une affection vive et qui m'occupât incessamment pour me rattacher à la vie : je donnai ma démission, et depuis cette époque Marguerite ne m'a plus quitté,.. que pendant un voyage assez éloigné que j'ai fait il y a deux ans. Ah ! j'oubliais : une raison fort sérieuse, et qui a achevé de me déterminer. C'est surtout de onze à dix-huit ans que l'éducation d'une jeune fille demande la plus sérieuse direction. Mon père, effrayé de la solitude du foyer, venait de se remarier. Ma belle-mère, en dehors de quelques travers de caractère, est loin d'être une femme sans mérite. Mais je ne lui trouvais pas le genre de qualités qu'il fallait pour élever ma sœur. Je n'avais pas la prétention de les avoir moi-même, mais j'avais beaucoup de bonne volonté, des loisirs et de l'affection. Je me mis à l'œuvre, à ma tâche, et j'ai lieu de croire que tous mes efforts n'ont pas été entièrement perdus.

— Oh ! a dit maman, monsieur de Lostange, vous pouvez dire bien plus, vous avez complètement réussi. Comme femme et comme mère, je m'y connais, et je puis vous assurer que Marguerite est vraiment remarquable.

La figure de M. de Lostange a pris une expression de ravissement, et il est entré tout à fait en confiance :

— Je vous remercie, madame. Nul compliment ne me peut être plus sensible. Maintenant, avant d'aller plus loin, je dois vous faire

une profession de foi, et au moment de commencer, j'hésite, tant je sens que cela va m'entraîner. Tout ceci est déjà bien long...

— Mais je ne m'en plains pas! a interrompu maman avec le plus aimable sourire.

— Non, madame, mais il ne faut cependant pas que j'abuse : j'aurai ensuite à vous réciter toute la partie concernant l'éducation proprement dite de ma sœur, la partie pédagogique, et, à elle seule, elle suffirait à exercer votre patience.

— En aucune façon, je vous assure!

— Et comme l'histoire de l'éducation de ma sœur est une sorte de justification que je vous présente, une atténuation de toutes mes iniquités, cette justification serait incomplète si je n'ouvrais pas ici une large parenthèse me permettant de traiter un point qui ne se rapporte pas à cette éducation, mais qui me fournit l'occasion d'essayer de vous faire voir ma très indigne personne sous des couleurs un peu moins affreuses peut-être.

Et il hésitait encore :

— Eh bien! monsieur de Lostange, qu'attendez-vous? Je suis tout oreilles.

— Soit! madame. Je me hasarde donc!

Bien des choses que je vous raconte, bien d'autres, que je vous raconterai encore, peuvent paraître des enfances. Je ne crois pas qu'elles en soient.

Les hommes se sont arrogé le droit de traiter certaines choses d'enfantillages, non parce qu'elles sont réellement des enfantillages, mais parce qu'il leur plaît de les estimer telles pour cette raison unique qu'elles n'ont aucun attrait pour eux, et ne font pas partie des objets de leurs convoitises. Cela va à un point fait pour étonner, et se rencontre dans toutes les classes de la société.

Je ne puis imaginer comment c'est chose sérieuse de consacrer son temps et ses peines à obtenir quelques avantages matériels destinés à satisfaire notre corps, c'est-à-dire la partie vile de nous-mêmes, ou notre vanité, c'est-à-dire la plus sotte des passions, et comment ce serait futilité de passer le temps équivalent à perfectionner notre esprit, et à l'orner des plus belles connaissances. Je ne parle que de notre esprit et laisse de côté notre âme, car alors ce serait comme de tomber des nues.

Être gens de bien, tâcher à le devenir encore davantage, se rendre compte de tout ce qui se passe d'étonnant et de grand dans l'univers, n'avoir pas laissé un haut problème sans l'étudier, vraiment voilà bien des badineries, et que le petit marchand du coin lui-même, rustre à peine dégrossi, a le droit de traiter de son plus parfait dédain, car il est, lui, un homme sérieux, puisqu'il

passe sa vie à trafiquer de je ne sais quelle marchandise ridicule ou nauséabonde, qu'il vend à son prochain en s'efforçant de le voler le plus possible. S'occuper de tous les avantages tangibles, voilà le sérieux de la vie : les négliger pour les plus nobles spéculations de l'esprit, voilà le futile. Et je ne parle pas des premiers besoins de l'existence auxquels il est naturel de pourvoir et de se consacrer lorsque le dénûment vous y oblige ; ceci est non-seulement excusable, mais obligatoire. Mais cette dédaigneuse qualification d'enfantillage est appliquée même par ceux qui, dans leurs passe-temps et leurs jeux, s'en tiennent aux délassemens les plus ordinaires. Le lord What-Then, de Voltaire, trouvant une lettre où sont exprimés les plus nobles sentimens et les plus délicats, la jette en disant : — « Voilà de bien plates niaiseries ! » et part chasser au renard avec quelques ivrognes du voisinage. Lui, c'est un homme sérieux ; mais l'auteur de la lettre est un enfant.

Est un homme sérieux aussi le courtisan dont parle La Bruyère, qui vous quitte du reste, quand vous lui parlez d'un homme qui sable un verre d'eau-de-vie d'un trait et cela plusieurs fois en un repas.

Voilà qui mérite qu'on le retienne et qu'on s'en occupe.

Que de fois j'ai vu, à la chasse, des fils de grande maison, jeunes, il est vrai, mais de parfaite éducation et de haute instruction, écouter avec recueillement un vieux garde ivrogne leur racontant les manœuvres d'un lièvre ! L'assistance demeurait en silence, pendant que le rustre, important et sentencieux, sous ses airs de respect, pontifiait en faisant un récit...

Et il s'agissait d'un lièvre !

J'ai vu, toujours à la chasse, des officiers-généraux et des diplomates, après une journée de chasse malheureuse, quittant tout autre idée pour s'occuper d'un lapin qui venait de se terrer et où on enverrait le furet, et s'emportant contre le lapin, et l'injuriant en termes point bons à vous être répétés !

Et il s'agissait d'un lapin !

Et enfin, au régiment, des camarades hausser les épaules à une conversation littéraire, et reprendre toute leur importance et leur gravité avec la queue du billard ; sans oublier les gens du monde qui écoutent d'une oreille distraite, avec une sorte d'égarement, la conversation d'un savant ou d'un lettré, et tout à coup bondissent et le plantent là pour aller rectifier un harnais mal ajusté, ou une boucle défaite ; voilà, pour une demi-heure, matière à souci !

Du temps de nos pères, tout le monde ne l'entendait déjà pas ainsi, et je puis vous citer des paroles du grand Pascal que j'ai bien retenues, parce que je les ai lues souvent :

« Un gentilhomme, disait-il ironiquement, croit sincèrement qu'il y a quelque chose de grand et de noble à la chasse. » Et, plus loin :

« D'où vient que cet homme, qui a perdu depuis peu son fils unique, et qui, accablé de procès et de querelles, était ce matin si troublé, n'y pense plus maintenant? Ne vous en étonnez! il est tout occupé à voir par où passera un cerf que ses chiens poursuivent avec ardeur depuis six heures... » Et il conclut par dire :

« L'homme est encore plus à plaindre de ce qu'il peut se divertir à des choses si frivoles et si basses que de ce qu'il s'afflige de ses misères effectives, et ses divertissemens sont infiniment moins raisonnables que son ennui. »

Si l'on me reproche d'appeler à mon secours un des plus graves et des plus hauts esprits d'autrefois, et qui avait l'âme d'un docteur, j'appellerai en témoignage un esprit d'une tout autre nature, un de ces hommes brillans qui sont, de leur temps, l'arbitre des élégances mondaines, un grand seigneur inimitable, toujours suivi, copié, et écouté, lord Chesterfield, écrivant à son fils :

« Tous les jeux, tous les sports et autres sortes d'amusemens où ni l'intelligence, ni la raison n'ont de part, sont frivoles, et la ressource des petits esprits qui ne pensent, ni n'aiment à penser; » puis il ajoute : « L'ivrognerie, la gourmandise, la passion de conduire des voitures, les sports rustiques, comme la chasse au renard et les courses de chevaux, sont infiniment au-dessous de l'industrieuse profession d'un tailleur ou d'un cordonnier. » N'oubliez pas, madame, que lord Chesterfield n'était pas seulement l'incarnation du bel air, il était en outre homme d'État, et un des hommes d'Angleterre le plus spirituel.

J'estime, d'ailleurs, qu'il va un peu loin et ne le suivrai pas jusqu'au bout. Je trouve la chasse bonne en soi comme exercice, et, précisément en Angleterre, j'ai plus d'une fois chassé au renard. Mais qu'on en fasse sa constante préoccupation, sa passion favorite, là je ne comprends plus.

Quoi qu'il en soit, voici deux autorités d'ordres bien dissemblables; qu'on choisisse entre les deux, l'austère janséniste et le dandy quasi moderne, partis de deux points tout différens, et arrivant à la même conclusion : je laisse chacun libre.

Je vous demande pardon encore une fois, madame, de cette si longue digression, mais elle me sera un prétexte pour m'appesantir à l'occasion sur des détails peu importans pour bien des gens, mais qui le sont pour moi, comme caractéristiques de fines façons de sentir et de voir, et d'idées à la fois hautes et délicates dont je fais le plus grand cas chez les autres. Maintenant, je reprends mon

récit. Mais, en vérité, je crois qu'il vaudrait mieux remettre la fin à un autre jour : c'est déjà horriblement long.

— Mais je ne m'en aperçois pas, et surtout je ne m'en plains pas, a encore dit maman, et, dans tous les cas, c'est intéressant pour moi. Comme mère, je n'ai plus grand'chose à faire, mais à un autre titre, comme grand'mère, j'aurai peut-être un jour à appliquer vos idées. — Qui sait?

— Madame, je reprends. Je préfère, pour une jeune fille, l'éducation en famille à l'éducation en commun. J'ai donc fait sortir ma sœur du Sacré-Cœur. Elle a commencé à suivre des cours faits par des professeurs distingués. Ceci était pour l'intellectuel. Pour le moral, j'en ai fait mon affaire personnelle, et, chaque jour, je lisais à ma sœur et lui faisais retenir de beaux traits, de grands exemples tirés des historiens, des moralistes anciens, surtout des stoïciens, pour qui je me sentais un faible. Peu de musique, juste assez pour ne pas écorcher les oreilles et être capable de bien écouter. Assez de poésie pour y être sensible; jamais de romans; quelques nouvelles anglaises seulement. L'étude de l'histoire raisonnée, et surtout la pratique point bigote, mais consciencieuse, de ses devoirs religieux.

C'était moi qui l'accompagnais à l'église, comme souvent à ses cours, et je me souviens qu'un de nos grands plaisirs, c'était de nous lever à six heures l'hiver pour aller à la messe de sept heures. Quelle scène! — la chapelle tout obscure, — rien qu'une petite lampe perçant mal les ténèbres avec les deux cierges de l'autel, — et la voix chevrotante du vieux prêtre qui disait la messe, résonnant seule dans l'église déserte. Comme on se sentait bien!

— Vous avez des idées religieuses, monsieur de Lostange?

— Oh! madame, je sais mal la religion et suis un pauvre pratiquant. Au temps des croisades, j'aurais été faire ma chevauchée comme un autre aux champs de Palestine, parce qu'à cette époque, férir un coup de lance était un moyen commode de prier, pour nous autres hommes, et de racheter son âme; mais aujourd'hui il n'y a plus rien à faire.

Pour revenir à Marguerite, j'ai tenu à ce qu'elle ait, sans aucune étroitesse d'esprit, une piété solide : sans cela point de bonne éducation pour une femme. Un être sans cœur est un monstre, mais une femme sans religion est presque une autre espèce de monstre, peut-être pas très loin du premier, car la religion n'est pas simplement une affaire d'intelligence, de raisonnement, c'est une affaire de sentiment bien plutôt. Je vous citais tout à l'heure Pascal : permettez-moi de le citer encore, et, une fois de plus, de m'abriter

derrière lui. Je vous rappellerai que c'était un des esprits les plus vigoureux, un des plus beaux génies, un des plus rigoureux dialecticiens d'une époque qui est peut-être celle où la France a été le plus riche en grands hommes.

« Le cœur, a-t-il dit, a ses raisons que la raison ne connaît point. On le sent en mille choses. C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi parfaite. Dieu sensible au cœur. »

Si ma sœur rendait à Dieu ce qu'elle lui devait, elle n'oubliait pas ses semblables. Je lui apprenais à compter de près pour elle, mais à ne pas compter ou fort peu, pour les autres ; à savoir donner, à se tromper en donnant, et à ne pas le regretter : à n'avoir ni vanité (la plus sotte, la plus bête, passez-moi le mot, des mauvaises passions), ni respect humain. Je l'ai fait asseoir bien souvent à l'église, au milieu de gens pauvrement vêtus ; elle y a appris à n'avoir de sot dédain pour rien. Je passe bien des détails, car je n'en finirais pas, et j'arrive à vous dire qu'après m'être occupé du cœur, de l'esprit et de l'âme, je m'occupais du corps, c'est-à-dire de la santé, le premier des biens temporels de ce monde, celui sans quoi on ne peut jouir des autres. Je voulais pour elle, non pas seulement une âme saine dans un corps sain, mais mieux que cela, et suivant le mot d'un charmant poète romain, une âme ayant conscience du bien dans un corps sain.

Tous les matins nous sortions à pied, toutes les après-midi je la menais jouer aux Tuileries, du moins dans les premiers temps, ou se promener au Bois ; sans compter les parties de paume, de crocket, et de ballon, dans le jardin de l'hôtel, et les leçons de gymnastique. Habituée à faire de l'exercice, à sortir par tous les temps, elle s'endurcissait. Je veillais sur sa nourriture, et la maintenais sobre et réglée dans ses repas. Je m'arrangeais pour organiser des parties à l'hôtel, ou la mener chez de vieilles connaissances de notre famille, où elle trouvait des compagnes de son âge. Je lui faisais passer, de temps en temps, des après-midi auprès d'anciennes amies de ma mère. Là, elle trouvait de jeunes femmes qui lui donnaient, sans le savoir, des leçons de grâce et de manières excellentes ; et enfin, quant à son caractère, bien portante, habituée à obéir sans raisonner, ayant des distractions, se sentant aimée de moi, ne lisant que de belles choses, n'entendant que de bons conseils ; très souvent, je dirai presque, toujours avec moi qui, homme et ayant le caractère fait, ne pouvais jeter dans le sien aucune semence d'aigreur, ne fréquentant qu'une société polie, choisie et aimable, ce caractère tout naturellement se for-

mait égal, équilibré, aimable, un peu indiscipliné peut-être avec les autres, mais c'était un ressort que j'entendais assouplir et non briser. De ce côté aussi, madame, j'avais pour ma sœur un idéal : l'Électre antique, celle dont le grand tragique disait : « Elle a les grâces d'une femme, et le caractère d'un homme. »

M. de Lostange a fait une pause : malgré l'animation que lui avait donné le récit, il semblait très fatigué.

Maman en a profité pour lui faire, au bout d'un instant, quelques questions ; puis elle lui a dit :

— Mais comment ferez-vous quand Marguerite sera mariée ? quel vide ce sera pour vous !

— Non, madame, car le mariage ne s'est fait, de la volonté expresse de mon ami et de ma sœur, qu'à la condition que j'habiterais leur maison ou leur hôtel, ayant mon appartement à part, mais prenant mes repas avec eux. Ils savaient que je n'y consentirais pas, aussi m'ont-ils tendu un piège ; j'ai été pris comme un enfant; ç'a été une combinaison machiavélique.

— En vérité ? contez-moi cela.

— Ils m'ont abordé un jour avec un visage consterné. Il y avait un nouvel obstacle à leur mariage ; il dépendait de moi seul de le lever. Mais c'était si sérieux qu'ils n'osaient me le dire ; il fallait, pour les rassurer, à tout hasard promettre, jurer, que je ferais ce qu'il faudrait.

Moi, tout désorienté et abasourdi, je les regardais, sans même les presser de questions, et ils semblaient si désolés, que bonasse, c'est le mot, et confiant, j'ai juré tout ce qu'on a voulu.

A peine le fatal serment m'était-il échappé, que Marguerite me saute au cou, Helfaërt me presse les mains avec énergie, et tous deux me crient à la fois :

— Tu es pris, tu ne peux plus t'en dédire ; tu viendras habiter avec nous.

J'étais touché et furieux : je les aurais battus. Et alors, mon ami m'a dit cette fois, très sérieusement, que sa profession de marin le mettait dans une situation fort délicate ; que, orphelin de père et de mère, pendant ses campagnes qui durent toujours au moins deux ans, il n'aurait personne pour veiller sur ma sœur, prendre soin d'elle, et ne pas la laisser abandonnée à la solitude. C'était plausible, et au fond, j'étais si heureux d'être obligé par ma promesse, que j'ai capitulé sans la moindre vergogne.

— En sorte que...

M^me^ de Puisaye est entrée dans le salon avec Jules, retour du fumoir, et l'entretien en est resté là.

J'avais vu maman si attendrie, suivant tout d'une telle attention

charmée, que je m'attendais à de l'enthousiasme. A ma grande surprise, quand nous nous sommes trouvées dans sa chambre, elle m'a paru réservée, même froide.

— Eh bien, maman, voilà votre favori rentré en grâce, j'espère.

— Pourquoi?

— Mais tout ce qu'il vous a raconté.

— Tu écoutais donc? — Et maman m'a regardée avec une attention qui m'a presque embarrassée.

— Naturellement, maman, miss Grey et moi entendions tout.

Ceci était de ma part une manœuvre; je sentais le besoin de faire partager ma faute à quelqu'un.

— Eh bien! c'est très touchant, j'en conviens.

— Comme vous dites cela froidement?

— Veux-tu que je prenne feu à propos de tout?

Je connais maman, elle est incapable de mentir. Je l'ai regardée bien en face, bien dans les yeux : maman a détourné les yeux.

— Ainsi, vous qui avez tant de cœur, vous n'appréciez pas son affection pour Marguerite?

— Oh! cela, si. — Et maman, cette fois, m'a regardée, et son regard était bien sincère. Ce n'est pas une affection de père ni de frère : c'est une vraie affection de mère. C'est très beau, mais...

Maman a hésité un instant; enfin, elle s'est décidée.

— Vois-tu, mon enfant, j'apprécie hautement M. de Lostange, je lui rends pleine justice; mais, comme l'a dit je ne sais quel auteur, son cœur est un logis qui n'a pas d'escalier. Il ne vit que pour sa sœur et n'a d'affection, — bien plus, — ne peut en avoir que pour elle. Le reste de l'univers n'existe pas pour lui.

— Quoi! lui si bon, si généreux pour tous!

Cette fois encore, j'ai parlé trop vite et l'ai regretté, car cela a paru déplaire à maman, qui m'a de nouveau regardée attentivement. Puis elle a repris :

— Oui, tout cela est vrai; je ne l'accuse pas, je reconnais ses belles qualités; je le crois capable de bienfaits, d'actes de générosité, mais c'est fait sans intérêt, quoique avec bonté. Rien au monde ne l'intéresse que sa sœur. Nous ne connaissons pas sa vie : il a dû avoir des déceptions, des traverses, des chagrins, peut-être des malheurs; c'est un cœur ulcéré, profondément blessé; je me demande parfois si sa vie n'a pas été empoisonnée par une grande affection, disons le mot, une passion malheureuse. Cela se voit dans la vie de bien des hommes, mon enfant, il faut que tu le saches, car enfin tu es destinée à vivre dans le monde; or, si cela est, M. de Lostange est un cœur malade qui ne guérira très probablement jamais. Il y a dix-huit mois, il a fait un voyage en

Amérique qui semble avoir été d'une certaine importance pour lui, et dont, cependant, il n'a guère parlé. J'avais déjà été frappée de la facilité avec laquelle il parle l'anglais.

— Mais vous oubliez, maman, ou vous ne savez pas, qu'il a passé en Angleterre une partie de sa première jeunesse; il a été élevé à Harrow, où il est resté de onze à seize ans. Il y est souvent retourné et a même beaucoup d'amis là-bas, principalement dans l'armée. J'ai entendu citer lord Gower, lord Keith, qui est aux bleus des gardes, et d'autres encore.

— Oh! oh! Madeleine, quelle mémoire des noms! — Et maman a eu un nouveau regard scrutateur, le troisième ou le quatrième au moins.

— Mais c'est Marguerite qui me raconte tout cela. Tous les ans il reçoit des invitations pour aller en Écosse, — surtout en Angleterre, — et autrefois il y passait toujours à l'époque des grandes chasses.

— Oui, mais pour revenir au voyage en Amérique, il y est resté assez longtemps...

— Et il paraît que rien n'est drôle comme de l'entendre prendre l'accent américain!

— Oui; la marquise ne m'a dit cela qu'hier, et il en est revenu, dit-elle, plus raide, plus cassant, plus insociable que jamais!

Je ne sais pourquoi, tout ce que disait maman me serrait la poitrine: je sentais que c'était vrai. Et encore maman, qui, au buffet, tournait le dos à la salle, et qui, plus tard, était tout affairée à causer avec M^me^ de Kéraliou, n'a rien vu de la dame anglaise le jour de notre arrivée.

J'ai senti que ma figure changeait. Je me suis mise à rire, pas très naturellement, et suis allée couper les fleurs fanées de la jardinière en disant :

— Après tout, maman, c'est son affaire, et non la nôtre : il est très aimable avec nous, aux petits soins pour vous; sa famille est charmante, n'en demandons pas plus.

Et j'ai fait une pirouette en chantonnant.

Maman a paru satisfaite de mon attitude, et j'ai monté chez moi.

Je me suis assise près de la fenêtre, et me suis mise à tambouriner sur les vitres : la manie me gagne. Je ne me sentais pas contente. La vie que mène le comte de Lostange ne me regarde pas : ses faits et gestes sont sans intérêt pour moi, mais ce qu'avait dit maman m'avait causé une impression de... mon Dieu, de tristesse, c'est le mot; — non, il est trop fort, mais de déplaisir très réel, si réel, que plusieurs fois je l'avais interrompue pour l'arrêter.

Je regardais dans le jardin tout en réfléchissant. La pluie avait cessé : j'ai vu passer l'heureuse Marguerite, pendue au bras de son frère, Sky cabriolant autour d'eux. Comme elle avait l'air heureux, insouciant! lui avait un bon sourire, et, de temps en temps, chiffonnait l'oreille de Sky; je les ai suivis du regard tant que j'ai pu...

Ma chambre, qui est si jolie, me semblait toute triste; je m'ennuyais. Pour le moment, je n'avais plus envie de causer avec maman, ni de lire, ni de faire quoi que ce fût. Je me suis promenée de long en large, les mains derrière le dos. Je me suis arrêtée devant la glace; moi aussi j'ai l'air fatigué : cependant je ne suis pas mal. On dirait que ma figure prend de l'expression.

Je me suis décoiffée et recoiffée, pour tuer le temps; j'ai mis un corsage rose qui me va très bien, et un petit ruban autour du cou, en collier de chien; cela relève mon teint, « ma poétique pâleur. »

Puis, que faire? Décidément je m'ennuyais; ah! si seulement Sky était là; mais il est avec son maître, et Spring ronfle à l'écurie. Il a couru toute la matinée comme un dératé, et il fait la sieste, par-dessus le coup de serviette et les morceaux de sucre.

Ma foi, j'ai pris mon ombrelle, mes gants, et j'ai descendu au jardin à l'aventure, très décidée, bien entendu, si j'apercevais Marguerite et son frère, à passer d'un autre côté. En traversant une allée, j'ai vu des branches cassées d'une certaine façon par le frère; je connais ces marques-là, ce sont ses brisées; un peu plus loin il avait jeté son cigare : décidément il n'y avait personne au jardin, je pouvais être tranquille. J'ai gagné le parc, je m'y suis enfoncée, et comme j'allais songer à revenir, la pluie a recommencé de tomber : ayant eu l'esprit de prendre mon ombrelle, c'en était fait de mon joli corsage rose. Heureusement je me suis rappelé qu'il y avait tout près un ancien pavillon de chasse dont la clé est toujours sur la porte; j'ai couru de toutes mes forces; la porte était ouverte, et j'allais m'y précipiter quand, en regardant à l'intérieur, j'ai vu Marguerite assise près de son frère, et qui a mis précipitamment son doigt sur ses lèvres. M. de Lostange, pâle, les traits tirés, dormait profondément.

Maintenant, — je laisse parler mes impressions, — il n'y a pas à dire, il y avait là un ravissant tableau, une scène d'intérieur à la manière anglaise; rien n'y manquait, pas même le chien, accessoire obligé de tout tableau anglais.

Marguerite, assise sur un petit escabeau, tenait un livre où évidemment elle avait fait la lecture à son frère. Celui-ci, installé dans un grand fauteuil, avait le coude sur une table et le front dans la main droite.

La gauche reposait sur la tête de Marguerite, dont il caressait probablement les cheveux dans le temps que le sommeil l'avait surpris. Marguerite, appuyée au bras du fauteuil, n'avait plus osé bouger; ses beaux cheveux blonds, ses yeux perdus dans le vague, sa figure d'enfant heureuse, qui se sent en sûreté; le visage calme et énergique du frère, tout, jusqu'à l'énorme Sky, étendu de son long, la tête sur ses pattes, aux pieds de son maître, et gardant son sommeil, formait une scène charmante à laquelle la vieille salle noirâtre aux larges solives, les ramures et les cors accrochés aux murs, et deux fenêtres à travers lesquelles on apercevait, au fond, des allées à perte de vue, des feuillages, une colline et un coin de ciel, faisaient un cadre bien assorti.

J'étais restée sur le seuil; je regardais, immobile : j'allais m'éloigner sur la pointe du pied, et rien n'eût troublé le silence, si Sky, tout inconsciemment, ne s'en était chargé.

Sky est un brave chien, ayant au suprême degré la connaissance de ses devoirs. Il était là de service : son maître dormait; il n'était pas libre de ses mouvemens; il ne devait pas en faire un seul; mais ses sentimens étaient libres, il le croyait du moins; et sa queue, interprète involontaire de ces sentimens en me voyant, s'est avisée de les exprimer par un roulement prolongé sur le parquet. Le maître a ouvert les yeux : j'étais dans l'axe de sa vue, et j'ai eu, à mon grand étonnement, le plus aimable, le plus charmant regard, le troisième de ce genre, en comptant le jardin et le bal. Cela n'a duré qu'une seconde, mais m'a suffi; cette fois, j'étais bien sûre de ne pas me tromper.

O bizarrerie de l'espèce humaine! J'étais arrivée triste et maussade : je me suis tout à coup sentie joyeuse, et quand le comte de Lostange, se levant, m'a fait un grand salut cérémonieux et a voulu s'excuser, je me suis mise à rire, et lui ai lancé un regard qui devait être assez malicieux, en disant : « Ne vous excusez pas : votre première impression, en vous réveillant, l'a fait pour vous. »

Pour la première fois, il a semblé interdit. Il s'est remis tout de suite, a plaisanté; nous avons attendu, en causant, que la pluie cesse, et sommes enfin rentrés tous trois au château.

Rien de marquant de tout le reste de la journée : dîner, soirée à l'ordinaire. Il n'en a pas été de même dans la nuit.

CHARLES DE BERKELEY.

*(La troisième partie au prochain n°.)*

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## PENDANT LA RESTAURATION

C'est une curieuse histoire que celle de l'Université pendant la Restauration. Des institutions impériales, il n'en était pas une qui plus qu'elle parût menacée de disparaître avec l'Empire. Tout semblait le présager, et son origine qui la reliait à la Révolution, et l'office politique qu'avait voulu pour elle son fondateur, et son monopole qui apparaissait comme une entreprise sur les consciences, et ses tendances réelles ou supposées qui la mettaient en antagonisme avec les nouvelles puissances du jour. De fait elle fut condamnée, et d'un verdict à peu près unanime; on rédigea même, on publia sa sentence de mort. Pourtant elle continua de vivre, d'abord au jour le jour, de sursis en sursis, suspecte et tolérée, puis petit à petit raffermie et consolidée, plus tard réhabilitée et abritée par le pouvoir royal lui-même, finalement triomphante et incorporée plus pleinement qu'elle n'avait été sous l'Empire à l'organisme gouvernemental.

Des phases de cette histoire nous ne dirons ici que ce qui peut servir à l'histoire plus particulière de l'Enseignement supérieur.

### I.

L'Université était deux choses à la fois : d'abord une forme de cette éducation nationale que déjà, dans les cahiers de 1789, tous

les ordres de la nation avaient réclamée comme une nécessité publique, et dont la Révolution avait fait un devoir public; puis une institution impériale que son fondateur destinait à être, dans ses mains, un instrument de règne. A ce double titre elle était odieuse à ceux qui du retour des Bourbons concluaient au retour de toutes les choses de l'ancien régime, et à la suppression de l'œuvre entier de l'Empire et de la Révolution. Immédiatement, ils éclatèrent contre l'institution impie, « mélange impur de prêtres et de laïques, de prêtres mariés et d'apostats, de déistes et d'incrédules, de banqueroutiers et de divorcés (1), » conception « de toutes les conceptions de Bonaparte la plus effrayante et la plus antisociale, » « monument de la haine du tyran contre les générations futures (2). »

C'était dans l'ordre. Mais, ce semble, il était aussi dans l'ordre, pour les modérés, pour les libéraux, pour ceux qui se flattaient, à l'aurore de la Restauration, de faire vivre d'accord, dans la liberté reconquise, la monarchie de droit divin et la société sortie de la Révolution, de distinguer entre l'institution nationale et l'institution impériale, et tout en condamnant l'une, de défendre et de sauver l'autre. Il n'en fut rien pourtant. Rendus défians par la tyrannie de l'Empire, soucieux de former la jeunesse à une tout autre école et de protéger le pays contre les retours offensifs du despotisme, dans l'Université, ils ne virent pas tout d'abord, derrière la machine politique, l'œuvre publique et nationale, et s'ils ne furent pas les plus violens, ils commencèrent par être les plus actifs et les plus puissans de ses adversaires.

La première parole dite au nom du gouvernement touchant l'instruction publique avait été la négation du principe même d'un enseignement d'État. « Les formes et la direction de l'éducation des enfans seront rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles (3). » Le premier acte du gouvernement touchant la même matière allait beaucoup moins loin. Au fond, l'Université était condamnée; seulement, comme il importait « de prévenir tout relâchement et toute interruption dans l'éducation de la jeunesse, » on la maintenait, mais juste, à titre tout à fait provisoire, le temps « qu'on pût apporter à l'ordre actuel de l'éducation publique les modifications qui seront jugées utiles (4). »

Ces modifications, l'Université crut habile, puisqu'on lui laissait quelque répit, de les rechercher et de les indiquer elle-même,

(1) *Mémoire anonyme sur l'Université*, 1814.
(2) La Mennais, *de l'Université impériale*, 1814.
(3) Arrêté du 8 avril 1814.
(4) Ordonnance du 24 juin 1814.

bien qu'on ne l'invitât pas à le faire. Elle avait le sentiment de son double caractère, et elle ne crut pas impossible de montrer que, tout en restant une institution nationale, une institution de l'état nouveau, elle pouvait dépouiller son enveloppe impériale et devenir « monarchique et religieuse. » Qu'elle y fût poussée par ce besoin de conservation qui porte les corps aussi bien que les individus à s'adapter aux conditions changeantes des milieux et des régimes, cela n'est pas douteux; mais il n'est pas douteux non plus qu'en essayant de se sauver elle-même, elle ne crût, en toute sincérité, sauver aussi, contre l'Église, la forme moderne de l'éducation nationale dont les événemens l'avaient rendue dépositaire. L'Église et elle, tout le temps de l'Empire, avaient vécu côte à côte, sans hostilités, sans rivalités apparentes. Mais avec la Restauration, l'Église redevenait une puissance, la grande puissance du jour, et elle était prête à réclamer du pouvoir civil l'abandon de l'éducation publique. Il fallait donc compter avec elle, et sous peine de la voir tout demander et tout obtenir, lui offrir en partage les fruits du domaine, mais en garder, pour le pouvoir civil, l'intendance et la propriété.

C'est bien de cette double pensée que s'inspire le projet de revision des statuts universitaires qui fut alors élaboré par M. de Fontanes, par M. A. Rendu et par les conseillers de l'Université : maintenir la corporation universitaire, et l'ouvrir à l'Église, sans en faire cependant une corporation religieuse.

D'après ce projet, à l'Université, à l'Université seule, restaient confiées, dans tout le royaume, « l'éducation et l'instruction publiques. » De son ancienne constitution l'Université conservait toutes les pièces essentielles : son monopole d'abord, à l'exception des séminaires et des écoles de services publics qui pourraient désormais se former en dehors d'elle, puis son Grand-Maître, ses dignitaires et son Conseil, ses revenus et ses biens, sa juridiction et ses grades, ses facultés et ses collèges. La différence était toute dans l'École normale. Celle-ci continuait d'être une école pédagogique; mais elle devenait en même temps une école religieuse. Entre elle et les séminaires on établissait des communications et des échanges. On pouvait sortir de l'École normale, passer trois ans au séminaire, puis en revenir, la soutane sous la robe, aux collèges de l'Université. Réciproquement on eût pu passer des séminaires à l'École normale. En même temps on laissait entendre que « les ecclésiastiques seraient préférés aux laïques pour toutes les places d'administration et d'enseignement, » et qu'ainsi serait enfin réalisée cette disposition primitive du statut universitaire qui imposait aux professeurs le « célibat et la vie commune. » C'était donc l'Université ouverte à l'Église, pénétrée par l'Église; mais c'était

toujours, semblait-il, l'Université, c'est-à-dire une corporation civile enseignant au nom de l'État et sous l'autorité du pouvoir civil.

Pendant qu'elle méditait ainsi un traité de partage et d'alliance avec l'Église, l'Université reçut soudainement un arrêt de démembrement. Par ordonnance du 17 février 1815, l'institution enseignante que Napoléon avait voulue « une et indivisible comme l'Empire français, » disparaissait, et il lui était substitué dix-sept universités régionales qui devaient porter chacune le nom de son chef-lieu.

Cette ordonnance est une date dans l'histoire de l'enseignement supérieur. Elle marque la première apparition, au cours du siècle, d'idées opposées à celles qui avaient prévalu jusque-là, et qui bientôt allaient recommencer à prévaloir sur l'organisation des hautes études. Non pas que ces universités de Normandie, de Gascogne, de Flandre ou d'Auvergne, que la Restauration mettait à la place de l'unique Université de France, fussent la renaissance des universités de l'ancien régime, ou l'apparition d'universités semblables à celles qui commençaient à jeter tant d'éclat dans les pays étrangers. C'était plutôt une segmentation de l'Université impériale, chacune d'elles était moins une véritable université qu'une académie ayant sa circonscription géographique, son recteur, son conseil, ses biens, ses facultés, ses collèges royaux et ses collèges communaux; mais, pour la première fois, c'était une décentralisation de l'enseignement.

Les vrais auteurs de l'ordonnance, Royer-Collard et Guizot, avaient obéi à une double préoccupation d'ordre politique et d'ordre scientifique. Sans partager à aucun degré les colères violentes des royalistes intransigeans contre l'Université, ils se disaient cependant qu'une institution née du pouvoir absolu, façonnée par lui pour des desseins qui n'avaient rien de libéral, recélerait toujours un danger pour les libertés publiques. Ils n'étaient pas hommes à faire entre les mains de l'Église ou des anciennes corporations enseignantes l'abandon des droits de l'État; mais ils pensaient que, si le régime nouveau ne pouvait pas renoncer à l'éducation publique, il ne devait la donner qu'avec de nouveaux organes. Cette préoccupation apparaît très nettement dans le préambule de l'ordonnance: « Nous avons reconnu que l'instruction publique reposait sur des institutions destinées à servir les vues politiques du gouvernement dont elle fut l'ouvrage, plutôt qu'à répandre sur nos sujets les bienfaits d'une éducation morale et conforme aux besoins du siècle. » Elle est visible aussi dans les dispositions générales du système. Le dessein du gouvernement était « d'abolir le pouvoir absolu qui, dans l'Université impériale,

disposait seul soit de l'administration des établissemens, soit du sort des maîtres, et de placer les établissemens sous une autorité plus rapprochée et plus contrôlée, en assurant aux maîtres plus de fixité, d'indépendance et de dignité dans leur situation (1). » De là tout d'abord la multiplicité des universités; de là l'organisation de chacune d'elles, leur personnalité, leur indépendance : un recteur pour chef, puis un conseil composé, avec le recteur, de l'évêque et du préfet, des doyens des facultés, du proviseur du collège royal et de trois notables; de là les attributions de ce conseil nommant sur présentation du recteur, proviseurs, censeurs et professeurs, percevant les revenus de l'Université, administrant ses biens, exerçant la discipline sur le personnel; de là enfin, au lieu de la centralisation absolue qui faisait converger naguère toutes les tiges motrices de la machine vers la main du Grand-Maître, une large détente des attributions du pouvoir central qui ne conservait plus que le droit de nommer les recteurs, et celui d'assurer l'unité morale de l'enseignement par l'action de son Conseil royal, par la formation des maîtres à l'École normale et par les visites de ses inspecteurs généraux.

En même temps que la décentralisation administrative, on s'était proposé la décentralisation scientifique. Entre autres effets, la machine universitaire telle que l'avait montée Napoléon devait agir à la façon d'une pompe aspirante, appeler et retenir au centre presque toute la vie intellectuelle du pays. La preuve n'en était plus à faire; l'insuccès à peu près absolu des facultés des départemens n'était que trop avéré. A Paris seulement l'enseignement supérieur avait réussi. Mieux valait, à coup sûr, pour le bien du pays, au lieu d'un seul foyer central, surchauffé aux dépens du reste, plusieurs foyers distincts, répartis sur tout le territoire, et rayonnant chacun sur une région. On espérait, avec les universités régionales, « créer hors de Paris, dans les départemens, de grands foyers d'études et d'activité intellectuelle. » Le corps des facultés n'eût pas à lui seul constitué l'Université tout entière; mais il en eût été l'organe dominateur, et c'est par les facultés qu'on avait l'espoir de ranimer, de susciter dans les provinces la vie intellectuelle anémiée par la centralisation à outrance de l'Empire.

Que fût-il advenu de ces espérances? On ne sait. Quelques jours après l'ordonnance du 17 février, Louis XVIII fuyait à Gand. Napoléon rentrait aux Tuileries : en deux traits de plume il rétablissait son Université à lui, et il lui rendait un Grand-Maître. Il faut donc juger théoriquement, et non par ses effets, cette réforme mort-née de 1815. Nul doute que, mise en pratique, elle n'eût im-

(1) Guizot, *Mémoires*, t. Ier, chap. II.

primé un tout autre cours à l'enseignement public. Au lieu de cette uniformité qui, sans souci des aptitudes et des besoins locaux, impose à un pays, où survivent pourtant, dans une âme commune, tant de génies divers, mêmes règles, mêmes cadres, même discipline de vie intellectuelle, on aurait vu des systèmes d'écoles plus libres, plus variés, appropriés chacun aux usages, aux besoins, au tempérament d'une région, et c'eût été pour la France plus de richesse et plus de force. Ce n'est pas que tout fût sans défauts dans le nouveau régime scolaire. Les principes en étaient justes; mais on n'en faisait « qu'un essai timide » et non « une large et puissante application. Le nombre des universités locales y était trop considérable. Il n'y a pas en France dix-sept foyers naturels de hautes et complètes études; quatre ou cinq suffiraient et pourraient seuls devenir grands et féconds. La réforme... avait un autre tort. Elle venait trop tôt; c'était le résultat à la fois systématique et incomplet des méditations de quelques hommes depuis longtemps préoccupés des défauts du régime universitaire, non pas le fruit d'une impulsion et d'une opinion vraiment publiques (1). » Pourtant, à tout prendre, ce pouvait être pour l'enseignement supérieur le point de départ d'une évolution d'où fussent sortis non pas dix-sept, mais quatre ou cinq puissans foyers d'études et de science.

Après les Cent Jours, les hommes qui avaient inspiré l'ordonnance de 1815 ne furent pas écartés des conseils du gouvernement. Ils ne crurent pas cependant devoir la faire revivre. Deux raisons les en empêchèrent. D'abord la pénurie du trésor. Pour organiser ces dix-sept groupes universitaires, il eût fallu des ressources qu'on n'avait pas. Puis l'attitude des royalistes ultras. Ceux-ci sortaient des Cent Jours irrités et implacables contre tout ce qui de près ou de loin tenait à la Révolution, brûlant de substituer une politique de vengeance et de châtiment à la politique de transaction qui avait été celle de la Charte de 1814 (2). Ce qu'ils remettaient en question, ce n'étaient plus seulement les institutions impériales, mais bien les institutions fondamentales de la société moderne; ce qu'ils voulaient, c'était une capitulation solennelle de la Révolution tout entière devant l'ancien régime. Royer-Collard et ses amis n'hésitèrent pas. Ils se rangèrent du côté des institutions menacées, et faisant cette fois distinction, dans l'Université, entre ce qu'elle avait d'impérial et ce qu'elle avait de national, ils firent maintenir l'Université, tout en la modifiant sensiblement.

(1) Guizot, *Mémoires*, t. I[er], chap. II.
(2) Thureau-Dangin, *le Parti libéral sous la Restauration*.

## II.

Par l'ordonnance du 15 août 1815, « l'organisation des académies, — celle qu'avait rétablie Napoléon aux Cent Jours, — était *provisoirement* maintenue. » « Notre ordonnance du 17 février n'ayant pu être mise à exécution, disait le préambule, et les difficultés des temps ne permettant pas qu'il soit pourvu aux dépenses de l'instruction publique, ainsi qu'il avait été statué par notre susdite ordonnance, voulant surseoir à toute innovation importante dans le régime de l'instruction publique jusqu'au moment où des circonstances plus heureuses que nous espérons n'être pas éloignées nous permettront d'établir par une loi les bases d'un système définitif... » Ce n'était donc qu'un sursis, mais avec un sursis, c'était la vie, et tout allait dépendre de l'usage qui en serait fait. En même temps, et pour bien marquer les changemens survenus dans l'État, on amoindrissait l'institution. Plus de Grand-Maître, plus de chancelier, plus de trésorier, plus de Conseil de l'Université; mais, à leur place, exerçant tous leurs pouvoirs, une commission de cinq membres, placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

En elle-même, c'était une institution vicieuse que cette sorte de Conseil des cinq. Elle avait le tort de confondre aux mêmes mains des pouvoirs fort différens d'initiative, d'exécution, d'administration et de justice, que le statut de 1808 avait sagement répartis entre le Grand-Maître et le Conseil. Elle avait le tort plus grand encore de trop séparer le gouvernement de l'Université du gouvernement du pays ; indépendance apparente qui pouvait promptement devenir une faiblesse irrémédiable. Ainsi constituée, cette Commission de l'instruction publique ne pouvait valoir que ce que vaudraient les hommes. Elle valut beaucoup avec des hommes comme Royer-Collard et Cuvier (1). Pendant près de cinq ans, elle exerça sur l'instruction publique une véritable dictature, et si l'Université fut sauvée, c'est parce qu'il fut établi en ces cinq années qu'elle pouvait être isolée de son auteur, et qu'en elle il n'y avait, au fond, rien d'incompatible avec la monarchie.

La tâche n'était pas aisée. Il y avait à désarmer bien des défiances, à vaincre bien des difficultés, à éviter bien des périls. Nous devons en borner ici le tableau à l'ordre de l'enseignement supérieur.

L'ordonnance du 15 août l'avait nettement avoué, une des causes du maintien provisoire de l'Université était la pénurie des

(1) Thiers, *Chambre des députés*, session de 1846.

finances. Force était donc de supprimer tout ce qui n'était pas strictement nécessaire. Sans tarder, on supprima d'un seul coup dix-sept facultés des lettres et trois facultés des sciences. Vraiment ce n'était pas une perte. On sait par quelles vues s'était guidé le gouvernement impérial en créant et en multipliant les facultés.

Beaucoup n'avaient eu qu'une existence nominale, et les autres n'avaient guère été, dans les départemens, que des jurys d'examen. Sauf à Paris, on n'avait pu leur donner quelque vie. Voici, comme échantillon, ce qu'écrivait au Grand-Maître, en 1811, le Recteur de l'Académie de Nîmes : « La faculté des lettres a trois cours en activité... Le cours de philosophie compte neuf élèves; le cours de littérature française en a quatre; celui de littérature grecque en a trois. Le cours de littérature latine n'est pas ouvert, soit parce que le professeur est absent par congé de son Excellence, soit parce qu'il ne s'est pas présenté d'élèves; ce cours n'est guère susceptible d'en avoir dans cette ville : les jeunes élèves du lycée suivant le cours de rhétorique ne sont pas tentés de répéter cette classe à l'académie lorsqu'ils ont quitté le lycée; peu de personnes du monde s'adonnent à l'étude approfondie du latin; ils en savent toujours assez en quittant les bancs du collège; aussi cette chaire doit être unie à celle de la littérature française. La chaire d'histoire est sans but dans la faculté des lettres : on n'exige pas d'examen sur l'histoire pour prendre le grade de bachelier ou de licencié. Aussi elle est inutile et doit être supprimée. » — Ailleurs, même situation. Des élèves du lycée, des candidats au baccalauréat, voilà presque partout l'unique clientèle des facultés des lettres : à Cahors, en 1814, trente-cinq élèves inscrits au cours d'histoire; tous élèves du lycée. A Orléans, à la même date, vingt-six élèves, tous élèves du lycée ou de l'école secondaire ecclésiastique (1). A Strasbourg, cent trente-six élèves; cent treize suivent le cours de philosophie en vue du baccalauréat. A Lyon, pour plus de facilité, le cours de philosophie se fait au lycée. Çà et là, cependant, quelques exceptions. A Caen, sur quarante-deux étudians de la faculté des lettres, vingt-deux sont du lycée et vingt de la faculté de droit (2). A Montpellier, cinquante et un élèves de la faculté de médecine sont en même temps inscrits à la faculté des lettres (3). Au total il y avait, en 1814, dans les facultés des lettres, mille deux cent dix étudians inscrits; lisez, défalcation faite des soixante-dix élèves de Paris, presque tous élèves de l'École normale, environ onze cents candidats au baccalauréat ès-lettres. Candidats

(1) Archives nationales, F. 17-4657.
(2) *Ibid.*, F. 17-4653.
(3) *Ibid.*, F. 17-4657.

au baccalauréat et élèves des lycées sont aussi bon nombre des deux cent trente-sept étudians inscrits la même année dans les facultés des sciences, sauf à Montpellier, où une cinquantaine d'étudians en médecine suivent les cours de chimie et d'histoire naturelle, et à Metz où les cours de mathématiques sont suivis par une trentaine de candidats à l'École polytechnique et de soldats sapeurs. Seules les facultés de droit et de médecine ont vraiment une clientèle propre, trois mille au droit, douze cents à la médecine (1). Les trois écoles de pharmacie incorporées à l'Université ont à peine donné signe de vie (2).

C'était donc bien tout bois mort que cette coupe de vingt facultés, et il n'y avait rien à perdre à leur disparition. Un détail qui donne une idée de leur misère, de leur néant. Que laissait derrière elle la Faculté des lettres de Clermont? Pas un seul livre; uniquement « la masse et la chaîne de l'appariteur (3). » On doit regretter seulement que cette coupe ait été menée d'une manière tout à fait empirique, uniquement d'après les résultats constatés, sans aucune vue d'avenir. Pourtant c'était le président de la Commission, Royer-Collard, qui, l'année d'avant, avait voulu créer en province un certain nombre de centres et de foyers d'études. Puisqu'il fallait supprimer, quelle occasion meilleure, en n'obéissant pas aveuglément aux faits, de préparer pour l'avenir, sur quelques points d'élection, des groupes complets de facultés!

A vrai dire, le trouble général des affaires, des partis et des esprits rendait difficiles les longues pensées. Chaque jour, gagner un jour, était le principal souci. Maintenue à titre tout à fait précaire, sous l'annonce et la menace d'une loi qui pouvait tout changer, l'Université avait intérêt à ne pas laisser apparaître des projets à lointaine échéance. Sa fragilité lui était sans cesse rappelée. On la tient si bien pour un établissement provisoire que dans les villes, dans les facultés même, à la cour, se manifestent ouvertement des tendances au retour des anciennes universités et des corporations privilégiées. Ainsi, dès 1814, l'ordre des avocats d'Angers avait demandé au duc d'Angoulême le rétablissement de l'Université de cette ville. Deux ans plus tard, le conseil municipal renouvelle la demande (4). Caen adresse une semblable requête, et l'appuie sur les sentimens très chrétiens de son Université disparue (5). Montpellier, Bordeaux, Besançon, Orléans, Nancy,

(1) Archives nationales, F. 17-4727.
(2) *Ibid.*, F. 17-4649.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, F. 17-4727.
(5) *Ibid.*

Bourges, Pau, jusqu'à Valence, émettent le même vœu (1). Les professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier demandent en grâce au roi « d'être séparés de l'Université, de reprendre l'existence isolée dont ils n'ont jamais cessé de jouir jusqu'à leur incorporation et de recouvrer les prérogatives qui leur avaient été accordées par les papes et les rois comme une noble récompense de leurs longs et pénibles travaux. » Ils réclament en même temps comme un « héritage de gloire » « le titre honorable de conseillers-médecins ordinaires du roi (2). » Les chirurgiens de Paris demandent au roi le rétablissement de l'ancien collège et de l'académie de chirurgie, la restitution de l'école et de ses dépendances qu'ils tenaient de la munificence de Louis XV et de Louis XVI, et « la rentrée en jouissance des revenus payés par l'État, dont les fonds provenaient de donations faites par des chirurgiens bienfaiteurs (3). » Une adresse signale la nécessité de réorganiser les écoles de médecine et de chirurgie conformément aux statuts et règlemens de l'ancienne Faculté de médecine et de l'ancien Collège de chirurgie. Et le roi encourage ces tendances en chargeant une commission présidée par son premier médecin, le Père Élysée, d'étudier un projet qui eût constitué à part l'un de l'autre, et tous deux hors de l'Université, l'enseignement de la médecine et celui de la chirurgie (4). Il manifeste ses propres sentimens à l'égard des institutions scientifiques de la Révolution en décomposant l'Institut, en rendant leurs anciens noms aux classes qui le constituaient, en en chassant sans respect pour la science, la gloire et le génie, des hommes comme Monge, David et Carnot (5). Enfin il prend soin de rappeler lui-même à l'Université qu'elle n'a pas cessé d'être suspecte, qu'elle est simplement tolérée, et pour un temps seulement, en chargeant une commission où siégeait Chateaubriand, un adversaire irréductible, d'examiner « s'il ne convient pas de confier l'instruction publique à un corps enseignant dans lequel entreront les ecclésiastiques qui peuvent s'y destiner... les restes des congrégations enseignantes, les congrégations ecclésiastiques autorisées ou qui pourront l'être (6). »

Voilà qui suffirait à expliquer ce qu'en d'autres circonstances on appellerait l'étroitesse de vues de la Commission. Il s'y ajoutait d'autres difficultés, l'attitude des personnes, celle des professeurs

(1) Archives nationales, F. 17-4727.
(2) Archives de la Faculté de médecine de Montpellier.
(3) Archives nationales, F. 17-4727.
(4) *Ibid.*, AD, VIII-32.
(5) Ordonnance du 21 mars 1816.
(6) *Moniteur* du 21 juillet 1816.

et celle des étudians. Après les Cent Jours il avait fallu, dans l'Université comme ailleurs, épurer le personnel. Toutes les facultés ne ressemblaient pas à la Faculté de droit de Paris. Dès les premiers jours de la Restauration, celle-ci, sans briser toutefois la statue en marbre qu'elle avait élevée, de ses deniers, à Napoléon, avait fait montre du plus ardent royalisme : aux Cent Jours, un bataillon de ses élèves avait suivi le roi à Gand. Mais ailleurs, en province surtout, autres étaient les sentimens. A Grenoble c'étaient deux professeurs de la faculté de droit et de la faculté des sciences, Berriat Saint-Prix et Bilon, qui avaient été à la tête de la fédération du Dauphiné. De même à Montpellier, Berthe et Virenque, professeurs à la faculté de médecine. A Dijon, un professeur de la faculté de droit, l'illustre jurisconsulte Proudhon, s'était hautement déclaré pour l'empereur, au retour de l'île d'Elbe. A Poitiers, à Rennes, d'autres professeurs de faculté avaient hautement manifesté leurs sentimens bonapartistes et figuré parmi les fédérés de la Vienne et de l'Ille-et-Vilaine. On était aux jours de la Terreur blanche, en présence de la Chambre introuvable, dans la tourmente des passions déchaînées. Il fallait frapper. La Commission frappa, mais avec une modération relative. On a, dressée par elle, la liste de ses exécutions. Elle comprend « neuf recteurs, entre vingt-cinq, et cinq inspecteurs d'académie destitués, un inspecteur suspendu, un secrétaire d'académie déplacé. Dans les collèges royaux, trois proviseurs, un censeur, trente-six professeurs, trois économes et un très grand nombre de maîtres d'études destitués; deux proviseurs, un censeur, huit professeurs suspendus; deux proviseurs, quatre censeurs, quinze professeurs déplacés; treize principaux, soixante-dix-sept régens destitués; cinq principaux et dix-huit régens suspendus. Dans les facultés, neuf professeurs de droit et de médecine suspendus (1). »

Au total, c'est beaucoup. Mais qu'on songe à ce qui se passait à côté, dans les autres administrations publiques. Qu'on songe à Ney, à La Bédoyère, à Lavalette et aux cours prévôtales. D'ailleurs, bon nombre de ces suspensions n'étaient que provisoires; un délai était donné aux intéressés pour produire leurs justifications. Plusieurs furent admises, entre autres celles de Proudhon et de Berriat Saint-Prix (2).

Après les écarts des maîtres, le trouble des étudians. Au lendemain des Cent Jours, il s'était produit çà et là quelques désordres,

(1) Procès-verbaux de la Commission d'instruction publique. (Archives du Ministère de l'instruction publique.)

(2) Procès-verbaux des séances de la Commission d'instruction publique, *passim*, 1815-1816.

mais superficiels et passagers. Bientôt, il en éclata d'autres plus profonds et d'un plus long retentissement, mutineries d'enfans dans les collèges, véritables révoltes de jeunes hommes dans les Facultés. Ils n'avaient pas simplement pour causes les instincts frondeurs et batailleurs de la jeunesse; plus profonde était leur source. Il faut bien se représenter l'état d'âme de cette jeunesse venue au monde avec la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XIX<sup>e</sup>. De quels événemens elle portait l'empreinte, de quels spectacles elle avait eu la vue : une révolution faite par ses pères ou contre ses pères, exaltée par les uns, maudite par les autres; les assises de la société changées; le droit humain substitué au droit divin; les excès de la licence et la tyrannie sanglante; la patrie menacée et sauvée; la France agrandie; puis l'empire d'un soldat, et pendant dix ans le fracas et la gloire des batailles, l'assoupissement et la honte de la servitude; à la fin la patrie épuisée, deux fois envahie; ses frontières diminuées; le roi d'autrefois ramené par l'étranger; les espérances contraires; la lutte des partis; l'esprit de liberté méconnu et trompé; la contre-révolution menaçante; la révolution réveillée. Quelles causes de division, d'excitation, d'agitation! « Humiliés, a dit l'un d'eux, consternés, irrités cependant et pleins de ressentiment et de défiance envers les puissances de ce monde, les vaincues comme les victorieuses (1), » les plus nombreux se rangeaient résolument du côté de la Révolution, mais avec bien des différences dans les espoirs et dans les tempéramens, les uns s'enrôlant simplement derrière les idées, espérant tout de leur puissance; les autres, prêts à l'action, donnant leur nom aux racoleurs des sociétés secrètes; ceux-ci, acceptant franchement la monarchie, mais la voulant libérale; ceux-là, identifiant la Révolution avec l'Empire; quelques-uns enfin, en beaucoup plus petit nombre, rêvant de République et pour souverain n'admettant que le peuple.

Quand il y a dans la jeunesse de tels fermens, il suffit, à l'éruption d'une fissure, d'un prétexte. Les désordres des écoles en 1819, que les historiens de la Restauration ont tous notés comme un des symptômes du temps, n'eurent pour occasion que des faits sans importance : à Montpellier, une futilité, un débat avec un directeur de théâtre sur le prix des places; à Paris, quelques sifflets à l'adresse d'un professeur libéral. Mais le désordre ne fut pas sans gravité. A Montpellier comme à Paris, il fallut la force armée; le sang faillit couler; les études furent suspendues, et il s'en propagea une longue agitation dans les autres écoles.

Naturellement, par contre-coup, ces événemens ébranlaient la Commission d'instruction publique, et particulièremen celui qui la

(1) De Rémusat, *Réception de Jules Favre à l'Académie française.*

présidait et la personnifiait, Royer-Collard. On ne manquait pas d'imputer ces désordres à l'esprit détestable de l'Université et d'en faire grief à la Commission.

On lui avait fait la vie rude à cette Commission depuis son origine. L'assaut lui était venu de toutes parts, de la tribune, de la presse, de la chaire, du camp des ultras, du camp même des libéraux. Dès son premier jour, à la Chambre introuvable, on avait suscité contre elle et contre l'Université un inconnu, porteur des haines et des pensées de la majorité, et la majorité avait voté cette motion : « La religion sera désormais la base essentielle de l'éducation. Les collèges et pensions seront sous la surveillance immédiate des archevêques et évêques qui en réformeront les abus. Les évêques pourront augmenter le nombre des séminaires selon les besoins de la religion, les ressources et la population de leurs diocèses; ils nommeront aux places de principal des collèges et pensions; le principal nommera les professeurs; néanmoins les évêques pourront renvoyer parmi ceux-ci les sujets incapables ou dont les principes seraient reconnus dangereux. Les universités, telles qu'elles existent aujourd'hui, subsisteront et seront sous la surveillance du ministre de l'intérieur. Il sera avisé aux moyens d'allier la religion et les mœurs, au soin de faire fleurir les talens littéraires. La Commission centrale d'instruction publique dont les pouvoirs et les attributions remplacent ceux de l'ancien Grand-Maître demeure supprimée. »

Après la Chambre introuvable, l'offensive se déplace, mais elle reste aussi vive. C'est La Mennais revenant à la charge dans des pamphlets retentissans ; c'est Chateaubriand, dénonçant dans l'Université « le double vice du despotisme et de la démocratie, » le despotisme dans son administration, la démocratie dans ses doctrines; ce sont des libéraux, comme Benjamin Constant, s'élevant contre le monopole universitaire au nom de la liberté, et limitant l'action du gouvernement à veiller et à préserver. Bientôt, les attaques reparaissent à la tribune. Une fois, c'est Voyer d'Argenson, un libéral, refusant de voter la contribution universitaire « parce que l'établissement de l'Université est une usurpation du despotisme sur les droits d'un peuple libre ;.. parce qu'un corps enseignant placé dans la main du pouvoir est la plus mauvaise de toutes les garanties contre les prétentions et les entreprises de certains autres corps voués à la même carrière (1). » Une autre fois, c'est un membre de la droite, de Marcellus, tonnant contre les écoles licencieuses, séditieuses et impies (2); puis un autre membre de

(1) Chambre des députés, *Discussion du budget de* 1819.

(2) *Ibid.*, 29 *mai* 1819.

la droite, de Puymaurin, dénonçant les « pédagogues jacobins » qui ont transformé « des chaires créées par la monarchie en sentine de toutes les idées révolutionnaires et de l'athéisme, où l'on parle toujours de Sparte et d'Athènes, de Brutus et de Caton, » pour détruire dans le cœur des jeunes gens « l'amour du roi et de la légitimité. » A la fin, ce sont les amis mêmes du gouvernement reprochant à la Commission d'avoir « été involontairement l'instrument de beaucoup de passions, de s'arroger tous les pouvoirs de l'Université et d'échapper à toute responsabilité (1). »

Royer-Collard était de ceux qui rompent. Il donna brusquement sa démission à la fin de 1819. Homme de doctrine, absolu comme les idées universelles, rigide comme leurs rapports, il avait conduit son administration comme une démonstration. Et de fait c'était bien d'une démonstration qu'il s'agissait. En acceptant de présider la Commission, il avait voulu démontrer que l'Université n'avait en soi rien d'incompatible avec la monarchie et qu'elle pouvait la servir. Cette preuve, il croyait l'avoir faite. On le contestait. Il se retirait.

Son administration n'avait été ni sans honneur, ni sans résultats. D'une manière générale, il avait eu à faire vivre l'Université. Quand il se retira, elle vivait toujours, si bien que quelques mois plus tard, le pouvoir royal allait l'affermir davantage. Dans l'enseignement supérieur, il avait réalisé des changemens d'importance, la transformation de l'École normale et la réforme de la Faculté de droit de Paris. Au début, l'École normale était une sorte de séminaire pédagogique, lettres et sciences, appareillé aux Facultés de Paris. Royer-Collard en fit un être en soi et par soi; les conférences intérieures, qui tout d'abord n'avaient été qu'une répétition des cours de la faculté, devinrent des cours particuliers, sur des programmes propres, avec des maîtres spéciaux. Pour la Faculté de droit, le Consulat et l'Empire en avaient limité l'enseignement au droit romain, au code civil, au code pénal et au code de procédure. Royer-Collard en élargit les cadres et en fit une véritable école des sciences morales et politiques. Par l'ordonnance du 24 mars 1819, elle était divisée en deux sections, les deux avec des enseignemens communs, chacune avec son enseignement particulier; pour enseignemens communs, les élémens du droit naturel, du droit des gens et du droit public, le droit romain dans ses rapports avec le droit français, le code civil, la procédure civile et la législation criminelle; pour enseignemens particuliers, dans l'une le code de commerce, dans l'autre le droit public positif et le droit administratif, l'histoire philosophique du droit romain et du droit français et l'économie politique.

(1) De Chauvelin, 10 *juillet* 1819.

III.

Après la démission de Royer-Collard, commence une période nouvelle pour l'Université. Pendant quelques mois, il n'y eut de changé que le président de la Commission d'instruction publique, Cuvier remplaçant Royer-Collard. Mais bientôt l'institution elle-même est modifiée, et c'est, pendant quatre ans, une série d'actes organiques qui peu à peu lui rendent sa constitution primitive et finissent même par l'incorporer plus étroitement au pouvoir qu'au temps de l'Empire. A les considérer en eux-mêmes, abstraction faite des intentions et des hommes, chacun de ces actes est, pour l'Université, un progrès et un gain.

En premier lieu l'ordonnance du 1er novembre 1820. On ne déclare pas encore l'Université organe royal de l'instruction publique; on parle encore d'une organisation définitive à venir ; mais on se propose d'établir « sur des bases plus fixes la direction et l'administration du corps enseignant, » et par ce qu'on fait, on laisse clairement entendre que dans cette organisation définitive l'Université ne sera pas sacrifiée. La Commission d'instruction publique prend le titre de Conseil royal de l'instruction publique; un certain départ d'attributions est établi entre son président et ses autres membres; le président correspond seul avec le gouvernement; il signe les diplômes et ordonnance les paiemens ; il propose au Conseil les candidats aux places vacantes. Des autres membres du Conseil, l'un exerce les fonctions de chancelier, un autre celles de trésorier, un troisième est Recteur de l'Académie de Paris, un quatrième est ministère public pour les affaires contentieuses et disciplinaires, les autres enfin se partagent la surveillance des facultés, des collèges et des écoles primaires.

Quelques semaines plus tard, nouvelle ordonnance, nouveau pas en avant (1). Les pouvoirs du président se dégagent et s'affranchissent des pouvoirs du Conseil. Ce n'est pas encore le Grand-Maître; mais déjà on le sent renaître : « Les affaires continueront d'être décidées à la pluralité des voix, sur le rapport des conseillers qui les auront instruites; mais pour les nominations aux diverses places, le président prendra seulement l'avis du Conseil, qui discutera les titres des candidats. » En même temps, du président du Conseil royal, on fait un sous-secrétaire d'État, un membre du gouvernement.

L'année suivante, toute incertitude a disparu. L'Université reprend son nom; elle recouvre son chef, avec son titre de Grand-

(1) Ordonnance du 27 février 1821.

Maître et les attributions de sa fonction : « Le chef de l'Université prendra le titre de Grand-Maître; il aura, outre les attributions actuelles du président du Conseil royal, celles qui sont spécifiées dans les articles 51, 56 et 57 du décret du 17 mars 1808 (1). » C'était la fin du provisoire, la remise de l'Université en possession de son organisme complet, et sa reconnaissance comme établissement royal de l'instruction publique. Deux ans plus tard, on va plus loin, et de ce Grand-Maître, sorte de vice-roi de l'instruction publique, relevant du chef de l'État, mais dégagé de toute responsabilité gouvernementale, on fait un Ministre de l'instruction publique (2), et par là, de cette Université naguère suspecte on fait, comme de l'armée et de la magistrature, un compartiment organique des services publics, une émanation même du pouvoir royal.

En eux-mêmes, tels sont les actes. Venons maintenant aux intentions. Nous sommes à ce moment aigu de la Restauration, où, suivant le mot de Royer-Collard, le gouvernement s'organise en sens inverse de la société française. Sur une nation fatiguée des excès de la Révolution et des guerres de l'Empire, mais toujours éprise d'égalité, un pays légal, divisé en lui-même, que la loi élargit ou rétrécit à son gré ; superposée à ce pays légal, une monarchie de droit divin, qui a octroyé la Charte, mais qui s'en repent et qui cherche, après un essai de libéralisme, à reprendre une à une les libertés concédées ; autour de cette monarchie, une noblesse dévote et un clergé militant qui veulent effacer toute trace de la Révolution, aucuns mêmes rêvant une théocratie qui ferait du royaume de France le royaume de Dieu et de ses prêtres, et c'est à ce moment que l'Université, fille de l'Empire, petite-fille de la Révolution, est reconnue, consacrée et consolidée. On se l'expliquerait mal, si, pour changer la société, le parti qui s'était emparé du pouvoir n'avait pas cru que l'Université pouvait lui être un instrument.

Destinée des institutions et sort étrange de l'institution universitaire! Ce que les libéraux lui avaient reproché, en 1815, d'avoir été, dans la pensée de son fondateur, un instrument de règne, lui faisait trouver grâce, quelques années plus tard, devant leurs

(1) *Art.* 51 : « Le grand-maître aura la nomination aux places administratives et aux chaires des collèges et des lycées; il nommera aussi les officiers des Académies et ceux de l'Université, et il fera toutes les promotions dans le corps enseignant. » — *Art.* 56 : « Il pourra faire passer d'une Académie dans une autre les régens et les principaux des collèges entretenus par les communes, ainsi que les fonctionnaires et professeurs des lycées, en prenant l'avis de trois membres du conseil. » — *Art.* 57 : « Il aura le droit d'infliger les arrêts, la réprimande, la censure, la mutation et la suspension des fonctions aux membres de l'Université qui auront manqué assez gravement à leurs devoirs pour encourir ces peines. »

(2) Ordonnance du 26 août 1824.

adversaires maîtres du gouvernement. Qu'ils voulussent à leur tour se servir de l'Université pour façonner à leur type les jeunes générations, tout ce qui va suivre le prouve, et par là s'éclairent les actes que nous avons analysés. Bien que la Congrégation soit au pouvoir, on ne songe pas à faire passer de l'Université à l'Église et aux corporations religieuses, toutes prêtes cependant et toujours clamant contre l'Université, le monopole de l'enseignement. C'eût été soustraire au pouvoir royal l'instruction nationale. On ne songe pas non plus à proclamer la liberté de l'enseignement, car la liberté ne se fractionne pas, et il eût fallu laisser les laïques, aussi bien que les prêtres et les religieux, libres d'ouvrir écoles, collèges et facultés. Le mieux sembla de maintenir les vieilles formes, mais d'en changer le contenu; de reconnaître l'Université comme organe du pouvoir, mais par là même de l'avoir plus en main, de laisser subsister son monopole, mais de le confier autant que possible à des gens de l'Église qui seraient en même temps gens de l'État. Hypocrisie, perfidie, dira Manuel à la tribune de la Chambre des députés; politique tout simplement, politique d'un parti qui ne veut rien abandonner du pouvoir qu'il détient et qui s'efforce d'adapter au service de ses idées une institution par laquelle ses adversaires espéraient les combattre. Le choix des hommes mis par le gouvernement à la tête de l'Université marque bien ses intentions et achève le sens de chacune des ordonnances plus haut rapportées : d'abord un politique, M. Laîné, ancien président de la Chambre introuvable; après lui un politique encore, M. de Corbière, doublure de M. de Villèle; après lui, comme premier Grand-Maître de l'Université royale, comme premier Ministre de l'instruction publique, un homme d'église, un évêque, M. de Frayssinous.

Voyons maintenant leurs actes, d'abord dans l'administration générale. Rien de plus significatif. Le document le plus important de cette période est l'ordonnance du 27 février 1821. Elle contenait d'abord une déclaration de principes : « Un corps enseignant, qui s'est trouvé par l'effet des circonstances hors d'état d'adopter des doctrines certaines, a besoin d'une surveillance forte et active,.. la jeunesse réclame une direction religieuse et monarchique. Le corps enseignant prendra donc pour bases de son enseignement : la religion, la monarchie, la légitimité et la charte. » — Napoléon avait dit : « La religion catholique, la dynastie napoléonienne et les idées libérales. » *Mutatis mutandis*, au fond, la formule était la même. Ce qui était nouveau et ce qui marquait bien les intentions du gouvernement, c'étaient deux mesures relatives, l'une à la surveillance des établissemens universitaires, l'autre à la formation des novices enseignans. Cette surveillance, « forte et active, » dont le

corps enseignant avait besoin, ce n'est pas par des fonctionnaires à lui, par des inspecteurs relevant de lui et recevant de lui leurs instructions, que l'État allait l'exercer; mais mettant l'Université sous la surveillance de la haute police ecclésiastique, pour inspecteurs, pour censeurs, il lui donnait les évêques : « L'évêque diocésain exercera, pour ce qui concerne la religion, le droit de surveillance sur tous les collèges de son diocèse. Il les visitera lui-même ou les fera visiter par un de ses vicaires-généraux et provoquera auprès du Conseil royal de l'instruction publique les mesures qu'il aura jugées nécessaires. » L'École normale de Paris, où l'on n'entrait qu'à dix-huit ou vingt ans, le pli déjà pris, l'esprit déjà ouvert aux idées du siècle, paraissait une mauvaise pépinière pour former les nouvelles essences des maîtres qu'on voulait. Il ne semblait pas encore possible de la supprimer; mais déjà on se préparait à la rendre inutile. Au chef-lieu de chaque Académie, près du Collège royal, on établissait une École normale partielle, où « un petit nombre d'élèves choisis » seraient préparés *dès l'enfance* non pas seulement aux études, mais *aux mœurs* qu'exige la profession grave et sérieuse de l'enseignement public.

La religion, la monarchie, la surveillance par le clergé, c'est de même ce qu'a tout d'abord à la bouche M. de Frayssinous. A peine établi Grand-Maître, il écrit aux recteurs : « En appelant à la tête de l'éducation publique un homme revêtu d'un caractère sacré, Sa Majesté fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée dans des sentimens religieux et monarchiques... Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre, même il est coupable. » En même temps il écrit aux évêques, d'un style plus humble, pour leur rappeler leur droit de surveillance sur les établissemens universitaires et les prier d'avoir « la condescendance de lui céder quelquefois des ecclésiastiques capables de les diriger. »

Le dessein s'accuse donc. Il s'agit bien de faire une Université religieuse et pour cela de la peupler de prêtres. Un évêque est à sa tête; dans son Conseil siègent des abbés; un abbé est Recteur de Paris; peu à peu l'occupation s'étend du sommet à la base; quand une place vient à vaquer, si l'on trouve un prêtre on le prend; on en arrive à avoir vingt-trois proviseurs et cent trente-huit principaux abbés, si bien qu'un jour Benjamin Constant peut dire : « Plusieurs Recteurs sont prêtres, tous les proviseurs, à très peu d'exceptions près, sont ecclésiastiques; on en compte beaucoup aussi parmi les censeurs. Il y a, à Marseille, un collège où l'économe est prêtre. Il

se trouve également des prêtres parmi les professeurs. Ce sont eux qui remplissent à peu près toutes les chaires de philosophie. Des séminaristes sont maîtres d'études au collège de Nancy (1). » Pour les laïques, avant de les nommer, on s'assure de leurs sentimens chrétiens. Un petit fait qui en dit long à ce sujet. En 1827, la chaire de physique est vacante à la Faculté des sciences de Toulouse; elle est demandée par un M. de Boisgiraud, professeur au collège de Poitiers. Mais il est protestant : on hésite à le nommer; plusieurs évêques l'appuient; pour plus de sûreté, on lui fait demander s'il ne consentirait pas auparavant à abjurer le protestantisme (2). Qu'eût-on fait pour une chaire de philosophie?

Plus expressives encore sont les mesures contre les personnes. Pendant toute cette période, on poursuit le libéralisme avec une âpreté croissante, et, pour l'atteindre, on frappe à la tête, dans l'enseignement supérieur, là d'où les idées descendent. Déjà, sous la Commission d'instruction publique, on avait dénoncé à la tribune Tissot, professeur au Collège de France, ancien jacobin, rédacteur de *la Minerve*, un journal d'opposition. Sous le couvert de l'allusion il tournait, disait-on, la royauté en ridicule et faisait l'apologie de la Révolution. Peut-être était-ce vrai. Mais Royer-Collard avait tenu ferme et protégé, dans une personne antipathique, les droits de l'enseignement et ceux des professeurs. Le Conseil royal et M. de Corbière n'eurent pas de ces scrupules. Prenant occasion d'un *Précis historique des guerres de la Révolution*, publié par Tissot, où il vantait la Convention d'avoir sauvé la patrie et ne lui faisait d'autre reproche que d'avoir accordé la paix aux Vendéens et traité avec trop d'indulgence les insurgés du 13 vendémiaire, on le révoqua, sans jugement, au mépris de l'inamovibilité du professeur.

Quelque temps auparavant, au lendemain même de la démission de Royer-Collard, on avait suspendu Victor Cousin, son suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Qu'avait à lui reprocher le royalisme intransigeant et dévot du gouvernement? Son crime était de ceux qu'un tel gouvernement ne pardonne pas. Sans doute, pendant trois ans qu'il avait enseigné à la Sorbonne, pas une seule fois il n'avait fait appel aux passions politiques, pas une seule fois parlé du roi ou de la charte, de la congrégation ou des jésuites. Mais il avait été pour une jeunesse « qui se demandait, à l'entrée de la vie, vers quelle lumière se diriger et si elle n'était pas condamnée à rester le jouet des événemens (3), » la voix du ralliement

(1) Chambre des députés, 18 *mai* 1827.
(2) Archives nationales, F. 17-1151².
(3) De Rémusat, *Réception de Jules Favre à l'Académie française*.

et de l'espérance. Rompant avec le matérialisme du XVIII^e^ siècle, avec l'idéologie subtile et stérile des premières années du XIX^e^, il avait retrouvé les titres de l'âme et des idées nécessaires; dans son cours de 1818 en particulier, après un voyage en Allemagne, « comme une sorte d'hiérophante venant d'un monde invisible annoncer des choses inconnues (1), » il avait établi sur la notion de l'idéal une métaphysique, une esthétique et une morale. Avec lui l'enseignement supérieur s'était élevé et agrandi. Autour de lui, à son élan, une jeunesse enthousiaste se vouait au culte des idées et de la liberté. « On se représenterait difficilement aujourd'hui, a dit un témoin, ce qu'étaient de telles leçons pour les générations qui les ont entendues. Par elles, les âmes renaissaient à l'espoir, à la confiance, à la fierté... C'est le temps où de jeunes cœurs firent vœu de se consacrer au culte du juste et du vrai, à la défense du droit, et acceptèrent la mission qui devait être celle de toute leur vie. Pour garantir le triomphe du vrai et du juste, il n'y avait qu'un moyen, et sur les débris de la grandeur et de la gloire, nous vîmes s'élever comme une image consolatrice, la liberté (2). » — Pour le Conseil royal et pour son chef, c'était de la politique, et la pire de toutes, celle qui change l'esprit public. Victor Cousin fut condamné. On ne le révoqua pas, il n'était pas professeur titulaire; on se borna à ne pas renouveler sa délégation annuelle à la suppléance de Royer-Collard.

Quelque temps après, le Collège de France voulut lui rendre la parole publique. La chaire de droit naturel étant devenue vacante, il fut unanimement présenté pour l'occuper. Le gouvernement passa outre et nomma un inconnu, M. de Portets, qui lui offrait toutes garanties de médiocrité et de bon esprit.

A son tour, Guizot fut frappé. Son enseignement à la Faculté des lettres n'avait pas même éclat que celui de Cousin. Mais c'était aussi un enseignement d'idées générales, les idées dans l'histoire. M. de Frayssinous, nous dit son biographe, n'avait accepté la maîtrise universitaire que par obéissance : « Je n'espère pas faire beaucoup de bien dans l'Université, disait-il, mais seulement y empêcher beaucoup de mal. » Un des maux qu'il se crut mission d'arrêter fut sans doute un protestant grave et sérieux exposant philosophiquement l'enchaînement des événemens humains : « Placé, nous dit un écrivain légitimiste, entre sa conscience et la loi, en cette occasion, il sacrifia la loi (3). »

(1) Paul Janet, *Victor Cousin.*

(2) De Rémusat, *Réception de Jules Favre à l'Académie française.*

(3) De Riancey, *Histoire critique et législative de l'instruction publique*, etc., p. 312.

A rapprocher de ces actes, comme inspirés du même esprit, le refus, malgré la double présentation du Collège de France et de l'Académie des Sciences, de nommer à la chaire de Laënnec, Magendie, un des fondateurs en France de la science expérimentale, déjà célèbre par d'importantes découvertes en physiologie, et la nomination à sa place du candidat de la Congrégation, le docteur Récamier, inconnu la veille, ignoré le lendemain.

Guerre aux idées, à la philosophie, à la science, tel est donc le mot d'ordre. Il retentit partout, dans la presse légitimiste et religieuse, qui va jusqu'à publier un index où sont marqués tous les ouvrages du XVIIIe siècle sans exception; à la tribune des deux Chambres : « Le gouvernement connaît le mal à détruire, dit le rapporteur du budget de 1821, le bien à opérer. Il a la volonté et les moyens d'empêcher l'un et de faire l'autre. Espérons donc que bientôt les principes religieux, les doctrines monarchiques et les saines maximes de l'enseignement qui ont produit les hommes immortels du grand siècle, l'emporteront sur ces extravagantes théories, qui, sous le spécieux et absurde prétexte d'une chimérique perfectibilité indéfinie, précipitent les nations vers l'ignorance et la barbarie. » Condamnation en bloc de toute la pensée du XVIIIe siècle et de ce qui commençait à briller de la pensée du XIXe.

La jeunesse n'assistait pas indifférente et passive à ces actes. Il n'en avait pas fallu autant pour l'agiter, en 1819. La fermentation, un instant apaisée, recommence et bouillonne à peu près partout à la fois, à Paris, à Grenoble, à Toulouse, à Poitiers. On crie : Vive la charte. » On crie aussi : « A bas les missionnaires. » Tout devient une occasion à la manifestation des sentimens libéraux, la première leçon du docteur Récamier, au Collège de France et les obsèques du général Foy. Armé des règlemens, le gouvernement frappe les individus.

Ce ne fut pas temps de chômage pour les conseils académiques. Jamais il ne leur fut déféré plus d'étudians. Devant celui de Toulouse, par exemple, c'est, en 1822 et 1824, un véritable défilé : « Deux étudians convaincus d'avoir troublé le spectacle en sifflant à deux reprises le refrain qui se trouve dans une des ariettes de l'opéra du *Déserteur :* « Vive le roi ! vive à jamais le roi ! » exclus pour quinze mois de la faculté. Un étudiant convaincu d'avoir crié : « Vive la Charte, » arrêté et renvoyé en police correctionnelle. Un étudiant convaincu « d'avoir chanté la *Marseillaise* sur une promenade, » exclu pour un an. Un autre « convaincu d'avoir gardé son chapeau sur la tête pendant que la procession passait, » admonesté. Deux autres, déjà condamnés en correctionnelle « pour

avoir chanté publiquement des chansons séditieuses tendant à exciter à la haine et au mépris de la royauté, » exclus pour deux ans de toutes les facultés (1).

En même temps qu'aux individus, on s'en prend aux institutions. En 1821, « considérant que plusieurs étudians de la Faculté de droit de Grenoble ont constamment figuré dans les troubles dont cette ville a été agitée à diverses époques, et qu'en dernier lieu un grand nombre ont fait partie des attroupemens qui ont arboré des signes de rébellion, » M. de Corbière supprime cette faculté. Un instant même, dans les conseils du gouvernement on se demande si, pour couper le mal dans sa racine, le mieux ne serait pas de supprimer toutes les facultés de droit. On ne remédiera pas au mal, fait observer le Ministre de la justice, « en transportant ces écoles de perdition d'un lieu dans un autre. Ces enfans inquiets n'y porteront-ils pas l'esprit irréligieux et révolutionnaire qui les agite? Le danger, c'est l'agrégation. Le scandale se renouvellera tant que l'on rassemblera et partout où l'on rassemblera les jeunes gens du siècle, scandale qui ne finira que lorsque les écoles de droit seront fermées, abrogées et remplacées par l'instruction privée. » Et il conclut ainsi, lui, le chef de la magistrature : « Toutes les écoles de droit sont et demeurent abrogées. Que le jeune homme qui aspire aux honneurs de la magistrature ou aux nobles fonctions du barreau étudie solitairement au sein de sa famille les monumens de notre législation (2). »

M. de Frayssinous n'alla pas si loin. Il ne supprima pas, comme on y avait convié son prédécesseur, les facultés de droit. Il rétablit même celle de Grenoble. Il se contenta de les assainir en les purgeant de tout enseignement philosophique et historique. On a vu que Royer-Collard y avait introduit le droit naturel, le droit public, le droit des gens et l'histoire des institutions. Autant de matières à controverses théoriques, autant de sources d'idées générales et partant séditieuses. Le droit écrit, le droit positif, le code, les pratiques de la procédure, tout au plus, comme introduction, comme préparation logique, l'explication des Pandectes, voilà à quoi l'ordonnance du 6 septembre 1822 réduit l'objet des Facultés de droit. D'écoles scientifiques, elles retombent écoles pratiques de jurisprudence. On espère que, détaché de toute philosophie, de toute histoire, le code ne sera pas pour les jeunes esprits un ferment dangereux.

(1) Archives nationales, F. 17-498[illegible].

(2) *Ibid.*, F. 17-4649, *Observations communiquées par le Ministre de la justice au Ministre de l'intérieur.*

A la Faculté de médecine, le ferment dangereux, ce n'étaient pas les enseignemens en eux-mêmes, c'étaient les hommes. On profita de la première occasion pour s'en débarrasser. La Faculté de médecine n'était pas en bonne odeur auprès des hommes de la Restauration. Dès les premiers jours, on l'avait dénoncée au roi. Professionnellement on lui reprochait de laisser les élèves sans guides, sans appels et sans interrogations, d'abréger la scolarité, de réduire l'enseignement à cinq mois de l'année, de conférer le doctorat à de trop jeunes gens et trop facilement, de laisser les chaires vacantes aux dépens de l'enseignement. Politiquement, on la dénonçait comme un foyer de bonapartisme et d'idées révolutionnaires. « Les professeurs sont les régulateurs de l'opinion des élèves. Ceux-ci se sont fait remarquer par leurs principes ultra-révolutionnaires. » Bref, « l'épouvantable réputation de l'école de Paris » exigeait pour le bien de tous une prompte et radicale réorganisation (1). Cette réorganisation, le roi y avait consenti en principe, et c'est une commission présidée par un moine-chirurgien, le Père Élysée, qu'il avait chargée de la préparer. Elle avait conclu à la séparation de l'enseignement de la médecine et de l'enseignement de la chirurgie, à la création en dehors de l'Université, sous l'autorité du Ministre de l'intérieur, de trois Facultés de médecine et de trois Facultés de chirurgie, comprenant chacune non pas seulement ses professeurs, mais comme les collèges corporatifs de l'ancien régime, tous les docteurs en médecine ou en chirurgie légalement reçus et résidant à son chef-lieu. Ce projet était demeuré sans suite; mais l'esprit de défiance et d'hostilité qui l'avait dicté persistait et veillait toujours, avivé même par la part des étudians en médecine aux troubles des écoles.

On le vit bien à la rentrée de 1822. La séance était présidée par le Recteur de l'Académie de Paris. Ce Recteur était un de ces abbés empruntés au clergé par le Grand-Maître pour en faire les plus hauts dignitaires de l'Université. L'occasion était bonne aux étudians pour manifester leurs sentimens. Ils sifflèrent, ils huèrent l'abbé-recteur; en revanche, ils applaudirent et acclamèrent celui de leurs professeurs qui faisait le discours d'usage. Immédiatement une ordonnance supprima la faculté. On eût pu simplement suspendre les cours; le scandale méritait répression. Mais on voulait atteindre les hommes, et pour cela il fallait faire table

(1) *Adresse au roi et aux chambres sur la nécessité de réorganiser les Écoles de médecine et de chirurgie en France conformément aux statuts et règlemens de l'ancienne Faculté de médecine et de l'ancien collège de chirurgie en leur faisant subir quelques légères modifications*, par J.-Th. Marquais, rapporteur de la commission de médecine et de chirurgie nommée par le roi; Paris, chez Croullebois, 1817.

rase et reconstruire la maison de toutes pièces. Vainement à la Chambre des députés, l'on fit observer qu'une école créée par une loi ne pouvait être supprimée par une ordonnance ; vainement l'on protesta contre la violation du droit des personnes. Cette fois encore M. de Frayssinous, « placé entre sa conscience et la loi, sacrifia la loi. » La suppression fut maintenue, et quelques mois plus tard une nouvelle faculté fut créée. C'était bien une faculté nouvelle. De l'ancienne, onze professeurs, célèbres pour la plupart, mais suspects au gouvernement, entre autres Dubois, de Jussieu, Vauquelin, Desgenettes, Pelletan et Pinel, étaient éliminés au mépris de tout droit. Sous prétexte que les professeurs sont responsables de l'ordre et de la discipline (1), on les destituait sans enquête, sans citation, sans jugement, aucuns mêmes n'ayant pas assisté à la séance du scandale.

L'École normale fut aussi supprimée (2). Était-il vrai qu'elle eût eu le tort, grand aux yeux du gouvernement, d'applaudir bruyamment, à la distribution des prix du concours général, le lauréat Jordan, fils du député libéral, Camille Jordan ? Dans tous les cas, ce ne fut qu'un prétexte. En elle on voulait, et avec préméditation, éteindre un foyer d'idées et de libéralisme. Victor Cousin, chassé de la Sorbonne, y enseignait toujours, et avec lui des hommes comme Jouffroy, Patin, Leclerc, Naudet, Mablin, Burnouf, Pouillet et Dulong. Ce n'était pas précisément un séminaire, et l'on y apprenait comment les dogmes finissent. Il n'en pouvait sortir des professeurs selon la formule de M. de Frayssinous. On la supprima donc, non pas, comme la Faculté de médecine, pour la refaire avec des matériaux neufs, mais définitivement. Maîtres de conférences et élèves cessèrent de faire partie de l'Université ; aux uns et aux autres on donna, pendant deux ans, une indemnité mensuelle ; la bibliothèque fut déposée au chef-lieu de l'Académie, les objets de collections et les instrumens attribués à la Faculté des sciences (3).

Cette mesure hardie était bien dans la logique du système politique de M. de Frayssinous, et il y a vraiment quelque naïveté à lui reprocher, comme on l'a fait, d'avoir voulu « frapper l'Université au cœur et tarir la source même de son recrutement (4). » Sans doute, il frappait au cœur l'Université libérale et philosophique. Mais de celle-là il ne voulait pas ; il ne pouvait pas vouloir. S'il avait accepté les fonctions de Grand-Maître, s'il avait contribué à sauver de l'ancienne Université les formes et les cadres, c'était

(1) *Considérant* de l'ordonnance du 21 novembre 1822.

(2) Ordonnance du 6 septembre 1822.

(3) Conseil royal de l'instruction publique, séance du 5 novembre 1822.

(4) Dubois, *Discours d'ouverture à l'École normale*, 4 novembre 1847.

pour y mettre un personnel nouveau, pour y susciter un nouvel esprit. Son Université à lui, c'était une milice modeste, pieuse et passive, ne raisonnant pas, dévouée au trône et à l'autel. Il n'était pas éloigné de penser avec La Mennais que l'Université impériale avait formé « une race impie, dépravée, révolutionnaire. » Son devoir de prêtre et de légitimiste lui prescrivait de porter remède au mal. Il crut y réussir en recrutant l'Université dans les écoles normales partielles de M. de Corbière, ces noviciats obscurs où devaient se former, dès l'enfance, à l'esprit et aux mœurs de leur profession, les futurs professeurs. Ces écoles, il s'efforça, mais sans grand succès, de les organiser. Il s'y présenta fort peu d'élèves, et quelques années plus tard, il fallut rétablir à Paris, sous le nom d'École préparatoire, une École normale amoindrie, sans individualité, sans personnalité (1).

Non, l'erreur n'était pas dans la logique du système; elle était dans les prémisses, dans le principe. Ce n'est pas seulement en sens inverse de la société française qu'agissait le gouvernement, c'est à rebours de la direction que prenait le génie français. Il était déjà bien téméraire d'espérer que ce peuple oublierait ses idées d'égalité, et que, de guerre lasse, il finirait par subir passivement des institutions en désaccord avec ce qu'il entendait garder de la Révolution. Mais croire qu'on éteindrait en lui tout esprit de spontanéité, d'examen et de liberté, au moment même où sa raison s'ouvrait, dans tous les sens, des voies nouvelles et s'exaltait à ses propres découvertes, c'était de la pure folie. On était alors à l'un de ces instans comme il y en a peu dans l'histoire d'un peuple. Après la longue jachère de l'Empire, dans le guéret de France, remué par les révolutions, ont germé tout à coup des semences inconnues de l'âge précédent, et c'est de toutes parts une floraison sans pareille.

Création universelle, et non pas seulement renaissance. Littérature, art, science, tout se renouvelle, se transforme, se développe et s'étend. Les vieilles formes classiques où ne subsistent plus que le convenu et l'artificiel, font place aux formes plus variées, plus riches et plus vivantes du romantisme. La palette de Delacroix efface sous ses couleurs le dessin de Guérin. Les éclatantes et larges formules de la préface de *Cromwell* font pâlir et rapetissent encore les tragédies d'Ancelot, de Népomucène Lemercier et de Soumet. Un courant de poésie lyrique, tel que n'en avait pas encore vu notre littérature, jaillit des cœurs. Le roman s'élargit et se diversifie. La critique littéraire se constitue. La philosophie remonte aux hauteurs. L'histoire s'applique à reconstituer exacte-

(1) Ordonnance du 9 mars 1826.

ment la vie des peuples. Pour la servir, l'érudition recommence et multiplie ses travaux; elle déchiffre les hiéroglyphes des monumens égyptiens; elle découvre la grammaire des langues primitives et des langues orientales. En même temps, les sciences proprement dites, les sciences expérimentales surtout, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la physiologie, prouvent la sûreté de leurs méthodes par d'incessantes découvertes, et préparent une nouvelle philosophie de la nature.

Non vraiment, quand l'esprit créait ainsi tout un présent, tout un avenir, il n'était pas possible que l'esprit public se laissât ramener en arrière, au passé. Tant de spontanéité, tant de puissance dans l'ordre intellectuel, étaient incompatibles avec une abdication de la raison dans l'ordre politique.

Le ministère de Villèle le vit bien aux élections de 1827. La jeunesse libérale, qui avait fait bonne garde et vaillante campagne autour de l'idée des libertés publiques, eut raison contre lui, et la monarchie fut forcée, au moins pour quelque temps, de modifier son allure.

## IV.

Le ministère Martignac fut pour l'Université une période de paix, de réparation et de succès. Tout d'abord on lui donna un ministre tout entier à elle. Lorsqu'en 1824 on avait fait du Grand-Maître un ministre secrétaire d'État, on lui avait attribué, — liaison ou subordination, mais liaison significative, si ce n'était pas subordination, — un double département, l'instruction publique et les affaires ecclésiastiques. L'ordonnance du 4 janvier 1828 sépara les deux choses, et le Grand-Maître de l'Université ne fut plus que Ministre de l'instruction publique. L'année suivante, une autre mesure organique acheva d'incorporer l'Université à l'État, en l'adaptant au système représentatif du pays. Il y avait quelque indécision dans les rapports du Grand-Maître et du Conseil royal. Le Conseil pouvait-il prendre des décisions? Le Grand-Maître, ministre responsable, pouvait-il s'en couvrir devant les Chambres? L'ordonnance du 26 mars 1829 régla la question en décidant que toutes les délibérations du Conseil, sauf en matière disciplinaire ou contentieuse, seraient désormais soumises à l'approbation du Ministre secrétaire d'État de l'instruction publique.

Le nouveau Grand-Maître, le nouveau Ministre, était M. de Vatimesnil. A sa circulaire d'avènement, il fut clair qu'il y avait quelque chose de changé dans l'instruction publique. On n'avait pas encore entendu parler de ce ton du respect dû à la liberté de conscience

et à l'autorité paternelle aussi bien qu'à la Charte et aux lois du royaume, de l'alliance des principes monarchiques et des libertés nationales, et des « mesures sages et fortes qui avaient mieux consacré les libertés de l'église gallicane. » Ce fut plus clair encore aux actes du gouvernement.

En créant l'Université, Napoléon y avait compris les petits séminaires. En 1814, on les en avait fait sortir, mais en spécifiant nettement qu'ils ne devaient servir qu'à recruter le clergé. Petit à petit ils étaient devenus des écoles tout comme les autres, à cela près qu'elles échappaient à toute action de l'État, et de leurs élèves, le plus petit nombre seulement se destinait au sacerdoce. La tactique avait été double : infiltrer l'Université par le clergé, et laisser fuir vers les écoles du clergé la clientèle de l'Université. La fuite avait été rapide, car, en 1828, les écoles secondaires ecclésiastiques comptaient plus de 50,000 élèves, contre 35,000 dans les collèges royaux et communaux et 28,000 dans les pensions et institutions relevant de l'Université. Des pétitions avaient signalé aux Chambres la situation illégale des petits séminaires (1). Le gouvernement résolut d'y mettre terme. Une ordonnance du 16 juin, contresignée par le Ministre des affaires ecclésiastiques, M. Feutrier, évêque de Beauvais, les ramena à leur destination véritable, et, pour qu'ils ne pussent s'en écarter, les enserra dans les règles suivantes : limitation dans chaque diocèse du nombre des écoles secondaires ecclésiastiques proportionnellement aux besoins du sacerdoce, limitation à 20,000 du nombre total de leurs élèves pour toute la France, répartition de ce nombre entre les divers diocèses par l'autorité royale, interdiction d'avoir des externes et des demi-pensionnaires, obligation pour les élèves de porter la soutane à partir de quatorze ans, suspension de la remise du diplôme à ceux qui seraient reçus bacheliers, jusqu'à leur entrée dans les ordres, enfin agrément par le roi des supérieurs et directeurs nommés par l'autorité épiscopale.

Le même jour, une autre ordonnance, qui ne provoqua pas une moindre explosion de colère et de plaintes dans le clergé et dans le parti hier encore maître des affaires, atteignit les jésuites. Expulsés de France par la monarchie avant la Révolution, ils n'avaient pas attendu la Restauration pour y rentrer. Dès les premières années de l'Empire, on les avait revus et reconnus sous le nom et le costume de Pères de la foi. « J'ai fait demander au pape, dit une fois Napoléon en séance du Conseil d'État, si les Pères de la foi étaient des jésuites ; il m'a répondu que non ; j'ai fait saisir leurs papiers, j'ai

(1) Session de 1827.

trouvé la preuve du contraire. Comment voulez-vous croire à des gens qui se donnent mutuellement dispense pour mentir? » Avec la Restauration, leur influence, sans se démasquer, avait grandi. C'est un jésuite, le Père Ronsin, qui avait créé la Congrégation, société de jeunes gens, à la fois religieuse et politique, où le ministère de Villèle avait puisé une bonne partie de son personnel gouvernemental et administratif. A la guerre à l'Université avait répondu la guerre aux jésuites. Comme dernier épisode, un magistrat janséniste, de souche auvergnate comme Pascal, M. de Montlosier, venait de démontrer que contre eux les lois étaient toujours vivantes; saisie par lui, la cour de Paris avait conclu dans le même sens. Le gouvernement ainsi mis en demeure se décida à agir. Il ordonna que huit écoles secondaires « dirigées par des personnes appartenant à une congrégation non autorisée » seraient désormais soumises au régime de l'Université et que « nul ne pourrait être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons dépendantes de l'Université, ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

A côté de ces mesures qui, suivant le mot de M. de Vatimesnil, « faisaient rentrer l'instruction publique dans l'ordre légal, » on se contenta dans le haut enseignement de mesures moins caractérisées et qui n'étaient qu'à demi réparatrices. M. de Frayssinous avait supprimé l'École normale. On pouvait croire que M. de Vatimesnil la rétablirait. Il n'en fut rien. Il se borna à détacher l'École préparatoire du collège Louis-le-Grand auquel on l'avait incorporée, à l'établir en son particulier dans les bâtimens voisins du collège du Plessis et à lui donner un directeur d'études. M. de Frayssinous avait biffé du programme de la Faculté de droit ce bel ensemble des sciences politiques et administratives qu'y avait inscrit Royer-Collard. M. de Vatimesnil n'en rétablit que des fragmens, le droit administratif, le droit des gens, l'histoire du droit romain et du droit français.

Envers les personnes, plus complète et plus éclatante fut la réparation. Depuis sept ans, la chaire de philosophie était silencieuse à la Sorbonne, et dans la chaire d'histoire, au lieu de Guizot, on n'entendait que M. Durozoir. La parole fut rendue à Cousin et à Guizot. Immédiatement leurs chaires et, à côté d'elles, celle de Villemain, devinrent des « tribunes retentissantes, le mot est de Mignet, du haut desquelles les trois professeurs de la Sorbonne parlèrent à toute la France. »

Moment unique dans l'histoire de notre enseignement supérieur au XIX^e siècle, que cette magistrature intellectuelle de trois

hommes de premier ordre, créateurs chacun en son genre, éloquens tous les trois, chacun à sa manière, attestant la puissance des idées par leur seule présence, et s'efforçant d'en perpétuer la victoire par leur enseignement. Moment unique à coup sûr, mais aussi moment critique pour le développement des hautes études en France. Sans tradition, sans direction, dénué d'élèves qui lui fussent propres, le haut enseignement des lettres et des sciences avait à prendre parti entre deux voies : ou bien s'enfermer avec quelques élèves d'élite, les initier péniblement et sans éclat aux secrets et aux méthodes de la science, les rendre capables d'être à leur tour des maîtres, et de contribuer au progrès des connaissances humaines, comme faisaient alors au Collège de France Biot et Ampère pour la physique, Thénard pour la chimie, Silvestre de Sacy pour le persan, Abel de Rémusat pour le chinois, de Chézy pour le sanscrit, ou bien s'ouvrir à tout venant, se donner pour mission la diffusion des idées, et faire de la chaire une tribune, du professeur un orateur, des auditeurs un public. De ces deux voies, les circonstances du temps, plus encore que leurs tempéramens et leurs talens personnels, engagèrent Cousin, Guizot et Villemain dans la seconde. Leur succès y entraîna, à leur suite, à peu près tout notre enseignement supérieur. Il suffisait alors aux orientalistes du Collège de France d'avoir pour élèves un Bopp ou un Burnouf. Aux professeurs de nos facultés il faudra désormais les grands auditoires et les émotions de la parole publique. Pour près d'un demi-siècle se trouve fixé leur idéal. Notre enseignement supérieur y gagnera un éclat extérieur inconnu dans les autres pays ; mais que de forces vives y seront perdues pour la science !

Intensité partout, mais intensité ici se concentrant sur elle-même, là s'épanchant au dehors, voilà en trois mots l'état de l'enseignement supérieur à Paris aux dernières années de la Restauration. On sait quelle part revient, dans le mouvement intellectuel de cette époque, aux hommes qui enseignaient alors à la Sorbonne, au Muséum et au Collège de France : Cauchy, Dulong, de Blainville, Cousin, Guizot, Villemain, Leclerc, Delambre, Biot, Ampère, Thénard, Daunou, Quatremère de Quincy, Caussin de Perceval, Silvestre de Sacy, Abel de Rémusat, de Chézy, Boissonnade, J.-L. Burnouf, Alexandre Brongniard, Gay-Lussac, Adrien de Jussieu, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire et Cuvier. La liste est belle, et à chacun de ces noms sont attachés de grands travaux ou de grandes découvertes.

En province, rien de comparable, même de fort loin. Nulle part, sauf à Montpellier, où a persisté une certaine tradition savante, pas un seul nom à relever, pas une seule école à signaler. On avait

conservé six facultés des lettres et sept facultés des sciences, mais sans leur donner un personnel qui fût entièrement à elles, sans leur assurer d'élèves propres, sans leur assigner de tâche déterminée, sans leur fixer de destination spéciale. Aussi sont-elles indécises et flottantes, ayant tantôt des élèves et tantôt n'en ayant pas. Par exemple, en 1816, le recteur de Caen écrit : « Le nombre des étudians de la faculté des sciences qui suivent le cours de chimie s'élève à plus de cent ; il est nécessaire d'affecter à ce cours une salle plus vaste (1). » Dix ans plus tard, aux relevés d'inscriptions, pas un élève à la même faculté. Il semble que les autorités universitaires ne voient pour elles, outre les sessions d'examen, que la préparation au baccalauréat. En 1822, on décide que les candidats à ce grade qui ne justifieront pas du certificat d'études dans un établissement d'enseignement secondaire devront justifier de quatre inscriptions dans une faculté. La même année, on impose aux étudians en médecine, outre le baccalauréat ès-lettres, le baccalauréat ès-sciences. C'est dans les facultés des sciences qu'ils s'y prépareront. Voici le bilan de la faculté des sciences de Montpellier en 1826 : deux cent soixante-huit auditeurs se décomposant ainsi : étudians en médecine, cent cinquante-trois ; étudians en pharmacie, vingt-deux ; habitans de Montpellier, cinquante et un ; militaires de toutes armes et de tous grades, douze ; étrangers de toutes nations, trente. L'enseignement est des plus élémentaires. Ainsi, en mathématiques, « le professeur n'a pas dû perdre de vue qu'il ne s'agissait pas de former des géomètres de profession, que l'étendue du cours était fort limitée, et qu'il parlait à des auditeurs qui, pour la plupart, n'avaient que très peu de temps à consacrer à un genre d'études qui, quelques fruits qu'ils puissent d'ailleurs s'en promettre, n'est pourtant pour eux qu'une sorte d'accessoire. Il a donc dû souvent sacrifier la rigueur à la clarté et l'élégance à la brièveté (2). » Dans les lettres, situation analogue. On y trouve d'abord à peu près partout la faculté de l'Empire, celle qui double le collège et prépare au baccalauréat. Pourtant à côté commence à se montrer, çà et là, la faculté oratoire, généralisant, vulgarisant et parlant au public. Voici, par exemple, la Faculté des lettres de Toulouse. Les cinq cours en forment deux groupes bien distincts : dans l'un, au cours de philosophie, quatre-vingt-treize élèves ; soixante-dix sont en même temps élèves du collège. A la faculté comme au collège, ce sont des écoliers. Le recteur les considère comme tels : « Ils ont été

(1) Commission de l'instruction publique (séance du 30 janvier 1816).
(2) *Rapport du doyen*, archives du Ministère de l'instruction publique.

attentifs, écrit-il au Ministre, et ont rendu compte de leurs leçons. » Au cours de littérature latine, on explique *la Milonienne;* c'est une classe; elle est suivie par soixante élèves, « presque tous élèves de rhétorique, qui viennent à la faculté après la classe du collège royal. » Mais dans l'autre groupe, au cours de littérature française, au cours d'histoire, c'est bien la faculté nouvelle, la petite Sorbonne; auditoire nombreux, deux cents personnes, et fort mélangé : quelques élèves du collège, quelques étudians en droit, des officiers, des magistrats, des gens du monde, des membres des sociétés littéraires; on n'explique pas, on n'a pas à répondre; le professeur parle, et, à en juger par la rapidité vertigineuse de son enseignement, il parle sans rien approfondir. En cinq mois, il vient à bout de « l'histoire des juifs et de leurs révolutions, de Nabuchodonosor à Jésus-Christ, de l'histoire de Troie, de Sicyone, d'Argos et de Mycènes, de l'aristocratie de Corinthe et des lois de la Crète, des antiquités de Sparte, d'Athènes, de Thèbes, de Carthage, de Rome et de la Gaule; enfin, de l'histoire du gouvernement représentatif chez les peuples anciens (1). »

Tel était l'état de l'enseignement supérieur à la fin de la Restauration, sous le ministère Martignac. On pourrait s'arrêter là. Le ministère Polignac ne fut pas dur pour l'Université. Tout au plus lui fit-il une légère blessure d'amour-propre en réunissant en un même ministère, comme sous M. de Villèle, affaires ecclésiastiques et instruction publique. Il ne rapporta pas une seule des mesures prises par M. de Vatimesnil, mais il entendait s'en tenir là. Ainsi, le Ministre de l'instruction publique, M. de Guernon-Ranville, ayant proposé au Conseil, pour décentraliser un peu l'enseignement et diminuer l'entassement des étudians à Paris, la création d'écoles secondaires de droit dans les départemens, il fut vivement combattu par ses collègues, pour qui « la multiplicité des écoles ne pouvait servir qu'à augmenter le nombre des étudians et jeter dans la carrière des emplois publics une foule de nouveaux aspirans. » — « J'y reviendrai, écrit M. de Guernon-Ranville quelques jours plus tard (2), je fais déjà une assez grande concession aux adversaires de la propagation de l'enseignement en ne donnant pas les trois facultés à chacune de nos vingt-six académies. » On sait pourquoi il n'y revint pas.

LOUIS LIARD.

(1) *Rapport du Recteur de Toulouse*, archives du Ministère de l'instruction publique.
(2) *Journal d'un ministre* (25 mai 1830).

# UN

# PROCÈS CRIMINEL EN ANGLETERRE

## L'AFFAIRE CONWAY.

### I.

Vers sept heures, le mouvement des docks de Liverpool se ralentit et s'apaise. Peu à peu, sur cette immense ligne de quais qui s'étend d'une extrémité de la ville à l'autre, sur ces neuf kilomètres de hangars, d'entrepôts, de ponts tournans, de greniers à blé, le silence tombe, rompu çà et là par le départ bruyant et précipité de quelque attelage retardataire. L'heure a sonné, les gardiens vont fermer les grilles. Manœuvres, ouvriers, portefaix, tout ce monde du travail et de la misère qui a obéi pendant la journée à la voix brève des chefs et s'est plié silencieusement aux plus rudes besognes, remonte vers la sortie, épuisé de fatigue. La nuit vient, les veilleurs assujettissent avec soin les portes massives des magasins où s'amoncellent, laissées en un désordre pittoresque, les marchandises mises à terre, coton cerclé de fer de provenance américaine, fromens blancs et rouges que l'Inde envoie, et les produits délicats de l'extrême Orient et de la Chine, le thé, les porce-

laines, la soie transparente. Plus loin, le long des bassins rectangulaires où les navires, sur plusieurs rangs, attendent que leur tour arrive de débarquer les richesses qu'ils ont apportées ou d'en charger de nouvelles, la solitude est moins profonde, il semble bien que l'ombre soit habitée. De temps à autre, des feux apparaissent à bord, courent entre l'artimon et la misaine, et sur le pont désert une silhouette se profile qui lève la tête, interroge le ciel, pense aux opérations du lendemain que la pluie rendrait plus lentes et plus difficiles. Alors ce sont des mots, des réflexions échangées à haute voix entre ces fantômes et les hommes préposés à la surveillance du quai ; on cause un instant jusqu'à ce que le froid ou l'ondée obligent les uns à regagner la cabine, les autres à s'abriter de leur mieux contre l'ouragan qui fait rage. Au large, la Mersey descend rapidement à la mer ; ses flots jaunes frémissent au souffle du vent, et si l'oreille en perçoit toujours le murmure, l'œil en distingue malaisément la masse imposante, noyée dans l'obscurité des nuits sans lune.

Ce sont de dures et pénibles factions que font autour de ces centres de la vie commerciale et maritime les veilleurs à qui l'administration des docks en a confié la garde. Pendant les mois d'hiver, leur tâche est particulièrement fatigante. Il faut aller, venir, marcher sous l'averse, et s'ils s'arrêtent, las d'arpenter l'espace et de fureter dans les coins sombres, l'immobilité les engourdit, le sommeil les gagne, leurs yeux se ferment. Aussi, quel soulagement et quelle joie quand, avec la tiédeur des saisons clémentes, l'été ramène ces journées heureuses où la lumière inonde tout, persiste presque jusqu'à minuit, et comme impatiente de renaître, dissipe, à la première heure, la couche affaiblie des ténèbres ! Lentement, à travers les vapeurs matinales dont le rideau flottant s'entr'ouvre à l'aurore, reparaît l'immense fourmilière abandonnée qui n'en a plus que pour quelques momens de tranquillité et de silence. On dirait d'un camp tout entier qui sommeille, prêt à s'animer aux premiers appels du clairon. Et, en vérité, n'est-ce point d'une armée qu'il s'agit, n'est-ce pas une bataille que va livrer tout à l'heure cette troupe fiévreuse de négocians, de spéculateurs et de prolétaires, — bataille pour l'existence où de part et d'autre de si pressans intérêts sont engagés, que la lutte, pour n'être pas ensanglantée, n'en est pas moins cruelle et meurtrière aux vaincus.

L'après-midi du 17 mai 1891 avait été exceptionnellement belle. La Pentecôte est une fête aimée en Angleterre, et la population de Liverpool, jouissant d'un congé qui avait commencé la veille à une heure et se prolongeait, selon l'usage, jusqu'au mardi, s'était

répandue dans la campagne et dans les parcs, joyeuse et endimanchée. Bureaux, ateliers, boutiques, avaient suspendu les affaires, renvoyé leur monde de commis et de travailleurs. A une journée ensoleillée, — et sans vent, ce qui est plus rare dans cette région tourmentée, — succédait un soir calme et clair. Les étoiles se montraient, piquaient de leurs clartés scintillantes un ciel lumineux encore et dont aucun nuage n'altérait la limpidité. Là-bas, du côté des docks et de la rivière, la tournée habituelle des *policemen* et des gardes s'accomplissait paisiblement, au pas régulier de promenade, quand, vers une heure du matin, les surveillans du bassin Sandon entendirent ou crurent entendre le bruit d'une chute, suivi d'un fracas d'eau jaillissante. Ils se penchent, regardent, et rien ne se montre sur la surface tranquille. Fausse alerte, ils se sont trompés. Cependant, un quart d'heure après, lorsque leur ronde les ramène à l'endroit suspect, ils aperçoivent, à cinquante mètres, une forme encore indistincte qui, sous l'impulsion du flot, s'approche doucement du quai. Alors on reconnaît qu'on est en présence d'un objet très familier aux témoins de cette scène, un de ces sacs en grosse toile noire où les marins ont coutume de serrer leurs effets. En pareil lieu, la trouvaille n'était pas singulière; quelque matelot qui avait laissé tomber le paquet dans le fleuve. Lestement, l'épave est crochée, retirée de l'eau non sans peine, hissée à terre et ouverte. Brusquement, les sauveteurs se relèvent, muets de surprise. Sous deux couvertures de laine, ils ont découvert une scie aux dents maculées de sang, un grand couteau, puis, tout au fond de l'enveloppe souillée, le corps mutilé d'un enfant dont une large blessure a tranché nettement la gorge, d'une oreille à l'autre. Les mains sont attachées derrière le dos, les jambes séparées du tronc à la hauteur du genou. Le sac contient encore deux morceaux de papier d'emballage; on remarque, au coin de l'un des fragmens, une étiquette déchirée. Le cadavre est complètement habillé, il ne lui manque que les chaussures et le *cap* bien connu dont se coiffent les jeunes Anglais. Dans les poches, une pièce d'argent et un *penny*.

Si horrible que fût le spectacle, il n'était pas pour faire perdre la tête à des hommes naturellement impassibles et que leurs fonctions placent chaque jour en contact avec les plus hideux épisodes du crime. Rapidement, ils se concertent, sifflent à l'aide, et en attendant transportent leur découverte au *dead-house* le plus rapproché, sorte de morgue et de poste de secours dont chacun des docks est pourvu. Un médecin accourt à l'appel du téléphone, il procède à une première inspection des blessures et des vêtemens de la victime, et déclare brièvement que la mort a été déterminée

par la section violente de la trachée artère. Dans son opinion, les jambes n'avaient été coupées qu'après que le cœur eût cessé de battre, et afin de permettre à l'assassin d'accommoder aisément la dépouille dans un sac de dimensions réduites. L'enfant paraissait âgé de dix à onze ans; ses organes étaient sains, l'estomac contenait encore de la nourriture. Pas d'autres indications; une même pensée s'était présentée à tous les esprits; on avait cru tout d'abord à quelque innommable attentat, mais l'examen du docteur, repris le lendemain avec un confrère, dissipa les soupçons qu'on avait conçus. Non, on ne relevait la trace de rien de semblable. L'imagination déroutée s'égarait à chercher les causes de l'inexplicable forfait. Il ne restait qu'à remettre à la police les pièces à conviction. Nombreuses et importantes comme elles étaient, on ne doutait pas qu'elles n'aidassent à suivre la piste du meurtrier.

Avant tout, une nécessité s'imposait, plus urgente peut-être que la poursuite du coupable. Il fallait établir l'identité du cadavre et sur ce point les agens ne tardèrent à être fixés. Le crime faisait un bruit énorme; les gazettes en publiaient de longs récits précédés de titres à sensation, et dans les rues, arrêtée devant ces placards affriolans que la rédaction des journaux étale sur les trottoirs, la foule commentait avec passion les événemens de la nuit. Vingt-quatre heures s'étaient à peine écoulées, on savait déjà que le petit se nommait Nicholas Martin et que, jusqu'au jour de sa disparition, il avait vécu chez ses parens. Ceux-ci habitaient un quartier populeux, *Bridgewater street,* large voie silencieuse bordée de hautes maisons où s'entassent les ménages pauvres, et qui descend en pente douce jusqu'à la rivière. Le chef de famille, travailleur rangé et honnête, était employé dans une fabrique où il gagnait durement sa vie. Douze enfans, six filles et six garçons dont le pauvre mort était le plus jeune. Et le malheureux père, abîmé de douleur, racontait à qui voulait l'entendre, à la police aussi bien qu'au voisinage consterné, que le 16 mai, *Nick* était rentré de l'école à l'heure ordinaire. La mère avait servi le thé et les tartines; après quoi, comme d'habitude pendant la belle saison, le *boy* était allé flâner dans la rue jusqu'au coucher. Même, ce soir-là, il avait joui de trente bonnes minutes de grâce, M^rs^ Martin s'étant attardée au marché encombré de monde à cause des fêtes. Positivement, quelqu'un l'avait encore vu à huit heures et demie jouant tranquillement à la balle à dix pas de chez lui, en enfant sage à qui les siens recommandaient toujours de ne pas s'éloigner surtout le samedi. A minuit, le pauvret n'avait pas paru; trente-six heures après, le lundi matin, sa couchette était encore vide!..

Il recommençait cent fois ce récit, les yeux noyés et la voix entrecoupée. Mais quand il arrivait à la peur qui l'avait pris aux entrailles en lisant la nouvelle du meurtre sur les affiches collées à la hâte, à sa course folle à la Morgue et finalement à la reconnaissance du corps sur les dalles de marbre, alors il éclatait, incapable de se contenir, défaillant entre les bras des auditeurs dont l'émotion n'était pas moindre. Il revenait à lui cependant, sous les tapes affectueuses des camarades, accompagnées de petits verres qu'on lui faisait avaler de force pour le remettre.

La police s'appliquait à mener l'enquête avec décision et célérité. Elle sentait que le gibier ne devait pas être loin et qu'il fallait à tout prix qu'on l'arrêtât. La presse locale avait trop souvent raillé la maladresse des agens de Londres pour qu'il fût possible de s'exposer à ses brocards. Les attentats de Jack l'éventreur étaient encore dans toutes les mémoires. Un inconnu avait pu commettre impunément dix assassinats dans l'*east-end*, preuve accablante que le service de sûreté de la métropole ne méritait guère sa réputation. On saurait montrer à Liverpool ce que cachait de flair et d'astuce l'enveloppe quelque peu fruste des policiers municipaux. Autre terrain, autres hommes, rivalité de la province et de la capitale, question d'honneur. L'affaire tournait au sport et les conjectures allaient leur train. A coup sûr, elles n'étaient pas bienveillantes pour l'élément étranger que renferme la ville. Le criminel ayant en quelque sorte décélé, à ce qu'on croyait, sa profession et indiqué suffisamment qu'il appartenait à ce monde de matelots cosmopolites qui pullule dans le quartier maritime, on décida, de prime abord, que ce ne pouvait être un Anglais. Il n'y avait qu'un *foreigner* qui fût capable d'un tel forfait, et on énumérait avec complaisance, on signalait à l'autorité les garnis suspects, les cabarets borgnes, les auberges louches où les Allemands boivent leur bière, où les Italiens se querellent, où Russes et Français fraternisent. C'était assurément de l'un de ces antres que le malfaiteur avait surgi, à la recherche d'un mauvais coup, sans mobile apparent, simplement pour le plaisir de mal faire. Une commère ayant entendu dire, puis raconté, répété à droite et à gauche que le couteau appartenait à un marin de l'équipage d'un vapeur espagnol, les criailleries augmentèrent, le tapage grossit tant et si bien qu'on procéda précipitamment à la visite du navire. Peine perdue, on fit buisson creux.

Pendant ce temps, d'autres agens, — de fins limiers, de ceux qui font plus de besogne que de bruit, — étaient allés droit au but. Ils avaient entre les mains des objets dont, après tout, il ne serait pas difficile de découvrir l'origine. Ils firent, en conséquence,

ce que toutes les polices de l'univers auraient fait à leur place, c'est-à-dire qu'ils parcoururent, munis des pièces à conviction, les ruelles sombres et les recoins mal famés où receleurs et brocanteurs abritent leur industrie. Dans ces échoppes de prêteurs sur gages qui foisonnent aux quartiers misérables des villes anglaises, on promena le sac et les deux couvertures. Une femme les reconnut et déclara les avoir vendus le 16 mai à un individu dont elle put fournir le signalement de façon précise. L'acheteur en avait débattu le prix, s'était éloigné sans rien conclure, l'attitude irrésolue; puis, le même jour, il reparaissait à la boutique, l'air décidé, brusquant l'emplette. C'était une indication de haute valeur. Presque à la même heure, la police en recueillait une seconde, plus importante. Avec un instinct dont les événemens devaient confirmer la sûreté, elle s'en tenait à l'idée que le crime avait été commis à quelques pas du domicile de la victime et elle fouillait, de haut en bas, les masures abandonnées de *Bridgewater street*. Bientôt, elle pénétrait dans un immeuble dont une association ouvrière, l'Union des marins et des chauffeurs, avait utilisé le rez-de-chaussée pour y installer un délégué. Les étages supérieurs étant vides, on s'y transporte, on tombe presque tout de suite sur des morceaux de fort papier brun entièrement semblables à ceux qu'on possédait déjà. On court, on en rapproche les fragmens séparés et ils s'adaptent les uns aux autres avec autant d'exactitude que le talon s'unit à la souche. De nouvelles surprises attendaient les perquisiteurs. Tout en haut, dans une chambre située presque sous les toits, le parquet est humide, évidemment lavé de frais, et les lames rougeâtres montrent, çà et là, des taches de sang imparfaitement essuyées.

Le doute n'était pas possible. C'est dans cette maison sinistre, entre ces murs déserts et sur ce plancher qui parlait encore, que le jeune garçon avait été égorgé. Quel était donc l'habitant du logis assez imprudent et maladroit pour avoir ainsi laissé derrière lui tant de traces accusatrices? Un individu d'environ soixante ans, quelque peu ivrogne, John Conway, secrétaire d'une société maritime et qu'on arrêta le soir même, non dans la pièce qui lui servait de bureau, mais au domicile qu'il occupait, à quelques portes de celui des époux Martin. Il dormait, on le réveille : « Debout! lui dit l'agent, suivez-moi, j'ai besoin de vous. » Sans mot dire, l'homme se lève, s'habille, monte en voiture. A minuit, il franchit la cour des bâtimens de la police, et le voilà dans une salle où sont alignées quinze ou vingt personnes, prévenus et gens de la rue au milieu desquels on le place au hasard. Tout cela s'est accompli sans bruit, presque sans paroles. Sur un signe, une

porte s'ouvre, une femme s'approche qui défile lentement devant le front de cette étrange compagnie. Brusquement, elle s'arrête, le bras tendu, elle désigne le nouvel arrivé du doigt; c'est bien là le client qui est venu dans sa boutique le 16 mai, à qui elle a vendu les objets que l'on sait, non sans débats et sans marchandages. « John Conway, lui dit un inspecteur, M[rs] Patterson que voici déclare que vous avez acheté chez elle ce sac et ces couvertures. Est-ce vrai? — Parfaitement, réplique Conway, qui n'a pas encore ouvert la bouche, je reconnais cette dame aussi bien qu'elle me reconnaît moi-même, mais l'emplette en question n'était pas faite pour mon compte. C'est un service que j'ai rendu à un marin, Allemand, je crois, Norvégien peut-être, je ne pourrais le dire au juste. Au surplus, voici l'affaire: j'ai rencontré ce matelot samedi et il faut croire qu'il connaissait ma qualité, car il m'a exprimé le désir de faire partie de l'Union dont je suis l'un des secrétaires. Je lui ai fait remarquer qu'il n'avait pas assez longtemps navigué sur les navires de notre flotte marchande et qu'il aurait à payer un droit d'entrée trop élevé pour lui probablement. C'est alors qu'il m'a remis dix schellings en me priant de lui procurer l'attirail qui lui était nécessaire. Je lui ai volontiers prêté mes bons offices. N'est-ce pas ? entre camarades... — Où demeure cet homme? — Je l'ignore; il se disposait à prendre la mer; il est âgé, soixante ans au moins, des favoris gris... » Ces réponses, faites sur un ton indifférent et détaché, ne laissèrent pas de surprendre. On croit aisément ce qu'on désire et l'opinion, on s'en souvient, s'était ralliée avec empressement à l'hypothèse que le meurtre avait été perpétré par des mains étrangères. L'incertitude ne dura pas; de nouveaux témoignages s'accumulèrent. On ramassa dans un terrain voisin de la maison de Conway les chaussures de la victime. Puis ce fut un rasoir, couvert d'une rouille suspecte, qu'on releva dans une cour adjacente: quelqu'un affirma qu'il appartenait à l'homme arrêté. Des gens se présentèrent, disant avoir aperçu dans la soirée du samedi l'individu marchant à grands pas, tenant l'enfant par la main. Mais la confrontation avec le *cabman* fut écrasante. Un cocher déposa qu'il avait conduit jusqu'aux jetées un client qui n'était autre que le prisonnier qu'on lui montrait. Le voyageur introduisit dans la voiture un paquet de forme singulière et si lourd et encombrant que le loueur, à l'arrivée, s'offrit à décharger le bagage. Mais le mystérieux personnage écarta l'officieux d'un geste et s'éloigna précipitamment avec son fardeau. Allons, les présomptions étaient suffisantes pour que l'arrestation fût maintenue. Restait à signifier à Conway la détermination qu'on avait prise. La police porta contre lui l'accusation d'avoir donné la mort

au jeune Martin. Selon l'usage, l'inspecteur ajouta qu'il lui conseillait de ne pas répondre, son silence ne serait nullement regardé comme un aveu. Il n'avait pas à démontrer son innocence, c'était à la poursuite de prouver les faits allégués par elle. Il écouta, réfléchit un instant, puis laissa simplement tomber ces mots : « Je ne suis pas coupable. »

## II.

Les premières formalités commencèrent. La police avait jugé la capture bonne, mais elle ne pouvait retenir l'homme en prison sans décision conforme de l'autorité judiciaire. Dès le lendemain, Conway comparaissait à la *police court*, sorte de juridiction correctionnelle à laquelle sont déférés, en premier lieu, les individus prévenus d'un délit ou même d'un crime. Dans les grandes villes, ce tribunal est ordinairement présidé par le *stipendiary magistrate*, fonctionnaire nommé par le pouvoir exécutif, mais rétribué sur les fonds municipaux. Il a des suppléans, car il ne pourrait en aucune façon expédier à lui seul les innombrables affaires dont il est chargé. Il est, au besoin, remplacé par l'un des *justices of peace* (commissaires de paix), magistrats *laïques*, c'est-à-dire négocians, propriétaires ou banquiers, qui tiennent du lord-lieutenant du comté l'office, très envié, dont ils sont investis. Quel qu'il soit, le président siège sans assesseurs et sans jury. Si la cause qui lui est soumise est de sa compétence, il l'examine et la juge, sinon il refuse ou autorise la mise en liberté sous caution et renvoie l'accusé aux *quarter sessions* (1), ou aux assises. Dès que l'affaire Conway est appelée, — elle est assez importante pour que le juge l'ait fait passer avant les délits sans gravité de ce matin-là, — on va chercher l'accusé. Lentement, par un escalier émergeant du sous-sol où est située sa cellule, il monte, arrive à une plateforme circulaire bordée d'une rampe et placée au centre de la salle, écoute les charges qui pèsent sur lui. Voici le *prosecuting solicitor* qui a reçu de la police le soin de développer des conclusions tendant au maintien du prisonnier sous les verrous. Pour le moment, il n'est question que d'obtenir du tribunal le mandat d'emprisonnement, et pour que le président puisse le signer en toute conscience, il est nécessaire qu'on fasse rapidement passer sous ses yeux les principaux événemens qui ont motivé l'arresta-

(1) Les *quarter sessions* ne sont ordinairement saisies que de crimes relativement véniels, ne comportant pas l'application de peines rigoureuses.

tion. En quelques mots, un inspecteur raconte les faits, rappelle les perquisitions à l'immeuble, les traces de sang et comment Conway fut reconnu par le cocher et la revendeuse. On entend une courte déposition du père de la victime, après quoi le *magistrate*, suffisamment éclairé, rend sa sentence. Le prévenu est ajourné à huitaine (*remanded*) et son avocat ne s'y oppose pas. Dans une semaine, et par-devant ce même juge, un grand débat s'ouvrira, non plus cette fois en vue de régulariser l'incarcération, — c'est déjà fait, — mais pour aller au fond de l'affaire, écouter les témoins et l'inculpé en ses observations, s'il désire en présenter, et prononcer s'il doit être mis en liberté ou renvoyé aux assises.

Retournons maintenant en arrière. En vertu de ce que le droit public anglais qualifie de *concurrent jurisdiction*, une autre cour judiciaire, celle du *coroner*, avait émis un avis sur la cause, portes ouvertes, avec l'assistance d'un jury, le même jour que le tribunal dont nous venons d'exposer la composition et le rôle, parallèlement pour ainsi dire. Il s'agissait de procéder à une enquête sur les faits ayant amené la mort de l'enfant et de déclarer gravement que le décès n'était pas dû à l'ordre naturel des choses. Tout de suite, dans la salle réservée à la police aux audiences de ce genre, le jury s'assemble et le *coroner* monte au fauteuil. Il y a un *coroner* pour le comté, il y en a un aussi pour chaque *borough* et ville importante. Ce fonctionnaire siège en habits de ville et n'a quelquefois du magistrat que le nom, car les municipalités appellent fréquemment à ce genre d'emploi des hommes qui n'ont aucunes connaissances juridiques, qui ne sont pas des *lawyers*, mais de simples particuliers, des médecins, par exemple. On estime que cette dernière profession, loin d'être incompatible avec leur charge, les met, au contraire, en mesure d'en exercer les devoirs avec compétence et utilité. Déterminer la cause du décès dans tous les cas extraordinaires, meurtre, accidens, épidémies, exécution capitale, recueillir le témoignage de ceux qui ont été mêlés de près ou de loin à l'existence du défunt, provoquer du jury qui l'entoure un verdict clair et sans appel, telle est la besogne principale de cet officier judiciaire, et elle s'explique parfaitement. Ce qui semble moins compréhensible, c'est que la cour qu'il préside possède également le droit, s'il y a eu assassinat, de déclarer quel en est l'auteur. Si le lecteur veut bien nous suivre, nous allons voir comment les choses se passent. Rapidement, les douze jurés et les deux jurés supplémentaires choisissent leur chef (*foreman*), puis ils prêtent serment sur la Bible. « Messieurs, leur dit alors le *coroner*, il est indispensable que vous vous rendiez à la Morgue pour y examiner le corps de l'enfant, puisque vous aurez à faire

connaître à quel genre de mort il a succombé. Vous pouvez également, si vous le désirez, visiter les lieux où on suppose que le crime a été commis. A votre retour, l'audience sera reprise. » Ces paroles sont à peine prononcées, les jurés se lèvent. Des voitures sont là, qui les transportent au poste du quai, d'où la dépouille de Nicholas Martin n'a pas encore été retirée. La plupart jettent à peine un coup d'œil sur l'affreux spectacle. La visite au théâtre du meurtre semble les intéresser davantage. Les agens qui servent d'escorte montrent les taches encore visibles, le lavage imparfait du parquet, les traces accumulées comme à plaisir de la terrible tragédie. La maison funèbre est flanquée à droite et à gauche de deux *public houses* de dixième ordre dont on regarde avec curiosité les enseignes extraordinaires. L'un s'intitule crûment « Cabaret du diable, » l'autre, pour allécher sa clientèle, a préféré se recommander d'une appellation moins farouche : « Aux caves de l'ange! » (*The angel vaults.*) A midi et demi, la cour rentre en séance, pour s'ajourner quelques instans après. A l'imitation de ce qui s'est passé à la *police court*, elle n'a procédé qu'à des formalités préliminaires. Elle commencera dans quelques jours la discussion approfondie dont nous fixerons tout à l'heure l'objet, le caractère et les traits distinctifs.

Cette procédure paraîtra peut-être diffuse et compliquée. La question est de savoir si elle est ou non favorable à l'accusé. Celui-ci a été soigneusement mis en garde contre lui-même. On lui a recommandé de ne pas souffler mot pour que ses paroles, passionnées ou simplement imprudentes, ne se retournent pas contre lui. Si mauvais que puissent être ses antécédens, personne ne les lui a rappelés, car ils n'ont rien à faire dans les actes qu'on lui reproche. Mieux encore, il n'a eu à subir d'aucun juge d'instruction, instrumentant à huis-clos, un de ces interrogatoires torturans où le sang-froid et la plus ferme raison risquent si fort de s'altérer. Nul n'a cherché à lui extorquer des révélations en lui laissant espérer, comme récompense de ses aveux, la clémence des hommes appelés plus tard à le juger. En outre, toutes les dépositions étant recueillies en public, il n'y a guère de risque qu'elles aient été inspirées par la vengeance ou par la haine. Ce sont là des procédés dont il faut proclamer bien haut la sagesse. Non, le point faible n'est pas là ; il serait plutôt, selon nous, dans le nombre excessif des juridictions auxquelles est soumis le prévenu. Qu'à la conclusion de l'enquête, le jury du *coroner* se prononce contre lui, que, d'autre part, le tribunal présidé par le *magistrate* le renvoie devant les assises, voilà deux cours de justice qui l'auront indirectement et en quelque sorte occasionnellement désigné comme le

coupable à ses véritables juges, les jurés de la cour d'assises. Ces derniers pourront-ils, alors même qu'ils le voudraient, faire abstraction d'une consultation deux fois émise et à laquelle la publicité des débats ajoute encore de l'autorité? Ne seront-ils pas, malgré eux, influencés par ces discussions préparatoires et conserveront-ils la lucidité d'esprit si nécessaire à ceux qui ont entre les mains l'honneur ou la vie d'un de leurs semblables? Et lorsque le grand jury, en formulant contre le malheureux le *true bill*, dont nous parlerons plus loin, l'aura à son tour, vingt-quatre heures peut-être avant la séance, accablé d'une troisième présomption de culpabilité, n'est-il pas vrai qu'il y aura des chances pour que l'arrêt définitif ne soit qu'un reflet de tant d'opinions répétées? Sans doute, on peut invoquer le respect unanime qui s'attache en Angleterre à la situation d'un accusé. La presse, nous ne l'ignorons pas, s'abstient avec soin d'accoler au nom de l'individu soupçonné des épithètes violentes et injurieuses. Pour tout le monde, il est, il reste simplement le prisonnier, et à cet égard la discipline est strictement observée. Mais les jurés sont des esprits simples sur qui la subtilité des termes n'a guère de prise. Peut-être leur conscience est-elle trop susceptible de docilité pour résister aux pressions morales et se dégager des indications que trois juridictions successives lui ont apportées. On comprend très bien la comparution devant le magistrat de police; elle gagnerait pourtant à être plus brève, à ne pas empiéter sur le débat solennel des assises. Mais pourquoi donc la cour du *coroner* ne se borne-t-elle pas à déterminer les causes du décès? pourquoi rend-elle un verdict contre l'accusé? Où est la nécessité de cette procédure, qui ressemble si fort, jury à part, à la précédente, qu'il n'est pas rare qu'un conflit survienne entre les deux? Oui, nous connaissons un cas où le président de la *police court*, saisi le premier d'une affaire criminelle et ayant ratifié l'arrestation du prévenu, refusa de le laisser sortir de prison pour comparaître devant le *coroner*. Ce fut vainement que ce dernier insista, qu'il rappela à son contradicteur les exigences de la *concurrent jurisdiction*. De guerre lasse, on convint de soumettre la difficulté à l'appréciation souveraine du *lord chancellor*. Douze mois se sont écoulés, et la plus haute autorité judiciaire du royaume n'a pas encore fait connaître son avis.

Revenons à Conway. L'enquête du *coroner* est bientôt reprise, les témoins sont longuement entendus. Déjà le système qu'adoptera plus tard le défenseur et qui paraît le seul possible se montre naïvement à l'audience comme si on tenait à en diminuer d'avance la valeur, à laisser à la réflexion le temps d'en découvrir les faiblesses. L'avocat cherche à arracher à la femme qui a vendu le sac

et les couvertures des détails sur le marché, et notamment la déclaration incidente que le prisonnier, en achetant ces objets, aurait jeté dans la conversation qu'ils étaient destinés à un autre que lui. De temps en temps, le conseil du prévenu oppose des témoignages les uns aux autres, en fait ressortir le défaut de concordance, relève des contradictions dans le récit des allées et venues de l'accusé. On passe à l'audition des médecins qui ont examiné le cadavre, puis après une discussion qui n'a pas rempli moins de deux séances, le *coroner* commence son résumé. A son tour, il conte le crime, et s'adressant aux jurés : « Messieurs, dit-il, la question de savoir s'il y a eu ou non mort violente sera aisément résolue par vous. De ce côté, j'ose l'affirmer, votre devoir est tout tracé. Le point difficile, angoissant même, est de décider si quelqu'un, à votre connaissance, est responsable de l'assassinat. Quand il y a inimitié entre deux êtres, appétit de vengeance de l'un contre l'autre, la violence ne s'explique que trop. Dans le cas actuel, nous nous trouvons en présence d'un homicide de fait et d'intention. Mais quelle a été cette intention, autrement dit quel mobile a dirigé le bras du meurtrier, voilà ce que le plus sage et le plus avisé d'entre vous aurait quelque peine à deviner. Je dois donc vous dire, en toute sincérité, que, si le verdict que vous allez rendre est accompagné de la désignation du coupable, vous portez contre ce prétendu coupable une accusation capitale et vous l'envoyez droit aux assises. En somme, la situation que vous avez à envisager est la suivante : les dépositions qui ont été faites devant vous sont-elles à ce point décisives que vous n'hésitiez pas à vous prononcer sur la culpabilité de Conway? *Pour moi, tous les anneaux de cette terrible chaîne se relient avec consistance et solidité.* Mais si vous en jugez autrement, vous attesterez seulement qu'il y a eu mort violente, et que l'auteur du meurtre vous est inconnu. » — On voit avec quelle netteté la question est posée. Le jury se retire ; dix minutes après, il rentre en séance : *Wilful murder against John Conway*, déclare le *foreman*, ce qui revient à dire : « Voici, dans notre opinion, quel est l'assassin. »

Est-ce fini? Non, le lecteur n'a pas oublié qu'après une brève comparution devant le *magistrate*, le prisonnier avait été ajourné à huitaine. Le 4 juin, la procédure est reprise ; c'est le troisième acte du drame en supposant que l'arrestation soit le premier et l'enquête du *coroner* le deuxième. A dix heures précises, le *stipendiary* prend place au fauteuil, et tout de suite l'homme, pâle et épuisé, reparaît pour la seconde fois au sommet des degrés qui donnent accès dans la salle. Autour de la table des *solicitors*, nous voyons les officiers principaux de la police et aussi le *prosecuting*

*solicitor* qui s'apprête à refaire le récit succinct des événemens. Il s'explique rapidement, sans aucune prétention à l'éloquence, et conclut en accusant Conway d'avoir tué Nicholas Martin. Alors, le défilé recommence. Voici les surveillans du dock, les parens de l'enfant, la revendeuse, le cocher, la logeuse du prévenu, d'autres encore de moindre importance qui déposent du fait qu'ils connaissent. Peu à peu le débat s'anime; le prisonnier, qui jusqu'à présent n'a guère parlé, rompt le silence, interpelle directement les témoins, et sur des points secondaires cherche à les embarrasser et à les confondre. Doux et résigné par momens, avec plus de tristesse que de colère, il change parfois d'attitude, s'irrite et traite de misérable un journalier qui prétend l'avoir rencontré le soir du crime, traînant l'enfant par la main. Il s'indigne qu'un homme ait le courage d'apporter au tribunal des témoignages aussi mensongers, et au milieu de l'émotion de l'assistance, il se dresse et appelle sur l'imposteur la malédiction de Dieu. Puis, quand l'accès tombe, quand aux fureurs dont il s'excuse humblement succèdent le calme et l'instinct de la conservation, il revient sur les dépositions qui lui ont été le plus favorables, supplie qu'on les entende de nouveau. Non, le crime n'a pas été commis par lui, mais par cet étranger qui se sera glissé, à l'insu de tous, dans la pièce qui lui servait de bureau. Il use du procédé connu sous le nom de *cross-examination* pour établir que sa conduite a toujours été excellente, que ni ses amis ni ses voisins n'ont à lui reprocher la moindre indélicatesse, enfin et surtout qu'il ne sortait jamais après onze heures, ainsi que l'a certifié sa propriétaire. D'ailleurs, ne s'est-il pas battu en Crimée?.. Et le président le laisse aller, lui maintient la parole aussi longtemps qu'il le désire, soucieux de ne le point troubler, indifférent à ses déclarations emportées comme il l'eût été à son mutisme. Il n'intervient à son tour que lorsque le dernier témoin cité ayant comparu, les procès-verbaux d'audition sont signés, relus ensuite à haute voix. Alors, s'adressant à Conway: « Avez-vous encore quelque chose à dire contre l'accusation qui pèse sur vous? — Rien, j'affirme hautement mon innocence. — Votre réponse sera enregistrée; désirez-vous la signer? — Je ne consens pas à ratifier de faux témoignages... — Prisonnier, reprend le président, on ne vous demande pas de contresigner les dépositions des témoins. Le document au bas duquel votre signature est réclamée constate simplement que vous niez. — Je me refuse à y apposer mon nom. » Le *magistrate* n'insiste pas. Il se lève et rend sa sentence. Conway est envoyé aux assises, pour y être jugé conformément à la loi. Un gardien s'empare de lui, et tous deux se dirigent vers l'escalier qui conduit aux cellules

souterraines. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, ils s'y engouffrent et disparaissent.

## III.

Au centre de la ville de Liverpool, une place attire et retient l'attention des voyageurs que les trains de la compagnie du *North Western railway* viennent de déposer à la gare. Deux grands hôtels sont là, prêts à les recevoir eux et leur bagage. A droite, des monumens sans caractère, mais de proportions imposantes, frappent l'étranger par leur aspect sombre et triste. Une couche noire et épaisse les habille de la base au faîte, résidu séculaire de brouillard et de charbon dont les architectes municipaux ont depuis longtemps renoncé à triompher. Sur cet espace que le vent balaie et qui n'est pas en hiver d'une traversée commode, se dressent la bibliothèque publique, le musée, la statue du prince consort. Au nord et au sud, débouchent de larges voies où la population circule, affairée. Mais la construction la plus remarquable est celle qui occupe le milieu de cette vaste étendue; c'est le *Saint-George's hall*, bâtisse gigantesque affectée à des usages très divers. L'aile gauche de l'édifice renferme des salles de dimensions considérables où se tiennent parfois d'immenses *meetings*, d'autres, plus petites, où le public se presse autour de conférenciers, de science et de valeur d'ailleurs inégales. Il y a des locaux pour les bals du maire, il y en a pour les concerts et les représentations dramatiques au bénéfice d'œuvres charitables. Singulier capharnaüm où on parle de tout indifféremment, aussi bien d'art, de politique et de plaisirs que de justice, d'arrêts à rendre et de scélérats à châtier, car c'est là que siège la cour d'assises. La partie droite du bâtiment est entièrement réservée aux débats, et il semble bien, en effet, que cette énorme masse, avec ses colonnes et ses pierres couleur de suie, soit plus judicieusement le domaine de l'impitoyable loi que l'asile souriant des récréations et des fêtes.

Près de deux mois se sont écoulés. Conway, toujours en prison, attend le jour du jugement avec impatience; il a hâte que son innocence éclate à tous les yeux, que l'erreur judiciaire dont il se dit la victime soit enfin reconnue. Ailleurs, on s'est paisiblement préparé à l'ouverture de la session. Les formalités préliminaires ont été accomplies; le *clerk of assize* a dressé sur parchemin l'acte d'accusation. Les deux juges de circuit qui viennent

présider à Liverpool, l'un les causes purement civiles, l'autre les affaires criminelles, ont été, dès leur arrivée, reçus et hébergés par le haut shérif du comté avec cet apparat traditionnel dont un journal de Londres, le *Daily Telegraph*, raillait récemment la pompe burlesque. De son côté, ce fonctionnaire a convoqué le grand et le petit jury, car c'est lui qui est dépositaire des registres où figurent les noms des personnes susceptibles d'être appelées. Bien entendu, il s'est conformé aux prescriptions légales et aux habitudes. Il n'a choisi, pour le grand jury, que des notables fortement imposés; au contraire, il a pu requérir de faire partie du petit n'importe quel contribuable acquittant la taxe des pauvres (1). Les uns et les autres ont justifié qu'ils étaient âgés de vingt et un ans au moins. D'autre part, ce que nous nommerions en France le membre du parquet a été désigné pour soutenir l'accusation. C'est un simple avocat, revêtu du titre honorifique de conseiller de la reine. Les défenseurs sont à leur poste, la cour est constituée, elle fonctionne et instrumente au nom de Sa Majesté.

Le grand jury entre le premier en scène; comme nous l'avons fait remarquer plus haut, cette réunion de citoyens constitue à elle seule une troisième juridiction dont la tâche consiste à examiner très sommairement si la poursuite est fondée, à mettre, au besoin, le prisonnier en liberté ou à rapporter contre lui un *true bill*. Dans ce dernier cas, le chef des douze jurés déclare en son nom et au nom de ses collègues que le prévenu doit être livré à ses juges définitifs. Celui-ci, amené à la barre, plaidera *coupable* ou *non coupable* (*guilty or not guilty*). S'il plaide *coupable*, la procédure n'ira pas plus loin, l'intervention du petit jury deviendra superflue, et le président, sans désemparer, pourra prononcer la sentence. Et les choses se passent ainsi : un simple résumé du juge indique aux *gentlemen* du grand jury l'origine et les traits caractéristiques du procès. Ceux-ci se retirent, emportant l'acte d'accusation (*indictment*) dans la salle affectée à leurs délibérations. Ils entendent, s'ils le croient utile, les principaux témoins, puis ils rentrent et restituent à la cour, revêtu de leur endos, le parchemin qui leur a été confié; donc, d'après eux, la cour du *coroner* et le tribunal du *magistrate* ont avec raison décidé que Conway devait être traduit aux assises. Plaide-t-il *guilty* ou *not guilty*, tel est le seul point qui reste à connaître. Mais, à cet égard,

(1) En vertu de la législation la plus récente, tout citoyen *rated to the poor's rate for any tenement occupied within the town or city*, peut être assujetti à l'obligation de faire partie du *coroner's jury*, de l'*assize jury*, du *court of passage jury*, du *county court jury*. Sont exemptés les médecins, avoués et avocats, les militaires et les marins.

aucun doute ne subsiste dans l'esprit de personne. L'homme a trop énergiquement affirmé qu'il n'est pas l'auteur du crime pour qu'on puisse supposer qu'à la dernière heure il acceptera bénévolement l'accusation. Dès que la question lui est posée : *Not guilty*, s'écrie-t-il d'une voix forte. C'est tout, on est fixé ; il comparaîtra, en conséquence, dès le lendemain devant le petit jury et l'arrêt ne sera rendu qu'après une discussion approfondie, avec les formes d'usage et la gravité solennelle de la loi.

Nous sommes au 31 juillet. Dès huit heures du matin, une foule impatiente se presse à la porte extérieure de la cour. Il y a de tout dans ce public avide d'émotions, des oisifs, des membres de l'union maritime à laquelle appartenait l'accusé, des ouvriers qui ont déserté le chantier ou l'usine, et aussi les individus que de pareils débats intéressent parce qu'ils perçoivent confusément qu'un jour ou l'autre ce sera leur tour d'y être mêlés. Les spectateurs privilégiés ont pénétré par des couloirs réservés, ils ont montré aux gardiens, — hallebardiers en costume moyen âge, ou laquais en manteau gris, bottes vernies et chapeaux de soie, suivant le goût et la fantaisie du shérif, — le billet qui donne accès aux galeries ou aux stalles enviées du côté droit, très rapprochées de la présidence. Les douze jurés, sur deux rangs de fauteuils, sont à la gauche, précisément en face des places d'honneur. A droite, la tribune élevée que graviront les témoins ; puis devant le juge qui dominera l'auditoire du haut d'un bureau très orné, chargé de paperasses, l'hémicycle où se tiennent le *clerk of assize* d'abord, ensuite les avocats de l'accusation et de la défense en robe noire, rabat blanc et perruque Louis XIV à rubans de queue. Des membres du barreau les entourent et s'entretiennent familièrement avec eux ; non loin de là, des tables ont été réservées aux représentans des journaux ; enfin, au milieu du dernier rang des sièges qui forment ce demi-cercle, presque au centre de la salle, à vingt pas du président, le *dock* circulaire garni d'une barre où le prévenu apparaîtra tout à l'heure comme s'il émergeait d'une trappe. A dix heures, les portes du fond sont ouvertes ; les curieux qui attendaient au dehors envahissent les bancs publics. Le haut shérif, représentant de la souveraine et qui a revêtu, pour la circonstance, l'uniforme de major de volontaires, monte à l'estrade. Il est assisté de son chapelain et suivi du sous-shérif en pourpoint noir, culottes courtes et bas de soie. Tous deux s'effacent modestement derrière lui. Au reste, ces trois personnages n'ouvriront pas la bouche, leurs fonctions étant nulles et leur présence ne s'expliquant que par le respect d'une tradition que des siècles ont consacrée. Tout à coup des trompettes retentissent, mais ce n'est point, comme on

aurait pu s'y attendre, de quelque marche majestueuse que les musiciens aux gages du shérif saluent l'approche du juge. Ils soufflent dans leurs instrumens parce que c'est l'usage, et il s'en échappe n'importe quel air, le mélancolique *home*, *sweet home*, ou encore une chanson militaire bien connue : *The girl I left behind me;* cette explosion, en pareil endroit, de notes sentimentales ou frétillantes ne fait sourire personne, et c'est au milieu du plus profond recueillement que le président ouvre la séance. Sa seigneurie porte une perruque poudrée, combien plus fournie que celle des simples avocats! Le volumineux ornement (*full bottomed*) descend jusqu'aux épaules, les boucles se confondent et s'entre-croisent avec élégance. La robe est d'un rouge écarlate avec demi-manches d'hermine, en hermine aussi la pèlerine. Les traits du magistrat sont graves, l'attitude est celle d'un *justice* qui appartient à la division du banc de la reine et qui reçoit cent vingt-cinq mille francs par an. A sa gauche, discrètement, a pris place un homme jeune, en habits civils. C'est son *marshall* ou secrétaire particulier qui lui rendra, au cours des débats, de menus services. Il lui passera ses papiers, lui transmettra, s'il est nécessaire, les communications privées de l'accusation et de la défense, — et comme il a la garde de ce qu'on peut appeler, sans trop d'irrévérence, le magasin d'accessoires, il déposera sur la tête du juge, s'il y a condamnation capitale, le bonnet noir (*black cap*), emblème de deuil ou d'humilité.

Dès que le jury a prêté serment entre les mains du *clerk of assize*, Conway paraît. Il s'assied, lance un coup d'œil méprisant au gardien qui le surveille, puis se lève et, penché sur la balustrade qui entoure la plate-forme, cause à voix basse avec ses deux défenseurs : non, il ne récuse pas les douze jurés, comme il aurait le droit de le faire. A ceux-ci, comme au président et aux avocats, on a distribué une topographie du quartier où s'est passée la tragédie et le plan détaillé de la maison où l'enfant a trouvé la mort. Un sergent de police commande à une escouade d'agens chargés de maintenir l'ordre, précaution superflue, car on s'est installé sans bousculades, presque sans bruit. La législation criminelle anglaise ne comportant pas l'interrogatoire, tout de suite le *barrister* chargé de soutenir l'accusation prend la parole : « Devoir pénible! s'écrie-t-il, que de faire passer sous les yeux des honnêtes gens appelés à juger cet homme, les preuves matérielles de sa culpabilité et de mettre en pleine lumière des événemens dramatiques qu'on cherchera tout à l'heure, à mes côtés, à entourer d'obscurité ou d'incertitude. Et, cependant, n'est-ce pas une consolation, la seule à vrai dire qui me reste, que de penser au talent des confrères chargés des intérêts du

prévenu! Jamais prisonnier sous le coup d'imputations aussi graves n'aura été défendu par des avocats plus habiles, et si, après les avoir écoutés avec l'attention qu'ils méritent, le jury repousse, comme je le pense, leurs conclusions, c'est que la cause est perdue d'avance et que l'individu qui est derrière moi est bien réellement l'assassin du jeune Martin. » Après cet éloge à ses adversaires, l'orateur entreprend l'histoire du crime, car les jurés ne sont pas censés la connaître. Il expose clairement les faits, puis il relate, groupe avec force les circonstances qui enserrent l'accusé comme en un étroit réseau dont il ne parviendra pas à rompre les mailles. Tous les témoignages concordent, et pour faire paraître la vérité dans son évidence, il n'aura qu'à rappeler quelques-uns des incidens les plus significatifs. N'a-t-on pas retrouvé dans la poche de la victime la pièce d'argent qu'on a distinctement entendu Conway offrir à l'enfant? La revendeuse n'a-t-elle pas reconnu en lui l'acquéreur du sac et des couvertures? Le cocher qui le conduisit ne l'a-t-il pas désigné comme le voyageur qu'il aidait inconsciemment à transporter son lugubre fardeau? Et cette chambre sinistre, ce parquet souillé de sang, ces fragmens de papier dont les déchirures s'adaptent, ne sont-ce pas là autant de découvertes qui accablent le prévenu d'un poids si lourd que l'imagination reconstituerait, sans trop d'efforts, la scène du crime? Il n'a pas été pris sur le fait, cela est vrai, et l'on chercherait vainement ici l'une de ces raisons repoussantes qui motivent parfois les plus noires actions des hommes. Mais si l'ensemble, le faisceau des dépositions semble au jury comme à lui-même inattaquable et impossible à disjoindre, les pères de famille auxquels il s'adresse ne se préoccuperont pas de connaître le mobile du meurtre. Ils banniront de leur esprit, ils chasseront comme autant de souvenirs importuns les propos de la veille et les commentaires du dehors. Leur verdict ne s'inspirera que de leur conscience.

Le lecteur aura sans doute remarqué que la procédure s'est engagée dans un ordre très différent de celui qu'on suit en France. Le ministère public a été entendu avant les témoins, mais, à vrai dire, son discours n'a pas eu le caractère d'un réquisitoire, au sens rigoureux que nous attachons à ce mot; l'accusateur s'est renfermé dans une sorte d'exposé succinct de l'affaire comportant la démonstration scientifique de la culpabilité du prisonnier. Peu de gestes, encore moins d'indignation ou de tirades enflammées. Il eût été tout à fait malséant et contraire aux convenances qu'il parlât trop longtemps et déployât à charger l'accusé de l'emportement et de la violence. A supposer qu'il se fût oublié jusqu'à montrer de l'aigreur, quelque chose comme la manifestation trop accentuée

de convictions individuelles, le président n'aurait pas manqué de l'arrêter. Tout cela est excellent et rend moins sensible la contradiction où tombe, malgré lui, l'avocat de la couronne. Il invite ses auditeurs à se dégager des opinions dont ils ont pu recueillir ailleurs l'expression écrite ou parlée et, en même temps, parce qu'il prend la parole avant tout le monde, il est obligé de se référer à ce qui a été dit dans d'autres enceintes et d'invoquer des témoignages qui n'ont pas été recueillis à l'audience et dont les jurés ne doivent pas connaître un seul mot. En sorte que c'est de l'accusation ou, si cette appellation est trop forte, d'une nomenclature de faits et de preuves rigoureusement déduits, que le jury apprendra tout d'abord des événemens qu'il ignore. Il ne sera pas facile à la défense d'ébranler un système qui n'emprunte rien des élémens apportés à la séance, mais qui y arrive, au contraire, machiné et organisé de toutes pièces.

Passons sur la comparution des témoins. Un à un ils sont appelés, racontent à la cour ce qu'ils savent. Ils ont été cités à la requête de l'accusateur, dont c'est le devoir impérieux d'appuyer de dépositions concordantes les allégations qu'il a produites. La question est de savoir s'il n'eût pas été préférable de commencer par là. Comme il l'a fait devant les tribunaux précédens, le défenseur surveille de très près la forme et la substance des témoignages. La moindre contradiction, l'oubli le plus léger et en apparence le plus insignifiant prendront, dans sa bouche, une importance considérable et, par une subtilité ingénieuse, il en tirera, au besoin, des conséquences favorables à son client. Vers trois heures, l'audition étant épuisée, le juge déclare que, dans une affaire pareille, tout ce qui pourrait ressembler à de la précipitation ou à de la hâte serait choquant et incongru au suprême degré. Il remet au lendemain la plaidoirie, le résumé et l'arrêt, et les jurés n'entendent pas prononcer le renvoi sans mélancolie, car ils auraient préféré que tout fût terminé le jour même. Ils passeront la nuit à Saint-George's-Hall afin que nulle influence extérieure ne trouble le recueillement où d'anciennes coutumes veulent qu'ils s'absorbent. Ils s'inclinent donc sans murmures devant la décision du président, car ce sont des citoyens essentiellement respectueux de l'autorité, mais ce sont aussi des époux modèles, un peu offusqués de découcher, et pour qui l'hospitalité administrative a moins d'attraits que le repas du soir pris en famille et que les douceurs de la chambre conjugale.

Nous voici arrivés au dernier jour du procès. Le dénoûment est proche, et dans le prétoire se presse une foule plus nombreuse encore que celle de la veille. A dix heures moins un quart, le jury est

introduit. Sur le visage des douze bourgeois on lit la fatigue et l'impatience d'être libres. Il faudra pourtant que leur verdict soit unanime, car ils courraient le risque d'être enfermés de nouveau jusqu'à ce que l'accord s'établît entre eux. Si les divergences persistaient, l'affaire serait renvoyée à une autre session. A peine le juge est-il au fauteuil, l'avocat se lève. Pour lui, il n'y a aucune preuve matérielle que Conway soit l'auteur du meurtre. Oui, certes, il est plus que jamais nécessaire que les jurés ne s'inspirent que de ce qu'ils ont appris à l'audience, car l'accusation ne repose que sur de simples présomptions. Pourquoi donc la responsabilité d'un forfait aussi odieux retombe-t-elle sur un homme qui, dans le cours d'une vie déjà longue, a toujours été aussi honnête que le meilleur des sujets de la reine? Pourquoi faut-il que des apparences l'aient désigné comme l'assassin de l'infortuné Nicholas? Quoi! il aurait égorgé cet enfant, — sans l'ombre d'un motif, l'accusation l'avoue, — et il serait tranquillement resté chez lui, dans son quartier, ne se cachant de personne, ne cherchant pas à se dérober aux poursuites? A-t-on jamais vu quelque chose de plus improbable? Qu'est-ce donc qui empêche de penser qu'un individu quelconque, aussi inconnu de la police de Liverpool que *Jack the ripper* l'est de celle de Londres, s'est introduit dans l'immeuble, y a versé le sang et a pris soin d'y accumuler toutes les preuves de nature à faire croire à la culpabilité d'un autre que lui? Le rasoir du prisonnier? mais tous les rasoirs se ressemblent et rien n'indique que ce n'est pas à dessein qu'on a jeté celui-là dans une cour voisine de la maison de Conway. Et que dire de ce plancher lavé avec une maladresse certainement intentionnelle, de ces bouts de papier brun si complètement accusateurs qu'ils le sont trop, et qu'en vérité c'est faire trop bon marché de l'intelligence du prévenu que de supposer qu'il ait voulu se dénoncer lui-même? Au reste, il y a, selon le défenseur, un fait sur lequel l'accusation a glissé, parce qu'elle se sentait impuissante à l'interpréter. C'est vers une heure du matin que les gardiens du dock ont entendu le bruit d'une chute, or la logeuse de l'accusé affirme qu'il ne sortait jamais après onze heures. Mais, dira-t-on, il avait peut-être un complice chargé de jeter le cadavre à la rivière. Suppositions que tout cela, mais suppositions que l'orateur ne repoussera qu'en partie. Oui, il y a un étranger dans l'affaire, celui pour qui les objets ont été achetés chez la revendeuse. L'hypothèse une fois admise, il est aisé de reconstituer les événemens. Conway a déposé ses emplettes dans son bureau où son ami de rencontre doit venir débattre, le lundi suivant, les conditions de son entrée à l'Union des marins. Distraction ou négligence, il oublie de refermer la porte. Le samedi soir, le matelot pénètre dans

cette maison mal défendue, l'enfant l'accompagne, gagné par la pièce d'argent. L'homme échoue dans ses tentatives, tue, dépèce, accommode le malheureux dans le sac qu'il trouve là, à sa portée, et tranquillement, le même soir, demande à son camarade de lui apporter le paquet où il explique qu'il a enfermé ses effets. Alors, le dimanche, sans trouble, sans inquiétude d'aucune sorte, ignorant de quelle affreuse commission il se charge, l'ancien soldat prend une voiture, arrive au rendez-vous convenu, remet la dépouille de Nicholas à l'homme qui l'attend et disparaît aussitôt. Ainsi tout devient clair et compréhensible : en premier lieu, le bruit qu'ont entendu les veilleurs, la déclaration de la propriétaire que son locataire était au lit à onze heures, le fait que Conway a été vu dans un cabaret en compagnie d'un inconnu : « Si mon client était coupable, s'écrie en terminant l'avocat, est-il vraisemblable qu'il eût choisi son propre bureau pour y commettre un meurtre dont il devait être si malaisé de faire disparaître les traces? N'aurait-il pas, de préférence, attiré la victime dans quelque endroit écarté? Peut-on admettre qu'un vieux militaire qui a servi avec honneur dans les troupes de Sa Majesté (que Dieu sauve!) soit subitement devenu, à soixante ans, un abominable monstre? Allons, le jury fera son devoir, il refusera de croire à une accusation si fragile, il rendra purement et simplement le prisonnier à la liberté. »

L'audience est un instant suspendue. L'argumentation du défenseur ne semble pas avoir porté, l'opinion est décidément hostile au prévenu. A la reprise, le président commence son résumé, et il s'acquitte avec beaucoup d'impartialité et de mesure de la tâche difficile qui lui incombe. S'il est désirable que le meurtrier soit puni, dit-il avec beaucoup de calme, et comme s'il pesait avec soin la valeur des mots qu'il emploie, il l'est plus encore que l'innocent ne soit pas condamné. L'avocat a prétendu qu'il n'y avait aucune preuve irréfragable que l'homme à la barre fût le coupable; cela est vrai, mais il arrive quelquefois qu'un ensemble de témoignages indirects s'impose à la conscience humaine avec autant de puissance qu'une certitude matériellement constatée. C'est au jury de choisir entre les deux systèmes qui lui ont été présentés et de décider s'il possède des clartés suffisantes pour conclure dans le sens de la culpabilité. Il y a deux faits qu'il ne faut pas perdre de vue : l'un est que le prisonnier a été, jusqu'à présent, un travailleur respectable et estimé, et qu'on ne voit pas quel intérêt il pouvait avoir à commettre ce crime; l'autre est qu'il existe, dans l'exposé de l'accusation, une importante lacune. Que s'est-il passé entre neuf heures quarante-cinq minutes du soir et

une heure du matin, c'est-à-dire entre le moment où Conway descend de voiture et celui où les gardiens du dock entendent le corps tomber à l'eau? Sur ce point, la défense n'est pas muette, mais les argumens dont elle use ne reposent guère que sur la déposition insuffisamment précise de la logeuse et sur les propres explications de l'intéressé. Quoi qu'il en soit, si les jurés ne sont pas convaincus que le prévenu est l'auteur du meurtre, leur devoir est de l'acquitter; dans le cas contraire, aucune considération ne doit les empêcher d'émettre un verdict affirmatif.

Pendant tout le cours du procès, l'accusé n'a pas desserré les lèvres. Il a laissé son avocat le défendre, et celui-ci a accompli la mission qui lui était confiée sinon avec une chaleur entraînante, du moins avec un flegme dont l'obstination ne s'est pas un instant démentie. Au dernier moment, Conway juge à propos d'intervenir. Il demande que le président donne lecture d'un mémoire où il a consigné ses déclarations, — tentative suprême, effort final et peut-être heureux de l'homme qui dispute sa vie. Mais la chose ne va pas toute seule. Le juge s'y refuse d'abord, car c'est là un procédé incorrect, et il ne cède que sur les instances du défenseur et à cause de cette considération qu'une existence humaine est en jeu. Au reste, le document dont le *clerk of assize* fait connaître la teneur à l'assistance ne contient rien d'important ni de nouveau. C'est une paraphrase du discours qu'on a entendu. Évidemment, ni dans l'esprit du public, ni dans celui des citoyens qui vont quitter la cour pour délibérer, l'incident n'a affaibli ou amélioré la situation du prisonnier. Le jury se retire; il rentre, après une demi-heure, en séance, et le *foreman* laisse tomber à voix basse ce seul mot : *Guilty*. Alors, se tournant du côté de Conway, que le gardien a ramené à la barre : « Vous êtes reconnu, dit le *clerk*, coupable d'assassinat. Avez-vous quelque chose à dire contre la condamnation à mort qui, d'après les prescriptions de la loi, va être prononcée contre vous? » Pas de réponse. Le malheureux s'essuie le front. On voit le *marshall* passer doucement derrière le fauteuil du juge et déposer sur le sommet de sa haute perruque un morceau de drap noir. C'est le *black cap*. Les traits du magistrat se rembrunissent, son langage n'est plus le même. Adieu les attentions et les prévenances dont l'homme était jusqu'à présent entouré! Il n'y a plus, cela est visible, d'égards à conserver envers un individu de cette espèce. La sentence lui est signifiée en des termes qui en aggraveraient, s'il était possible, la rigueur : « John Conway, sur des preuves qu'il m'est permis maintenant de qualifier d'irrésistibles, le jury vous a déclaré coupable d'avoir tué Nicholas Martin. Ne nourrissez pas, je vous le recommande, le fal-

lacieux espoir d'être gracié. Vous n'avez plus aucune commisération à attendre, au moins de ce monde. Je ne puis que vous appliquer le châtiment que la législation réserve aux meurtriers : vous serez pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive. » A peine ces paroles sont-elles prononcées, un long frémissement court dans la salle. Le public se lève et se dirige vers la sortie. Conway, reconduit en bas, est amené rapidement jusqu'à l'une des portes latérales de l'édifice. Une voiture où il monte, accompagné de deux vigoureux agens, le transporte au galop à l'ancienne et noire prison de Kirkdale, où les condamnés à la peine capitale subissent l'expiation suprême.

## IV.

Des discussions se sont élevées récemment dans la presse anglaise sur la question de savoir quelle est la méthode la plus sûre et la plus rapide d'exécuter les criminels. Les expressions dont s'est servi le président de la cour d'assises pour annoncer à l'accusé qu'il paierait son forfait de la vie, ne constituent qu'une simple formule qu'il ne faudrait pas interpréter à la lettre. En réalité, le patient n'est nullement suspendu au gibet jusqu'à ce que survienne l'immobilité cadavérique. On a la prétention d'employer des procédés infiniment plus scientifiques et foudroyans. L'individu que la justice anglaise expédie dans l'autre monde est soumis à une opération qui ne ressemble en rien à la pendaison primitive dont l'impitoyable Lynch traçait autrefois les règles aux Américains. Elle consiste dans la désarticulation du cou à la suite d'un ébranlement formidable, et ce n'est qu'après la secousse déterminée par la chute dans les profondeurs d'une trappe que le corps, pendant quelques instans, demeure attaché à la potence. Selon l'avis des criminalistes, dont la sollicitude et les préoccupations accompagnent les condamnés jusqu'à l'échafaud, il est nécessaire, pour arriver à un résultat immédiat, de tenir compte de certains élémens, tels que l'âge de l'homme, sa taille et sa corpulence. Un comité, présidé par lord Aberdare, a établi à cet égard un petit nombre de principes immuables dont il est interdit de s'écarter. En premier lieu, la longueur de la corde (et, par conséquent, du saut dans le vide) est mesurée d'après une échelle proportionnée au poids du sujet. Mais la manière de fixer le nœud est particulièrement importante. Les personnages officiels qui en délibérèrent ont estimé qu'il doit être exactement placé sous le menton, de façon qu'au moment du choc d'arrêt la tête soit rejetée en arrière et que la dislocation se produise du même coup. Alors, si l'on a

rigoureusement observé les indications de la table graduée dont nous parlions tout à l'heure, il y a des chances pour que la mort soit instantanée et que le supplicié passe sans souffrances de vie à trépas.

Mais un médecin s'est rencontré, — non des moindres, — qui se moque de ces calculs et combat avec énergie ces arrangemens et ces précautions. Il les qualifie de déplorables, d'entachés d'erreur, pis que cela, de barbarie. Si on continue de s'y conformer, on assistera, sur le lieu des exécutions futures, à des scènes si répugnantes qu'elles provoqueront infailliblement, dans l'Angleterre tout entière, une agitation sentimentale contre le maintien de la peine de mort. A l'appui de son opinion, le docteur rappelle ce qui s'est passé en Irlande il y a peu d'années. Il s'agissait d'en finir avec deux criminels auxquels on appliqua les prescriptions recommandées. Le rapport entre leur structure et les dimensions de la corde fut soigneusement respecté, ce qui n'empêcha pas le premier d'être presque complètement décapité et que le second le fût tout à fait. Sans doute, ajoute le critique, la fixation du nœud sous le menton est d'une efficacité incontestable, mais le bourreau ne néglige-t-il pas parfois de l'ajuster comme il faut? Quant au barème, ce tableau menteur des conditions soi-disant indispensables de réussite, le cas cité plus haut suffit à en démontrer l'absurdité. Il n'y a pas à dire, un appareil mécanique serait cent fois préférable; le réformateur en connaît un, parfait de tous points, et dont il confesse modestement qu'il est l'inventeur. Grâce à sa découverte, la nuque, à la minute du choc, serait projetée en arrière sous un angle tel que la mort surviendrait à l'instant même. Dès lors, la corde ne jouerait plus qu'un rôle accessoire, passerait à l'état de quantité relativement négligeable. Mais le comité s'est refusé à suivre l'ingénieux philanthrope dans la voie où celui-ci voulait l'entraîner. Il ne méconnaît pas qu'il reste un progrès à accomplir, quelque chose à trouver de simple, de pratique, qui supprimerait la douleur et conserverait entre le tronc et la tête cette continuité matérielle que réclame impérieusement la décence. En attendant, on ne peut que s'en tenir aux méthodes usitées, à moins de se résigner à un bouleversement radical et d'adopter, par exemple, la guillotine française. Mais qui donc verrait sans amertume disparaître les patibulaires? Qui oserait proposer de jeter au feu la corde, les bois de justice et la défroque des Calcraft, des Marwood et des Berry?

Aussitôt après le jugement qui l'a frappé, Conway a réintégré sa cellule; c'est, d'ailleurs, celle qu'il occupait avant le procès, car il n'y a pas, dans la prison où il est enfermé, de local spéciale-

ment destiné aux condamnés à la peine capitale. Quatre mètres de long, deux de large, voilà l'espace où il se meut, sous la surveillance d'un gardien qui ne le quitte pas de la journée. Sa nourriture est celle d'un prisonnier ordinaire : trois repas, de la viande à de rares intervalles ; aucune douceur supplémentaire, ni tabac, ni vin. Le soir, on le transfère dans une pièce voisine toute semblable, mais pourvue d'une couchette en planches, très basse, et où il étend lui-même son matelas et ses couvertures. Là non plus il n'est pas seul. D'ailleurs, il lui sera loisible de recevoir des visites, mais quelles précautions méticuleuses ne prendra-t-on pas pour rendre aussi banale, aussi insignifiante que possible, l'effusion dernière du misérable ! On le conduira dans une sorte de loge, garnie de redoutables barreaux, d'où il ne pourra parler qu'à distance aux créatures compatissantes qui s'intéressent toujours à lui. L'étranger lui-même, ému, presque effrayé de l'apparence des lieux, frissonnant au bruit des clés qui tournent, mal à l'aise sous ces voûtes silencieuses, n'apercevra que de loin l'ancien ami qui va mourir. Un grillage à claire-voie, s'il permet aux yeux de se contempler encore, empêchera du moins les mains de se tendre et de se serrer. L'entretien sera court, et la séparation d'autant plus cruelle que les jours du malheureux touchent à leur terme. On a pris soin de l'informer à l'avance de l'époque précise où justice serait faite. Entre l'arrêt et l'exécution, il n'a droit qu'à trois dimanches, *three clear Sundays*. Si le jugement est intervenu un lundi, — et c'est le cas en ce qui concerne Conway, — tant mieux pour lui, son existence se prolongera d'une semaine. Mais si la cour s'est prononcée un samedi, il pourra être livré au bourreau à l'expiration du quinzième jour. De toute manière, il ne sera pas laissé dans l'ignorance de la date funèbre. Est-ce barbarie ou humanité? Faut-il voir, dans cette notification au condamné de l'heure fixe où il aura fini de vivre, miséricorde ou désir calculé de redoubler ses tortures? Peut-être plus d'une âme farouche préférerait-elle qu'on lui épargnât les angoisses de l'incertitude. On a vu des individus faire preuve, au moment suprême, d'une indifférence méprisante pour leur destinée. A ceux-là, l'attente, la solitude, les soubresauts de la pensée avaient été sans doute plus insupportables que le reste. N'importe, il y a quelque chose d'implacable dans cet avertissement réfléchi que la mort est proche. Oh ! la possibilité terrifiante de compter les minutes après lesquelles le cœur cessera de battre, l'intelligence de se souvenir et de rayonner !

Cependant Conway ne tarissait pas en protestations d'innocence. Tout de suite, il faisait parvenir à Londres, au *home secretary*, une demande de commutation. Pouvait-on refuser sa grâce à un vieux

soldat comme lui, victime, d'ailleurs, de la plus déplorable erreur judiciaire? En même temps il adressait à l'Union maritime, dont il était membre, un appel désespéré, et suppliait cette association de prendre sa cause en mains, d'organiser en sa faveur une pétition aux autorités. Il récriminait, en attendant, contre tout le monde, accusait le jury de faiblesse, le président de partialité. Vingt fois il refaisait aux agens de service le récit de sa rencontre avec l'étranger, cet abominable étranger dont la duplicité allait lui coûter la vie. Mais quoi? que disait-il? Était-il admissible que l'opinion ne lui revînt pas et qu'on l'accrochât à la potence, comme un chien? Allons donc! il n'y croyait pas, d'abord, à l'exécution de la sentence, il savait bien que ce n'était pas sérieux, et qu'on finirait par le relâcher! Et son attitude se ressentait de cette confiance sincère ou simulée, conservait encore une apparence de calme et de force. Quand on lui apprit qu'il ne subirait sa peine que le 20 août, il puisa dans la décision du haut shérif de nouveaux motifs d'assurance. Il fit remarquer qu'on aurait pu le mener au gibet dès le 17, c'est-à-dire le lendemain du troisième dimanche. Décidément, le gouvernement se conduisait bien; bien sûr, la fédération des marins avait intercédé auprès de lui. Pourtant les heures fuyaient, les longues journées monotones s'écoulaient l'une après l'autre, et rien n'arrivait du département de l'intérieur. La forfanterie avait disparu, tout au plus restait-il encore un peu d'espérance. A mesure que s'approchait la date fatale et que chaque soleil levant dissipait l'illusion conçue la veille, le cerveau du misérable devenait la proie des chimères. Tantôt c'était l'espoir qu'une circonstance extraordinaire attirerait sur lui la pitié du monde; ou bien la reine elle-même, informée de sa situation, enverrait par télégramme, par courrier, l'injonction de le rendre à la liberté. Ce n'était pas la première fois que pareille chose se serait vue. Justement, il avait lu dans un roman une histoire semblable, un cavalier accourant à bride abattue, sur le lieu du supplice, et agitant, du plus loin qu'il le pouvait, la feuille où une main royale avait daigné parafer l'acte de clémence. Alors, il interrogeait les gardiens sur la vraisemblance de ses suppositions, et s'ils se taisaient, l'air ennuyé, haussant les épaules, il tressaillait à l'idée que c'était fini, bien fini, et qu'il n'avait plus rien à attendre de la compassion des hommes...

18 août. — La réponse du *home secretary* arrive deux jours avant l'exécution. Le gouverneur de la prison ouvre la lettre, en communique à Conway le contenu. Le dossier a été scrupuleusement examiné, il n'y a pas de raison appréciable pour que justice ne soit pas faite. Ainsi le recours en grâce est rejeté. Le prison-

nier demeure impassible. Visiblement, il est à bout de forces. Il reçoit la visite de cette logeuse dont la déposition en cour d'assises lui avait été favorable, puis celle d'un camarade de la fédération maritime, derniers témoignages de l'intérêt qu'on lui porte en souvenir d'un passé déjà bien lointain. Eux partis, c'est le dernier lien avec l'extérieur qui s'est rompu. Il n'approchera plus que de deux créatures humaines dont l'une est le prêtre, l'autre le bourreau.

19 août. — Conway, catholique, entend la messe, se confesse et communie. L'aumônier ne le quitte pas de la journée. Il semble que ce dernier ait plus d'une confidence à recueillir, car l'entretien se prolonge jusqu'à la nuit. Vers le soir, Berry descend de voiture à la grande porte; l'exécuteur des hautes œuvres couchera à la prison. Le haut shérif annonce qu'il a autorisé trois reporters à pénétrer jusqu'à l'échafaud.

20 août. — *Sept heures du matin.* Le condamné est debout, dans un état d'anxiété extrême. Il n'a pas dormi, croyant sans cesse le moment venu, se redressant sur son lit, comme en sursaut. A huit heures moins un quart, après avoir repoussé la nourriture qu'on lui offre, il sort de sa cellule, les membres libres, entouré d'une escorte de gardiens. La cloche de la chapelle sonne le glas, le prêtre en surplis marche en tête, récitant les prières des morts. Bien qu'on soit en août, il fait presque sombre, le ciel est gris, la pluie tombe. Le cortège s'engage dans un corridor à l'extrémité duquel se détache la silhouette d'un homme robuste qui attend, les bras croisés. Halte! c'est le bourreau. — « Bonjour, que Dieu vous garde! » murmure Conway, et inconscient de ses actes, le geste affectueux, l'intonation caressante, il prend la main de Berry, la secoue, comme s'il cherchait à gagner les bonnes grâces du redoutable personnage. Celui-ci, indifférent, l'air pressé, passe derrière l'homme qu'on lui abandonne, lie, sans serrer, bras et jambes, et on repart. Trois marches à descendre, une cour étroite à franchir; puis, devant le groupe, le seuil largement ouvert d'une pièce carrée que traverse une poutre énorme, supportée par deux poteaux d'égale grosseur. La chambre est nue, et parce qu'il n'y a rien aux angles et sur les murailles crépies, rien sur le sol qu'une trappe à niveau dont les volets sont fermés, l'appareil semble gigantesque, dans l'isolement farouche où il se dresse. Instinctivement, les regards de Conway se dirigent vers la chaîne aux maillons solides qui, descendant de la charpente transversale, soutient une corde déjà reliée au dernier anneau. Tout est prêt, Berry est aux côtés du patient dont l'émotion est intense. Dans un coin, trois journalistes, puis, au pied de la potence, le gouverneur et le

médecin de la prison, le sous-shérif, l'aumônier, quelques gardiens. Vivement, mais sans brusquerie, le nœud est fixé dans la position réglementaire, les jambes sont placées de façon que chacune d'elles repose sur l'un des battans, il ne reste plus qu'à couvrir la tête du voile funèbre. Encore un instant et le pauvre diable va plonger dans le vide, lorsque sa voix s'élève, désespérée : « Arrêtez, je vous en supplie, arrêtez un peu, je veux parler... — Il n'est plus temps, » réplique Berry, et il rabat déjà sur les yeux l'étoffe blanche ; mais le prêtre s'avance et intercède d'un geste doux. Les spectateurs se regardent, quelques secondes s'écoulent dans un silence effrayant. On entend la poitrine du malheureux qui souffle et halète. Enfin, avec un effort : « Ne buvez jamais... jamais ! » Et on comprend qu'il voudrait en dire davantage, mais que les paroles ne lui viennent pas... « Merci à mes gardiens, à mon confesseur... Je pardonne à ceux qui m'ont fait du mal... Oh ! Seigneur ! Seigneur ! ayez pitié de mon âme !... mon Dieu ! mon... » Il n'achève pas, le sol se dérobe. Sur un signe du gouverneur, Berry s'est reculé, il a renversé avec force un levier qui est à la portée de sa main, la trappe s'est ouverte par le milieu, les deux côtés retombant contre les parois du gouffre. Conway a disparu, précipité dans un trou profond de six mètres.

Alors, au tintement de la cloche et pendant que le drapeau noir monte au sommet de l'édifice, le chapelain s'adresse en ces termes à ceux qui l'entourent : « Avant de nous séparer, je désire vous lire la déclaration écrite que le supplicié m'a remise, signée de lui, et qu'il m'a autorisé à rendre publique. » Elle est ainsi conçue : « Je m'incline devant l'arrêt qui m'a frappé, car il est juste et c'est en expiation du meurtre que j'ai commis que j'offre ma vie à la société. L'ivrognerie m'a perdu, l'alcoolisme m'a poussé à répandre le sang. Depuis longtemps, j'étais en proie à des accès de fureur homicide, j'éprouvais une envie maladive de donner la mort. Quand l'affreux désir a été assouvi, la réaction est venue, j'ai eu horreur de moi-même ; que Dieu me pardonne ! » C'est hier seulement, ajoute l'ecclésiastique, quand sa lecture est finie, que Conway s'est décidé à avouer son crime et à faire connaître aux parens de l'enfant et à la justice sous quelle impulsion il avait agi.

Si douloureux que fût l'épisode, si intéressant que dût paraître ce bref testament de mort qui soulageait la conscience de tous, les assistans n'y avaient prêté qu'une attention très distraite. Leurs préoccupations étaient ailleurs ; pendant que parlait le prêtre, ils percevaient un son confus, quelque chose comme le bruissement d'un liquide qui coule et s'épand. Contrairement à l'usage, le mé-

decin ne se pressait pas de descendre dans le caveau pour y constater le décès. Que s'était-il donc passé? Déjà les reporters, race envahissante entre toutes, se penchaient sur la fosse béante, lorsque Berry, d'une voix irritée, demanda qu'on les fît sortir sur-le-champ. Trop tard : ils avaient eu le temps de remarquer que le corps était presque décapité et que la tête n'adhérait au tronc que par quelques muscles du cou. En bas, le fond solide n'était plus visible, disparaissait sous une mare fumeuse. Ainsi, le sang du condamné avait été versé à flots, et c'était encore au système de la commission qu'il fallait attribuer ce déplorable résultat. Conformément aux prescriptions officielles, pour un homme de la taille et du poids de Conway, la corde devait avoir une longueur de six pieds et huit pouces. En vain, à tous ces chiffres, le bourreau avait-il opposé son expérience professionnelle, protesté, parlé d'accident inévitable. On s'était refusé à l'écouter, à peine avait-on consenti à sacrifier les huit pouces à ses scrupules. De là son impatience, ses apostrophes aux journalistes, de là aussi son brusque départ. Sans attendre l'enquête à laquelle il est d'usage qu'il assiste, il boucla sa malle et s'éloigna précipitamment. Une heure après le drame, le *coroner*, assisté de son jury, arrivait à la prison pour s'y livrer aux constatations habituelles. Ce genre de cérémonie donne rarement lieu à un incident. Cette fois, à la vue du cadavre, un juré plus curieux que les autres demanda pourquoi l'exécuteur n'était pas là. Il aurait voulu l'interroger, apprendre de sa bouche à quelle cause était due la mutilation. Peut-être eût-il poussé l'exigence jnsqu'à demander qu'il fût fait mention du scandale au procès-verbal. Mais on lui fit des réponses évasives, et comme il était bon prince, il s'en contenta. Évidemment, on aurait désiré que l'affaire restât secrète. Le lendemain, tous les journaux d'Angleterre en reproduisaient les détails.

Berry était rentré chez lui bouillant de colère. Il y avait donc des gens qui voulaient en savoir plus long que l'officier de confiance de la couronne! Sa surexcitation grandissait si fort qu'on le coucha et qu'il fallut lui servir des potions calmantes. Au bruit de sa maladie, d'autres reporters accoururent, friands d'*interviews* et de confidences. Mais la porte demeura close, et ce fut en vain qu'ils y frappèrent. Prières, cajoleries, ruses même, tout échoua, tout fut inutile ; la consigne était impérieuse, M. Berry ne recevait pas.

JULIEN DECRAIS.

DES

# ANCIENNES PROVINCES

## DE LA FRANCE

### LE BERRY.

### II[1].

#### DE PHILIPPE-AUGUSTE A LOUIS XII.

VI. — DE PHILIPPE-AUGUSTE A SAINT LOUIS, CRÉATION DU PARLEMENT.

Hugues Capet, en prenant le titre de roi de France, donna en quelque sorte le signal de la lutte qui allait s'engager entre la couronne et la féodalité. On sait la fière réponse que fit à Capet le comte Adalbert lorsque celui qui prenait le titre de roi demanda à Adalbert qui l'avait fait comte. — « Et toi, qui t'a fait roi? » Ce

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] janvier.

qui n'empêche pas le roi franc de descendre en Berry et en Poitou, pour livrer bataille aux seigneurs qui ruinaient ces deux provinces par leurs querelles individuelles. On vit même des évêques, et, entre autres, le prélat qui gouvernait l'église du Berry, remplacer la mitre par le casque et le goupillon par l'épée à deux mains. Tellement violent devint l'antagonisme entre les nobles, le peuple des villes et des campagnes en souffrait à un tel degré, que l'archevêque de Bourges, Aymon, fils d'Archambaud, sire de Bourbon, essaya d'y mettre un terme en ordonnant un concile où serait proclamée la trêve de Dieu. Une messe solennelle à laquelle assistaient toute la noblesse et le clergé des alentours, fut célébrée en grande pompe dans la basilique de Saint-Étienne, et, après l'Évangile, le prêtre qui l'avait dite prononça ces paroles d'une voix menaçante:

« Par l'autorité de Dieu, le père tout-puissant, nous, évêques, excommunions tous les chevaliers de cet évêché de Bourges qui refusent et refuseront de promettre à leur archevêque paix et justice comme il le demande. Qu'ils soient maudits, eux et leurs complices, et leurs armes et leurs chevaux ! Ils seront avec Caïn le fratricide, et Judas le traître ! Et, comme ces cierges vont s'éteindre à vos yeux, ainsi toute leur joie s'éteindra en présence des saints anges, s'ils ne viennent faire satisfaction, réparation et pénitence convenable au jugement de leur archevêque ! »

Aussitôt, tous les prêtres présens jetèrent à leurs pieds les cierges qu'ils tenaient à la main, et qui, en tombant, s'éteignirent. Il y eut comme un frémissement sous les armures sonores des chevaliers, un élan spontané vers la paix, mais cet enthousiasme s'éteignit aussi rapidement que les cierges des prélats, et les guerres entre seigneurs rivaux recommencèrent peu de temps après. Certaines résolutions adoptées dans le concile de Bourges de l'année 1031 sont restées célèbres et méritent d'être remémorées, car elles indiquent bien quelle était, en ces jours troublés, l'organisation du clergé.

Il fut défendu aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'avoir désormais des femmes ou des concubines ; s'ils en avaient, ils devaient s'en séparer aussitôt ou tomber dans la catégorie des chantres et des lecteurs. Les fils des prêtres, des diacres et des sous-diacres, nés pendant que leurs pères étaient dans les ordres, ne pouvaient plus être eux-mêmes admis dans le clergé. Défense d'épouser la fille ou la femme d'un clerc ayant déjà la tonsure. Autres particularités : — les hosties ne pouvaient plus se conserver d'un dimanche à l'autre ; — les draps ayant servi à recouvrir les corps des défunts ne devaient plus être posés sur l'autel ; — le prêtre n'était plus autorisé à exiger aucun prix pour le baptême

ou le sacrement de la pénitence : il devait se contenter des offrandes faites par les fidèles; tonsure obligatoire pour les archidiacres, les abbés, les prévôts, les écolâtres, les chanoines, et tous ceux qui remplissaient un ministère quelconque dans l'église; barbe rasée avec une couronne de cheveux seulement, telle que la portent les dominicains et les franciscains encore aujourd'hui en Espagne. Autre résolution bien caractéristique : défense aux laïques de posséder les bénéfices ecclésiastiques appelés fiefs presbytéraux. C'était le plus clair, le plus productif du revenu des abbés de haute noblesse, des prieurs et des archevêques; ils se les réservaient.

En l'année 1145, un nouveau concile prépara à Bourges la seconde croisade; autre concile en 1226 dans lequel fut décidée une prise d'armes contre les Albigeois. Une grande partie du clergé du Berry s'enrôla pour cette triste guerre à titre de combattant, et il s'y distingua par un fanatisme que Simon de Montfort ne sut que trop aviver.

Au moment où tout homme valide attachait à son vêtement la croix rouge des croisades, Philippe I^er^, roi de France, sans souci de l'excommunication qui l'avait frappé à la suite de l'enlèvement de la femme de Foulques, duc d'Anjou, acheta d'Eudes Arpin, au prix de soixante mille écus d'or, la vicomté de Bourges. Cette magnifique acquisition fut le premier pas fait par la royauté vers le Midi de la France. Cet Eudes Arpin, dont les trouvères chantèrent les exploits en terre-sainte, tout d'abord grand seigneur prodigue jusqu'à la ruine, enthousiaste pour la délivrance de Jérusalem, captif ensuite des Turcs de Bagdad, finit par s'enfermer dans l'abbaye des bénédictins de Cluny en Saône-et-Loire. Il en était prieur quand la mort vint terminer cette vie si tourmentée. On verra, par la suite, que le Berry, à cette époque, pays de piété et de chevalerie, eut toujours plusieurs représentans de la noblesse dans chacune des croisades.

C'est peu de temps après que les esprits troublés se furent calmés, — on avait annoncé dans toute la chrétienté la fin du monde pour l'an 1000,— que fut construite, à Neuvy-sur-la-Bouzanne, une église unique en son genre, ayant exactement la forme de celle qui renferme le saint-sépulcre à Jérusalem. Si antique est son autel, qu'il est cité dans une charte du prieuré de Crozon en 1087. L'église est circulaire, et se compose de deux coupoles superposées, offrant à l'extérieur l'aspect d'une tour massive que devait couronner un troisième dôme resté inachevé. A l'intérieur, chacune des coupoles s'appuie sur des colonnes massives, douze au rez-de-chaussée et quatre au premier étage; tout autour de ces colonnes, règne

une galerie sombre invitant au recueillement. Transformée en forteresse au temps des guerres des Anglais, elle ne leur ouvrit jamais ses portes. Sa conservation est parfaite, grâce, sans doute, à M. Muret de Bord, qui, en 1847, obtint du gouvernement la somme de 92,000 francs pour la faire réparer.

On se souvient qu'à la mort du dernier prince de Déols, ce puissant seigneur laissa comme seule et dernière héritière de biens immenses, une enfant de trois ans, Denise. A divers titres, sa tutelle fut réclamée par Henri II d'Angleterre. Les autres parens de Denise qui habitaient en Berry, voulant prévenir une telle prétention, la conduisirent à Eudes, seigneur de La Châtre, son oncle paternel. Le souverain anglais ne l'entendit pas ainsi, et à la tête d'une forte armée, il vint jusqu'à Châteauroux pour faire valoir ses droits. Le comte Eudes, très prudemment, remit l'enfant à qui la réclamait; elle fut conduite à Chinon sous bonne garde, et puis plus tard en Angleterre.

Louis VII, exaspéré par tout ce que Henri II se permettait sur le continent, lui demanda de se rendre à Graçay, — de nos jours un petit chef-lieu de canton du département du Cher, — afin d'arriver à une entente pacifique. L'entrevue ne donna aucun résultat, et le vieux roi de France se borna à dire à son orgueilleux rival : « O roi! depuis que le commencement de votre règne et avant, vous m'avez comblé d'outrages en foulant aux pieds la fidélité que vous me deviez et l'hommage que vous m'aviez prêté... et de tous ces outrages, le plus grand, le plus manifeste, c'est votre injuste usurpation de l'Auvergne que vous détenez au détriment de la couronne de France. Certes, la vieillesse m'ôte la force de recouvrer cette terre et d'autres, mais devant Dieu, devant ces barons du royaume et nos fidèles, je proteste publiquement pour les droits de ma couronne, et notamment pour l'Auvergne, le Berry et Châteauroux, Gisors et le Vexin normand; suppliant le roi des rois qui m'a donné un héritier, de lui accorder ce qu'il m'a dénié à cause de mes péchés, la grâce de recouvrer ces droits! Donc, je confie la cause du royaume à Dieu, à mon héritier et aux barons de la couronne. » Ce disant, dit le chroniqueur, il se tourna vers les siens, le visage couvert de larmes : *Et sic reversus ad suos cum lacrymis, colloquium terminavit.* Philippe, l'héritier désigné, le vengeur futur que la postérité devait proclamer Auguste, exauça les vœux de son père outragé; il infligea à la dynastie des Plantagenets plus d'une humiliation, et, ce qui faisait mieux les affaires de la France, l'obligation de restituer plus d'une terre arrachée par violence ou duplicité à ses maîtres légitimes.

Philippe, déclarant la guerre aux Anglais, quitte Bourges pour

envahir le Berry aquitain; sans rencontrer trop de résistance, il s'empare d'Issoudun, de Graçay, de Châteauroux et d'un grand nombre de forteresses sur lesquelles flottait le drapeau ennemi. Pour surcroît de bonheur, Henri II d'Angleterre meurt à Chinon, le 14 juillet 1189.

La trahison de ses deux fils, Richard Cœur-de-Lion, et Jean sans Terre, surtout celle de Jean sans Terre, son enfant préféré, abrégèrent son existence.

A cette mort, Richard, selon sa promesse, rendit hommage au roi de France; il s'embarqua aussitôt après pour l'Angleterre avec l'intention de marier à un gentilhomme tout dévoué à ses intérêts Denise, la riche héritière de Déols. Son choix se porta sur l'un des plus illustres chevaliers du Poitou, André de Chauvigny, dont le cri de guerre : *Chauvigny*, *Chauvigny*, *Chauvigny pleuvent !* se faisait entendre en Orient comme en Occident sur tous les champs de bataille. L'homme était parfaitement choisi : c'était *the right man in the right place* pour garantir à l'Angleterre l'intégrité des possessions de la jeune femme qu'il épousait. Une autre fin tragique, celle de Richard, survenue en 1199 devant le château de Chalus en Limousin, vint encore favoriser le vengeur de l'infortuné Henri Ier, car c'est de cet événement que date la première restitution faite par l'Angleterre du Berry à la France. Je dis avec intention la première; ce ne fut qu'après les victoires de Duguesclin et de Jeanne d'Arc que la délivrance fut entière.

Par suite d'un traité conclu entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre, tous les fiefs de la province furent remis au premier de ces princes. Ils devaient faire partie de la dot de Blanche de Castille, nièce du roi anglais et dont le mariage avec le fils du roi de France, le futur Louis VIII, dit le Lion, était une des conditions; on sait que c'est de cette union que naquit ce pur esprit qui fut saint Louis.

Philippe-Auguste, aussitôt son traité conclu avec Jean sans Terre, s'occupa de fortifier tout ce qu'il possédait de villes en Berry. Issoudun fut spécialement l'objet de sa sollicitude en raison de sa situation près de plaines fertiles. Sancerre, quoique bien en terre berrichonne, restait en dehors de son action, car elle appartenait au comte de Champagne; mais ce seigneur rendait hommage à la couronne de France, et, pour le moment, il eût été difficile d'exiger autre chose.

Lorsqu'en 1223 mourut Philippe-Auguste, les grands barons de la province du Berry avaient fait, de gré ou de force, leur soumission à la couronne. Parfois encore, ils rançonnaient les marchands juifs ou autres qui, pour se rendre à des foires lointaines,

traversaient leurs domaines; mais si ces traitans se plaignaient en haut lieu, le roi prenait leur défense et les nobles pillards recevaient de rudes châtimens. Beaucoup de ces hobereaux, qui ne pouvaient vivre chez eux en paix, allaient guerroyer au dehors; ils ne prenaient part qu'aux querelles de seigneur à seigneur et non de seigneur à souverain.

Avant de mourir, Philippe-Auguste créa les baillis. Ils eurent mission de surveiller les prévôts, magistrats royaux auxquels étaient adressés les mandemens de la couronne. Les foires, les moulins, les pressoirs, les marchés, les étaux, les halles, les rivières, les étangs, les droits de sceaux, de greffe, de tabellionnage et de recouvrement des amendes leur étaient affermés; que d'imagination dans ces créations de charges qui ne pesaient que sur le peuple! Il y avait encore le sénéchal, qui n'était alors que le chef d'une justice seigneuriale ou le lieutenant-général d'un comte, et auquel prévôts et baillis devaient obéissance. Philippe-Auguste supprima cette charge.

Des deux règnes de Louis VIII et Louis IX, je ne rappellerai du premier que ce que j'en ai dit au sujet de la guerre des Albigeois. Quant au second, son règne ne fut qu'une succession de croisades. Toutefois, quoique Louis IX fût souvent absorbé par leur organisation, il sut faire de grandes choses, fort habilement utiliser le voyage qu'il fit à Bourges en mettant sous la dépendance de la couronne de France le comté de Sancerre. On a conservé les noms des chevaliers du Berry qui accompagnèrent le pieux monarque en Palestine. Dans la première croisade on trouve Guillaume II, seigneur de Vierzon, et son fils qui, plus tard, mourut à Carthage atteint du mal qui frappa son souverain; Eudes de Mareuil et Étienne Aigullun, chevaliers; Herbert de la Châtre, damoiseau; Ébrard, abbé de Vierzon; Pierre I[er], seigneur de Mehun dans le Cher, tué à Mansourah, de la Basse-Égypte, et où saint Louis fut fait prisonnier; Guillaume de Chauvigny qui, pour payer son équipement et ses dettes, dut emprunter quatre cents livres tournois à des marchands de Florence. M. Louis Raynal dit à ce propos : « La royauté mettait son profit à seconder cet unanime empressement que mettaient les chevaliers à se ruiner; c'était là pour elle l'un des plus utiles résultats des expéditions en terre-sainte (1). » Je dois aussi citer dans cette liste de preux débarqués en Palestine : Roger de Brosse, seigneur de Boussac, Sainte-Sévère et Huriel; Ebbes, seigneur de la Châtre, et ses deux fils; le chevalier Guil-

(1) *Histoire du Berry*, par M. Louis Raynal, premier avocat-général à la cour royale de Bourges. Bourges, 1844; Vermeil, éditeur.

laume de Barre, mort en débarquant à l'île de Chypre, et enfin Eudes de Châteauroux et Gaucher de Châtillon, l'un cardinal et légat du pape, l'autre chevalier de grand renom. « Je ne saurois dire, rapporte Joinville de ce dernier, toutes les grandes occasions où Gaucher moult bien se maintint outremer, et moult en valeur se il eust vécu. » Il fut un des rares seigneurs qui s'abstint de prendre part au jeu effréné dont les croisés faisaient leur principal passe-temps devant Damiette. Il fut tué par un musulman en défendant saint Louis. Le meurtrier parcourut le champ de bataille au galop de son cheval en proclamant son triomphe, tellement Gaucher était redouté.

On trouve peu de noms berrichons dans la seconde croisade, et je ne puis citer que ceux de Jean de Seully, Pierre, seigneur de Saint-Palais et de Vaton; Hervey, seigneur de Vierzon, et le seigneur de Châteauroux, qui y laissa la vie.

Avant de suivre les événemens qui se produisirent en Berry sous Philippe le Hardi, Philippe le Bel et autres monarques, il est impossible de passer sous silence les services que rendit aux provinces placées sous l'autorité des rois de France l'institution du parlement, œuvre de saint Louis. Ce fut la création d'un pouvoir énergique et central, opposé aux exactions et aux privilèges des grands seigneurs. Les baillis, institués par Philippe-Auguste pour remplir leurs devoirs de juges, tenaient des assises dans lesquelles, entourés des vassaux du roi, la justice était rendue, réglés les services militaires et judiciaires. Avec le parlement, s'il y avait des différends que les baillis ne parvenaient pas à arranger, les questions en litige étaient portées en appel devant lui; il les tranchait définitivement par l'application de mesures équitables, l'autorité des vieilles lois romaines, et les précédens modérés de la justice royale.

Saint Louis, par-dessus tout, avait voulu assurer la paix dans les provinces, et c'est pour cela qu'il combattit les privilèges excessifs de la féodalité, qu'il défendit les duels et les luttes privées de seigneur à seigneur. Les prélats et les prieurs avaient les leurs, et ce qu'il y a d'étrange, c'est que les baillis étaient dans l'obligation d'y paraître. Ils s'en dispensèrent dès que saint Louis s'y déclara contraire. De son côté, Innocent III, au commencement du XIIIe siècle, frappa d'excommunication ceux qui en appelaient au jugement de Dieu, mais les nobles ne voulurent que difficilement en tenir compte, prétendant que c'était un « privilège de naissance; » il en fut de même des clercs qui, cependant, se considéraient comme faisant partie du clergé. L'institution de la trêve de Dieu, œuvre des évêques, ainsi que la « quarantaine du roi, »

pendant laquelle aucun duel n'était permis, modifièrent quelque peu les coutumes chères à la féodalité. « Ce fut, dit le sire de Joinville, en parlant de son roi, l'homme qui plus se travailla de pais entre ses soujets, et espécialement entre les riches homes voisins et les princes du royaume. »

Sous Philippe le Hardi et Philippe le Bel, rien de remarquable pour le Berry, sauf la confiscation des propriétés nombreuses que les Templiers possédaient, et une violente persécution contre les Juifs. Philippe le Bel dépouillait tous ceux qui avaient quelque fortune, et cela, avec une cupidité sans vergogne. « C'est un despote égoïste, a dit de lui M. Guizot, qui règne pour lui seul et ne demande au pouvoir que l'accomplissement de sa volonté. » La remarquable étude de M. Ch.-V. Langlois sur le procès des Templiers, procès auquel prirent part plusieurs membres du clergé de Bourges, prouve surabondamment combien cet ordre, vivant ou mort, fut victime des préjugés et de la mauvaise foi de ses ennemis (1). Dans la tour d'Issoudun furent emprisonnés des juifs qui refusèrent de rendre gorge quand on les engagea de le faire. Sur l'une des parois de la fenêtre du deuxième étage, au midi, on lit encore ces mots profondément gravés dans la pierre : *Deux frères sont en prison, Isaac et Hayem. Puissent-ils vivre toujours! Que Dieu leur soit en aide! Qu'il les fasse sortir des ténèbres à la lumière et de la servitude à la liberté! Amen! amen! selat! Ils sont venus le troisième jour de la Parecha Vaëhi, l'an 64 du petit comput.* Cette date correspond à l'hiver de l'année 1304.

Avec Louis X le Hutin, la féodalité berrichonne s'efforça de reconquérir son indépendance des premiers jours, et, en effet, elle parvint à rétablir le jugement de ses querelles par ses égaux, et la liberté de batailler tant que bon lui semblerait. Ce roi, pendant un règne des plus courts et des plus mal remplis, 1314-1316, — voulut défendre à ses barons de frapper monnaie, mais sans y réussir. Son père Philippe avait tellement altéré la sienne, que personne ne voulait de l'argent royal. Louis X finit par ordonner que, seuls, trente barons de son royaume auraient ce privilège. Voici les noms des seigneurs du Berry qui obtinrent cette haute faveur : le comte de Sancerre, le seigneur de Charenton, le vicomte de Brosse, les seigneurs d'Huriel, de Vierzon, de Châteauroux, de Château-Meillant et de Mehun. La ville d'Issoudun, qui, pendant très longtemps, avait fourni des pièces au type local et à l'effigie de Richard Cœur-de-Lion, ne fut plus autorisée à jouir de ce privilège. Si le Berry fut à ce point de vue des mieux partagés, c'est parce

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1891.

que les autres provinces de France n'avaient pas, comme lui, terre de féodalité par excellence, un aussi grand nombre de seigneuries et de petites souverainetés.

Philippe V ou le Long, qui, le premier des princes du sang, avait eu pour apanage le titre de comte palatin de Bourges, succéda à son frère, et, c'est de la ville de Bourges qu'il signa presque toutes ses ordonnances. L'une d'elles prouve que les aménités échangées encore de nos jours entre avocats, et les railleries dont ils criblent leurs adversaires sous le couvert de leur robe noire, ne datent pas d'hier. Un article sur la police des audiences dit ceci : « Que cil qui tendront le parlement ne souffrent pas eux vitupérer par outrageuses paroles des avocats et des parties, car l'honneur du roy de qui ils représentent la personne tenant le parlement ne le doit mie souffrir... » L'article qui précède celui-ci n'est pas moins instructif sur les coutumes des anciens membres du parlement. — « Que cil qui tendront le parlement ne beuvent ne ne mangent avec les parties qui ont à faire par-devant eux, ne avec les avocats : car l'on dit pieça que trop grande familiarité engendre grand mal. »

## VII. — LE DUC DE BERRY, JEAN. — DU GUESCLIN A SAINTE-SÉVÈRE.

Avec Charles le Bel s'éteignit la première branche des Capétiens, et, avec l'avènement de Philippe le Valois, commença une ère de calamité pour la France et le Berry. C'est d'abord, en 1346, la bataille de Crécy, où les Anglais décimèrent la noblesse française, comme elle avait été décimée à Courtray, en 1302, à la *Journée des Éperons*, par les Flamands. A Crécy, périt le noble comte de Sancerre, Louis II ; « il succomba, dit Froissart, au milieu de ces vaillans hommes et bons chevaliers qui, pour leur honneur, chevauchoient toujours en avant et avoient plus cher à mourir que fuite vilaine leur fut reprochée. » Jean de Luxembourg, roi de Bohême, seigneur de Mehun-sur-Yèvre en Berry, quoique vieux et aveugle, ordonna à ses chevaliers d'attacher leurs chevaux au sien : ils se lancèrent dans la mêlée, et, raconte encore le chroniqueur déjà cité, « on les retrouva gisant autour de leur maître et leurs chevaux alloiés ensemble. » La peste, celle qui sévissait alors à Florence, fit aussi de grands ravages en Berry. Puis, un incendie terrible qui éclata en 1353, à Bourges, détruisit la plus grande partie de cette ville, n'épargnant que la basilique de Saint-Étienne et l'archevêché.

Le prince Noir qui avait ouvert les hostilités contre la France dès l'année 1339, et couvert de ruines les campagnes d'Auvergne et du Berry, fut pourtant repoussé de Bourges, d'Issoudun et de Châteauroux par les habitans qui avaient juré de se sacrifier à la défense de leur ville. Le prince anglais ne tarda pas à prendre une revanche éclatante de ces insuccès en gagnant la bataille de Poitiers. Là, périrent encore bon nombre d'habitans du Berry dont les noms obscurs resteront à jamais perdus dans un éternel oubli. Avec eux tombèrent André de Chauvigny, vicomte de Brosse, seigneur du Chastelet; Guillaume de Linières, Jean, seigneur de Milly; Jean et Seguin de Cluis et Jean de Sancerre. D'autres prisonniers de grande noblesse figurent dans ce désastre, au nombre desquels je relève le nom toujours glorieux entre tous les noms glorieux du Berry, celui du comte de Sancerre.

Avec la captivité du roi Jean, en Angleterre, l'histoire de la province reste comme interrompue, disparaissant sous les désastres qui s'abattent sur elle. Au nom du prince Noir, les Anglais occupent Vierzon, qui ne revint définitivement à la France qu'en 1370; la ville d'Aubigny, dans le Cher, de l'apanage de la maison d'Évreux, est prise par escalade; il en est ainsi du château de Gordon sur la Loire et de la riche abbaye de Saint-Satur; l'Anglais occupe Palluau, Buzançais, Chabris, Briantes, les châteaux de Montrond, du Chassin, du Lys-Saint-Georges et bien d'autres. On fait la guerre dans ce qui est toujours appelé le Berry, soit au nom du prince de Galles, soit au nom du roi de France. Les seigneurs se battent pour leur propre compte, sans distinction de bannière, et l'on voit un Guillaume de Barbançon, seigneur de Sarzay, s'emparer de La Châtre à la tête de quarante lances, et y commettre mille infamies. Les paysans, que leurs seigneurs ne protègent plus, se réunissent en bandes, créent ce qu'on appelle la Jacquerie, et pillent, tuant tout ce qui n'est pas assez fort pour se défendre.

Lorsque fut signé en 1360 le calamiteux et humiliant traité de Brétigny, l'Angleterre stipula que les forteresses du Berry et du Bourbonnais seraient restituées au roi de France, Jean le Bon; beaucoup de ceux qui les détenaient ne voulurent pas les rendre, et les plus tenaces furent les soldats de fortune qui disaient les garder par ordre du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Jean, pour dédommager son troisième fils auquel il enlevait le Poitou pour le donner aux Anglais, détacha le Berry de la couronne, et le lui donna en apanage. C'était presque défaire ce qui avait coûté tant d'efforts, d'argent et de ruse à Philippe Ier et à saint Louis.

A cette occasion, la province fut érigée en duché-pairie, et,

depuis lors, elle resta l'apanage des enfans royaux, sauf à revenir à la couronne quand se produirait un manque d'héritiers mâles.

Voici, pour ne plus y revenir, la liste de ceux qui en bénéficièrent. Le premier titulaire étant mort sans enfans, Charles VI donna l'apanage à Jean, son deuxième fils, et à la mort de celui-ci, à son quatrième fils, Charles, comte de Ponthieu, depuis Charles VII. Le frère de Louis XI, le duc Charles, en hérita en 1461; à sa mort, il revint à François de France, son troisième fils, puis à Jeanne, femme de Louis XII. En 1517, le duché fut donné à Marguerite de Navarre, sœur de François I[er]. La sœur d'Henri II, Marguerite de Savoie, l'obtint ensuite de 1550 à 1576; puis, François de France qui prit le titre de duc d'Anjou, et mourut en 1584. Henri IV l'accorda en usufruit à la veuve de son prédécesseur, après quoi le duché fut rattaché à la couronne pour ne plus s'en séparer, quoique plusieurs princes du sang aient encore porté le titre de duc de Berry. « Chose étrange, dit M. Raynal, jusqu'à la révolution de 1789, aucun des princes qui l'obtinrent par suite de concessions personnelles ne laissa de postérité; comme si, par une loi mystérieuse, la province, qui avait donné tant de preuves de sa fidélité à la couronne, n'avait jamais dû en rester longtemps détachée. »

Le nouveau duc de Berry, Jean, en otage à Londres, ayant obtenu d'Édouard III un sauf-conduit, passa le détroit et vint prendre possession de la province dont, pendant soixante ans, il devait garder le titre et la jouissance. Il la ruina, car ardent amateur d'objets d'art, de riches ciselures, de reliques précieusement enchâssées, grand constructeur, grand jouisseur et dévot avec cela, il puisa dans toutes les poches en pressurant le pays autant qu'il lui fut possible de le faire. Comme à peu près tous les Valois, le duc Jean de Berry aimait à bâtir. Quand à Paris son royal frère, Charles V, élevait le château neuf du Louvre, le Pont-Neuf, la Bastille, sans compter les résidences royales édifiées hors de la capitale, à Bourges, le duc Jean augmentait les dépendances et les fortifications de la Grosse-Tour; il commandait aux sculpteurs de tailler dans la pierre le drame religieux qui ennoblit le portail de Saint-Étienne; il reconstruisait le château de Concressault, et se bâtissait un palais qui fut une merveille et qu'il complétait par une autre merveille, la Sainte-Chapelle de la cour de Bourges. Mais où il donna plein cours à sa passion pour le bâtiment, c'est en construisant, vers 1387, le château de Mehun-sur-Yèvre. Les sculptures de cette résidence, ses délicates statues, ses tourelles élancées, ses créneaux et ses mâchicoulis élégans formant galerie tout autour des remparts, ne rappellent plus rien de l'aspect rébarbatif des sombres forteresses de la féodalité. Près de Mehun, pour les délassemens du noble

duc, fut créée une garenne où l'on assembla, à peu près comme dans l'arche de Noé, tout animal susceptible d'être chassé à tir et à courre, y compris le chamois. Plus tard, Charles VII fit de ce château sa résidence favorite ; il n'en reste plus que des ruines.

Qui pourra dire ce que sont devenus les meubles, les tapisseries, les tableaux, les livres rares, la riche argenterie et les bijoux qui encombraient la fastueuse résidence de Jean le Magnifique? Magnifique! Le duc précipita les hommes de sa province dans une telle pauvreté, tant de malédictions s'attachèrent à sa mémoire, qu'il eût été plus sage de ne pas le qualifier de la sorte. Avec la misère qui accablait les villes et les campagnes, comment de si riches collections ont-elles pu s'amasser, et tant d'édifices splendides s'élever? Par une oppression incessante, la spoliation de quiconque possédait.

Comme la guerre venait d'être déclarée une autre fois avec l'Angleterre, Charles V ouvrit les hostilités dans l'Aquitaine anglaise. Châteauroux et d'autres localités voisines étant villes frontières, de grands désastres les frappèrent. Le duc Jean, craignant que ses collections ne fussent mises au pillage et ses bâtisses suspendues, supplia son royal frère de le protéger. Bertrand du Guesclin qui, en ce moment, et contre ses habitudes, ne se battait, ni ne prenait aucune ville d'assaut, fut désigné pour le secourir. Il reçut l'ordre du roi de France de se rendre d'Espagne, où il était, à Paris, puis d'aller rejoindre devant Sainte-Sévère les ducs de Berry et de Bourgogne, qui y assiégeaient un corps important de troupes anglaises.

Avant de se rendre sous les remparts de cette ville, Du Guesclin faisait capituler Limoges, enlevait Saint-Yrieix-sur-l'Isle et Brantôme dans le Périgord. Après avoir vendu sa vaisselle d'argent, comme il vendit dans sa jeunesse les bijoux de sa mère pour se créer des subsides que le souverain lui refusait, il arrive à Vire, rendez-vous d'une armée qu'on lui confiait. Il repart aussitôt avec sa troupe et tombe sur les Anglais à Pontvallain près du Mans ; il les taille en pièces, et fait leur chef prisonnier en compagnie de beaucoup d'autres nobles.

Depuis Crécy et Poitiers, les Français n'avaient plus osé attaquer leurs ennemis en rase campagne, aussi le résultat de cette victoire fut-il très grand, car il détachait de la cause du roi d'Angleterre bien des villes qui hésitaient encore à se déclarer en notre faveur. Du Guesclin revint à Paris, en triomphateur, pour remettre au roi les prisonniers faits à la bataille de Pontvallain. Ils furent laissés libres d'aller et venir sans autre lien que leur parole. « On ne les mit point en prison, dit Froissart, en fers, ni en ceps, ainsi

que les Allemands font leurs prisonniers quand ils les tiennent, pour obtenir plus grande finance : maudits soient-ils, ce sont gens sans pitié et sans honneur, et aussi on n'en devroit nul prendre à merci (1). »

De Paris, le connétable, après une pointe en Auvergne, se rendit en Poitou; il prit les villes de Bressuire, Chauvigny, Moncontour et Montmorillon. Devant La Rochelle, l'amiral espagnol Bocanegra, venu au secours de cette ville sur la demande du roi des Français, battait, de son côté, l'escadre anglaise, et s'emparait du vaisseau sur lequel était le trésor que le roi Édouard d'Angleterre destinait au paiement de ses troupes. Ceci se passait au commencement de 1372. A la même date, Aymon Rose humiliait encore notre ennemi devant Harfleur. Les Anglais occupaient toujours Poitiers ; mais avant de donner l'assaut à cette ville, le connétable voulut s'emparer de Sainte-Sévère, la dernière place forte que l'ennemi eût en son pouvoir dans le Berry. Il s'y présenta avec 4,000 gens d'armes, et sans perdre une minute, en compagnie des ducs de Berry et de Bourbon, du sire de Clisson et du belliqueux abbé de Malepaye, il étudia les défenses de la ville. Elles étaient considérables : murailles hautes et épaisses, tours massives, fossés profonds, garnison vaillante et nombreuse.

L'un des plus empoignans épisodes du moyen âge en Berry est celui évoqué à Sainte-Sévère, par l'aspect d'une tour en ruine, couronnée de vieux lierre, seul débris, aujourd'hui, de ce qui fut un des points les mieux fortifiés de l'ancienne France. Sainte-Sévère était à triples murailles, baignée par les eaux de l'Indre et flanquée sur ses angles par des donjons aux pointes élancées. On la considérait comme imprenable. Un seul et irrésistible assaut devait pourtant l'enlever aux Anglais. C'est un incident de peu d'importance qui en précipita l'attaque. Un homme d'armes du connétable avait laissé tomber par mégarde sa hache dans les fossés. Il jura de la ravoir, mais non sans prier les sentinelles anglaises de l'épargner et de ne pas tirer de flèches sur lui pendant qu'il irait chercher l'objet échappé de ses mains. Les Anglais le criblèrent de traits, mais sans aucun effet, car il portait une armure d'acier à l'épreuve des flèches. L'homme d'armes ayant appelé ses compagnons à l'aide, ceux-ci accoururent au nombre de quatre cents environ, escaladèrent vivement l'escarpe jusqu'au pied du mur et commencèrent l'attaque sans en avoir reçu l'ordre. Du Guesclin déjeunait quand on vint lui faire part de ce qui se passait. Aussitôt, et comme quand une alerte survenait à l'heure

(1) Froissart, liv. Iᵉʳ, part. II, p. 623.

de ses repas, renversant la table avec ce qui était dessus, il donna l'ordre à ses lieutenans de continuer la lutte. A l'un, il enjoignit de battre les tours, à l'autre de faire brèche à la muraille, aux archers et arbalétriers de viser les assiégés qui, de leur côté, accouraient en foule sur les remparts. La défense des Anglais fut aussi tenace que l'attaque des Français fut impétueuse. Le connétable y montra les ressources de son expérience et une bravoure qui, selon son expression, transformait les « siens en lions crêtés. » On le voyait partout, il dirigeait tout, prévoyait tout; un archer s'étant plaint de n'avoir que de l'eau à boire dans une telle « empresse, » le sommelier du connétable reçut l'ordre d'amener des tonneaux de vin et d'en distribuer le contenu aux combattans.

Les Anglais, devant l'impétuosité des assiégeans, sollicitèrent une suspension d'armes qui leur fut accordée; ils en usèrent pour demander de quitter la ville avec tous leurs biens et leurs alliés, et de plus, réclamer une somme de 30,000 francs contre la livraison de Sainte-Sévère et de son château. L'offre fut repoussée sans débat, et l'assaut repris avec un nouvel acharnement. Le fougueux abbé de Malepaye pénétra l'un des premiers dans la forteresse par une brèche. Ayant vu non loin de la muraille une grange remplie de paille et de foin, il s'empressa d'y jeter une torche et d'attiser l'incendie. Les assiégés cherchèrent à l'éteindre, mais ils divisèrent leurs forces, et les Français en profitèrent pour faire irruption dans la place.

Le butin de la ville procura aux vainqueurs des valeurs très grandes, car Sainte-Sévère était le dépôt où les grandes compagnies avaient amoncelé leur blé, leur farine, des monnaies d'or et d'argent, des épées, des casques, et, en grandes piles, du drap et du linge. Selon la coutume, les prisonniers anglais furent rançonnés; puis on les laissa partir. Il restait à régler le sort des alliés des Anglais, des Français, hélas! Lorsque après le combat, le duc de Berry voulut féliciter les soldats au nom de son père le roi de France, du vin fut apporté devant le connétable, qui refusa de boire. « Bertrand, lui dit le duc, que ne prenez-vous du vin! Doutez-vous que votre chair ne soit ci empoisonnée? — Je suis prêt à obéir à vos commandemens, répondit Du Guesclin, mais j'ai fait un vœu que je ne voudrais pas violer, et le voici : Vous savez que beaucoup de Français ont été pris dans cette ville, qui ont aidé à prolonger ce siège, et de la main desquels maint vaillant homme a perdu la vie. Par ce motif, j'ai fait vœu et promis de ne boire ni manger tant qu'il y en aura un seul de vivant. — Ce vœu, je le fais aussi, s'écria le duc. Et les prisonniers, traîtres à leur roi et à leur patrie, furent amenés

devant Du Guesclin, puis pendus par les valets de l'armée aux abords de la ville. »

Avec Sainte-Sévère, les Anglais perdirent tout ce qu'ils avaient en Berry. Le Poitou leur échappa après l'heureuse bataille de Chiré en 1373. Il ne leur resta plus que Bayonne, Cahors et Bordeaux.

Un demi-siècle plus tard, Jeanne d'Arc dut reprendre, à la suite de nouvelles invasions, l'œuvre commencée par le connétable Bertrand Du Guesclin. Pourquoi le premier libérateur a-t-il reçu moins d'hommage que le second? Comment a-t-il été possible qu'ils fussent séparés dans le tribut de reconnaissance que la France leur doit? Entre Mende et Langogne, dans un des sites les plus désolés de la Lozère, non loin d'un ruisseau et à quelques centaines de mètres des ruines de Châteauneuf-Randon, s'élève, sans art aucun, un monument commémoratif du lieu où mourut le héros. Cela manque de grandeur, et c'est indigne du souvenir qu'il prétend évoquer; visitez ce triste lieu, relisez Froissart, et vous joindrez certainement votre voix à celles qui demandent pour le connétable un monument en rapport avec les services qu'il rendit.

## VIII. — JEANNE D'ARC, JACQUES CŒUR, AGNÈS SOREL.

Le duc Jean, non satisfait des revenus qu'il retirait de son duché, se fit donner, en outre, la lieutenance-générale de la Guyenne. Il l'exploita, mais d'une façon tellement cynique, que Charles VI, tout fou qu'il était, dut intervenir. Comme le lieutenant-général était trop puissant pour être atteint, et qu'il fallait un exemple, c'est un maltotier du nom de Betizac, âme damnée de son maître, qui en servit. Dans l'espoir d'échapper à la justice du roi, Betizac se prétendit hérétique, et par ce fait devint justiciable de l'évêque de Béziers. Celui-ci, sans une minute d'hésitation, le condamna à être brûlé vif. « Il mourut, dit Froissart, en criant dans son agonie : « Duc Jean, on me fait mourir sans raison ! »

La folie du malheureux Charles VI était intermittente : entre deux éclaircies où sa raison reparut, il autorisa la noblesse du Berry à prendre part à deux lointaines expéditions : l'une en Tunisie, l'autre en Terre-sainte, avec Jean sans Peur. Dans la première figurent Guy de La Trémouille, Philippe d'Artois, de Linières et de Sainte-Sévère, puis Jean III, comte de Sancerre, et Étienne, tous

les deux frères du connétable de ce nom, Le Borgne de Cluys et Philippe de Chauvigny. Plusieurs de ces chevaliers batailleurs moururent sur la plage africaine. Dans la seconde, je retrouve encore les noms de Philippe d'Artois, Guy de La Trémouille, maréchal de Boucicaut, messire Philibert de Naillac, seigneur du Blanc, de Châteaubrun et de Gargilesse, Hélion de Naillac et Louis de Culant. En 1403 s'éteignit, à Paris, l'une des plus grandes illustrations du Berry, Louis de Sancerre, connétable de France. En mourant, Du Guesclin lui avait remis, comme au plus digne, l'épée qui était l'insigne de cette dignité. « C'était belle chose, dit Juvénal des Ursins, de l'entendre, quelques heures avant sa mort, remercier Dieu de ce qu'il l'avait préservé de tant de périls où il avait été, de mort soudaine, de guerre et autrement. » Il fut enterré à Saint-Denis, à côté de Du Guesclin, son émule en bravoure et loyauté. « Enfans, disait-il à ses soldats, gaignés bel et perdés bel, c'est-à-dire que, en quelque estat que un homme se trouve, il doit toujours faire son honneur. »

Bayard, Du Guesclin, Chauvigny, Louis de Sancerre, le chevalier d'Ars, voilà les grands noms qui perpétueront à jamais la bravoure chevaleresque de la noblesse française à cette époque. Les rapines de quelques hobereaux, quelques blasons ternis par des chevaliers félons, n'en pourront amoindrir jamais la loyauté et le fier caractère.

La lutte entre la France et l'Angleterre était à peine suspendue depuis peu d'années, qu'éclata la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. Elle eut son effet jusqu'en Berry. C'est alors qu'on vit le roi de France, Charles VI, faire le siège de la ville de Bourges pour mettre à la raison l'ingrat duc Jean, qui s'était allié aux Armagnacs. Elle dut ouvrir ses portes. Le duc fut contraint, pour payer ses frais de guerre, de vendre à des juifs tout ce qu'il possédait en diamans, rubis, saphirs, camées antiques et tableaux. Ce n'était qu'un commencement de ses restitutions. Les Anglais qui, commandés par le duc de Clarence, étaient venus, sur leur demande, au secours des rebelles, leur firent, en gens pratiques, chèrement payer leur aide. Ils réclamèrent 320,000 écus d'or au duc d'Orléans. Celui-ci, ne pouvant s'exécuter, donna en otage Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, lequel resta vingt-deux ans en captivité à Londres. Guillaume Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Saint-Chartier, Ville-Dieu, Neuvy et Pailloux, tous fiefs situés en Berry, fut contraint de vendre ses domaines pour « rembourser aux frais de prison et moyenner sa délivrance. » Non satisfait par tant de sacrifices, le roi Henri V d'Angleterre réclama les duchés de Normandie et de Guyenne, les comtés d'Anjou, de Poitiers, du

Maine, de Touraine et de Ponthieu. Le refus qui fut fait à d'exorbitantes prétentions aboutit à la fatale bataille d'Azincourt.

Quant au duc Jean de Berry, auquel revient une grande partie des malheurs du temps, il mourut presque pauvre dans son hôtel de Nesle, à Paris. Grand nombre des richesses artistiques qu'il avait amassées furent vendues à des trafiquans ou livrées aux Anglais. Au château de Mehun, on découvrit de véritables trésors bibliographiques, dont quelques-uns sont restés les purs joyaux de nos bibliothèques actuelles. Les plus remarquables sont : le *Livre de Lancelot du Lac*, celui de *Godefroy de Bouillon*, la traduction des *Femmes nobles et renommées* de Boccace, *le Roman de la Rose*, *de la Violette*, *le Testament de Jean de Mehun*, chef-d'œuvre exquis de la miniature, et le *Manuscrit de Jean Froissart*. Cette collection précieuse de manuscrits et de livres est la seule circonstance atténuante qui milite en faveur du duc néfaste. Charles VI donna au fils du duc défunt la province du Berry; ce fils mourut jeune, et la province passa aux mains de son frère Charles. Fiancé à Marie d'Anjou, ce mariage en perspective lui valut, dès l'enfance, la haine de Jean sans Peur et des Bourguignons.

De même que Bourges avait été, au temps de Jules César, l'un des derniers remparts des Gaules, de même, sous Charles VII, dit le Victorieux, cette ville était toute la France. C'est la raison qui fit que l'amant d'Agnès Sorel, la trop célèbre Dame de Beauté, fut ironiquement appelé le roi de Bourges. Le mince royaume de France était menacé de disparaître, lorsqu'une simple fille du peuple, Jeanne la Pucelle, animée du souffle divin qui fait les héros et les martyrs, l'arracha aux mains des Anglais et le sauva des factions qui voulaient le diviser.

Je ne dirai de Jeanne que ce qu'elle fit à Bourges et dans ce Berry, où, par deux fois, battirent les suprêmes pulsations de la patrie expirante, et dont la capitale a été jusqu'à ce jour préservée de l'occupation étrangère. L'histoire est aussi tenue de rappeler les noms des preux de cette province qui combattirent sous l'oriflamme de la vierge inspirée. Nous en retrouverons quelques-uns déjà connus de nous, et dont les ancêtres s'étaient illustrés sur maints champs de bataille : George de La Trémouille et Guillaume d'Albret; Jean de Brosse et Philippe de Culan, tous les deux maréchaux de France; l'amiral Louis de Culan et Charles de même nom, grand-maître de France; Jean de Prie, grand-panetier, et Jean de Naillac; Jean, baron de Linières, grand-queux de France; Guillaume de Gamaches, capitaine des francs-archers de Berry et de Sologne; Jean de Bar, Raoul de Gaucourt, et Potin de Xain-

trailles, nommé bailli du Berry et capitaine de la Grosse-Tour de Bourges en 1437.

Aussitôt après la prise d'Orléans, on trouve Jeanne d'Arc à Gien, avec le roi, d'où tous les deux partirent pour la cérémonie du sacre. Puis, retour à Bourges, que la Pucelle quitte encore pour aller assiéger Pierre le Moutier et La Charité. L'argent ayant manqué au cours de l'expédition, les bourgeois de Bourges s'imposèrent pour une somme de 1,300 écus d'or; ils les donnèrent en disant « qu'il serait grand dommage pour leur ville et le pays du Berry, si un tel siège était levé pour défaut de paiement de ladite somme. » Malgré ce don patriotique, Jeanne et le sire d'Albret perdirent leur artillerie devant La Charité, qui ne devait retourner à la couronne qu'après la paix signée avec le dauphin, et à la suite du traité passé dans une jolie petite ville des environs de Vichy, Cusset, bien déchue aujourd'hui de son beau renom d'autrefois.

Jeanne est encore à Bourges le 20 décembre 1429; elle y reçoit des mains du roi ses lettres de noblesse. On la voyait continuellement aller de cette ville à Mehun, où il était plus commode à Charles VII de voir Agnès Sorel. La reine, qu'il n'avait pas voulu conduire à Reims aux fêtes du sacre, restait tristement délaissée dans son palais de Bourges. Quant à Jeanne, elle vivait dans la maison d'une dame Le Touroulde, veuve d'un receveur-général des finances. Une foule enthousiaste l'entourait dès qu'elle apparaissait sur le seuil du logis; les femmes la suppliaient de bénir et de toucher des chapelets. « Touchez-les et bénissez-les vous-mêmes, répondait-elle gaîment, ils seront aussi bons. » On la mit en rapport avec une femme hallucinée; après deux essais infructueux d'hypnotisme auxquels la jeune guerrière s'était prêtée par bonté, elle chassa la visionnaire en lui conseillant de ne s'occuper que de son métier et de sa maison. Ce fut enfin du Berry qu'elle partit pour la fatale campagne qui la fit traîtreusement tomber au pouvoir des Anglais et monter sur le bûcher le 30 mai 1431. Longtemps après cette date douloureuse, le clergé et les bourgeois de Bourges se rendirent à chaque anniversaire de la mort de Jeanne, en procession solennelle, de la cathédrale à l'église des Frères-Prêcheurs. M. Raynal suppose que la vierge de Vaucouleurs avait eu pour cette église une dévotion particulière.

Après Jeanne, Jacques Cœur, et la confiscation de la fortune et des biens de celui qui, tant de fois, avait fourni le nerf de la guerre à son roi.

« A vaillans cœurs, rien impossible, » telle était, comme on sait, la devise de cet homme de grand sens, dont la fortune, lentement acquise par le travail, fut toujours mise au service du

voluptueux Charles VII et d'une noblesse obérée qui ne lui pardonnèrent jamais d'avoir été ses obligés.

Originaire du Bourbonnais, mais né à Bourges, dans les dernières années du XIV[e] siècle, Jacques Cœur fut préparé à une vie de négoce par son père, un pelletier de Saint-Pourçain. Participant, avec d'autres marchands, à la fabrication de la monnaie, on l'accusa fort injustement de l'avoir altérée. Si peu fondée était cette imputation, que le roi le plaça plus tard à la direction de la monnaie à Paris. En 1432, il est en Orient, où il étudie sur place les produits exotiques dont il peut tirer parti en Europe. A son retour, on le voit installé à Montpellier; il y prend la direction d'un commerce international immense. Il a de nombreuses galères voguant sur l'Adriatique et la Méditerranée, et, sur ses galères, trois cents subrécargues chargés de le représenter. Le roi, qui devait y trouver son compte, le nomma son argentier; il lui confia même des missions importantes en Languedoc et en Savoie, deux provinces dans lesquelles il eut l'honneur insigne, pour le fils d'un pelletier, de représenter son souverain. Les papes le cajolaient; j'aime à croire que ce n'était pas pour ses richesses, mais pour sa droiture et sa grande expérience des choses. Où il se trompa grossièrement, ce fut en croyant à la reconnaissance de son roi. Comme l'argent, à la suite de spéculations heureuses, abondait dans ses coffres, il prêta à la couronne 200,000 écus pour aider à conquérir la Normandie. Le naïf prêteur ne reconquit jamais ses avances.

Agnès Sorel mourut presque subitement, et les ennemis de Jacques Cœur l'accusèrent de l'avoir empoisonnée; d'autres méfaits aussi absurdes lui furent imputés. Le malheureux argentier fut précipité du faîte des faveurs et de la fortune dans une prison. Il parvint à s'en évader, heureusement pour lui, et à trouver un asile en Italie. Le pape Calixte III lui confia une expédition contre les infidèles, à la suite de laquelle il mourut à Chio le 25 novembre 1456. Ainsi se termina la carrière d'un homme d'un génie commercial vraiment hors ligne, qui, le premier, avait ouvert à notre pays la voie des échanges extérieurs, échanges qui eussent assurément enrichi la France, comme au siècle suivant ils enrichirent le Portugal et l'Espagne.

« L'hôtel de Jacques, élevé par un bourgeois, dit M. Raynal, était destiné à devenir un jour l'hôtel même de la bourgeoisie. Vendu en 1501 par le petit-fils de son premier possesseur, il passa successivement aux familles Turpin, Chambellan et L'Aubépine, puis il appartint à un ministre de Louis XIV, enfant du peuple comme Jacques Cœur, le grand Colbert. En 1682, la ville de

Bourges l'acheta pour en faire la maison commune, et la fière devise : *A vaillans cœurs, rien impossible*, se trouva justifiée. Si, dans cette grande œuvre de l'émancipation du tiers-état, beaucoup d'hommes, et des meilleurs, ont succombé à la peine, leur cause devait pourtant triompher un jour : elle avait pour elle le bon droit et l'avenir (1). »

Charles VII, fréquemment en Berry, y changea souvent de résidence. On le vit à Celles-sur-Cher, à Sully, à Saint-Amant, à Vierzon, à Mouton, à Salle-le-Roi, nom d'un vieux manoir placé en pleine forêt; puis encore au château de Bois-Trousseau, transformé en Bois-sire-Aimé, après que la belle Agnès y fut venue trouver son amant. Deux fanaux, placés tout au haut d'une tour, avertissaient celui-ci qu'un tendre accueil l'attendait. Au château de Dames, toujours dans le même voisinage, se trouvent encore les portraits du roi et de sa gentille maîtresse. Le premier est représenté en Hercule, avec peau de lion et massue. La seconde est dans un costume moins mythologique.

D'après La Thaumassière, la belle Agnès aurait été l'un des principaux instrumens de la perte de Jacques Cœur; elle aurait, affirme-t-il, employé tout son crédit sur l'esprit du roi pour lui donner de mauvaises impressions contre ce ministre; elle reprochait secrètement à celui-ci d'avoir dit au souverain qu'elle l'empêchait de suivre le cours de ses victoires et de chasser les Anglais hors de son territoire. Un autre historien assure que l'amour que le roi eût pour « cette belle ne lui fit pas si grand tort qu'aucuns ont cru... » Il rapporte qu'Agnès, « voyant ce prince entièrement plongé dans les délices, ne songeant qu'à se divertir, se servit de l'amour qu'il lui témoignait pour exciter son courage. Elle lui dit qu'un astrologue lui avait autrefois prédit qu'elle serait aimée d'un des plus courageux et victorieux rois de l'Europe; elle avait cru, lorsque le roi de France lui fit l'honneur de la distinguer, qu'il était ce roi magnanime, et cela l'engagea à l'aimer plus volontiers; mais qu'ayant depuis fait réflexion sur les actions de ce roi et celui d'Angleterre, voyant l'un, dans la volupté, négliger ses affaires et souffrir lâchement la perte de son royaume sans y apporter remède, et les armes de l'autre prospérer de jour en jour et faire de nouvelles conquêtes sur le premier, elle reconnaissait que c'était le roi d'Angleterre qui avait été désigné par la prédiction, et témoigna qu'elle allait le trouver. Ce reproche eut tant de force sur l'esprit du roi, qu'il commença dès lors à penser à ses affaires et s'y appliqua si fortement, qu'avec l'aide de Jeanne d'Arc, de ses

(1) *Histoire du Berry*, par Raynal, 1845.

bons serviteurs, vaillans capitaines, et par sa bonne conduite, il recouvra son royaume. » A l'appui de ce qui précède, on cite cette épitaphe faite du temps d'Agnès :

Icy dessous dès Belles gist l'élite,
Car de louanges sa beauté plus mérite,
Étant cause de France recouvrer,
Que n'est tout ce qu'en cloître peut ouvrer
Clause nonnain, ny en désert hermite.

D'autres chroniqueurs, et dans le nombre Brantôme, ont écrit que là où Agnès venait voir le roi, « il y avait quantité de gens présens, et qui oncques ne la virent toucher par le roy au-dessous du menton. » Ce qui est plus certain, c'est que le roi lui donna les terres d'Issoudun, en Berry, et bien d'autres; qu'il en eut deux filles, dont l'une épousa Jacques de Brézé, l'autre Olivier de Coitivy, sénéchal de Guyenne.

### IX. — LOUIS XI, JEANNE DE FRANCE A BOURGES, CHARLOTTE, DUCHESSE DE VALENTINOIS.

A divers momens, mais surtout en 1431, 1438 et 1440, le clergé français se réunit à Bourges. C'est dans une de ses imposantes assemblées que fut proclamée la *Pragmatique-sanction de Bourges* pour le règlement des matières ecclésiastiques. La généralité des États européens avait adopté les décrets du concile de Bâle de 1431 comme utiles à l'indépendance des églises nationales, et surtout à l'autorité royale. Charles VII, en 1438, réunit en Berry tous les hauts dignitaires du clergé français pour leur faire adopter les mêmes décrets, « lesquels reconnaissaient l'autorité des conciles œcuméniques comme supérieure à celle du pape, demandaient des conciles annuels, l'élection aux évêchés et aux abbayes par les chapitres et par les moines, la nécessité de l'approbation royale pour la validité des bulles, etc. » L'assemblée adopta et promulgua dans ce sens une ordonnance qui eut force de loi et qu'on nomma la *Pragmatique-sanction de Bourges*.

Louis XI était né à Bourges, et, devenu roi, il garda pour sa ville natale toute l'affection qu'on pouvait espérer d'un prince rusé et singulièrement entouré. En sa qualité de dauphin du Viennois, il avait fondé l'université de Valence; puis, en sa qualité de roi, celle de Nantes. Charles, son frère, en faveur duquel il avait reconstitué le duché du Berry, et qui devait se révolter bientôt en se laissant placer, par les seigneurs mécontens, à la tête de la Ligue du bien public, lui demanda de fonder également une uni-

versité dans la capitale de son duché. Louis XI y consentit, non pour être agréable à ce frère, dont il soupçonnait les intrigues futures, mais parce qu'il lui convenait mieux de tenir dispersée un peu partout la jeunesse studieuse que de la tenir concentrée à Paris. Elle était fort turbulente, frondeuse, cette jeunesse, et c'était une excellente politique que de l'affaiblir. Déjà on reconnaissait que ce n'est pas impunément qu'on laisse à une minorité factieuse l'habitude de troubler une grande ville.

La guerre dite du « Bien Public » et les insolentes prétentions du duc de Bourgogne obligèrent Louis XI à lever de lourds impôts dans tout le royaume et notamment en Berry. Bourges se souleva, mais mal lui en prit, car la répression fut terrible. Le roi y dévoila sa cruauté dans cet ordre adressé de Senlis aux commissaires royaux qui devaient informer et faire prompte justice en Berry : « Faites prendre au corps, mande-t-il, quelque part que trouvez pourront être, en lieu saint ou dehors, tous ceux qui seront coupables ou seulement soupçonnés d'avoir pris part à l'émeute, même ceux qui s'en sont aperceuz ou peu vraisemblablement apercevoir, ceux qui auront murmuré !.. » Croyant que l'archevêque de Bourges avait été de la révolte, il ajoute : « Et avec ce, prenez, saisissez ou faites prendre, saisir et mettre en notre main tous les biens-immeubles et temporels de l'archevêque. » Sa dévotion à Notre-Dame d'Embrun ne le dominait pas au point de faire fi des richesses ecclésiastiques. Un nombre considérable d'émeutiers furent exécutés, et leurs cadavres restèrent pendant un jour exposés au seuil de leurs maisons. Chose plus grave, Louis XI supprima toutes les anciennes libertés municipales : élection de syndics ou échevins, « droit de faire faire les œuvres de fortifications, emparement et autres choses touchant la défense et les biens de la ville. » Se substituant aux votes des habitans, il nomma lui-même le maire de Bourges et douze échevins qui pouvaient être révoqués, selon son bon plaisir, et il résolut d'anoblir tous ceux qui, par la suite, devinrent maires ou conseillers municipaux. Son idée était d'amoindrir la noblesse d'épée en prodiguant les titres d'une noblesse dite par raillerie « noblesse » de la cloche, sans doute parce que maires et échevins étaient convoqués à la maison de ville au son du beffroi. Ducros raconte ce fait plaisant. Un marchand, nommé Maîtrejean, séduit par les bontés de Louis XI qui le faisait manger souvent à sa table, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse ; ce prince les lui accorda, mais lorsque le nouveau noble parut devant lui, il affecta de ne pas le regarder.

Qu'arriva-t-il encore? C'est que les fonctionnaires municipaux, choisis entre les plus riches manufacturiers, crurent déroger, dès

qu'ils eurent un blason, en continuant à s'enrichir et à enrichir leur pays par l'industrie.

La peste, qui tant de fois déjà avait couvert le Berry d'un voile de deuil, ajouta ses tristesses aux terribles supplices ordonnés par Louis XI. Je devrais, au dire de plusieurs historiens, répéter que ce roi aimait sa ville natale. Pourquoi, alors, tant de gens pendus au seuil de leurs portes, la confiscation des franchises communales au détriment des citoyens de Bourges?

Lorsqu'il mourut, en 1483, il y eut dans toutes les provinces de France comme l'allègement d'un fardeau. Ce fut à sa fille aînée, Anne de France, dame de Beaujeu, dont le père disait qu'elle était « la moins folle femme du monde, car de femme sage il n'y en a point, » que fut confiée la tutelle du futur Charles VIII; elle ramena à la royauté l'affection de tout un peuple, le rétablissement des franchises telles qu'elles étaient avant la suppression qu'en avait faite Louis XI, ayant été l'un de ses premiers actes. Ici se place un grand événement: la convocation en 1484 des États-généraux de Tours. Les trois ordres du Berry y furent représentés. Leurs tendances, toutefois, parurent si dangereuses à la royauté, que leur dissolution fut vite prononcée; ils n'en restèrent pas moins comme un précédent de respectueuse, mais libre discussion devant la couronne, un droit qui, plus tard, très tard, si l'on veut, n'en devait pas moins aboutir au plus grand mouvement révolutionnaire connu. Le Berry renaissait donc, grâce à quelques années de paix, à la restitution de ses chères franchises, à la création de foires attirant à Bourges une grande affluence d'étrangers, à l'éclat que jetait au loin une université que Cujas devait illustrer. Un incendie terrible vint mettre toute cette prospérité en question. La malheureuse cité de Bourges fut tellement frappée, qu'une partie de ses manufacturiers l'abandonnèrent pour toujours; ses foires furent supprimées faute de trafic intérieur; elles furent données à la ville de Lyon.

Louis d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, avait épousé, en 1476, Jeanne de France, douce et timide créature, mais laide et contrefaite. Elle est restée célèbre en Berry, où ceux qui ont la religion des aimables souvenirs l'appellent toujours la bonne duchesse. Aussitôt couronné, son mari se hâta de la répudier pour épouser Anne de Bretagne, la veuve de Charles VIII, son cousin, et rattacher ainsi la Bretagne à la couronne. Jeanne, qui n'avait été répudiée que grâce à la duplicité du pape Alexandre Borgia, se retira dans Bourges, où elle fonda le couvent de l'Annonciade. Elle y reçut souvent la visite d'une princesse non moins infortunée qu'elle, Charlotte d'Albret, dont la vie, d'une grande simplicité, mérite à divers titres d'être remise en mémoire. Le plus puissant de ces titres serait

de montrer comment une noble jeune fille, vertueuse et belle, pouvait être sacrifiée par la raison d'État à l'homme le moins fait pour apprécier de tels dons, — depuis Louis XII cela s'est reproduit tant de fois! — mais je veux me borner à faire connaître ce qu'était, au commencement du xvi^e siècle, la maison d'une duchesse ayant du sang royal dans les veines. Ces résidences princières avec leurs suites somptueuses, les largesses qui en découlaient, ont disparu peu à peu, et il est bon de les rappeler pour en raviver le souvenir.

Quelques années avant la fin du xv^e siècle, Charlotte d'Albret quitta, très jeune encore, la cour de Navarre pour celle du roi Louis XII. Elle y connut deux reines, vécut dans leur intimité, Jeanne de France et Anne de Bretagne. Celle-ci s'occupait déjà de former l'escadron volant des filles d'honneur qui devaient être attachées à sa personne aussitôt après son élévation à la dignité royale: « C'était, dit le père Hilarion de La Coste, une eschole de vertu, une académie d'honneur. Là, les premiers seigneurs non-seulement de France et de Navarre, mais aussi des pays étrangers, tenaient à très grande faveur de mettre leurs enfans auprès de cette grande reyne qui, comme une autre Vesta ou une autre Diane, tenait ses nymphes à une discipline fort étroite et néanmoins pleine de douceur et de courtoisie. » Charlotte fut une de ces « nymphes. » Elle devait être jolie, car la réputation de sa beauté était allée jusqu'à Brantôme, un « fin connaisseur, » comme on dit en Berry. En disant qu'elle était une des plus belles filles de la cour de France, il eût pu ajouter qu'elle en était une des plus vertueuses, car il ne lui décocha aucun des traits malins qui le rendirent si redoutable aux très hautes et très grandes dames de son temps.

Charlotte d'Albret a été si fidèlement l'amie de Jeanne de France, qu'elle a dû recevoir les confidences de cette reine, aujourd'hui béatifiée. J'ai dit que le roi Louis XII, son époux, l'avait répudiée. Était-ce parce qu'il aimait Anne de Bretagne ou la province de ce nom qu'elle apportait en dot? Machiavel prétend que c'était la province. Pour répudier la reine, il avait fallu l'autorisation papale. Après vingt-cinq ans d'union, c'était difficile à demander. Mais le souverain pontife était Alexandre VI. Que pouvait-on offrir à Rome en échange d'une bulle permettant le divorce? On y voulait une étroite alliance avec la France et l'on s'empressa de l'accorder.

La reine Jeanne fut sommée de comparaître à Tours, puis à Amboise, pour entendre prononcer sa séparation devant un tribunal apostolique composé de délégués du pape. Elle se défendit avec énergie, et trouva dans le cours de son procès des paroles que Catherine d'Aragon semble avoir répétées dans le *Henri VIII* de Shakspeare. On voulut la soumettre à un odieux examen de matrones

gagnées à la cause du roi, comme l'étaient aussi les envoyés du pontife. Elle s'y refusa. Brantôme fait à ce sujet une amusante remarque : « Cette princesse se montra très sage et n'en fit la réponse de Richarde, femme de Charles le Gros, lorsque son mari la répudia, affirmant par serment et jurement ne l'avoir ni connue ni touchée. — Or cela va bien ! dit-elle, puisque, par le serment de mon mari, je demeure vierge et pucelle. »

Le 17 décembre 1498, dans l'église de Saint-Denis d'Amboise, la sentence du divorce fut prononcée, et, peu de temps après, Louis XII épousait Anne de Bretagne.

La bulle avait été libellée à Rome. César Borgia s'en empara, offrant à son père de la porter lui-même au roi de France, avec l'espérance que cette attention lui vaudrait plus d'une faveur. César s'embarqua à Ostie sur de royales galères envoyées de Marseille pour l'embarquer. En arrivant à Paris, son premier soin fut de remettre au premier ministre, l'évêque d'Amboise, un chapeau de cardinal. Puis, en échange de la bulle, il reçut l'investiture du duché de Valentinois, le brevet d'une pension de 20,000 livres et une somme semblable pour l'équipement d'une compagnie de 100 hommes d'armes. Ce n'était pas assez. Frédéric, roi de Naples, avait rejeté avec indignation la demande qu'Alexandre VI avait faite pour son fils de la main de sa fille, la princesse de Tarente. Qu'imagine Louis XII pour guérir la blessure faite à l'amour paternel du souverain pontife? Il offrit à César sa propre cousine, la belle Charlotte d'Albret, qui venait d'atteindre sa dix-neuvième année. Cette union faisait d'un personnage étranger, — et quel personnage ! — presque un prince français. On s'empressa de la conclure, car le futur époux paraissait fort épris, et le mariage fut célébré avec une pompe inouie, à Chinon, le 12 mai 1499.

Messire de La Mark, maréchal de France, qui a raconté l'entrée triomphale de Borgia à Chinon, a terminé son récit par une anecdote dont les expressions choqueraient notre bon goût, mais qui, dans ce temps-là, étaient monnaie courante. La voici, aussi décemment résumée que possible.

La veille du mariage, le duc de Valentinois demanda quelques conseils et surtout quelques drogues de circonstance au pharmacien de la cour ; mais le pharmacien se trompa de bocal, et remit au duc, au lieu de ce qu'il désirait, une composition qui l'indisposa toute la nuit : « Comme les dames en firent au matin le rapport, je n'en dirai rien, raconte le malin chroniqueur. Je ne dirai rien non plus des vertus et des vices du duc, car on en a assez parlé. » Valentinois prit la chose gaîment et ne vit dans cette mésaventure qu'un accident passager, car, par courrier spécial, il envoya à son père une longue dépêche dans laquelle il raconta très joyeu-

sement sa nuit de noce, sans négliger de faire l'éloge des charmes de sa femme, dépeints par sa plume libertine. Cette lettre parvint au pape onze jours seulement après le mariage, et Alexandre VI s'en amusa beaucoup avec son maître des cérémonies, dom Burchard. C'est du moins ce que ce dernier affirme. Jamais alliance plus monstrueuse ne s'était vue. D'un côté, le sacrilège, l'inceste, l'assassinat poussé jusqu'au fratricide. De l'autre, l'innocence, la pureté et tout un être charmant soumis aveuglément à ce que l'on exigeait de lui. A n'en point douter, Charlotte d'Albret s'éprit, comme l'eussent fait tant d'autres femmes, de l'homme qui lui était présenté par son cousin, un roi! Elle fut séduite par la jeunesse du fiancé, ses prodigalités, sa bravoure et l'éclat de sa maison. Loin d'être l'épouvantail aux yeux vipérins, au visage repoussant et suant le crime tel que le représente Paul Jove, César était un cavalier magnifique, à l'esprit subtil, à la gaîté intarissable, *tutto festa*. Un auteur italien affirme qu'il était plus beau que le duc de Gandia, son frère et sa victime. On a dit du père qu'il attirait les femmes à lui comme l'aimant attire le fer. César avait ce même pouvoir de fascination. Et quels soins il donnait à sa personne et à ses costumes! Quels chevaux magnifiques et fougueux il montait! Pour éblouir la cour de France, il fit son entrée à Chinon avec des mules caparaçonnées de velours, aux housses brodées de perles et aux ferrures d'argent.

Après combien de mois ou peut-être de jours de mariage, le duc de Valentinois quitta-t-il la France et sa jeune femme pour ne plus revoir jamais ni l'une ni l'autre? Les uns disent quelques jours à peine; d'autres quatre mois. De toute façon, il resta fort peu de temps auprès de Charlotte, trop peut-être, car un chroniqueur non suspect, le père Hilarion de La Coste, écrivit ceci : « La sage et vertueuse Charlotte d'Albret n'eut pas peu à souffrir avec César Borgia, son mari, pour ses mauvaises mœurs et ses déportemens. »

A cet abandon imprévu, devant l'évanouissement de ses rêves d'amour et de grandeur, la duchesse de Valentinois se sentit frappée au cœur. Comme ces orages qui, pendant de longs jours, troublent la limpidité du ciel, la paix de son âme s'était obscurcie, et peut-être fut-elle heureuse de se sentir frappée, pour trouver dans la mort l'oubli et le repos. Pour les deux Borgia, Charlotte n'avait été que le lien qui resserrait leur alliance avec la monarchie française. Et pour que personne n'en doutât, on vit aussitôt après le mariage, César signant ses actes : César de France; à son écusson portant le bœuf de Borgia, il ajouta les lis. Le bœuf en fit litière.

La duchesse de Valentinois ne songea bientôt plus qu'à quitter une cour trop pleine du souvenir de l'homme qui l'avait délaissée.

Elle s'y trouvait sans amies; la seule qu'elle y eût intimement connue, l'ex-reine Jeanne, la répudiée, devenue simplement duchesse de Berry, s'était retirée, ainsi que je l'ai dit, dans son couvent de l'Annonciade, à Bourges. Pour s'en rapprocher, Charlotte acheta, non loin de cette ville, des seigneurs de Culan et par acte du 20 juin 1501, la terre de La Motte-Feuilly. Une enfant du nom de Loïse était née de son union avec César. Toutes deux vinrent habiter ce domaine, mais après un court séjour à Issoudun, ville dont Borgia était devenu le seigneur par son mariage.

Au temps où la duchesse Charlotte de Valentinois vint à La Motte-Feuilly, de grands bois couvraient le pays; des loups les peuplaient comme il y a peu d'années encore, et l'unique pièce d'eau que l'on vît dans le voisinage, l'étang de Rongères, n'était animée que par des passages de grues qui se plaisent sur ces rives désertes. S'il est un ciel exempt d'orages, une atmosphère tiède et calme, des nuits silencieuses aux claires étoiles, des levers et des couchers de soleil empreints d'une grande tristesse, c'est bien dans cette région du centre de la France qu'on les rencontre. A celle qui voulait oublier le monde et s'en faire oublier, le site convenait. La duchesse s'en éloignait parfois pour se rendre à cheval ou en litière à Bourges, au couvent des Annonciades. Elle s'y rencontrait avec des femmes de qualité également éprouvées par des tristesses morales. Citons l'ex-reine de Hongrie, séparée de son époux comme Jeanne l'était du sien, Mmes de Chaumont, Jeanne Mallet de Gréville, d'Aumont et bien d'autres grandes dames. Fortifiée par les témoignages de sympathie dont on l'entourait, elle reprenait le chemin de sa retraite avec le pressentiment d'une fin prochaine.

Cette retraite n'était pas cependant dans les conditions de simplicité que ce mot peut faire supposer. Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, sœur et cousine de rois, y vivait avec un appareil princier. Espérait-elle y voir revenir un jour le duc, son époux? Le doute n'est plus permis lorsqu'on a lu l'inventaire du riche mobilier qu'elle avait à La Motte-Feuilly (1). Ses écuyers, tous titrés, étaient au nombre de cinq; quatre filles d'honneur, toutes les quatre de grande noblesse, faisaient partie de sa maison. Il y avait en outre : un aumônier, un receveur, un clerc de l'argenterie, un sommelier de la paneterie, un tailleur, un tapissier, un clerc de dépenses, deux cuisiniers, un boulanger. Loïse avait sa gouvernante. L'office du clerc de l'argenterie n'était pas une sinécure, car, d'après l'inventaire remis en lumière par M. Edmond Bonnaffé, on trouva dans les coffres du château treize pièces d'orfè-

(1) *Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret*, publié par M. Edmond Bonnaffé. Paris, 1878; A. Quantin.

vrerie en or massif, treize pièces en cristal de roche et trois cent trente-quatre pièces en argent, presque toutes travaillées avec art; beaucoup étaient espagnoles et italiennes. Quatre-vingt-huit tapisseries de Felletin et de Normandie, des tentures en fils d'or, de soie et de satin cramoisi, décoraient les salles et les chambres du château. Charlotte aimait le velours, les draps riches, les fines toiles, les fourrures d'hermine et de martre zibeline. La selle de sa haquenée était recouverte de drap d'or et de velours. Quand le temps l'empêchait de sortir à cheval, elle se servait d'une litière toute doublée en dedans de satin vert et portée par deux chevaux caparaçonnés de velours. Sa grande joie était de marier ses demoiselles d'honneur; elle les dotait, et, à sa mort, on trouva dans sa chambre un coffre d'objets destinés à habiller les « espousées » : « ceintures d'orfaverie, aulmonières, gorgerettes, coeffes et thourets aux fils d'or. »

En l'an 1505, elle perdit sa royale et meilleure amie, Jeanne de France, et sa douleur dut être profonde, car, dès ce moment, elle se condamna à la réclusion : on ne la revit plus dans la capitale du Berry. Deux ans plus tard, elle apprenait la fin tragique de César Borgia.

On pourrait supposer qu'ayant été abandonnée, Charlotte d'Albret, libre à vingt-cinq ans, s'empresserait de retourner à la cour de France pour y prendre un mari de son choix. Elle n'en fit rien. N'ai-je pas dit qu'elle aimait le duc son époux? Elle l'aimait d'un amour tellement profond qu'elle en mourut. Aussitôt veuve, elle prend le deuil, et son entourage doit l'imiter. Les meubles en velours écarlate et jaune, — les couleurs de César, — sont revêtus de housses sombres. Des tentures noires couvrent les riches tentures de sa chambre à coucher; son lit est tendu de satin noir. En deuil, la chapelle et les ornemens du culte; en deuil la selle de sa monture, ainsi que la litière et les harnais des chevaux. Sa jeune enfant, Loïse, voit le damas écarlate de sa couchette remplacé par une serge noire.

Le 11 mars 1514, Charlotte d'Albret, à peine âgée de trente-deux ans, rendait son âme à Dieu. Elle mourut entourée de sa fille, de sa maison et de quelques pauvres familles de vassaux admises à prier pour elle dans la cour du manoir. Sa dépouille mortelle fut transportée à Bourges et placée à côté de celle de Jeanne de France. Quand éclata la discorde entre catholiques et réformés, les deux tombes furent profanées, et ce qu'elles contenaient disparut dispersé à tous les vents. Loïse, sa seule héritière, fut remise, en raison de sa jeunesse, aux mains de Louise de Savoie, M^me^ d'Angoulême, mère de François I^er^. Elle épousa, en 1517, le chevalier sans reproche, Louis II de La Trémouille, un vaillant Berrichon,

tué en 1525 à la bataille de Pavie. Sa veuve se remaria à Philippe de Bourbon, seigneur de Busset, fils aîné de Pierre de Bourbon. Loïse fit élever à sa mère un mausolée magnifique dans la chapelle de La Motte-Feuilly. Des huguenots iconoclastes vinrent, en 1562, décapiter la statue de Charlotte qui le surmontait et briser, sur les dalles de la chapelle, les piliers de marbre aux fines ciselures, les médaillons en relief dont il était décoré. Dans la sacristie de l'église de La Motte-Feuilly se trouvent encore des débris du mausolée et de la statue. Par l'effet des siècles, l'albâtre du tombeau et des médaillons a pris une admirable teinte rosée, et c'est à peine si une patine légèrement dorée en ternit la transparence. La statue a été réellement décapitée; le visage est broyé par des coups de marteau, et la couronne ducale a perdu presque tous ses fleurons. L'ensemble des débris n'en reste pas moins empreint d'une grande majesté : la duchesse avec ses cheveux tressés qui encadrent son visage meurtri, ses mains fort belles et pieusement jointes, son manteau de cour, sa robe traînante serrée à la taille par la longue ceinture que portaient les nobles dames de son temps, semble attendre l'heure d'une réparation.

L'ancienne châtellenie de La Motte-Feuilly s'est transformée, de nos jours, en une modeste commune de 126 habitans. On arrive au manoir par un sentier plein d'ombre, émaillé de pâquerettes, et, dès le premier coup d'œil jeté sur le vieil édifice, on se sent transporté dans le passé. La porte d'entrée a gardé ses vieux mâchicoulis, mais elle a perdu son pont-levis, deux grosses tours et une enceinte crénelée. Les fossés ont été en partie comblés : l'eau qui les remplissait coule maintenant, peuplée de cygnes et de sarcelles, dans un parc feuillu et touffu. Le château et ses dépendances sont relativement modernes, et ils passeraient inaperçus s'ils n'étaient accolés au plus aristocratique des donjons, ainsi qu'à deux lourds et très anciens piliers se terminant en arcades. Ces piliers massifs supportent un oratoire de style gothique où les premières châtelaines de La Motte-Feuilly durent s'agenouiller, car dès le XIII^e^ siècle il est question, dans les chroniques berrichonnes, d'un seigneur de ce nom. Combien de fois, dans les derniers jours de sa courte existence, la veuve de César Borgia, sortant de son appartement par la petite porte hérissée de clous que l'on voit encore, a dû prier devant l'autel de cet oratoire!

L'extérieur du donjon a gardé son ancien hourdis avec sa charpente et ses planches verticales. Intérieurement, il est admirablement conservé. A peine si les gradins de pierre de l'escalier portent trace d'usage. Au premier comme au second étage, deux chambres sont prêtes à habiter; elles ont leurs cheminées à manteau élevé, mais

sans aucun ornement architectural. Deux fenêtres les éclairent assez peu. Tout auprès de ces ouvertures, encastrés dans la muraille, se trouvent deux bancs, les sièges de pierre d'où Charlotte pouvait découvrir l'horizon. Une échauguette, ou lanterne en forme de poivrière, est placée au sommet du donjon; immédiatement au-dessous, sur des poutres à jour laissant voir le vide et convergeant vers le centre, se dresse un instrument de torture, un cadeau peut-être, *sui generis*, de César à sa femme. C'est un cep ou carcan, l'un des signes visibles, avec les fourches patibulaires et le pilori, du droit de haute justice. Il est là, comme une araignée gigantesque au milieu de sa toile. Il y a un parc plein de riches essences et s'ouvrant sur des points de vue d'un grand effet. Il faut en jouir, car au-delà s'étendent les Chaumois, landes d'une grande tristesse, imprégnées des âcres senteurs des genêts, des ajoncs et des bruyères roses.

Au centre du parc, à deux pas du château, est resté debout un témoin muet de la tristesse de la duchesse de Valentinois et des ébats de sa fille Loïse. C'est un if colossal, aux racines monstrueuses, quatre ou cinq fois centenaire, et ne tenant debout qu'à l'aide de béquilles. Pour l'étayer, il a fallu employer des poutres et des blocs de roche. Des baies d'un rouge écarlate, se détachant ainsi que des gouttelettes de sang sur le vert sombre du feuillage, attestent que sa sève est loin d'être épuisée.

L'église est à cent pas du château. Un sentier couvert y conduit. En entrant, au pied de l'autel, sont deux tombeaux dont les dalles noires ne portent aucune description. Deux membres de la famille de Bourbon-Busset y reposent. A droite, formant un des bras de la croix que toute église bien construite doit figurer, se trouve la petite chapelle édifiée en 1521 par Claustre, « tailleur d'images » et constructeur du mausolée. Là se trouve le cœur de l'infortunée veuve de César Borgia; sur la dalle funéraire qui le recouvre se lit : « Là gist le cueur de très haulte et très puissante dame Charlotte Dalbret, en son vivant vefve de très hault puissant prince Domp Cesard, duc de Valentinois, comte de Diois, seigneur d'Issouldun et de la Motte de Feuilly, laquelle trespassa à sond. lieu de la Motte... du mois de mars, l'an de grâce mil cinq cens quatorze. » Tout cela paraît fort délaissé; Charlotte d'Albret était vouée aux abandons.

EDMOND PLAUCHUT.

# HORS DU CERCLE[1]

L'amour ne s'inquiète pas de la caste, ni le sommeil d'un mauvais lit. J'ai été à la recherche de l'amour et je me suis perdu.

(*Proverbe hindou.*)

L'homme doit toujours, quoi qu'il arrive, frayer avec son pareil et s'en tenir à ceux de sa race. Que le blanc aille avec le blanc, le noir avec le noir. Alors les malheurs qui peuvent survenir seront du moins dans le cours naturel des choses. Ils n'auront rien de soudain, d'étrange, ni d'inattendu.

Ceci est l'histoire d'un homme qui franchit volontairement les bornes protectrices de la société décente et reconnue, et qui paya cher son imprudence.

D'abord il en savait trop long, ensuite il y vit trop clair; il prit un intérêt trop vif à l'étude de la vie indigène; mais, croyez-moi, il ne recommencera plus.

Profondément enfouie au cœur de la cité, derrière le *bustee* de Jitha Megji, se cache l'impasse d'Amir Nath (2), fermée par une muraille nue, que perce une seule fenêtre à grillage. Des deux côtés de ce cul-de-sac, à l'entrée duquel se trouve une grande étable, les murs n'ont aucune ouverture. Ni Suchet Singh, ni Gaur Chand n'approuvent que les femmes de leur maison jettent un regard sur le monde extérieur. Si Durga Charan avait été du même avis, il serait plus heureux, et la petite Bisesa pourrait encore pétrir son pain.

(1) *Beyond the pale* (*Plain tales from the hills*), by Rudyard Kipling.
(2) Amir Nath's Gully.

La chambre de Bisesa donnait, par la fenêtre grillée, sur l'étroite et sombre ruelle où le soleil ne pénétrait jamais et où les buffles se vautraient dans la boue bleuâtre. Bisesa était veuve; elle avait environ quinze ans et priait les dieux, nuit et jour, de lui envoyer un amant, car il ne lui plaisait pas de vivre seule.

Un jour, l'homme dont j'ai parlé, — il s'appelait Trejago, — s'aventura, au cours d'une flânerie sans but, dans l'impasse d'Amir Nath, et, après avoir dépassé les buffles, vint buter contre un gros tas de plantes fourragères.

Alors il vit que la rue se terminait en forme de piège, et entendit un rire léger derrière le grillage. Le rire était charmant. Trejago, sachant que les antiques *Mille et une nuits* sont d'excellens guides à tous les points de vue pratiques, — Trejago, dis-je, s'approcha de la fenêtre, en déclamant à demi-voix les strophes du *Chant d'amour de Har Dyal,* qui débutent ainsi :

« Un homme peut-il se tenir debout en face du soleil qui se dévoile, ou un amant en présence de sa bien-aimée? — Si mes pieds défaillent, ô cœur de mon cœur, suis-je coupable? — Non, car ta beauté entrevue suffit à m'aveugler. »

Derrière le grillage résonna un faible tintement de bracelets qui s'entre-choquaient, et une voix douce reprit la chanson au cinquième vers :

« Hélas! hélas! la lune peut-elle dire son amour au lotus, quand la porte du ciel est fermée et que les nuages s'amassent pour que tombe la pluie? — Ils m'ont pris ma bien-aimée, ils l'ont entraînée vers le Nord, avec les chevaux de charge. — Les pieds qui posaient sur mon cœur portent des chaînes de fer. — Dites aux archers de préparer leurs arcs. »

La voix s'arrêta soudain, et Trejago sortit du cul-de-sac en se demandant qui donc avait pu continuer si gentiment le *Chant d'amour de Har-Dyal.*

Le lendemain matin, comme il se rendait au bureau, une vieille femme lança un paquet dans son dog-cart. Ce paquet contenait la moitié d'un bracelet de verre, rompu en deux, une fleur de dhak, couleur de sang, une pincée de bhusa que l'on donne au bétail, et onze cardamomes. Ce paquet n'était autre qu'une lettre, non pas une maladroite et compromettante missive écrite, non,.. une innocente épître amoureuse, parfaitement inintelligible d'ailleurs. Mais j'ai déjà dit que Trejago en savait trop long sur toutes ces choses. Aucun Anglais ne devrait être capable d'interpréter de tels emblèmes; pour son malheur, Trejago les étala sur sa table à écrire et commença résolûment à déchiffrer le rébus.

Un bracelet de verre brisé représente, d'un bout de l'Inde à l'autre, une veuve hindoue, attendu qu'à la mort du mari on brise

les bracelets aux poignets de la femme. Trejago comprit donc la signification précise de ce fragment de verroterie. La fleur de dhak veut dire à la fois « désir, viens, écris ou danger, » selon la nature des objets qui l'accompagnent. Un seul cardamome signifie jalousie; mais, lorsqu'un article quelconque est répété dans une lettre de cette sorte, il perd son sens symbolique et représente simplement un chiffre, indiquant tantôt l'heure, — tantôt, s'il y a en outre de l'encens ou du safran, le lieu du rendez-vous. Le message pouvait donc se lire ainsi : « Une veuve, fleur de dhak et bhusa, — onze heures, » ce qui manquait un peu de clarté. Enfin, la pincée de bhusa mit Trejago sur la voie. Il comprit, ce genre de littérature laissant un champ très vaste à l'intuition, qu'il s'agissait sans doute du gros tas de fourrage sur lequel il avait trébuché dans l'impasse, que l'invitation venait évidemment de la personne cachée derrière la grille, et que cette personne était veuve. Les objets rassemblés disaient donc ceci : « Une veuve, dans l'impasse où est le tas de fourrage, désire votre visite à onze heures. »

Trejago jeta au feu tous ces objets et se mit à rire. Il savait qu'en Orient on ne fait pas la cour aux femmes, sous leur fenêtre, à onze heures du matin, et que les dames ne fixent point un rendez-vous huit jours d'avance; de sorte que naturellement cette nuit même, vers onze heures, il se rendit droit à l'impasse d'Amir Nath, drapé dans la *boorka,* qui enveloppe un homme tout aussi bien qu'une femme. Dès que les gongs de la cité eurent annoncé l'heure, la petite voix reprit, derrière le grillage, le chant d'amour de la veille, à l'endroit où la jeune Panthane implore le retour d'Har Dyal. Ces couplets sont vraiment jolis dans l'original; la traduction les prive de leur harmonie gémissante. Les voici à peu près :

Seule, sur la terrasse des maisons, vers le nord
Je me tourne et j'épie les éclairs dans le ciel,
La trace lumineuse de tes pas, vers le nord.
Reviens à moi, bien-aimé, ou je meurs.

Sous mes pieds, s'étend le bazar silencieux,
En bas, bien loin, dorment les chameaux fatigués,
Les chameaux et les captifs qu'ont pris tes armes.
Reviens à moi, bien-aimé, ou je meurs.

La femme de mon père est vieille, les ans la rendent dure,
Et je suis la servante de toute la maison.
Mon pain est le chagrin, ma boisson, les larmes.
Reviens à moi, bien-aimé, ou je meurs.

La chanson cessa. Trejago s'avança sous le grillage et murmura : « Je suis là. »

Bisesa était fort bonne à voir.

Cette nuit-là fut le début d'une série de choses étranges, et d'une double vie tellement insensée que Trejago se demande parfois aujourd'hui si ce n'est pas un rêve. Bisesa, ou la vieille servante qui avait lancé la lettre, était arrivée à desceller le lourd grillage de façon qu'il glissait à l'intérieur, ne laissant dans la maçonnerie qu'une ouverture carrée, par laquelle un homme agile et souple pouvait, en se hissant, pénétrer dans la chambre.

Le jour, Trejago se pliait à la routine de son travail de bureaucrate, ou bien il s'habillait correctement pour aller rendre des visites aux dames de la « Station, » pensant à part soi qu'elles ne tarderaient pas à lui fermer leurs portes, si elles soupçonnaient seulement l'existence de la pauvre petite Bisesa. Mais la nuit, quand toute la ville était endormie, venait le tour de cette dernière : la course mystérieuse à l'abri de la *boorka*, qui sentait fort mauvais par parenthèse, la promenade de long en large à travers le *bustee* de Jitha Megji, duquel il passait rapidement dans l'impasse d'Amir Nath, entre le bétail sommeillant et les grands murs sans yeux; enfin, couronnant tout cela, Bisesa et la respiration aussi profonde que régulière des vieilles femmes qui dormaient derrière la porte de la petite chambre nue, assignée par Durga Charan à la fille de sa sœur. Ce qu'était Durga Charan, Trejago ne s'en informa jamais, et il ne lui vint pas davantage à l'idée de se demander comment il échappait chaque fois au péril d'être découvert et tué à coups de couteau... non, tout cela lui resta fort indifférent jusqu'à l'heure où sa folie fut passée, où Bisesa... Mais ceci viendra en son temps.

Bisesa était pour son amant un sujet de perpétuelle et délicieuse surprise; son ignorance ne se pouvait comparer qu'à celle des oiseaux. Les versions défigurées des rumeurs du dehors qui par hasard pénétraient dans sa chambrette amusaient Trejago, quand elle les lui contait, presque autant que ses efforts zézayans pour prononcer le nom qu'il lui avait dit être le sien : « Christophe. » Elle arrivait tout au plus à triompher de la première syllabe et faisait les plus drôles de petits gestes avec ses mains de feuilles de rose, comme pour rejeter bien loin le nom importun; puis, s'agenouillant devant Trejago, elle lui demandait s'il était bien sûr de l'aimer, absolument comme aurait pu le faire une Anglaise. Trejago lui jurait qu'il l'aimait plus que personne au monde. Et c'était vrai.

Après un mois de ce délire, les exigences de son autre vie, la vie civilisée, la vie au grand jour, contraignirent Trejago à se montrer particulièrement attentif auprès d'une femme de sa connaissance. Notez que tout incident analogue est remarqué et commenté non pas seulement par les compatriotes des gens intéressés, mais par cent cinquante indigènes pour le moins.

Trejago fut obligé d'accompagner cette dame à la promenade, — une ou deux fois même en voiture, — de lui parler à la musique, etc., n'imaginant pas un instant que cela pût influer sur la vie nocturne secrète et bizarre, qui lui était autrement chère. Mais, par les mystérieux chemins habituels, la nouvelle passa de bouche en bouche. La duègne de Bisesa s'en empara et alla tout dire à sa maîtresse, laquelle en fut troublée jusqu'à s'acquitter très mal de sa besogne de ménagère ; elle fut battue en conséquence par la femme de Durga Charan.

Une semaine plus tard, Bisesa interpella Trejago au sujet de cette flirtation. Elle n'entendait rien aux nuances et parla très nettement. Trejago essaya d'en rire, mais Bisesa frappa du pied, un petit pied léger comme une fleur de souci et qui pouvait tenir dans la paume d'une main d'homme.

Parmi tout ce qu'on a écrit sur la passion et l'emportement chez les Asiatiques, il y a nombre d'exagérations compilées de seconde main, mais on y trouve aussi une petite part de vérité. Or, quand un Anglais découvre cette part de vérité, il demeure aussi saisi que devant tout éclat de passion qui pourrait survenir dans sa propre sphère honorable et correcte. Bisesa tempêta donc, se mit en fureur et bref menaça de se tuer si Trejago ne renonçait pas sur-le-champ à la *Memsahib* étrangère qui s'était placée entre eux.

Trejago s'efforçait d'expliquer le cas, lui démontrant qu'elle ne prenait pas ces bagatelles à un point de vue européen, mais Bisesa se redressa et lui dit simplement :

— Non ! je ne comprends pas. Je sais seulement ceci : Il n'est pas bon que vous me soyez devenu plus cher que mon propre cœur, Sahib. Vous êtes Anglais ; je ne suis qu'une fille noire. — (Sa peau était blonde comme l'or vierge de la Monnaie.) Je ne suis qu'une noire et la veuve d'un noir.

Puis elle sanglota et reprit :

— Mais sur mon âme et sur l'âme de ma mère, je vous aime ! Aucun mal ne vous atteindra, quoi qu'il m'arrive.

Trejago discuta avec l'enfant et s'efforça de la calmer, mais elle semblait agitée à un degré déraisonnable ; rien ne put la satisfaire que la rupture immédiate et définitive de leurs relations. Il fallait qu'il s'en allât sur-le-champ. Et il s'en fut. Au moment où, suspendu à la fenêtre, il se laissait glisser à terre, elle le baisa deux fois au front ; il rentra chez lui, ne sachant que penser.

Une, deux, trois semaines s'écoulèrent sans que Bisesa lui donnât signe de vie. Trejago, jugeant que la rupture avait duré bien assez longtemps, descendit à l'impasse d'Amir Nath pour la cinquième fois depuis ces trois semaines, espérant qu'on répondrait enfin au signal : un coup frappé contre la croisée mobile.

Il ne fut pas déçu.

La lune était à son premier quartier; un filet de lumière tombant d'en haut, effleurait le grillage, qui s'ouvrit dès qu'il frappa. Du fond de l'obscurité profonde, Bisesa étendit ses deux bras dans le clair de lune. Ses mains, ses mains de rose avaient été tranchées aux poignets; les moignons informes étaient presque cicatrisés déjà.

Alors, comme elle penchait, en sanglotant, la tête entre ses bras mutilés, un grognement de bête sauvage se fit entendre derrière elle et quelque chose d'aigu, couteau, épée ou lance, atteignit Trejago à travers sa *boorka*. Le coup manqua son but, mais trancha un des muscles de l'aîne, et cette blessure le fit boiter légèrement jusqu'à la fin de ses jours.

La grille avait été remise en place. A l'intérieur de la maison, aucun bruit, aucun signe,.. rien que le mince rayon de lune sur le grand mur et, au-delà, les ténèbres de l'impasse.

Tout ce que Tréjago se rappelle, c'est qu'après avoir hurlé comme un fou furieux entre ces murs impitoyables, il se retrouva près de la rivière au moment où l'aurore commençait à poindre; alors il jeta sa *boorka* et rentra chez lui tête nue.

Quelle fut au fond la tragédie? Bisesa se trahit-elle dans un accès de désespoir sans cause, ou bien, son intrigue ayant été découverte, la petite veuve fut-elle mise à la torture jusqu'à ce qu'elle eût tout avoué? Durga Charan connaissait-il le nom du séducteur? Que devint finalement Bisesa? Cela, Trejago l'ignore aujourd'hui encore.

De toute façon, il dut advenir quelque chose d'horrible, et la pensée de ce que cela put être le frappe parfois au milieu de la nuit pour le tenir éveillé jusqu'au matin. Un détail caractéristique de l'histoire, c'est qu'il ignore aussi l'endroit où se trouve la façade de la maison de Durga Charan. Peut-être donne-t-elle dans une cour commune à plusieurs autres maisons; peut-être est-elle cachée derrière une des grandes portes du *bustee* de Jitha Megji. Trejago n'en sait rien. Il ne reverra jamais Bisesa, la pauvre petite Bisesa. Il l'a perdue dans cette cité où chaque demeure est aussi gardée, aussi mystérieuse qu'une tombe, et la fenêtre qui ouvrait sur l'impasse a été murée.

Mais Trejago continue à faire régulièrement des visites à ses connaissances, il jouit d'une réputation inattaquable. Sa personne n'offre rien de particulier, sauf une légère raideur dans la jambe droite, causée par un effort qu'il s'est donné en montant à cheval.

RUDYARD KIPLING.

LES

# CIGOGNES

I. Léon Tolstoï, *Derniers écrits*. — II. Ibsen, *Drames*. — III. Max Nordau, *les Mensonges conventionnels de notre civilisation; le Mal du siècle*. — IV. Pierre Lasserre, *la Crise chrétienne*. — V. Édouard Rod, *les Idées morales du temps présent*. — VI. Ch. Secrétan, *la Civilisation et la Croyance*. — VII. C. Wagner, *Justice; Jeunesse* — VIII. — Paul Desjardins, *le Devoir présent*. — IX. J. Darmesteter, *les Prophètes d'Israël*, préface.

## I.

Avez-vous, dans vos souvenirs d'enfant, une vieille bibliothèque de maison provinciale, lieu de retraite pour les jours de pluie ou pour la fatigue après les jeux, lieu frais et sombre où naquirent les premiers enchantemens de l'esprit? Y avait-il un Buffon, allongeant sur les rayons ses in-quarto de l'autre siècle ou ses petits in-douze de la Restauration? Si oui, vous avez certainement admiré maintes fois les oiseaux coloriés qui égayaient les pages; et comme ils invitaient à lire les chapitres, vous avez lu celui où Buffon parle des cigognes; vous vous rappelez, comme on se rappelle tout de ce temps, le respect du bon naturaliste pour ces « oiseaux de rivages. » Il dit leurs mœurs, et comment ces voyageuses précèdent les hirondelles, annonçant la saison de lumière avant même que la nuit d'hiver ait décru. Quand l'heure est venue, « il se fait un grand mouvement dans la troupe; toutes semblent se chercher, se reconnaître et donner l'avis du départ général, dont le signal, dans nos contrées, est le vent du Nord. » Aussi, « leur retour

est partout d'un agréable augure. » D'abord, parce qu'elles mangent les serpens et autres bêtes nuisibles ; ensuite, parce que « l'on attribue à cet oiseau des vertus morales dont l'apparence est toujours respectable : tempérance, fidélité, piété. » Cette pieuse réputation vint peut-être à la cigogne des habitudes qui la ramenèrent toujours aux clochers, et, avant qu'il n'y eût des clochers, aux frontons des temples. Elle s'y pose, elle s'en éloigne un temps, elle y revient d'instinct. Les médailles d'Hadrien représentent un nid de cigogne posé sur le temple de la Concorde, au Capitole. « Dans les augures, l'apparition de la cigogne signifiait union et concorde... Dans les hiéroglyphes, elle signifie piété et bienfaisance. » Buffon distingue la cigogne noire, qui gîte aux lieux sauvages, sur les sapins, dans les marais du Nord ; et la blanche, de mœurs plus douces, qui apporte ses services et ses bons exemples à nos foyers. Il avoue d'ailleurs « qu'elle a presque toujours l'air triste et la contenance morne. » Il rapporte enfin l'opinion d'Alexandre de Myndes, d'après Ælien : « Les cigognes cassées de vieillesse se rendent à certaines îles de l'Océan, et là, en récompense de leur piété, elles sont changées en hommes. »

Est-ce pour cela que je pensais aux longs vols des oiseaux emblématiques, en transcrivant ci-dessus les titres de ces livres, les noms de ces écrivains qui grossissent depuis quelque temps la littérature de bonne volonté ? Ces livres, le hasard ou l'attrait de la nouveauté me les a fait lire durant les dernières semaines ; il n'y a pas d'autre motif à leur rapprochement arbitraire, sans choix systématique. Un autre coup de filet dans les envois récens du libraire ramènerait un lot pareil ; et si je traitais à fond le sujet que je vais effleurer, il faudrait enfler cette liste de telle sorte que la bibliographie remplirait à elle seule l'espace dont je dispose.

Voici des hommes très divers. Ils viennent de tous les points de l'horizon : un Russe, un Norvégien, un juif hongrois, des Genevois, des Français. Par l'origine et l'étiquette, sinon par la communion active, ils appartiennent à tous les cultes : catholique, protestant, gréco-russe, israélite. Ils sont tous d'esprit très libre, et la plupart chérissent leur temps. Ils n'ont rien de commun entre eux, sauf un trait qui les unit, comme la même chaîne rivait, à bord de la galère barbaresque, une chiourme recrutée sur tous les rivages. Et c'est le trait caractéristique de leur pensée. Ils cherchent leur âme perdue, ils la cherchent avec une angoisse pareille à celle du brave Allemand qui avait égaré son ombre. Ils témoignent d'un malaise indicible, et non pas seulement d'un malaise personnel ; ceci ne serait point nouveau, ni fait pour nous surprendre, chez des penseurs, des artistes, des cérébraux ; mais ils s'accordent à constater autour d'eux ce même malaise, cette

recherche de l'âme perdue, dans toutes les parties du monde où le sort les a jetés. Ramassez leurs livres, comme je fais là, devant moi, en un tas : prêtez l'oreille; c'est une seule harpe, où chaque corde rend, avec sa résonance particulière, la même dominante; et cette note n'est autre chose que la vibration, sur l'instrument, du souffle de vent qui agite chaque globule de l'air ambiant.

Tolstoï, d'abord, le chef du chœur russe, celui qui a poussé le premier cri, le plus strident, et qui le prolonge avec le plus d'exagération. Nous l'avions vu touché de la grâce, comme il achevait *Anna Karénine :* — « Il ne faut pas vivre pour soi, il faut vivre pour Dieu... Tout le mal vient de la sottise de la raison, de la coquinerie de la raison! » — Et peu après, il écrivait dans sa *Confession :* « Enfin, j'eus l'idée de regarder vivre l'immense majorité des hommes, ceux qui ne se livrent pas comme nous, classes soi-disant supérieures, aux spéculations de la pensée, mais qui travaillent et souffrent, qui pourtant sont tranquilles et renseignés sur le but de la vie. Je compris qu'il fallait vivre comme cette multitude. » Depuis lors, dans tous ces opuscules qui se succèdent sans relâche et qu'on traduit par tous pays, Tolstoï développe le mot du vieil Akim : « Il faut avoir une âme ; » et comme le monde de mensonge où nous vivons empêche l'épanouissement de cette âme dans la vérité, il propose avec une belle candeur d'apôtre la refonte radicale de ce monde, l'anéantissement des villes, de la grande industrie, des tribunaux, des écoles actuelles, le retour à la vie simple et fraternelle des champs. Inutile de multiplier les citations et de résumer plus longuement des écrits si répandus. Traité de fou par les uns, exalté comme un prophète par les autres, Tolstoï peut être taxé de chimère, mais on contredira difficilement les parties critiques de sa prédication. En tout cas, elle répond à des besoins urgens, dans son pays et dans les deux hémisphères, puisqu'on ne se lasse point de le lire. Au moment où le romancier abandonnait son art pour inaugurer son apostolat, j'écrivais à cette place qu'il allait perdre tout pouvoir sur nous. Je crains de m'être grossièrement trompé, triple littérateur que j'étais. Il ne charme plus, mais il inquiète et réveille; et les hommes sont ainsi faits qu'il faut peut-être, pour les rendre attentifs à une doctrine, l'exagérer jusqu'à l'absurde.

Ibsen grandit dans la faveur publique. Ce n'est point par l'intérêt scénique de ses drames : nous y sommes réfractaires. Ce n'est point non plus qu'on puisse ranger ce révolté parmi les combattans du bon combat. Il proteste contre la forme de notre monde, il cherche une vérité supérieure aux apparences; cela suffit, on l'écoute avec ravissement, comme on écoutera quiconque sonnera le glas des erreurs mortes. Surtout s'il tinte aux environs du pôle

nord; le proverbe russe a raison, « elles sont belles, les cloches qu'on entend de l'autre côté de la montagne. » Nous oublions un peu trop que nous avons depuis longtemps notre Ibsen, ou du moins un sonneur de glas de la même paroisse; depuis *la Question d'argent* et *le Fils naturel*, voici plus de trente ans qu'il retourne le cadavre social. Avant de le rejoindre, ce précurseur, on croyait que le secret de sa force était dans son habileté, dans sa verve amusante; d'autres ont eu de l'habileté et de la verve, qui ne vivent plus; on l'a rattrapé, on commence à comprendre que ce secret gît dans sa perpétuelle inquiétude morale. — Mais je reviens à Ibsen. Il aurait gagné notre créance, ne fût-ce que par quelques axiomes qui répondent à nos défiances actuelles, comme celui-ci : « La faute capitale de notre éducation est d'avoir mis tout le poids sur ce qu'on sait, au lieu de le mettre sur ce que l'on est, » ou encore, dans *Rosmersholm :* « L'esprit des Rosmer ennoblit, mais il tue le bonheur. » A la vérité, Voltaire avait déjà dit quelque chose d'approchant, dans *l'Homme aux quarante écus :* « Monsieur, vous m'avez instruit; mais j'ai le cœur navré. — C'est souvent le fruit de la science. » — Pour n'être pas dit en norvégien, ce n'en est pas moins bien dit.

« La littérature, l'art, la philosophie, la politique, la vie économique, toutes les formes de l'existence sociale et individuelle laissent apparaître un trait fondamental unique et commun : l'amer mécontentement de l'état du monde. De toutes ces différentes manifestations de l'esprit humain s'échappe à nos oreilles un seul et même cri de douleur qui peut se traduire, en langage vulgaire, par cette exclamation : Sortons, sortons de l'état de choses existant! » — Celui qui parle ainsi est un juif de Pesth, M. Max Nordau, l'un des écrivains les plus lus dans cette Allemagne qu'il a flagellée. Je ne le nommerais pas, s'il n'eût écrit que ce pamphlet de pur matérialisme, *les Mensonges conventionnels de notre civilisation* (1); curieux livre d'ailleurs, paradoxe poussé aux déductions extrêmes avec une logique à la Proudhon, avec une ironie qui rappelle parfois celle d'Henri Heine. Tout au plus l'eussé-je nommé, en face des avocats qui plaident pour l'âme proscrite, comme un témoin à charge, déposant sur l'impossibilité de vivre dans un monde où « chaque mot que nous disons, chaque acte que nous accomplissons est un mensonge à l'égard de ce que, dans le fond de notre cœur, nous reconnaissons comme la vérité. » Mais M. Nordau a donné depuis un roman, *le Mal du siècle* (2), où sa pensée trahit des modifications intéressantes.

(1) Traduction d'A. Dietrich ; Westhausser, éditeur.
(2) Hinrichsen, éditeur.

Le sage Schrœtter, le porte-parole de l'auteur, dit au rêveur Wilhelm : « Je voudrais vous souhaiter une chose, mon cher ami : ce serait d'être un peu plus naïf et de prendre un peu la vie avec la simplicité de ces gens qui acceptent le moment tel qu'il s'offre, sans s'inquiéter du but et du terme. Soumettez-vous aux forces supérieures qui vous font vivre, sentir et penser. » Et ce même Schrœtter conclut à la dernière page du livre, en comparant la vie négative de son ami Wilhelm à la vie positive d'un simple hobereau prussien, Paul Haber : « Quelle fleur idéale de l'humanité se serait épanouie en lui, si, non content de penser, il avait aussi agi ? Mais n'est-ce pas demander l'impossible ?.. Celui qui, derrière ce qui est immédiat, voit ou pressent les causes toujours plus lointaines, celui-là, paralysé par le spectacle de l'enchaînement indéfini des causes, perd le courage d'agir vivement. » — Serait-ce donc là « le mal du siècle ? » Et l'humanité réclame-t-elle des Wilhelm ou des Paul Haber ? « On ne peut être que l'un ou l'autre. Lequel des deux maintenant a plus de valeur pour le monde ? Qui fait faire à l'humanité les plus grands progrès ? Qui remplit mieux son devoir d'homme ?.. Je ne décide rien. » M. Nordau ne décide pas : mais vous reconnaissez la crise intellectuelle et morale par laquelle passait Tolstoï, quand il achevait *Anna Karénine*.

Le courant ne devient limpide, vraiment fécond et tempéré, qu'en se rapprochant de notre pays. Il se resserre, il se précise : la recherche de la destinée aboutit à la glorification du devoir, à la nécessité de l'action, à la restauration de l'âme, opposée comme un fait de conscience aux négations de la science.

« La crise présente, — si crise il y a, — n'est que la protestation très simple de consciences jeunes et saines contre le régime artificiel que préconisent ardemment, en se donnant l'air de n'y pas toucher, les derniers de la précédente génération. Elles sentent quelque chose vivre et battre en elles, qui fait éclater l'armature de science où l'on a prétendu les emprisonner tout entières. Ce sont les traditions de notre race qui nous avertissent de leur présence et de leur domination, et nous enseignent que rien ne pénétrera en nous sans avoir réglé son compte avec elles. » J'ai plaisir à citer en premier, avant les auteurs plus réputés, un de ces jeunes hommes, M. Pierre Lasserre, l'auteur de *la Crise chrétienne* ; d'abord parce qu'il indique fort bien le principal mobile de l'insurrection idéaliste ; ensuite parce que cet affranchi ombrageux, rebelle au joug des anciennes croyances, n'est pas suspect quand il brise avec une fougue de jeune Vandale tous les clichés consacrés, quand il frappe familièrement sur toutes les idoles élevées depuis cent ans et s'éjouit à constater comme elles onnent creux.

Un écrivain qui avait déjà cherché le *sens de la vie* dans le roman, M. Édouard Rod, vient de tracer, dans ses *Idées morales du temps présent,* la courbe de l'évolution intellectuelle entre les *négatifs* et les *positifs.* Appellations bien rigides : plusieurs de ceux dont il prend mesure pourraient, selon le point de vue d'où on les considère, passer de l'un à l'autre camp. Je ne reviens pas sur un livre étudié ici même ; j'en rappelle seulement la conclusion : « Il n'est pas besoin de beaucoup de clairvoyance pour reconnaître que ce courant positif a augmenté en volume et en force de tout ce qu'a perdu le courant négatif. Il a commencé faiblement ; il y a dix ans, on l'apercevait à peine, et les gens sagaces qui aiment mieux lire dans l'avenir que dans le passé prédisaient, non sans une apparence de raison, l'approche d'une ère nouvelle, où l'humanité, ayant jeté ses deux vieilles béquilles, la morale et la religion, s'avancerait d'un pas allègre dans la voie de la libre pensée, sous le soleil de la science. Et voici que les faits sont en train de donner un flagrant démenti à ces augures... Beaucoup d'idées et de croyances, qu'on aurait pu croire tombées définitivement dans la défaveur, presque dans le ridicule, reprennent leur ancienne place. »

M. Rod observe avec sympathie le courant : il ne s'y précipite pas. M. Secrétan l'attendait depuis longtemps ; cette noble intelligence avait tracé la voie où les nouveaux-venus s'engagent. Son livre, *la Civilisation et la Croyance,* est une œuvre puissante ; le philosophe s'attaque aux plus hauts problèmes théologiques, métaphysiques et sociaux ; il dispute pied à pied le terrain au matérialisme, au positivisme pseudo-scientifique, il leur oppose les réalités de la conscience et de la loi morale. Quelques lignes donneront idée de l'objet et de l'esprit du livre. « Dans un temps où tous les appuis artificiels sont ruinés, où toute liberté, toute propriété, toute existence, sont absolument livrées au bon plaisir des masses, où le pouvoir tombe aux mains des déshérités, qui, trompés par un mirage, pensent trouver dans la destruction de l'ordre social la satisfaction de leurs besoins ; dans un temps où les freins moraux subsistent seuls, où tout dépend plus manifestement que jamais de la volonté des individus, redresser cette volonté, préciser l'idée du devoir, ranimer le sentiment du devoir, en le mettant à sa place, au centre de la vie et de la pensée, telle est la *question véritable,* tel est l'objet de notre effort. — Dès le début, j'ai cru comprendre qu'aucun système ne pouvait être vrai et n'était acceptable à la raison, s'il ne faisait place aux réalités du monde moral sans les comprimer, sans les travestir, sans en altérer la nature. » Et voici le thème des conclusions : « Que doit-on augurer de la civilisation ? Nous l'ignorons. Ce que nous voyons avec

tout le monde, c'est que notre équilibre n'est pas stable et que l'état présent des choses ne saurait durer. Il faut que cette civilisation se purifie et se transfigure dans le feu de la charité, ou qu'elle s'écroule dans l'incendie allumé par la haine, qui couve partout. » Parfait. Malheureusement, c'est une entreprise de lire M. Secrétan; sa pensée est longuement concentrée, elle fera reculer le commun des hommes : les lâches, qui ne sont pas prêts à soulever des haltères pour se fortifier dans les vérités éternelles.

A ceux qui n'ont point la tête très solide, je recommande plutôt les livres de M. le pasteur C. Wagner, *Justice*, et surtout le dernier paru, *Jeunesse* (1). On ne saurait trop répandre cet excellent conseiller. Sa chaleur d'âme est contagieuse, ses observations sur « la jeunesse populaire » empruntent leur autorité à une longue expérience des milieux ouvriers, car M. Wagner est une force appliquée. On peut le croire lorsqu'il nous dit : « Plus j'ai parcouru ce monde particulier, plus je me suis convaincu du vide immense qui s'est peu à peu creusé dans l'âme populaire. Il y a des jours où ce qu'on entend et ce qu'on voit vous amène jusqu'à conclure qu'il n'y a plus rien. Une demi-douzaine de formules négatives, résultat condensé des négations accumulées, servent à occuper la catégorie du mystère et de l'infini. » Et la jeunesse intellectuelle? : « En philosophie, en science, en art, le délabrement des principes est complet. » — Quand M. Wagner s'épouvante du « vide immense » qu'il aperçoit, son effroi est d'autant plus convaincant qu'il se joint à un enthousiasme passionné pour notre temps, pour la science, pour les grandeurs intellectuelles et matérielles de notre civilisation. Mais l'écrivain a mis le doigt avec une rare sagacité sur la contradiction que l'on ne veut pas avouer. Le pouvoir de l'homme a grandi, l'homme a diminué ; il est le maître du monde, il ne l'est plus de lui-même; il devient le premier esclave du mécanisme trop puissant qui le sert si bien. Chacun de nous est en petit un empire romain, de l'époque où l'empire romain tenait l'univers et ne se tenait plus au dedans ; magnifique, puissant et pourri. Lisez à ce sujet tout le chapitre si équitable, « Les conquêtes et les pertes du siècle. » — « En réduisant ainsi la réalité aux proportions de ce que nous en connaissons, nous nous sommes appauvris, et, circonstance bien remarquable, après avoir vu tant de choses que nos pères ignoraient, nous avons en somme rétréci notre horizon. *L'homme est diminué à ses propres yeux*. Voilà le grand résultat négatif du développement scientifique tel que nous venons de l'esquisser. » J'ai regret à quitter trop vite cet homme de bien; je m'attarderais volontiers à citer

(1) Fischbacher, éditeur.

ses vues droites, ses ardentes exhortations, ses beaux cris d'espérance. Mais je cherche ici des concordances, les caractères généraux d'un groupe et non les traits particuliers d'une figure.

Ces concordances, on les retrouvera dans le vaillant petit livre de M. Paul Desjardins, *le Devoir présent* (1). L'aveu capital de M. Wagner y revient : « Notre mal est de nous sentir moins hommes qu'il y a soixante ans... La vérité est qu'on ne sait plus que devenir... Nous nous sentons divisés au dedans, nous avons besoin d'être unifiés... » Ayant reconnu son mal et le mal commun, M. Desjardins propose des règles d'hygiène, à défaut de remède; le salut est dans la pratique du devoir; le devoir est dans l'amour, sous la forme de la pitié, dans l'action sous toutes ses formes. Il annonce sa foi : « Je professe en toute certitude que l'humanité a une destinée, et que nous vivons pour quelque chose. Que faut-il entendre au juste sous ce mot d'humanité? Je n'en sais en somme rien; sauf que ce je ne sais quoi n'existe pas encore, mais est en voie d'exister, en voie de se faire de soi-même, et que cela me concerne, moi qui suis ici. Que faut-il entendre sous ce mot de destinée? Je n'en sais pas beaucoup davantage... » — C'est peu. Mais la raillerie facile aurait tort de s'attaquer à ces parties faibles de l'affirmation. Mieux vaut admirer le bel exemple de ce lettré délicat; il s'est réveillé un jour, comme saint Augustin à Milan, saoul de lettres profanes et affamé de vérité; il a le courage de le dire et d'agir en conséquence. Et si l'on conteste aux professeurs de rhétorique la mission de réformer le monde, on doit bien reconnaître que le professeur de rhétorique Augustin ne s'y est pas trop mal employé. Je comprends les objections tirées contre M. Desjardins du vague de ses conclusions, de l'élasticité du cadre où il voudrait réunir toutes les bonnes volontés. Je comprends moins l'étonnement qu'excite ce conseil : agissons comme si nous avions la foi, avant même d'avoir la foi, et sans savoir si nous l'aurons jamais. N'est-ce pas le thème séculaire de l'enseignement le plus orthodoxe? On ferait une bibliothèque avec les préceptes des théologiens sur ce point. Dans leur expérience de l'homme, ils savaient que l'esprit inspirateur d'une règle ne s'acquiert le plus souvent que par la soumission préalable à cette règle. Ce que l'auteur du *Devoir présent* nous propose en d'autres termes, c'est ce qu'on appelle, dans le langage de l'école, la justification par les œuvres.

Enfin j'aimerais citer longuement M. Darmesteter, car celui-ci ne sera pas soupçonné de tiédeur pour la science, ou de compromis avec des idées arriérées. Et pourtant, dans sa préface aux *Pro-*

(1 A. Colin, éditeur.

*phètes d'Israël*, on surprend les mêmes désenchantemens et les mêmes espoirs : « Dans cette toute-puissance et cette impuissance de la science, tout le monde moral se décompose autour d'elle. Tous les principes dont vivent l'homme et la société sont mis en demeure de justifier de leur validité par raison démonstrative, et comme ils ne reposent pas sur la raison démonstrative, ils sont condamnés et sombrent. Devant la science, maniée par des inconsciens, tout ce qui est expliqué est justifié, et l'homme, sorti de la brute, est amnistié quand il y retourne... Pourtant ce débridement, chacun le sent, ne peut durer. L'âme moderne est meilleure que ses doctrines et, sous l'écume de la surface, la source d'idéal coule aussi profonde que jamais. Elle sait bien que ce ne peut être là le dernier mot de l'émancipation de la pensée, et qu'il y a là un sophisme qui la déshonore et la tue. La poussée qui porte au mysticisme une partie de la jeunesse n'est qu'une première réaction de la conscience, qui cherche une issue vers l'air pur ; réaction stérile, car le mysticisme est la mort de l'âme, mais qui annonce les révoltes fécondes. » — Et M. Darmesteter se rappelle avec à-propos des versets du prophète Amos, qui nous renvoient du fond de l'histoire un écho où se résument d'avance tous les cris, tous les gémissemens, toutes les observations sur soi-même et sur le monde que je viens de rassembler à travers ces livres :

Voici venir des jours, dit le Seigneur, où j'enverrai la faim dans ce pays, non la faim après le pain, ni la soif après l'eau, mais la faim d'entendre la parole divine. — Ils erreront d'une mer à l'autre, et du nord au levant ils courront pour chercher la parole divine : et ils ne la trouveront pas.

Amos ne vous persuade point? Vous le trouvez vieux jeu? Rentrez au cercle, écoutez la voix veule et blanche de Costard, vous savez bien, le Costard du *Nouveau jeu*, le gendre de Labosse, qui conclut pour tous ses contemporains, en terminant sa vie agitée : Je vais t'avouer une affaire; tu ne vas pas te moquer de moi? Eh bien! plus je vais, plus je crois à l'immortalité de l'âme. Je te jure. » — Lui aussi, il balbutie de sa bouche pâteuse le cri des cigognes, cet homme. Je devrais frémir de citer en si grave compagnie M. H. Lavedan ; mais je prends mes notes, je l'ai dit, dans tous les livres parus à la même heure, lus ensemble ; on ramasse son bien partout où on le trouve. A parler franc, je ne frémis pas du tout : j'aime entendre le rire amer de Beaumarchais, dans cette gaîté sinistre qui témoigne et démolit autant que les lamentations des prophètes. Quand on interroge une époque, les dépositions des Beaumarchais valent celles des Montesquieu.

## II.

Des pessimistes, de hâves pessimistes! diront les gens dont le contentement, relevé d'un juste orgueil, est fait de digestions heureuses, d'un diplôme de bachelier, de la certitude d'avoir conquis la liberté et l'égalité dans la meilleure des républiques. Pessimistes! je veux bien que ce soit un stigmate; ce n'est pas une réponse. Quelqu'un a démontré ici, très fortement, que le pessimisme était la source de toutes les améliorations D'ailleurs, il faudrait s'entendre. Il y a quelques années, on bafouait au nom de l'idéal le pessimisme résigné des naturalistes; si l'on accuse aujourd'hui le pessimisme inquiet des idéalistes, qu'on nous dise comme il faut penser. Et les optimistes sont nombreux parmi nos réformateurs : je ne sais pas d'optimisme plus robuste, plus débordant, plus candide parfois que celui de M. C. Wagner. M. Desjardins fait bruire allégrement sa joie. — Mais ils ne disent rien de nouveau! — Je le crois quelquefois. Ce n'est pas une raison pour les faire taire. Il y a longtemps que l'on sème chaque année le même blé, de la même façon; c'est très monotone; mais c'est apparemment qu'il faut toujours aux hommes le même pain. Au surplus, regardez-y de près : parmi tant de plaintes vieilles comme le fumier de Job, vous remarquerez dans ces écrits la constatation d'un mal assez neuf, tout au moins assez rare. Ce n'est pas le mal des romantiques, l'ancien « mal du siècle; » celui-là provenait du « vague des passions, » de leur impuissance à satisfaire le cœur, et parfois de l'impuissance à les satisfaire : n'est-ce pas, René? Il était le plus souvent individuel, artistique, très cher à ceux qui le possédaient. Nous entendons aujourd'hui la dénonciation d'un mal collectif, social. — Ce n'est point la dénonciation du dernier siècle, proclamant avec Rousseau l'impossibilité de vivre plus longtemps dans une maison vermoulue; à la seule condition d'abattre cette maison, les mécontens du XVIII[e] siècle promettaient aux hommes une ère fabuleuse de bonheur. Leur réclamation confiante était de même nature que celle des socialistes, lorsqu'ils imputent uniquement leur souffrance à un système légal et à des causes économiques; je n'ai pas à m'occuper ici de cette catégorie de réformateurs, malgré le rapport étroit, inaperçu d'eux, qui existe entre les deux malaises actuels. Les nôtres prennent grand soin de dire : vous aurez beau changer des lois, bouleverser l'assiette sociale, vous ne rendrez pas à ce monde le principe de vie faute duquel il meurt. — Alors, c'est le reproche perpétuel du prédicateur sacré, l'anathème au siècle, l'invitation à le quitter pour embrasser la vie spirituelle? — Pas précisément. Le prédi-

cateur sacré s'adresse à chaque individu en particulier, il juge par comparaison avec la cité céleste, laissant aller le siècle à sa guise. Nos gens parlent en politiques, en historiens, — j'allais dire en *sociologues*, bien que je n'aie pas encore réussi à comprendre ce mot, depuis le temps que je le rencontre; provisoirement, ils n'ont souci que des réalités terrestres, du monde présent, et c'est la société humaine qu'ils voudraient guérir, pour des fins humaines. S'il est vrai, — les érudits le contestent aujourd'hui, — que le monde crût entrer en agonie aux approches de l'an 1000, c'était alors terreur superstitieuse chez la foule ; à cette heure, la foule ne connaît pas son mal, ou se méprend sur les causes : c'est l'élite intellectuelle qui donne des signes d'épouvante. En vérité, pour retrouver un sentiment pareil d'extinction graduelle dans le néant moral, de non-être à l'apogée d'une civilisation, on doit remonter en Occident jusqu'au déclin du monde antique. Je n'insiste pas sur ce souvenir; il évoque quelque chose de gros, d'enflé ; je voudrais être très simple et ne rien pousser au tragique.

Les causes de cette anémie? Des experts en ont disserté longuement, il faudrait remonter au déluge. Cependant, en clarifiant les dires de nos auteurs, l'essentiel peut se résumer en quelques lignes. L'esprit de négation, de critique, d'analyse, comme on voudra l'appeler, a fait depuis cent ans trois grands abatis. Au siècle dernier, il a détruit la tradition religieuse et sociale du passé, tous les appuis de la vie intérieure qui avaient suffi jusqu'alors; il leur a substitué le fonctionnement de la raison abstraite, avec l'idéal humanitaire qu'elle devait réaliser. Noble et généreux idéal, qui a fourni de quoi vivre un instant à nos pères. Mais cet échafaudage provisoire n'était pas assez fort, paraît-il, pour porter le poids du monde; une nouvelle poussée de l'esprit critique l'a jeté bas; la raison pure et l'idéal humanitaire ont été rejoindre les ruines qu'ils avaient remplacées. Le règne de la science leur a succédé après 1848. Quel enivrement ce fut, et comme on le comprend! Les forces naturelles découvertes et asservies, les conditions de l'existence transformées, le lointain passé illuminé par des torrens de clarté, n'était-ce pas la garantie des plus audacieuses espérances, la remise à l'homme de l'outil créateur avec lequel il devient Dieu? La Bible et le code de l'humanité allaient tenir dans des livres comme *l'Avenir de la science*, cet acte de foi ardente qui demeure le grand titre d'honneur de son auteur. Mais M. Renan, jugeant à distance « son vieux *pourâna* » avec sa bonne grâce habituelle, a jugé du même coup ses contemporains et leur rêve de cabinet, quand il a dit : « On ne réclame pour ces pages qu'un mérite, celui de montrer dans son naturel,

atteint d'une forte encéphalite, un jeune homme vivant uniquement dans sa tête et croyant frénétiquement à la vérité. » Pour mesurer les progrès de « l'encéphalite, » écoutez ce cri de triomphe d'un savant, trente ans plus tard : « Le monde est aujourd'hui sans mystère. La conception rationnelle prétend tout éclairer et tout comprendre ; elle s'efforce de donner de toutes choses une explication positive et logique, et elle étend son déterminisme fatal jusqu'au monde moral. »

Le malheur est que le monde moral a regimbé. Devant ses exigences imprescriptibles, la science souveraine s'est fâchée, elle a voulu faire le silence là où elle ne pouvait pas faire la lumière : Vous n'avez ni besoin ni droit de connaître ce que j'ignore moi-même. — C'était le raisonnement d'un professeur d'hydraulique disant à une masse d'eau : Consentez seulement à ne pas couler sur une pente, et je vais réussir de merveilleuses expériences. — L'eau a continué de couler sur les pentes. Elle a fait brèche dans le nouvel édifice. Il reste debout et magnifique, en tant qu'atelier de l'intelligence et forge de nos œuvres matérielles ; il est ruiné en tant que logement des âmes. Ainsi, tout ayant sombré dans ces naufrages successifs, — la tradition du passé, la raison pure, l'idéal humanitaire, la foi à la révélation scientifique, — il n'y a plus rien à jeter dans la fosse que nous avons creusée ; l'humanité avance toujours, elle est au bord du trou béant, elle cherche un nouvel expédient pour le combler : rien ! rien !

Cependant l'instrument de l'analyse critique, lancé comme une roue d'engrenage, continue de fonctionner à vide, broyant çà et là les quelques vestiges d'organismes vivans qui subsistent. Par routine et par orgueil, nous croyons encore à la sûreté de ce jeu du cerveau, devenu presque mécanique à force d'habitude. N'y aurait-il point, — je le dis sérieusement, — un dernier pas à faire dans notre nihilisme pour qu'il soit complet ; ce pas ne nous coûterait guère, après tant d'autres ; ne serait-il point temps de mettre en doute la valeur de notre machine à douter ? J'entends lorsqu'elle s'attaque aux réalités solides, — et il y a des réalités de l'ordre moral, — qui constituent l'ensemble du monde, tel que l'ont accepté des milliers de générations, tel que l'a façonné la grande volonté qui est au fond des choses, afin qu'il servît de cadre au développement normal de la vie humaine. Emparons-nous, pour la retourner, d'une phrase qui a fait fortune ; devant le penseur, a-t-on dit, les phénomènes de la vie universelle ne sont qu'un feu d'artifice perpétuel. Et si c'était le contraire ? Le feu d'artifice changeant et puéril, ne serait-ce point ces subtiles combinaisons d'idées dans le cerveau du penseur ? Ses explications et ses négations ne seraient-elles autre chose que les étincelles d'un appareil électrique, dé-

gagées pour notre divertissement, mais qui ne jettent aucune clarté sur la vie impénétrable de l'univers? M. Secrétan dit quelque part un mot d'une grande portée : « Le matérialisme fournit une explication des choses qui satisfait l'*imagination*, mais qui ne dit rien à la raison. » En effet, matérialistes ou autres, les systèmes métaphysiques ne sont probablement que des poèmes d'imagination, d'une imagination qui crée son rêve chez le philosophe avec des syllogismes et des idées pures, comme elle le crée chez le poète avec des sensations et des métaphores. Je sais qu'on fera difficilement accepter ce point de vue aux tout jeunes gens; la première fois qu'on lit un traité systématique, pourvu qu'il soit clair et ingénieux, on est convaincu; l'univers paraît s'y mouler avec une docilité parfaite. On en lit quelques autres, et l'on fait des efforts sérieux pour accorder entre elles ces explications divergentes, également séduisantes. On en lit cinquante, on en lit cent; l'impression qui finit par prévaloir est celle du feu d'artifice sans conséquence, tiré devant l'univers qui reçoit les flammèches et continue ironiquement sa vie obscure, inviolée. Nous le sentons si bien que notre créance est acquise, dans tous les ordres d'études, aux démonstrations historiques de préférence aux démonstrations métaphysiques. Mais nous voyons mal, parce que nous souffrons d'un excès d'intellectualisme. A un certain niveau de culture, on ne rencontre plus que des cerveaux hypertrophiés, qui se meuvent sur deux pieds dans l'oxygène pur. Machines intéressantes, formidables en apparence, mais trop faibles pour déplacer le poids du vaste monde, le poids du long passé qui les écrase sous une lente accumulation de consentemens généraux, sous des créations organiques et durables, parce qu'elles répondent aux besoins éternels de l'âme, du cœur, des instincts sociaux.

Et ce que j'en dis n'est pas pour flatter le bon réactionnaire, celui qui voudrait nous ramener d'un saut brusque à ce passé; celui qui méprise ou ignore la grandeur de la science. Le seul tort de la science, qu'elle partage innocemment avec l'amour, est de ne pouvoir nous donner tout ce que notre folie attend d'elle. — Le bon réactionnaire raisonne du passé comme un homme justement convaincu de la richesse d'un dépôt de houille, et qui nourrirait l'étrange illusion de rendre la sève à ces forêts pétrifiées, pour s'abriter de nouveau sous leurs ombrages. Le parfait révolutionnaire croit au contraire qu'il faut jeter à la mer ce minéral inutile. Le chimiste se contente de l'analyser, pour nous bien prouver que ce sont des arbres morts. Il y a mieux à faire, si l'on comprend que la forêt n'est pas morte, mais transformée, et que, sous sa forme nouvelle, elle reste pour nous source de lumière, de chaleur et de force. Le passé, tel que nos pères le connurent, ne peut

plus nous servir; toutefois on ne fera rien sans utiliser le produit du passé.

Mais j'entends qu'on me crie : A la question! à la seule question! Ils ont constaté le mal; ils prétendent en découvrir les causes; qu'ils disent le remède, cela seul nous importe! — On reconnaît la scène de famille que chacun de nous a vue : le médecin vient pour un cas grave, mais lent, chronique et ancien; il diagnostique l'état du malade, la marche antérieure de l'affection; il conseille un spécifique d'effet certain. — Impossible, s'écrie le malade, mon organisme ne le tolère plus, et je n'y crois pas. — A votre aise, répond le médecin; il donne quelques préceptes d'hygiène, il sort; et la famille n'a pas de termes assez durs pour qualifier cet âne bâté. — N'éveillez jamais d'espérances : ou vous les nourrirez d'un leurre, et vous ne serez plus sincère; ou vous les désenchanterez, et elles deviendront féroces. — S'il fallait une preuve de la profondeur et de l'universalité du mal que nous étudions, on la trouverait dans l'impatience candide des jeunes gens qui accourent, partout où retentit sur ces questions une parole de bonne volonté, et qui pressent l'écrivain ou l'orateur : Vous avez le remède! Dites vite que vous avez le remède! Pour un peu, ils s'écrieraient, comme les juifs rassemblés aux Encénies : *Quousque animam nostram tollis? Si tu es Christus, dic nobis palam!* Mais le Christ était le Christ et pouvait répondre.

Cependant les plus audacieux proposent leur remède. On connaît celui de Tolstoï : abandon des villes, retour aux champs, travail manuel, communisme fraternel. C'est d'une exécution difficile, et qui souffrira quelques délais. M. Darmesteter invite ses contemporains à se remettre sous la direction des prophètes d'Israël; de fort honnêtes gens, mais vraiment un peu loin, et bien oubliés. D'autres croient voir quelque chose qu'on ne voit pas très bien. Les plus avisés décident sagement qu'il faut faire son devoir, tel que la conscience le dicte au temps présent, et que le reste sera donné par surcroît. On ne parle que pour mémoire, parce que chacun y pense, des médecins attitrés, de ceux qui ont charge de répéter depuis dix-huit siècles : « Venez à moi, je suis la vérité et la vie. » Il faut avouer que leur invitation n'est pas toujours engageante : quelques-uns traitent le malade comme un criminel, ils lui enjoignent de revenir en chemise et la corde au col; ils sont fort loin du respect et de la compassion de Pascal pour « ceux qui s'emploient à chercher, n'ayant pas trouvé, ceux qui sont malheureux et raisonnables. » Mais les meilleurs de ces médecins, étant gens d'expérience et de charité, n'attendent pas le miracle qui leur ramènerait d'un coup tous les infirmes. Ils savent que des oiseaux, effarouchés par le chasseur, tournent longtemps en

cercles concentriques avant de se reposer à la place d'où on les fit lever; ils savent que ces oiseaux finissent par s'abattre dans la même forêt, rarement à la même place. Plusieurs reconnaissent qu'ils ont quelques soins à prendre, pour approprier cette place aux nouvelles formes du vieux besoin, pour regagner le temps perdu en lamentations sur l'inévitable.

Cette lenteur des révolutions historiques, cette nécessité de retrouver le neuf dans le vieux, ce n'est point l'affaire de nos jeunes impatiens, avides de surprises séduisantes. Raison de plus, pour les bons laboureurs qui sèmeront peut-être, mais ne moissonneront pas, pour ces bons ouvriers auxquels je m'unis de tout cœur, raison de plus d'être en garde contre quelques embûches que le Malin tendra sous leurs pas. Le Malin, c'est le journaliste enclin aux baptêmes hâtifs, qui les dénommera « néo-chrétiens, » « néo-mystiques, » et autres vocables prétentieux dont le premier tort est de ne rien signifier. Mieux vaudrait rester humblement de bonnes cigognes. Le Malin, c'est le jeune enthousiaste qui offrira à l'Élisée attendu un pan du manteau d'Élie : le vêtement est tentant; mais il siérait mal sur nos redingotes. Et souvenons-nous, à propos de redingotes, que notre pays n'aime guère les sermonnaires sous cet habit; il flaire aussitôt un puritanisme qui ne fera jamais fortune chez nous. Souvenons-nous que Buffon tempère d'une seule réserve l'éloge qu'il fait des cigognes : « Elles ont l'air triste et la contenance morne. » Il est possible que ce pays de France, où l'on verra encore tant de choses singulières, traverse quelque jour une crise d'ascétisme ; on peut parier à coup sûr qu'il ne connaîtra jamais une crise de puritanisme. Un ami, très convaincu de l'urgence du réveil idéaliste et très séduit par ses excitateurs, me demandait naguère avec une touchante inquiétude : est-ce qu'ils vont nous défendre de regarder une jolie fille ? — C'était un faible, sans doute; mais ils sont beaucoup. Et cela voulait dire, au fond, qu'une inhibition aussi cruelle, il ne l'accepterait, sauf à s'y conformer dans la mesure de ses forces, que de ces hommes qui ont droit de commander aux cœurs, parce qu'ils ont meurtri le leur; de ces hommes que leur robe met à part, et non-seulement leur robe, mais surtout, vous le savez bien, le mystère insondable qui signe leur front, le mystère du triple vœu : obéissance, chasteté, pauvreté. Ces vœux, les avons-nous faits, mes amis ? Comptons-nous les faire ? Ce serait un peu tard pour quelques-uns d'entre nous. Alors, laissons les grandes paroles à ceux qui donnent les grands exemples. Contentons-nous d'être à peu près d'honnêtes gens, ce qui n'est déjà pas commode, même avec les sept péchés par jour concédés au sage ; contentons-nous de philosopher avec nos pairs,

91

les remueurs de libres idées. Engageons-les, — c'est aujourd'hui le principal et j'y reviens, — à regarder le monde d'une vue vraiment scientifique ; à se demander si « le feu d'artifice des phénomènes » n'est point tiré dans leur propre cerveau ; à constater en dehors d'eux les faits d'observation directe, la perpétuité et la légitimité des besoins de l'âme, l'accumulation du passé qui a su satisfaire ces besoins, les exemples historiques et la possibilité actuelle d'une accommodation de ce passé aux exigences morales et sociales du présent. N'oublions pas que pour persuader nos pairs, gens difficiles, il faut mêler un grain de bon sens à beaucoup de générosité et de sincérité; il faut avoir lu ce monstre de Voltaire et s'en souvenir, ne fût-ce que pour cultiver son jardin mieux que lui. — C'est réduire notre tâche ; mais nous n'avons point d'illusions, n'est-ce pas ? Le grand coup de sainte folie qui changera le monde, s'il doit venir, frappera sur les foules où il n'y a pas de bacheliers; il sera déchaîné, c'est au moins probable, par un de ces êtres sacrifiés qui sont les ministres naturels des sublimes folies, toujours du droit de leur robe et de leur triple vœu. — C'est écarter par là même les candidatures au rôle messianique ; quelques candidats en seront fâchés ; et ce langage nous vaudra, d'ailleurs, des accusations aussi variées que les tempéramens. Les uns y verront la fourbe d'un hideux clérical : point ne nous chaut ; d'autres, la timidité d'un centre gauche : ce sera déjà plus dur ; d'autres encore, la cautèle d'un opportuniste ; ce sera douloureux. Qu'y faire ? Puisqu'il est entendu que tous seront désormais sincères et véridiques, dans la confrérie, le premier devoir y doit être d'agir de son mieux et de croire selon ses lumières, mais de ne pas s'en faire accroire et de ne pas en faire accroire aux autres.

Moyennant quoi l'on peut espérer ceci. Les architectes qui bâtiront la cathédrale de l'avenir, pour peu qu'ils aient, avec de la mémoire et de l'indulgence, la fantaisie copieuse des imagiers d'autrefois, ne manqueront pas de sculpter dans quelque tympan un nid de cigognes ; à moins qu'ils ne le taillent dans la plus haute pierre, sous l'auvent du clocher, pour mieux figurer l'humeur de ces voyageuses ; nées sur ce faîte d'où l'on voit beaucoup de pays, elles gagnent souvent le large, étant des oiseaux curieux et de grand vol ; rappelées par la voix qui leur sonne là-haut des heures accoutumées, elles reviennent tourner autour, d'instinct, sans savoir pourquoi, pauvres bêtes ! par le commandement exprès qui a fait à chaque être sa destination particulière, qui a fait d'elles les modestes messagères de paix, les avant-courrières des bons jours.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

# REVUE DRAMATIQUE

Théâtre du Gymnase : *la Menteuse,* pièce en trois actes de MM. Alphonse Daudet et Léon Hennique. — Petit théâtre des Marionnettes : *la Légende de sainte Cécile,* de M. Maurice Bouchor, musique de M. Chausson. — Comédie-Française : *Par le Glaive,* drame en cinq actes (sept tableaux), de M. Jean Richepin.

La pièce de MM. Daudet et Hennique n'est point une étude de caractère ni de mœurs. Il n'y a là qu'une intrigue, moins encore : une action, assez banale, très sommaire, où j'aurais voulu plus d'originalité, plus d'adresse aussi, plus de préparation surtout et de développement.

La très noble et très austère comtesse Nattier a destiné de tout temps son fils, le comte George, à Lucile, une fille de son frère, qu'elle a élevée. Elle a néanmoins introduit chez elle et traité en amie une jeune femme inconnue, belle et séduisante, M[me] Deloche, soi-disant veuve, en réalité divorcée, entretenue, aventurière et menteuse. Celle-ci a gagné à demi l'esprit de la mère et tout à fait le cœur du fils. Un jour, un incident équivoque, une lettre surprise, ouvre les yeux de la comtesse : elle chasse M[me] Deloche, qui sort, mais au bras de George, résolu à l'épouser, en dépit de l'opposition, presque de la malédiction maternelle. Et voilà le premier acte.

Au second, le mariage est fait. Le ménage vit modestement et amoureusement. Lui gagne cinq cents francs par mois « dans les assurances; » elle, a d'autres ressources. Elle fait croire à son mari qu'elle donne des leçons de piano, qu'elle achète pour quelques sous au marché de la Ma-

deleine les gerbes d'orchidées dont elle revient chargée le soir, ou que des élèves reconnaissantes offrent à leur maîtresse de musique des bracelets de perles fines. Les bouquets viennent d'un grand seigneur; les bijoux, d'un gros banquier: deux amans d'autrefois, repris ou conservés. Et rien ne troublerait ce bonheur fait d'infamie et de crédulité, ce bonheur auquel la sévère comtesse elle-même a pardonné, si l'échafaudage des mensonges ne croulait par quelque endroit, si George un jour n'invitait à déjeuner un sien ami, Jacques Olivier, revenant du Maroc. Cet Olivier n'est autre que le mari de la menteuse. A la seule idée de le revoir, elle se sent perdue et s'empoisonne. Jusque dans son agonie, jusque sous l'étreinte furieuse de George qui l'interroge, qui l'adjure avec rage, elle ment encore; du moins elle dissimule, refusant d'avouer tout et de se nommer. Elle meurt, et son secret de mensonge et de honte mourrait avec elle, George ne saurait jamais qui elle a été, si Olivier entrant soudain ne s'écriait en apercevant le cadavre : « Ça ! c'est ma femme. »

Cette femme, nous la connaissions tous. Elle s'est appelée déjà de bien des noms : dona Clorinde, Suzanne d'Ange, Olympe Taverny, pour ne citer que les plus fameuses. C'est la courtisane, la drôlesse, tâchant de se faire épouser. Tantôt elle y échoue, tantôt elle y réussit. Malheureusement, le personnage n'est ici qu'indiqué ou rappelé en termes trop généraux et trop vagues. Il n'offre aucun trait nouveau, ni même précis. Coquine, c'est bientôt dit, mais comment l'est-elle devenue? En quelles circonstances? Pour quels motifs ou avec quelles excuses? Elle veut épouser un honnête homme, soit ! Mais, ici encore, pourquoi? Par dégoût du vice et de l'ordure? Non, puisque mariée elle y demeure plongée. — Aimait-elle sincèrement George? Du fameux amour expiatoire et purificateur? Ce serait bien poncif et d'ailleurs inconciliable avec des bracelets et des orchidées. — Pourtant, au troisième acte, songeant à la fuite avant de se décider à la mort, elle pleure de vraies larmes. — Oui, mais deux secondes plus tard, c'est l'argent qu'elle enrage de perdre et non l'amour : — « Riche, dit-elle avec désespoir, à la veille d'être riche ! » — Tenez, je crois que Marie Deloche, au fond, n'est qu'une gueuse, une simple gueuse, trop simple pour nous intéresser, pour nous toucher, même en mourant, d'une autre pitié ou plutôt d'une autre horreur que l'horreur physique devant l'agonie d'une bête malfaisante. C'est bien ainsi qu'elle meurt, et malgré la brutalité de la scène, malgré le spectacle toujours répugnant d'un homme qui torture une femme, et surtout expirante, on excuse George tâchant d'arracher de ces lèvres serrées le dernier aveu d'infamie; on applaudit presque son atroce réplique aux gémissemens de la misérable que brûle le poison : « Oui, tu as mal ! tu as mal ! mais ce n'est pas là répondre ! »

Autant que le principal personnage, l'action est ici brusquée et réduite. Nous ne voyons que des effets, jamais de causes. Marie Deloche a séduit George, elle l'a épousé. Mais par quels artifices? Cela non plus ne nous regarde pas. Du duel entre la coquine et l'honnête homme, les auteurs n'ont point noté les péripéties, les alternatives. Un Dumas fils au moins faisait de son *Demi-Monde* une comédie d'intrigue et d'une intrigue adroitement filée, où les chances tournent et se balancent, où nous comptons les points et marquons les coups. Et puis la baronne d'Ange mentait avec esprit, avec adresse, avec vraisemblance surtout, et le dénoûment de la comédie n'avait rien de tragique, seulement la désinvolture d'une partie galamment perdue par une belle joueuse.

Les autres personnages de MM. Daudet et Hennique manquent de fond autant que l'héroïne même. Le jeune homme est d'une naïveté singulière, avec ses illusions sur le prix des fleurs rares et des leçons de piano. La petite cousine, qui se sacrifie, est bien moutonnière ; son père, silhouette banale de viveur, ne signifie rien et ne sert à rien. Le rôle même de la comtesse fourmille d'inconséquences. Comment l'austère grande dame a-t-elle eu l'imprudence d'admettre une inconnue de cet âge et de cet air, non-seulement dans son intimité, mais dans celle de son fils et d'un fils qu'elle regardait déjà comme à demi fiancé? Au second acte, ne pardonne-t-elle pas encore au jeune ménage avec une inconcevable facilité? Le mariage a beau avoir été béni à l'église, le sacrement n'a pu éclaircir, moins encore effacer le passé de cette femme, un passé que la comtesse a deviné et dont ne s'est pas alarmée seulement sa religion, mais son honneur. Le grief du divorce écarté, assez d'autres subsistent, sinon pour rendre à jamais impossible, au moins pour retarder plus longtemps le retour maternel.

Au milieu de ce drame sentimental, ne retrouvera-t-on nulle part M. Daudet, sa voix mélodieuse et douce, encore adoucie par les années et les souffrances, la chaude effusion de sa poésie et de sa tendresse? L'hiver dernier, dans *l'Obstacle*, il était plus lui-même, parce qu'il y était tout seul. Cette fois on ne fait que l'entrevoir, mais ses familiers peuvent encore le reconnaître. A quoi? à des riens; par exemple, à ce soupir qu'on croirait échappé des lèvres de Rose Mamaï : « Ah! les fils! les fils! qui nous creusent des rides et nous quittent pour ne plus les voir. » A quoi encore? A la présence d'un personnage épisodique et charmant, l'abbé Pierre. Depuis quelque temps, les ecclésiastiques se montrent volontiers au théâtre ; on en voit même au Palais-Royal ; c'est sur la scène que je veux dire. Ils y sont traités avec les plus grands égards, avec une parfaite convenance et une intelligence parfois très délicate, ici, par exemple, de leur caractère et de leur mission. C'est une idée heureuse et fine

d'avoir mêlé à cette histoire de mensonge et de honte la pureté d'un prêtre et d'un tout jeune prêtre, un cœur naïf, ignorant du mal et comme velouté encore de son innocence et de ses illusions. Là est l'originalité, l'émotion discrète et la grâce furtive. Étonnement douloureux, frisson de l'âme interdite et blessée comme en sa pudeur par la nudité du péché, mélange d'horreur naturelle et de surnaturelle charité devant la réalité du vice, l'abbé Pierre exprime tout cela non-seulement par des mots justes et touchans avec simplicité, mais par des gestes plus éloquens peut-être que ses paroles. C'est en lui le premier qu'un mensonge de la menteuse éveille les soupçons; c'est sur son front, le plus pur, que passent les premières ombres. Un jour, il a cru voir la jeune femme sortir d'un hôtel de la rue de Varennes; il le lui dit; elle se défend, mais avec embarras. Alors, sans insister de la voix, il insiste du regard. De quel regard profond, attristé! Et dans les yeux qui répondent aux siens à peine a-t-il vu la faute et lu l'aveu, que de ses mains tremblantes il ouvre son bréviaire, à la fois pour se détourner du mal et prier Dieu de le pardonner.

Ce rôle, le meilleur qui soit dans la pièce, à moins qu'il ne soit à côté de la pièce, en est aussi le mieux joué, par un tout jeune comédien, M. Burguet, délicieux d'innocence, de piété et de miséricorde. M^me^ Pasca est, comme dans l'*Obstacle*, la mère de M. Raphaël Duflos, mère très noble d'un fils très passionné, et M^lle^ Sizos ploie avec des grâces minaudières sous un fardeau trop lourd à son frêle talent.

Les pieuses poupées de M. Maurice Bouchor ont représenté leur mystère annuel : après *Tobie* et *Noël*, la *Légende de sainte Cécile;* la vie des saints après la Bible et l'Évangile. Toute l'Ecriture y passera. Le néo-christianisme gagne; de plus en plus il y a de l'encens dans l'air. Les marionnettes même ont le goût du divin; des pantins jouent l'histoire sainte, et Guignol parle comme les Bollandistes.

*Sainte Cécile* est plus que ne le fut et ne pouvait l'être *Noël*, un drame véritable, et je l'en aime un peu moins. *Noël!* récit mélodieux, méditation profonde et attendrie, immobile tableau de la plus belle des nuits et de la plus précieuse qui jamais ait enveloppé le monde. Tout y était auguste et recueilli. On ne faisait qu'annoncer, attendre, contempler et adorer Dieu. Peu d'action et de passion, surtout de passion mauvaise, car les méchans devenaient bons tout de suite; et sous la bise de décembre miraculeusement attiédie, les fleurs d'avril étaient écloses.

M. Bouchor a voulu donner à son nouveau mystère plus de mouvement et de réalité. C'est presque un *Polyeucte* en miniature que jouent les gentils personnages; cette fois ils ont de vrais cœurs humains dans

leur petite poitrine de bois. Et peut-être l'humanité leur sied-elle moins que le rêve surnaturel et la prière. Peut-être en les faisant vivre davantage, a-t-on diminué leur poésie et notre illusion. N'importe, le spectacle demeure encore charmant. Le second acte surtout est délicieux, et délicieux par un contraste familier à M. Bouchor, mais que le poète n'avait peut-être jamais aussi heureusement accusé, entre l'élément sérieux, touchant même, et l'élément comique. Le comique chez M. Bouchor est d'un genre spécial : il a quelque chose de succulent et pour ainsi dire de culinaire, consistant souvent dans une joyeuse antithèse de mysticisme et de goinfrerie, mélange de Jacques de Voragine et de Gargantua ; Jordaëns et Fra Angelico panachés.

Légèrement indiquée par le vieux berger de *Noël*, cette opposition de l'esprit et de la matière a fait rire encore en certains passages de *Sainte Cécile*. En d'autres, singulièrement affinée et relevée, au second acte notamment, elle a fait penser. Le rideau se lève et découvre un gros proconsul endormi, affalé sur son siège consulaire et poussant des ronflemens d'ivrogne. A droite, le roi du vague Orient où se passe la tragédie, celui qui poursuit la pure Cécile de ses désirs criminels; à gauche, une sorte de poussah ventru, joufflu, lippu, au crâne luisant, avec une face rubiconde de Silène bon enfant. Tous deux s'entretiennent de la vierge rebelle, de ses refus et de son prochain supplice. On entend une suave cantilène : c'est Cécile qui joue de la viole et chante avant de paraître devant ses juges. La voici qui vient; elle est très douce, elle a des cheveux blonds couronnés de roses. Le proconsul continuant de dormir et le roi ne se sentant pas de rage, le magot se charge d'interroger la jeune fille. Il le fait avec beaucoup de bonhomie, d'ironie sereine, et la plus plaisante inintelligence de cet « état d'âme » qui dut en effet étonner le paganisme au moins autant que l'indigner.

Il m'incombe un devoir
Qui, pour d'autres, serait peut-être difficile.
Soyons un juge exquis, parlez, noble Cécile :
Vous persistez sans doute à renier les Dieux?

CÉCILE.

Je confesse le Christ miséricordieux,
Fils unique du père.

GAYMAS.

Obscur. Je vous engage
A ne point abuser de ce nouveau langage.

Rien que cet « Obscur, » tombé de ces lèvres sensuelles et fleuries, a paru charmant, comme s'il enfermait dans un sourire la surprise et le doute de l'âme antique devant le scandale de la croix, l'aveu même des ténèbres au sein desquelles a brillé la lumière, et qui ne l'ont pas comprise.

L'interrogatoire se poursuit :

GAYMAS.

Ainsi donc, méprisant l'édit de l'empereur,
Vous reniez nos Dieux?

CÉCILE.

Vos Dieux me font horreur.

GAYMAS.

Ayez dans vos propos un peu de retenue.
La nature des Dieux sans doute est mal connue.
Tourmentés par un vain désir de tout savoir,
Nous suons sang et eau pour les bien concevoir.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . Donc, en métaphysique,
Le plus subtil rêveur est un pauvre benêt,
Et nous ignorerons toujours ce qu'il en est,
Si toutefois, princesse, il en est quelque chose.
Nul système ne vaut le parfum d'une rose.

Voilà des vers, les deux derniers surtout, que ne désavouerait peut-être pas le maître de l'exégèse et du sourire, le « prince des ironiques. » Après le doute aimable voici l'enthousiasme lyrique.

Attendez quelque peu.
Voyons, tenez-vous bien au pitoyable Dieu
Nommé Christ ou Jésus? Chimère pour chimère,
Est-il rien de pareil aux Immortels d'Homère,
Qui, sortant du chaos et soumis au destin,
Font de l'éternité bienheureuse un festin?
Ils enseignent la joie, ô vierge, et l'indulgence.
Pour les biens répandus sur notre infime engeance,
Tous ont droit aux vapeurs de l'encens syrien...
Tenez, retournez-vous. Non? Vous n'en ferez rien?
Soit; mais vous avez tort. Ce Dieu qui vous indigne
A dans ses beaux cheveux le doux fruit de la vigne;
Plein de grâce, il médite une folle chanson,
Et l'on ne sait pas trop s'il est fille ou garçon.

Or, chaque année, il meurt pour les hommes, sans phrase;
Ses membres délicats, un rustre les écrase,
Les foule aux pieds, en fait jaillir le sang divin
Qui rira dans la coupe; et lorsque, grâce au vin,
Nous oublions remords, soucis, tristesses vaines,
C'est le sang de Bacchus qui flambe dans nos veines.

Je ne saurais guère où trouver plus éloquente réplique de l'Olympe au Calvaire, et dans ce couplet j'admire peut-être moins le lyrisme éclatant, que le parallèle profondément symbolique et hardiment jeté comme dernier argument, comme défense désespérée du paganisme, entre les mythes antiques et les dogmes nouveaux, entre les deux rédemptions inégalement divines, celle du vin et celle du sang.

*Sainte Cécile*, comme *Noël*, est accompagnée de musique. Quand je dis comme *Noël*, je veux dire le contraire, car la musique de M. Vidal était délicieuse, et celle de M. Chausson est vilaine, aigre, maigre, grinçante, mal écrite pour les voix et les instrumens, si je m'en rapporte aux efforts infructueux des unes et des autres, mal écrite aussi pour les oreilles, si j'en crois le témoignage des miennes. D'autres ont autrement entendu, et l'un de nos confrères a recommandé la lecture de cette partition. La lecture, peut-être. Mais l'audition!

Et maintenant (soyons romantiques) et maintenant, messieurs, à la Comédie-Française! *Par le glaive!* de M. Richepin, drame en cinq actes et sept tableaux, en vers. Allons! comme disait résolument le général, dans *le Monde où l'on s'ennuie*.

Nous sommes au moyen âge, sur une place de Ravenne, et de Ravenne opprimée par un usurpateur, Conrad le Loup. Deux bourgeois, Petruccio et Galéas, pleurent la liberté. Soudain paraît une jeune fille, entraînée par un lansquenet et criant au secours; c'est Bianca, fille de Galéas. Le père s'élance et tue le ravisseur. Il serait aussitôt pendu, car le tyran vient justement à passer, mais il est sauvé par l'intervention de la douce Rinalda, femme de Conrad. Fous de honte et de rage, Petruccio et Galéas jurent de délivrer la patrie. Or, voici qu'une espèce de bohémien, de mendiant, qui rôdait sur la place, s'offre pour les servir, ou plutôt pour leur commander. Ce n'est point en son propre nom qu'il parle, mais au nom du maître qui l'envoie, Guido, le duc légitime, disparu, et qu'on croyait mort, en réalité vivant et prêt à revenir. Les deux hommes prêtent serment à l'inconnu; demain, chez Galéas, les principaux citoyens remettront en ses mains la cause de la liberté.

Cet inconnu, cet *innominato*, quel est-il? Un frère bâtard de Guido, un patriote, un inspiré, un héros saint et pur, qu'une seule pensée anime : le salut de Ravenne. Pour que Ravenne soit sauvée, que faut-il?

Avant tout, que meure Rinalda, parce que Rinalda a trahi tout ensemble et Guido et la patrie. Fiancée jadis à Guido, elle s'est livrée à Conrad; fille des opprimés, elle est devenue l'épouse de l'oppresseur. Elle doit être la première victime. Par un odieux stratagème on l'attire dans un guet-apens, chez Galéas, chez celui qu'elle a sauvé la veille, et là le terrible justicier se dispose à lui trancher la tête, par le glaive. Heureusement, Guido s'est caché sous une robe de moine pour entendre la confession de l'infidèle, et vous devinez ce qu'il entend. Avec un peu de réflexion, un peu de foi surtout en celle qu'il aimait, il l'eût deviné lui-même. La pauvre Rinalda n'a rien fait qu'avec des intentions saintes : pour sauver la vie du petit Rizzo, frère cadet de Guido, seul espoir de revanche, « Rizzo, dernière fleur de la dernière branche. » Cet odieux hymen a racheté cette précieuse vie. Et puis avec tous ses concitoyens, elle croyait mort le bien-aimé; enfin, près de Conrad, elle n'aide point au mal, elle le conjure; loin d'être la complice du tyran, elle est le bon ange de la patrie.

Son Guido vivant et retrouvé, qu'importe le passé? A Guido maintenant d'agir. Elle l'aidera de son mieux; elle va regagner le palais et servir au dedans les projets du dehors. Mais avant que demain le complot n'éclate, avant l'heure de la lutte, du péril, peut-être de la mort, que Guido vienne au moins ce soir la retrouver et lui redire qu'il l'aime. Il viendra, il vient; mais auprès de Rinalda son frère l'a devancé. Plus patriote, plus héroïque, plus exalté que jamais, il a révélé à Rinalda que la ville, pour se soulever, exige un gage, un gage d'union entre le prince et le peuple : ce gage, c'est l'hymen de Guido avec Bianca, l'humble fille. Il faut donc que Rinalda renonce à son amour, qu'elle jette Guido dans les bras d'une autre, ou la sainte entreprise avorte et Ravenne est perdue. Je tâcherai, murmure la pauvre femme; et quand Guido tombe à ses genoux, elle le repousse ; elle se refuse aux baisers d'aujourd'hui, à l'hymen de demain, alléguant la couche infâme où elle a dormi et l'ineffaçable souillure. Mais on frappe à la porte. C'est Conrad, averti par un traître, qu'un homme est chez sa femme « à cette heure de nuit. » Rinalda n'a que le temps de cacher Guido dans un oratoire; Conrad veut lui arracher la clé; elle la jette par la fenêtre dans le torrent qui bat les murailles. Soudain retentissent des cris d'alarme : le peuple s'est révolté; l'émeute a envahi le palais; Conrad périt dans la bagarre, et Rinalda, pour assurer l'union de Guido et de Bianca, mais pour n'y point survivre, résout elle-même de mourir. A la tête des assaillans, voici le frère de Guido, le héros toujours mystérieux. Devant lui, Rinalda s'accuse hautement, que dis-je, elle se vante d'avoir trahi, d'avoir enterré Guido vivant; elle maudit la patrie et blasphème la liberté. Le glaive alors, le fameux glaive s'abat sur elle. Mais avant qu'elle expire, on délivre Guido, et la mourante justifiée, remerciée,

bénie et pleurée de tous, achève son sacrifice en mettant la main de la jeune plébéienne dans celle du prince victorieux.

De cette histoire compliquée, l'invraisemblance est peut-être le plus grave défaut. Comment admettre, par exemple, au début, que les citoyens d'une ville livrée à la tyrannie, et par suite à l'espionnage, non-seulement se confient, mais se soumettent au premier venu qui leur parle de liberté? Un peu plus loin, est-il raisonnable que Guido et son frère, pour délivrer le pays, n'imaginent rien de mieux, comme entrée de jeu, que d'assassiner la femme du tyran? Outre qu'elle est peu pratique, cette première démarche me paraît dictée par la rancune privée d'un amant qui se croit trahi, plutôt que par l'intérêt bien compris de la cause nationale. Et pour comble on allait égorger Rinalda sans l'entendre. Que serait-il advenu si Guido n'avait revêtu la robe du moine? Ainsi, du commencement de la pièce à la fin, le grand politique, le saint patriote joue de malheur. C'est le plus inspiré des héros, mais le plus mal inspiré et le plus funeste. Il passe son temps à tout perdre, du moins à tout compromettre, encore plus à tout compliquer. Pas une de ses idées qui ne soit fâcheuse et près d'amener, à moins qu'elle ne les amène en effet, les plus désastreuses conséquences. Quelle est son idée capitale, celle qui, sous le drame d'histoire, noue le drame de passion et le dénoue, ou plutôt le tranche par le glaive? Vous avez pu en juger : Rinalda et Guido réunis allaient purger Ravenne du tyran, s'en débarrasser eux-mêmes et couronner leurs amours. Au lieu de les laisser faire, le héros imagine de découvrir à Rinalda l'amour de Bianca pour le prince, un amour de second plan sans intérêt ni portée, un amour qui n'est pas même partagé et où, par une illusion politique, peut-être aussi par monomanie d'héroïsme, notre exalté s'entête à voir la garantie et la condition de la révolution. La révolution se fera bien sans cela. Que dis-je? Au dénoûment elle est faite. Et alors quelle n'est pas notre surprise, quand nous voyons Rinalda, gagnée à son tour par la contagion de l'héroïsme à vide, du sacrifice inutile et du martyre de luxe, se précipiter elle-même au-devant du glaive, de ce glaive insupportable et jusqu'à la fin malencontreux!

Voilà comment le principal personnage de la pièce en est aussi le plus fâcheux. Le drame sans lui n'eût pas eu peut-être plus d'originalité, mais il eût marché plus vite et mieux fini. On aurait évité aussi bien de la rhétorique, et sur le sacrifice, la liberté et la patrie, une demi-douzaine de sermons, dont un seulement nous a ému : celui qui termine la grande scène avec Rinalda. Il commence par une éloquente évocation de Notre-Seigneur tombé trois fois et trois fois relevé sur le chemin du Calvaire; il finit par une exhortation, et je dirais presque une irrésistible poussée au sacrifice et au martyre. Le cres-

cendo lyrique est ici d'un magnifique effet. Il faut ajouter qu'on l'a embelli encore par la décoration et la lumière, en ouvrant une grande fenêtre sur le ciel d'une nuit infiniment bleue, où se détache la silhouette de M. Mounet-Sully, beau comme un christ allemand.

N'importe : patriotisme, vertu, devoir, grands sentimens, grandes phrases et grands mots, M. Richepin en a un peu abusé. A la fin de la soirée, au milieu déjà, on demande grâce, on ne peut se maintenir à cette hauteur, on se sent inégal, insensible et honteux de son insensibilité. Ah ! les nouveaux convertis ! les barbares qui se civilisent ! Où sont les blasphèmes d'antan ? Non que je les regrette ; je les rappelle seulement. La vieille morale a de ces retours et de ces vengeances : on commence par le scandale, on finit par le lieu-commun. Je le sais pourtant et veux y insister en terminant ; l'auteur a jeté sur la banalité des personnages d'éclatantes draperies. Notre critique vise le fond plus que la forme, le drame et non les vers, et même aux lieux-communs que nous déplorons, le poète lyrique, en plus d'un passage, a donné l'éloquence et la beauté des vérités éternelles.

L'interprétation est ce qu'elle doit être : forcenée. Pourvu qu'en de pareilles fureurs, la douce, la frêle, l'exquise M^lle^ Bartet ne brise point une de ses cordes d'argent ! M. Mounet-Sully est relativement calme ; ainsi le veut son rôle, qu'il a d'ailleurs composé avec intelligence, y mettant tour à tour du mystère, de la mélancolie et une flamme sacrée. Son pauvre frère ne peut, hélas ! que hurler, tantôt de rage, tantôt d'amour. Il faut le louer et le plaindre. L'infortuné M. Silvain râle avant le milieu du premier acte. Plus douce est la voix de M. Albert Lambert ; plus douce encore, la voix de M^me^ Amel chantant pour le petit Rizzo une mélodieuse cantilène. Et tenez ! quand je songe au drame de M. Richepin, je tâche d'en oublier le fracas et l'horreur et de revoir seulement un palais d'Italie, une grande salle de marbre, où, la nuit, dans un rayon de lune, un murmure de chanson et de mandoline caresse le front d'un enfant endormi.

CAMILLE BELLAIGUE.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février

Serait-il vrai que dans ces courtes vacances d'hiver, pendant ces quelques jours de repos parlementaire, il y aurait eu de petites agitations, des semblans de crises, des brigues de pouvoir? Est-ce qu'on serait déjà fatigué de cette stabilité ministérielle si souvent invoquée comme le premier des biens, et y aurait-il eu par hasard des manèges, d'obscures compétitions, des difficultés intimes autour du gouvernement ou dans le gouvernement lui-même?

Est-ce possible? on ne s'en douterait guère. S'il y a eu des conflits dans les conseils, ce sont dans tous les cas, si l'on peut ainsi dire, des conflits à distance, puisque nos ministres ne furent jamais plus dispersés qu'ils ne l'ont été depuis quelques jours. On les a vus partout, excepté à Paris. M. le président du conseil était hier à parcourir les côtes de la Méditerranée, visitant nos défenses des Alpes, inspectant forteresses et casernes, voyageant, sur notre escadre, de Nice à Toulon. M. le ministre de l'intérieur a gagné furtivement la Suisse, d'où, fuyant la neige, il s'est évadé vers Milan et Venise. M. le ministre de l'agriculture est parti pour Lisbonne et s'est arrêté, paraît-il, en chemin. M. le ministre de la justice, plus modéré dans ses goûts de voyage, s'est contenté d'aller revoir en bon bourgeois son département. M. le président de la république a eu à peine de quoi tenir un conseil depuis quelques jours. — N'importe, dit-on, le fait est certain et avéré. M. le président du conseil, avant son départ, en est convenu dans un entretien mystérieux qu'il a eu avec ses amis du parlement. Le ministère se sent affaibli et malade; il est sorti meurtri des récens débats des chambres et les dernières algarades de M. le ministre de l'intérieur au Palais-Bourbon n'ont pas relevé son prestige. Le moment est venu pour lui de se raffermir, de chercher des forces nouvelles, de combler quelques ambitions qui attendent. — Vous n'y êtes pas, dit-on d'un autre côté. L'idée d'un remaniement ministé-

riel ne vient pas de M. le président du conseil; elle vient de M. le ministre de l'intérieur lui-même, qui est un rusé tacticien et ne veut pas épuiser son crédit. M. le ministre de l'intérieur sent qu'à trop s'obstiner au pouvoir on finit par s'user, et il méditerait de s'éclipser momentanément, au risque de laisser ses collègues dans l'embarras, de provoquer une crise dont il ne tarderait pas à profiter. En un mot, M. Constans songerait à se ménager une bonne retraite, avec l'arrière-pensée de revenir au moment des élections pour lesquelles on le sait expert. — Tout bien compté, il n'en sera probablement rien de tous ces calculs, de tous ces commérages, et si, ce qui n'est pas impossible, le ministère est conduit à quelque mésaventure, ce n'est pas parce qu'il sera victime de petites tactiques inavouées ou de ce qui aura été dit dans d'obscurs conciliabules : c'est parce qu'il n'aura pas été assez un gouvernement, c'est parce qu'il fléchira sous le poids des difficultés, des mauvaises affaires qu'une fausse politique aura préparées.

Les mauvaises affaires, qui sont toujours le fruit des idées fausses et des faiblesses de direction, — elles sont déjà assez nombreuses, — et la plus grave, la plus compliquée, la plus périlleuse peut-être, d'une certaine façon, est vraiment cette expérience commerciale à laquelle la France est désormais soumise. C'est le 1er février qu'a été décidément inaugurée l'application des nouveaux tarifs, ce qu'on peut certainement appeler une grande aventure. Les chambres l'ont voulu, le gouvernement l'a sanctionné, c'est fait! Il reste maintenant à suivre l'œuvre à l'exécution, à voir quelles seront les conséquences pratiques multiples de ce régime nouveau qui est, en fin de compte, une révolution dans notre économie intérieure comme dans nos rapports avec tous les autres pays du monde. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, si révolution il y a, elle est l'ouvrage du parlement encore plus que du gouvernement, qui, après avoir tout subi, a aujourd'hui le rôle ingrat de tout exécuter et de tout diriger.

Sans doute on ne peut pas prévoir tout ce qui sortira de l'ordre nouveau. Ce serait une témérité de prétendre dire d'avance quelle sera l'action des tarifs récemment votés sur le marché français, sur la consommation publique, sur le travail national, d'évaluer des effets qui ne se manifesteront que par degrés. On n'en est encore qu'aux préliminaires, à la transition, — une transition d'autant plus obscure que la spéculation s'est hâtée naturellement de profiter des derniers jours de l'ancien régime pour encombrer nos frontières de produits étrangers. On ne verra que peu à peu, à mesure qu'on rentrera dans des conditions normales, ce qui en sera sur le marché intérieur. Pour nos relations avec les autres États, surtout avec les nations voisines, c'est une autre affaire ; on peut voir déjà quelques-unes des conséquences de ce nouvel ordre économique si bruyamment inauguré. Ce qui apparaît du

premier coup, c'est qu'on est entré dans cette épineuse et redoutable expérience avec de singulières illusions. On n'a voulu rien voir et rien entendre. On a cru que rien n'était plus simple que de se hérisser dans ses frontières, que la France devait se suffire à elle-même, qu'elle n'avait à consulter que ses intérêts sans compter avec les intérêts des autres, qu'elle pouvait faire face à tout avec le jeu de ses deux tarifs. On a traité presque d'alarmistes et d'esprits chimériques ceux qui témoignaient quelque inquiétude, qui prévoyaient que le protectionnisme conduisait la France à l'isolement, à un isolement politique aussi bien qu'à l'isolement commercial. On a eu la naïveté de croire qu'on allait trouver toutes les portes ouvertes pour des négociations nouvelles, qu'on pouvait tout à la fois dénoncer les anciens tarifs conventionnels et réserver dans nos traités les garanties pour la navigation, pour l'établissement de nos nationaux, pour la propriété artistique et littéraire, etc. Bref, on a vécu d'illusions; on s'est figuré que rien n'était plus facile que de faire tout accepter, de régulariser nos relations, de sauvegarder nos intérêts en offrant pour toute faveur un tarif minimum qui est lui-même fort élevé, et que tout le monde serait trop heureux de se prêter à nos vues; M. le ministre des affaires étrangères n'a pas tardé à s'apercevoir que ce n'était pas aussi aisé qu'on l'avait cru, qu'on lui avait créé une véritable impossibilité, et l'histoire des dernières négociations qu'il a engagées est l'histoire de ses mécomptes; elle met à nu une situation qui n'a peut-être encore rien d'irréparable, — qui n'a sûrement, dans tous les cas, pour l'instant, rien de brillant ni d'absolument rassurant.

La vérité est que, depuis le 1er février, nos relations restent pour ainsi dire en l'air, qu'avec les uns, avec l'Italie par exemple, avec le Portugal, elles sont réglées par le tarif maximum qui est un tarif de guerre, qu'avec les autres, même avec ceux qui ont la meilleure volonté, elles sont tout ce qu'il y a de plus précaire et de plus provisoire. Qu'il y ait eu des égards, de la courtoisie, des paroles de sympathie ou de regret dans les négociations suivies avec des États amis, c'est possible, on n'en doit pas douter : le résultat n'est pas moins ce qu'il est, assez médiocre, pour ne pas dire nul.

Avec la Suède-Norvège, tout a été encore assez facile. On s'est arrêté à la prorogation du traité de commerce et de navigation de 1881 « pour une durée de douze mois; » c'est le plus long provisoire! Avec la Hollande qui a une législation douanière assez libérale et qui ne se propose pas de la changer, on s'est entendu pour maintenir une situation telle quelle, — mais une situation perpétuellement révocable, sans garantie, sans engagement, avec la réserve d'une complète liberté d'action. Avec des nations comme la Belgique et la Suisse, la question se complique et s'anime. Ni la Belgique, ni la Suisse n'ont voulu entendre parler de notre tarif minimum, comme d'une « base accep-

table de négociation; » ni l'une ni l'autre des deux nations n'ont voulu distinguer, dans les traités, entre les tarifs et les conventions qui règlent d'autres intérêts. L'une et l'autre au contraire se sont réservé comme une arme de représaille le droit de dénonciation et d'abrogation de la convention littéraire. Évidemment, le nouveau régime français est reçu en ennemi dans les deux pays et a provoqué particulièrement en Suisse une assez vive animation, un certain ressentiment dont le chef même de la confédération, M. Hauser, s'est fait l'interprète un peu rude, en témoignant quelque crainte pour la bonne harmonie entre les deux nations. Au demeurant, avec la Suisse comme avec la Belgique, pour ne pas tomber dans une guerre de tarifs, pour ne rien brusquer, on a fini par admettre un état de fait, sommaire, à tout instant révocable, dont l'unique mérite est de laisser le temps de recourir à quelque combinaison nouvelle. Avec l'Espagne enfin, si la rupture n'est pas complète, c'est au moins une quasi-rupture. On a négocié jusqu'au bout, jusqu'à la dernière heure, avec les meilleures intentions assurément; on n'a pas pu arriver même à un arrangement comme celui qui existe avec la Suisse, avec la Belgique. C'est, depuis le 1er février, presque un état de guerre commerciale sur les Pyrénées. Voilà le fait! Et qu'on le remarque bien : l'Espagne, la Suisse, la Belgique, ce sont les pays qui nous entourent, auxquels nous lient toutes les traditions de politique et d'intérêts. C'est avec ces nations voisines, amies nécessaires de la France, que nous sommes conduits à un provisoire de relations qui peut après tout être le prélude d'une rupture, avec ses suites, ses hasards et ses périls!

Comment sortir de là? On n'en conviendra pas, on peut essayer encore de s'abuser sur cette situation qu'on a créée. S'il y a cependant une chose évidente, c'est que dans l'ardeur qu'on a déployée à la conquête du nouveau régime commercial, on a oublié qu'au-dessus des intérêts sérieux sans doute, mais partiels qu'on veut protéger, il y a l'intérêt général, supérieur de la nation. S'il y a une faute démontrée, c'est celle qu'on a commise en refusant avec une âpreté jalouse au gouvernement les moyens de sauvegarder cet intérêt général qu'il est toujours censé représenter, en l'enchaînant au tarif minimum, à cette espèce d'ultimatum d'un protectionnisme ombrageux. On peut suivre ces négociations dont le bulletin vient d'être publié, ces dépêches, ces conversations avec les représentans étrangers : tout le mal vient de ce que M. le ministre des affaires étrangères n'est pas libre dans sa diplomatie. Il se sent lié par le mandat impératif des passions protectionnistes, par ce tarif minimum dont personne ne veut. Il n'ose pas franchir la terrible limite et risquer sa responsabilité. C'est tout au plus s'il se croit autorisé à promettre timidement à la Suisse de recommander ses réclamations « à l'attention des chambres; » encore se hâte-t-il d'ajouter que ce n'est pas un engagement. Il n'obtient rien,

parce qu'il ne peut rien offrir! le dernier mot est ce provisoire sans sécurité où nous restons. Et qu'on ne dise pas que c'est un moment à passer, que les étrangers s'accoutumeront à nos tarifs et se garderont de répondre par des représailles, par la dénonciation de la convention littéraire, des garanties des anciens traités. C'est une illusion de plus de croire que les étrangers ne se défendront pas et ne se serviront pas des armes qu'ils ont dans les mains.

Eh bien! que faire alors? Le plus simple serait sans doute de détendre à demi la situation en rendant à M. le ministre des affaires étrangères la liberté de négocier, en lui laissant le droit de se servir du tarif minimum sans s'y enchaîner. Ce serait finir par où on aurait dû commencer. Si on veut aller jusqu'au bout, poursuivre l'expérience d'un protectionnisme inflexible, il est clair que nous entrons dans une ère où d'étranges surprises sont possibles. Il se peut que le cours des relations change, que les intérêts se déplacent par degrés. La France peut être remplacée sur les marchés étrangers; le mouvement commercial peut se ralentir ou se détourner de nos frontières et de nos ports. Les sympathies des peuples voisins peuvent suivre la direction de leurs intérêts nouveaux. C'est possible, et quand on s'en apercevra, le mal sera fait; il sera peut-être déjà assez grave pour être difficile à réparer. On ne remonte pas aisément les courans commerciaux pas plus que les courans politiques. Voilà le danger, — et c'est quelque chose de plus sérieux que de savoir s'il y aura une petite crise ministérielle de plus ou de raviver des querelles religieuses désavouées par la France.

Parce que les intérêts de commerce sont momentanément prépondérans en Europe, ce n'est point à dire qu'il n'y ait dans la plupart des pays bien d'autres questions, des questions qui touchent à l'état moral, à l'état politique des peuples. Les affaires de commerce et d'industrie n'excluent pas les autres affaires, une foule de problèmes qui s'agitent partout à la fois, à Berlin comme à Vienne, à Bruxelles comme à Madrid ou à Lisbonne. La vie universelle suit son cours. Tout est mouvement, action ou réaction. Visiblement, un esprit nouveau souffle en Allemagne depuis l'avènement de l'empereur Guillaume II, et le jeune souverain ne paraît pas être au bout de ses expériences, d'ailleurs assez variées. Le vieux chancelier retiré à Friedrichsruhe désespère lui-même d'y rien changer et d'être rappelé au pouvoir pour remettre de l'ordre dans les affaires allemandes. Il proclame d'un ton désabusé son indifférence pour la politique; il ne s'en soucie plus, à ce qu'il dit, — et tout dernièrement, dans une entrevue avec une députation d'étudians de Leipzig, il se comparait pittoresquement à « un voyageur perdu dans la neige, commençant à s'engourdir et s'enfonçant vers la terre pendant que les flocons le recouvrent. » Il n'y comprend plus rien et se sent de plus en plus un étranger dans ce nouveau

règne dont il croyait être le maître. L'empereur Guillaume, lui, suit son chemin, mêlant tout dans sa politique, passant du socialisme au libéralisme commercial ou au piétisme, défaisant sans scrupule tout ce qu'a fait l'ancien chancelier. Il est occupé aujourd'hui à en finir avec ce qui restait du Kulturkampf, et le dernier acte de sa prérogative souveraine est la présentation de cette nouvelle loi scolaire qui du premier coup a mis l'agitation et la confusion dans le parlement de Berlin. Au premier abord, cette loi semblerait n'intéresser que le royaume de Prusse et les écoles prussiennes ; en réalité, elle intéresse l'Allemagne tout entière par l'esprit qui l'a inspirée, par les conséquences qu'elle pourrait avoir. Elle soulève les passions et les contestations dans tous les pays allemands aussi bien qu'à Berlin.

C'est qu'en effet la loi nouvelle a une évidente gravité, une portée morale des plus caractéristiques. Elle est le signe d'un changement sensible dans la direction du gouvernement, l'expression vivement accentuée d'une politique de réaction. Le fait est que l'empereur Guillaume II, après avoir paru d'abord se livrer assez complaisamment à ses fantaisies de souverain réformateur ou novateur, n'a pas tardé à s'apercevoir et à s'inquiéter des symptômes qui se multipliaient autour de lui, du progrès de l'anarchie socialiste et des idées révolutionnaires, d'une certaine démoralisation publique. De là toutes ces lois qui se sont succédé depuis quelque temps contre l'ivrognerie et les cabarets, contre la prostitution, contre les propagateurs d'obscénités. Guillaume II veut être un restaurateur des bonnes mœurs ! le complément de ce système d'assainissement moral lui a paru être dans une réforme scolaire, et il n'a point hésité à mettre la main à l'œuvre en commençant par l'enseignement primaire. La loi nouvelle a pour principal objet de restituer le caractère confessionnel à l'enseignement, de soumettre les écoles à la surveillance des clergés des divers cultes, de rendre en un mot leur empire aux influences religieuses dans l'éducation. La loi va plus loin : elle fait de l'enseignement religieux une obligation même dans l'intérieur des familles qui veulent être dispensées d'envoyer leur enfant dans une école. L'État appelle la religion, toutes les religions reconnues, à son aide dans son œuvre de moralisation, et les ministres chargés de soutenir la loi nouvelle n'ont fait que préciser et accentuer cette pensée par leurs commentaires. Le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. de Zedlitz, l'a dit avec une certaine éloquence : « Il ne faut pas que sur le sol de la Prusse un seul enfant puisse grandir sans qu'un son de profonde vérité morale soit venu frapper son oreille. » Le chancelier lui-même, M. de Caprivi, s'est engagé résolument dans la lutte, et n'a point déguisé que l'athéisme c'était l'ennemi, qu'on faisait la guerre à l'idée révolutionnaire et athée. C'est la pensée du jeune empereur, celle qu'il laisse entrevoir depuis quelque temps dans tous ses actes, dans tous ses discours, et

M. de Caprivi n'a été que l'interprète de cette pensée impériale en donnant l'autre jour en plein parlement le mot d'ordre de cette campagne nouvelle.

Malheureusement, dans toutes ces entreprises plus ou moins inspirées d'un esprit de réaction, il ne suffit pas de vouloir. La loi nouvelle a eu pour premier effet de provoquer des divisions profondes, une sorte de déplacement ou de désorganisation dans les partis, de susciter les discussions les plus vives, des discussions où M. de Caprivi a soulevé des orages et a même été quelque peu sifflé. La loi scolaire a sans doute toujours pour elle les catholiques du centre, pour qui elle est une revanche, les protestans antirévolutionnaires, ceux qui suivent invariablement le mot d'ordre du gouvernement; elle a contre elle quelques conservateurs indépendans, les progressistes, les nationaux libéraux qui sont fort réduits en nombre depuis qu'ils ont été conquis et ralliés par M. de Bismarck, mais qui comptent encore par le talent. Elle a été combattue comme une violation de la liberté de conscience par M. Richter, par M. Virchow, même par M. de Bennigsen, qui est un ancien libéral rallié, qui est aujourd'hui président de la province de Hanovre, mais qui n'a pas craint de se séparer du gouvernement. Il y a mieux. Des scissions auraient éclaté jusque dans le conseil des ministres, où la loi nouvelle aurait rencontré des adversaires. On dit même que le ministre des finances, M. Miquel, qui est lui aussi un ancien national-libéral rallié comme M. de Bennigsen, serait allé jusqu'à offrir sa démission à l'empereur. De sorte que quelques-uns des ministres garderaient une attitude d'hostilité passive ou muette, tandis que M. de Caprivi et M. de Zedlitz soutiennent seuls le combat pour le projet impérial.

C'est une situation au moins singulière, d'où on ne s'est tiré provisoirement que par un expédient parlementaire, en nommant une commission occupée en ce moment à étudier cette réforme scolaire et peut-être à chercher une transaction. Quelle que soit cette transaction, s'il y en a une, la pensée de la réforme survivra certainement, parce que l'empereur paraît tenir à sa politique de moralisation allemande, parce qu'il se croit assez au-dessus des partis pour leur imposer sa volonté. Après cela, la situation en sera-t-elle beaucoup meilleure? Par une loi qui passera plus ou moins pour une œuvre de réaction cléricale, le gouvernement impérial n'aura-t-il pas donné des armes aux révolutionnaires qu'il redoute et qu'il croit combattre? Ne se serait-il pas préparé à lui-même des difficultés! Chose curieuse à remarquer dans tous les cas! il y a quinze ans, c'était le Kulturkampf, la guerre au cléricalisme qui régnait en Allemagne; aujourd'hui, c'est la politique de concession aux influences religieuses qui reprend l'ascendant. M. Windthorst, l'habile tacticien, triomphe après sa mort, par tout ce qui a été fait depuis quelques années et par cette dernière loi

scolaire qu'il réclamait, qu'il a longtemps réclamée en vain. Voilà qui peut prêter aux réflexions et aux boutades du grand et morose éclipsé de Friedrichsruhe !

Comme l'Allemagne, l'Autriche a sans doute pour sa part ses conflits religieux : elle a surtout ses conflits de nationalités qu'elle travaille perpétuellement à apaiser sans trop y réussir. C'est son destin, elle a la vie la plus compliquée du monde avec toutes ses races qu'il s'agit de faire marcher ensemble en leur laissant le culte de leurs traditions, l'indépendance de leur vie locale et de leurs intérêts, sans compromettre l'intégrité et la puissance de l'empire. Le comte Taaffe s'y emploie certes merveilleusement, avec la plus singulière dextérité dans la partie de l'empire austro-hongrois qu'il est chargé de gouverner. Depuis douze ans, avec la faveur persévérante de l'empereur François-Joseph, il met tout ce qu'il a de souplesse à chercher, à combiner une majorité toujours fuyante, négociant tour à tour avec tous les partis, — conservateurs, libéraux, centralistes allemands, tchèques, polonais, ruthènes, — passant des uns aux autres, d'un système à l'autre, du germanisme à la politique des nationalités. C'est un prodige perpétuel de dextérité dans le maniement des partis et des hommes. Le comte Taaffe n'a point réussi avec le compromis qu'il a essayé en Bohême, qui n'a eu d'autre effet que de lui faire perdre dans le parlement l'appui des vieux Tchèques, ses plus fidèles alliés ; qu'à cela ne tienne, il s'est tourné vers les Allemands, sans trop se livrer encore cependant, et ces négociations ne sont pas vraiment sans prendre quelquefois une légère teinte de comédie. L'habile premier ministre viennois s'est flatté tout récemment de se délivrer d'un adversaire dangereux et de désarmer tout au moins les Allemands, en offrant à un de leurs chefs, à M. de Plener, une position éminente, le poste de président de la cour des comptes de l'empire. M. de Plener, à ce qu'il semble, aurait été tenté d'accepter, il n'a pas nié les négociations ; mais aussitôt on s'est ému dans le camp allemand à la pensée de perdre un des chefs les plus brillans et les plus accrédités du parti. M. de Plener a été circonvenu, pressé, presque sommé de ne pas abandonner ses amis, et il n'a plus osé accepter l'offre séduisante qui lui avait été faite : il reste au parlement ! Le comte Taaffe en est pour sa diplomatie, et il ne peut trop compter sur l'appui des Allemands, à moins qu'il ne se décide à des concessions nouvelles qui ruineraient son système d'équilibre dans le Reichsrath. Il n'est pas plus avancé ; il est réduit à chercher d'un autre côté, et tandis que, sans se déconcerter, il poursuit cette œuvre de patience, voici dans une autre partie de l'empire, en Hongrie, des élections, qui n'affectent peut-être pas directement la politique viennoise, qui ont néanmoins leur importance et leur place dans les affaires autrichiennes.

Évidemment le ministère du comte Szapary, qui a succédé au minis-

tère de M. Tisza, a voulu jouer hardiment la partie en dissolvant récemment le parlement et en tentant la fortune du scrutin. Il s'est flatté d'obtenir du pays la sanction de sa politique et une majorité promettant à son ministère une existence assurée à l'abri des orages de la dernière législature. Ces élections viennent de se faire effectivement dans le pays hongrois. Elles ont commencé assez paisiblement; elles n'ont pas tardé à s'animer et elles ont fini par quelques incidens violens, même par des scènes sanglantes en Transylvanie. Le scrutin ne s'est pas fermé sans qu'il y eût des morts et des blessés. Au demeurant, la poussière du combat dissipée, la victoire est restée au gouvernement qui n'a d'ailleurs rien négligé pour vaincre. Les apparences au moins sont favorables. Sans doute, le ministère hongrois retrouve une majorité suffisante. Le président du conseil, le comte Szapary, a deux élections. Le ministre du commerce, M. Baross, est trois fois élu. Le ministre de la justice, M. Szilagyi, qui est passé de l'opposition dans le cabinet et qui a laissé de vifs ressentimens dans le camp de ses anciens amis, a eu lui aussi son succès, il a été nommé. Les apparences ne sont pas tout, cependant.

La vérité est que, tout en restant encore suffisante, la majorité ministérielle est moins forte que dans la dernière chambre. Bien des amis du ministère sont restés sur le champ de bataille et bien des élus ont eu des victoires pénibles. Les nationaux, les indépendans, qui forment le principal noyau de l'opposition, ont au contraire gagné des voix. Ils sont en progrès, et le chef le plus brillant de l'opposition, le prince Albert Apponyi, a eu particulièrement les honneurs du scrutin. Il n'a pas eu seulement l'avantage de plusieurs élections, il n'a pas craint d'engager directement la lutte contre le ministre de la justice, M. Szilagyi, à Presbourg, et peu s'en est fallu qu'il n'eût une victoire faite pour frapper le cabinet dans un de ses membres les plus éminens. De sorte que, si le résultat sommaire est en faveur du ministère, l'impression de ce dernier scrutin hongrois ne laisse pas d'être indécise. En réalité, le ministère du comte Szapary reste dans une situation assez difficile : d'un côté, il a devant lui une opposition habilement conduite par le comte Apponyi, avec qui il sera peut-être obligé de traiter; d'un autre côté, le clergé, sans craindre de se compromettre, s'est jeté à corps perdu dans ces élections, et s'il n'a pas réussi partout, il a partout attesté une influence avec laquelle il faudra peut-être compter. La position est d'autant plus délicate que dans le fond, entre les partis hongrois, revient souvent la question du compromis de 1867, qui a réglé les relations de la Hongrie et de l'Autriche, dont le changement ne serait rien moins qu'une révolution dans l'empire.

Tous les pays ont leurs conflits intérieurs, et les plus petits n'échappent pas à ces luttes où sont en jeu leurs intérêts politiques, moraux ou matériels. La Belgique, pour sa part, n'a pas seulement sa situation par-

ticulière à régler dans la confusion commerciale créée en Europe par la récente révolution des tarifs; elle a une question plus grave, peut-être, cette question de revision constitutionnelle qui, après avoir été un objet de polémiques indéfinies, est entrée dans le domaine des délibérations des pouvoirs publics, qui est en ce moment même devant le parlement de Bruxelles. Assurément, lorsqu'une brave petite nation comme la Belgique a vécu depuis soixante ans sous une constitution qui est pour ainsi dire sa charte originelle, lorsqu'elle a trouvé dans cette constitution la garantie de son indépendance et de sa liberté, à travers les révolutions qui ont remué l'Europe, ce n'est pas d'un cœur léger qu'on peut se proposer de toucher à des institutions éprouvées par une série d'événemens. Le temps marche cependant; il crée des nécessités nouvelles, et c'est ainsi que la question de revision constitutionnelle a pris naissance. Elle s'est manifestée d'abord, il y a quelques mois, d'une façon assez incohérente, par des agitations populaires, par des grèves et des réunions dont l'objet paraissait être la revendication du suffrage universel. Devant un mouvement conduit avec habileté et assez puissant pour paraître irrésistible, le parlement lui-même s'est ému; il ne s'est pas refusé à l'examen d'une réforme qui est, après tout, dans la logique des démocraties contemporaines, et le ministère de M. Beernaert, tout conservateur qu'il soit, s'est offert à agir d'intelligence avec les chambres pour préparer une solution. Le mouvement populaire s'est apaisé, la question est restée à l'étude. Seulement, elle n'est pas aussi simple qu'elle le paraît, et elle soulève une multitude d'autres questions. Le suffrage universel, c'est un mot; mais que sera ce suffrage universel? Sera-t-il absolu et sans limites? Devra-t-il être soumis à des conditions et offrir certaines garanties? De plus, la réforme de l'électorat de la chambre populaire n'implique-t-elle pas une réforme du sénat? Enfin, cette revision ne touche-t-elle pas à tous les ressorts constitutionnels, au pouvoir exécutif lui-même? Ainsi la question s'est agrandie, et c'est sur cet ensemble de problèmes que le parlement belge a aujourd'hui à délibérer.

Au fond, il est bien clair qu'on n'avait vu d'abord qu'une réforme électorale par la substitution du suffrage universel au régime censitaire, et rien alors n'était plus aisé. Il n'y avait que deux ou trois articles de la constitution à modifier. Ce n'est que par degrés qu'on est allé plus loin, et c'est surtout le chef du cabinet qui, soit par tactique, soit par une secrète logique des choses, au risque de tout compliquer, a étendu le problème par une série de propositions inattendues. Il ne s'agit plus maintenant de trois articles, il s'agit d'une douzaine d'articles de la constitution. Le programme de M. Beernaert est complet; il touche en même temps qu'au droit de suffrage et à la réorganisation législative, à l'état de la maison royale, à l'admissibilité de princes au sénat, à des circonscriptions de provinces, à l'extension coloniale,

à la représentation des minorités, etc. Évidemment, toutes ces propositions n'ont pas la même importance; mais la nouveauté la plus grave, la plus inattendue, que M. Beernaert a cru devoir ajouter comme un supplément ou comme un couronnement à son programme revisionniste, c'est ce qu'il appelle le « *referendum* royal » : en d'autres termes, ce serait ni plus ni moins l'introduction du plébiscite dans la constitution par le droit attribué au prince de s'adresser personnellement au pays, de faire un appel direct à l'opinion populaire sur les lois que fait le parlement. Ici on entre dans l'inconnu; on ne fait plus une revision partielle, on touche au principe même de la constitution belge.

Qui ne voit en effet que ce « *referendum* royal » n'est rien ou qu'il altère profondément l'esprit et l'essence des institutions libres de la Belgique! Le jour où le droit du plébiscite entre dans la constitution, c'est l'indépendance parlementaire qui en sort. On aura beau équivoquer : ce n'est plus le régime constitutionnel, c'est un acheminement vers le régime personnel et césarien. Ce droit d'appel au peuple est un dangereux présent fait à l'autorité royale et une diminution inévitable de la liberté des assemblées. Tous les esprits sérieux des deux grands partis belges l'ont bien senti, aussi le *referendum* a-t-il rencontré aussitôt une vive et décisive opposition dans les deux camps : il a été désavoué résolument par un des chefs principaux du parti catholique, M. Wœste, aussi bien que par le chef du vieux parti libéral, M. Frere-Orban. L'unique résultat du nouveau programme revisionniste est d'avoir créé une singulière confusion, et en dépit d'un vote préliminaire que M. Beernaert vient d'obtenir pour son *referendum*, la question ne reste pas moins incertaine, singulièrement périlleuse dans un pays libre comme la Belgique.

CH. DE MAZADE.

---

## LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

---

Malgré l'inauguration du nouveau régime commercial, malgré la maladie de notre ministre des finances, M. Rouvier, malgré les nouvelles de plus en plus décourageantes que reçoit l'Europe sur la situation financière de la République Argentine et du Brésil, malgré l'aggravation du désordre budgétaire et des conditions du change en

Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce, nos fonds publics ont monté de près d'une unité entre le 1er et le 13 février. Durant tout le mois de janvier les cours étaient restés immobiles, le 3 pour 100 aux environs de 95 francs, l'emprunt à 94, l'amortissable à 96. Les achats de l'épargne ne se ralentissaient pas toutefois, car les prix du comptant étaient constamment tenus au-dessus de ceux du terme, et la Caisse des dépôts et consignations avait toujours des rentes à acheter. Mais, en liquidation, un déport qui s'est élevé à 0 fr. 09 sur le 3 pour 100 a trahi l'existence d'un découvert; les rachats ont été rendus nécessaires, et le 3 pour 100 se trouve finalement porté à 95.82. Les autres rentes ont suivi, l'emprunt à 94.82, l'amortissable à 96.60, le 4 1/2 à 105.02 ex-coupon.

Une grande opération financière a eu lieu en Allemagne le 9 courant. Les guichets des caisses publiques et de tous les établissemens de crédit étaient ouverts aux demandes de l'épargne populaire à un emprunt de 340 millions de marks en rente 3 pour 100, dont 160 millions pour l'empire et 180 pour le royaume de Prusse. Le prix d'émission avait été fixé à un taux relativement bas, 83.60. Les demandes du public ont été fort restreintes, et l'échec eût été manifeste si, pour le pallier, les grandes maisons de banque n'eussent présenté des souscriptions pour des sommes considérables. On accuse donc un total de demandes s'élevant à 550 ou 600 millions de marks. L'année dernière, un emprunt de 450 millions, émis à 84.40, avait été couvert plus de quarante fois, sur le papier bien entendu; mais il s'agissait alors d'une riposte à grand effet au succès de l'emprunt français de 800 millions.

Les cours ont été soutenus sur le marché berlinois jusqu'à mardi dernier, jour de l'émission. Immédiatement après, les réalisations ont provoqué sur toute la ligne un mouvement de recul. Les fonds russes ont cédé les derniers. L'emprunt 3 pour 100 a reculé le 12 de 76 1/4 à 75 1/2, le Consolidé 4 pour 100, qui, depuis la fin de janvier, s'était tenu entre 93 1/4 et 93 1/2, a fléchi à 92 1/2; l'emprunt d'Orient, porté de 64 1/4 au-delà de 65, a été ramené à 64 1/4, le rouble n'a pu franchir le cours de 200 et reste à 199. Les projets d'emprunt, pour constructions de chemins de fer, ont été abandonnés ou tout au moins ajournés par le ministre des finances de Saint-Pétersbourg. La spéculation à Vienne s'était enflammée sur la mise à exécution prochaine de la grande opération relative à la régularisation de la *valuta*. Le 4 pour 100 hongrois avait été porté au-dessus de 93 après la dernière liquidation. Ce fonds est revenu à 92, en même temps que les Chemins autrichiens reculaient de 640 à 625 et les Lombards de 222.50 à 215. Le directeur du Crédit mobilier d'Autriche s'est rendu à Londres pour reconnaître auprès du gouverneur de la Banque d'Angleterre et

du chancelier de l'Échiquier les dispositions du marché anglais à l'égard de l'emprunt destiné aux achats d'or. Sur son assurance qu'on ne procéderait à Vienne à ces achats qu'avec une extrême prudence, afin de ne provoquer aucune perturbation monétaire, et qu'en outre la monarchie austro-hongroise ne chercherait pas à vendre son stock de monnaies d'argent, les puissances financières de Londres ont donné à entendre au représentant de la haute banque viennoise que l'emprunt pour la réalisation de la *valuta* ne les trouverait pas hostiles.

L'Italien, porté de 90.30 à 91 francs, a reculé ensuite à 90 francs sur la hausse du prix du change dans la péninsule et sur la nouvelle de la rupture des négociations commerciales engagées entre la Suisse et l'Italie. Ce n'est pas en restreignant les débouchés des exportations italiennes que les ministres italiens pourront atténuer les difficultés et les embarras de toute sorte que leur prépare cette question du change. Les valeurs turques ont été offertes pendant quelques jours, mouvement motivé par l'accueil assez froid que le public a fait à l'émission des obligations de Beyrouth à Damas. La Banque ottomane, qui avait organisé cette émission, a été ramenée de 552.50 à 537.50.

Le nouveau ministre des finances du Portugal a soumis, le 30 janvier dernier, à la chambre des députés, ses propositions pour le règlement de la question financière. Elles se ramènent aux points suivans : impôt, variant de 5 à 20 pour 100 sur les traitemens des fonctionnaires ; surtaxes de 10 à 20 pour 100 sur les impôts directs; impôt de 30 pour 100 sur les titres de la dette intérieure; réduction de moitié du capital ou de la moitié de l'intérêt sur les titres de la dette extérieure; assignation de certains revenus au service de la dette réduite. Le principe même de ces propositions a été adopté par la chambre, mais l'examen des détails a été renvoyé après la discussion du budget. La rente portugaise a fléchi de 29 à 27 1/2 et s'est relevée à 28.

L'Extérieure s'est tenue à 63, après une avance éphémère à 63 1/2. Les relations commerciales entre l'Espagne et la France sont établies, depuis le 1er février, sur le régime de l'application du tarif général. Le taux du change n'a pas baissé, comme on l'espérait, à la suite des grands arrivages de vins en France, au cours de janvier. Il se tient à 14 pour 100. Des troubles suscités par les grèves et l'agitation anarchiste dans quelques villes ont été aisément réprimés, mais un malaise politique subsiste. Le ministère Canovas a présenté un budget à peu près équilibré en recettes et dépenses; on y voit figurer des économies d'une part, des taxes nouvelles de l'autre. Mais cet équilibre a paru quelque peu factice ; l'opinion publique, à Madrid, ne l'a pas pris au sérieux. L'encaisse métallique de la banque d'Espagne ne s'accroît pas, tandis que la circulation fiduciaire grossit chaque semaine de quelques millions. C'est le mouvement contraire qu'il faudrait voir se dessiner.

La hausse du change est, à un plus haut degré encore, la plaie des finances helléniques. Un mouvement de panique, promptement enrayé, s'est produit à Londres sur les fonds grecs. A Athènes, comme à Madrid, le déficit budgétaire est chronique. Des dépêches de Rio-de-Janeiro ont annoncé que des insurrections avaient éclaté dans deux provinces du Brésil. Le 4 pour 100 brésilien a reculé de 61.50 à 55.75. A Buenos-Ayres et dans toute la République Argentine, des élections ont eu lieu le 7 courant pour le renouvellement partiel de la législature nationale. Elles semblent avoir tourné à l'avantage des partisans du général Roca. Le nouveau président, quel qu'il soit, ne sera installé qu'en octobre. D'ici là, le désordre ira croissant dans les finances argentines. Les recettes suffisent à peine aux besoins gouvernementaux les plus urgens ; il ne reste, et ne restera rien de longtemps, pour le service des dettes.

Le marché des titres de nos établissemens de crédit a été fort agité. Les rumeurs les plus extravagantes ont eu cours pendant toute une séance, et une réaction très vive s'en est suivie. Elle ne s'est que partiellement effacée, alors qu'il n'était plus possible de douter de l'inanité des bruits qui l'avaient causée. La Banque de Paris a reculé de 680 à 630 francs, le Comptoir national d'escompte de 15 francs à 492.50, le Crédit foncier reste à 1,210 après avoir fléchi, dès le lendemain de la liquidation, de 1,220 à 1,195, et quand les vendeurs à découvert avaient dû payer sur ce titre un déport variant de 2 à 9 francs.

L'action nouvelle de la Banque d'escompte a rétrogradé de 2.50 à 210. Le Crédit lyonnais s'est assez bien tenu entre 800 et 790. Le Crédit industriel et commercial et la Banque de dépôts et comptes courans ont convoqué respectivement leurs actionnaires en assemblée générale pour leur soumettre un projet de fusion des deux sociétés. Ce projet a valu aux actions du Crédit industriel une forte dépréciation de cours.

Deux sociétés immobilières, la Compagnie foncière de France et la Société des immeubles de France, associent désormais leurs intérêts et n'auront plus qu'un conseil d'administration. Cet accord est établi sous les auspices du Crédit foncier de France et il a pour première conséquence une émission de 100,000 obligations de la Société des immeubles le 20 courant.

De très belles recettes ont fait monter le Suez de 2,662.50 à 2,717.50. Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont restées immobiles. Les Omnibus se sont maintenus également, bien que le tribunal de commerce ait donné gain de cause aux prétentions du syndicat des employés contre la compagnie. La baisse constante des prix du cuivre, à Londres, a fait reculer le Rio-Tinto de 440 à 420, dernier cours 425. Les chemins espagnols ne se sont pas relevés. L'action des Andalous a même perdu quelques francs à 295.

*Le directeur-gérant :* Ch. Buloz.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## CENT NEUVIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LXII[e] ANNÉE.

JANVIER. — FÉVRIER 1892.

### Livraison du 1[er] Janvier.



### Livraison du 15 Janvier.

## Livraison du 1er Février.



## Livraison du 15 Février.



Paris. — May & Motteroz, libr.-impr. réunies, 7, rue Saint-Benoît.

